CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher

ENTRE

La Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Représenté par Monsieur le Président, Vincent LOUAULT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 juin 2021,
Ci-après désigné par « La Communauté de communes,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame la Préfète Marie LAJUS,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Centre Val de Loire,

Représentée par son Président, Monsieur François Bonneau,
Ci-après désignée par « La Région » ;

Le Département d'Indre-et-Loire,

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard Paumier,
Ci-après désignée par « Le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite à la Préfète de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre du CTE du Pays Loire Touraine, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

Le contrat de Transition écologique est une démarche mise en place par l'Etat pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires.
Sur le territoire, le CTE a été porté par le Pays Loire Touraine. Les orientations identifiées sont :

- Développer les mobilités durables sur le territoire
- Engager le territoire dans une transition énergétique durable
- Ancrer la biodiversité au cœur des aménagements du territoire
- Engager le territoire dans une transition agricole et alimentaire durable
- Favoriser le recyclage et le réemploi des ressources

A cela s'ajoute une orientation transversale, qui est « Accompagner et animer la Transition écologique du Pays ».

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La situation du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes Bléré - Val de Cher est situé en Région Centre-Val de Loire, dans le département de l'Indre-et-Loire, à l'est de l'agglomération de Tours. Il est également limitrophe du département du Loir-et-Cher.

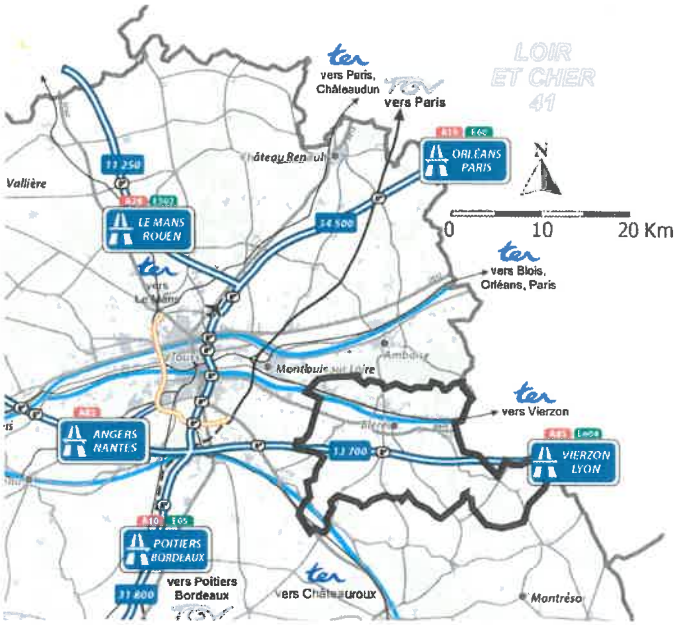

Depuis le 1er janvier 2014, elle compte 15 communes :

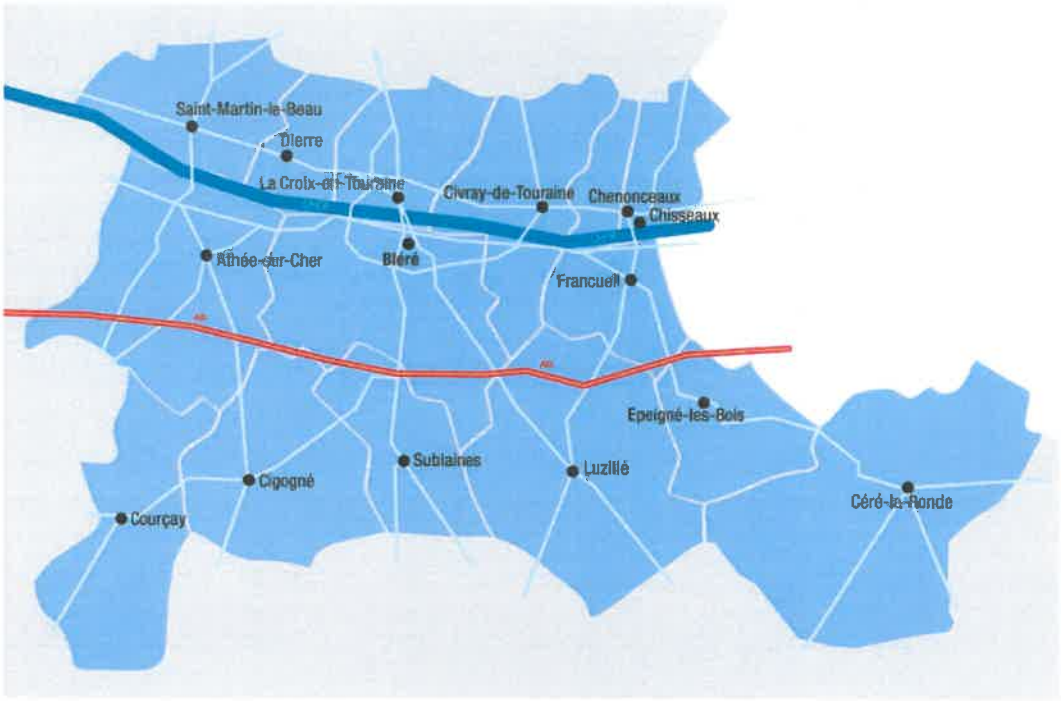

Le territoire de la Communauté de communes est également intégré dans :

- Le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) d'Amboise – Bléré - Château Renault, qui englobe deux autres intercommunalités : la Communauté de Communes du Castelrenaudais et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.
- Le périmètre du Pays Loire Touraine.

Le territoire accueille une population d'environ 22 000 habitants sur une superficie d'environ 326,34 km², avec la commune de Bléré comme ville centre.

Population 01 01 2018 - Valable au 01 01 2021

	Population municipale	Double compte	Population totale
Athée sur Cher	2 686	39	2 725
Bléré	5 250	65	5 315
Céré la Ronde	448	8	456
Chenonceaux	350	5	355
Chisseaux	584	14	598
Cigogné	452	5	457
Civray de Touraine	1 801	58	1 859
Courçay	804	23	827
Dierre	615	10	625
Epeigné les Bois	410	4	414
Francueil	1 380	34	1 414
La Croix en Touraine	2 348	59	2 407
Luzillé	974	18	992
St Martin le Beau	3 169	57	3 226
Sublaines	185	6	191
Année 2021	21 456	405	21 861

La Communauté de communes, à travers sa compétence de développement économique, participe à la dynamique du territoire en termes de présence commerciale, industrielle, artisanale et de services.
Elle possède sur son territoire sept zones d'activités qui se développent et est également chef de file pour le maintien ou la création de commerces de proximité.
La communauté de communes compte 2 839 établissements dont 520 établissements employeurs, représentant plus de 4 500 emplois.

Le territoire est attractif en raison de ses offres touristiques :

- Château de Chenonceau (850 000 visiteurs par an), Château de Montpoupon, Château de Nitray,
- Des itinéraires cyclo-touristiques (Antenne Loire à Vélo et Indre à Vélo, Cher à Vélo),
- Des chemins de randonnées pédestres.

Cadre de Vie et Services de proximité

La Communauté de communes offre à ses habitants de nombreux services de proximité répartis au sein de son territoire :

- Des écoles : de la maternelle au collège,
- Des services d'accueil aux enfants : crèches et multi-accueils, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- Des commerces de proximité et supermarchés,
- Des services généraux : La Poste, Bus Touraine Fil Vert, gares SNCF,
- Des services de santé (Maisons médicales, EHPAD, ...),
- De nombreuses associations,
- Des paysages diversifiés et patrimoine remarquable : Château de Chenonceau, Bords du Cher et de l'Indre, Vignes (AOC Touraine-Chenonceaux, AOC Montlouis et AOC Touraine).

Interactions avec les autres territoires

Le territoire de la Communauté de communes ressent une forte attractivité de l'agglomération tourangelle pour les communes situées dans la partie ouest (Athée sur Cher, Saint-Martin-le-beau, Dierre) à travers une pression foncière créant une fonction résidentielle du territoire avec des trajets domicile-travail. Cette attractivité est également perceptible sur le reste du territoire.
Le territoire est aussi interactif avec les bassins de vie voisins tels qu'Amboise, Loches et Montrichard.

Éléments structurants :

Le territoire de la Communauté de communes est composé d'éléments géographiques structurants :

- La Vallée du Cher : axe Ouest-Est et composée de 9 communes (Athée-sur-Cher, Saint Martin-le-Beau, Dierre, Bléré, La Croix-en-Touraine, Civray-de-Touraine, Chenonceaux, Chisseaux, Francueil).
- Le plateau plutôt forestier : composé de 3 communes (Épeigné-les-Bois, Céré-la-Ronde et Luzillé).
- Le plateau plutôt agricole : composé notamment de 2 communes (Sublaines et Cigogné).
- La vallée de l'Indre : composée de la commune de Courçay.

A ces éléments naturels structurants s'ajoutent les nombreux cours d'eau et ruisseaux (Le Filet, etc.) ainsi que la Forêt d'Amboise sur le Nord du territoire.

Le territoire de la Communauté de Communes est aussi significatif du fait de la présence de vignes notamment sur la commune de Saint Martin le Beau.

Au niveau infrastructure, le territoire de la Communauté de Communes bénéficie de routes départementales permettant la connexion entres les communes du territoire et avec les autres bassins de vie (Tours, Loches, Amboise, Montrichard, ...) aussi bien dans les axes Nord-Sud (RD 31) que les axes Est-Ouest (RD 976, RD 140). La RD 31 et la RD 140 sont deux axes structurants du département.

La Communauté de Communes profite aussi de l'autoroute A 85 avec un échangeur sur la commune de Sublaines (sortie n°11) ce qui favorise le développement économique, urbain et touristique du territoire.
De plus, le territoire compte plusieurs gares SNCF ainsi qu'un aérodrome sur la commune de Dierre.

Risques

La Communauté de communes est touchée principalement par deux types de risques naturels :

- Le risque inondation sur la Vallée du Cher (PPRI Val de Cher) et sur la Vallée de l'Indre (PPRI Val de l'Indre).
- Le risque de mouvements de terrain liés aux coteaux et cavités souterraines.

Le territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du contrat de la Communauté de communes (en annexe), le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Documents cadres de la Communauté de communes

La communauté de communes Bléré-Val de Cher s'est lancée en mars 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et a défini, au travers d'une ambitieuse démarche de concertation des acteurs locaux, une stratégie territoriale. Ce PCAET a été approuvé en conseil communautaire le 27 février 2020.

La Communauté de communes Bléré – Val de Cher est également en cours d'élaboration d'un PLUi. Celui-ci a été arrêté le 24 octobre 2019 et devrait être approuvé prochainement.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Les ambitions du territoire sont basées sur le projet de territoire élaboré par les élus communautaires lors de trois séminaires en septembre et octobre 2020.

Des orientations générales, qui doivent guider la mise en œuvre des grandes orientations ont été définies :

- Valoriser l'identité de la Communauté de communes ;
- Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire ;
- Mettre en valeur le cadre de vie du territoire ;
- Être un territoire respectueux de l'environnement ;
- Promouvoir la Vallée du Cher, axe central du territoire.

Ensuite, quatre grandes orientations ont été définies.

Économie et Tourisme : S'engager pour une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emplois

Économie

La bonne connaissance des acteurs qui forment le tissu économique et la capacité d'anticipation des mutations à venir sont deux conditions préalables indispensables pour se positionner efficacement sur le champ du développement économique. La Communauté de communes se doit d'être à l'écoute des entreprises et de leur actualité pour identifier leurs besoins, y répondre et anticiper les signaux faibles de risques ou plus positivement l'émergence d'activités nouvelles. Cette connaissance fine de l'activité économique de son territoire se traduit non seulement par le suivi d'indicateurs mais aussi par une présence forte sur le terrain auprès des chefs d'entreprises.

La question du renforcement de l'ancrage des entreprises doit être au cœur du projet de développement économique d'un territoire. Afin d'y contribuer activement, la Communauté de communes doit leur offrir des conditions d'accueil remarquables via une offre de services adaptée, régulièrement mise à jour. Pour parvenir à accompagner les entreprises tout au long de leur cycle de vie, il est impératif que la Communauté de communes Bléré-Val de Cher dispose d'une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises (foncier, ateliers-relais, locaux d'activités...etc).

Tourisme

En matière de développement touristique, les enjeux identifiés sur notre territoire se présentent à différents niveaux :
Enjeux et mise en perspective par rapport à notre positionnement géo-touristique :

- Le rayonnement des clientèles touristiques sur le territoire.
- La capacité du territoire à exister au sein de la destination « châteaux de la Loire ».
- Enjeux et mise en perspective en matière d'offre d'hébergement :
- Le renforcement des taux d'occupation des équipements existants (ailes de saison).
- La qualification et la différenciation de l'offre d'hébergement.
- Enjeux et mise en perspective en matière d'offre touristique :
- Le renforcement et la valorisation de l'offre pour fidéliser / allonger la durée des séjours :
- Un fort potentiel de développement autour de la vallée du Cher.
- La question des activités ludiques en famille est clairement posée.
- Une offre « art de vivre » à renforcer et à adapter aux attentes des clientèles (interactivité, expériences, jeunes publics, évènementiels...)
- Le renforcement des évènementiels et de leur intégration à la dynamique touristique locale
- Un positionnement à définir et à décliner pour être plus lisible et plus visible :
- Renforcer les « offres » actuelles (vallée du Cher, châteaux, vin...) et les décliner ?
- Concentrer les efforts sur un / deux éléments différenciants (Patrimoine, Cher, tourisme fluvial, activités liées à l'eau...).

- Développer un projet majeur qui stimuleraient l'ensemble de l'offre.
- Miser plus fortement sur un type de clientèle (seniors, familles, tourisme vélo, « art de vivre »...).

En matière de promotion et de communication, l'enjeu pour le territoire est de devenir une destination touristique à part entière et faire rayonner la Vallée du Cher comme une terre de loisirs et d'aventure avec une offre touristique diversifiée.

Habitat – Cadre de vie – Environnement : S'appuyer sur les enjeux écologiques, tels que l'attractivité et la préservation du patrimoine et du paysage, l'exemplarité écologique communautaire, la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que l'accompagnement à la transition écologique / Prioriser les actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en fonction de leur importance

Habitat

Suite aux constats faits dans le diagnostic, nous pouvons identifier quatre grands enjeux prioritaires.

La première part du constat est que la vacance est actuellement à 8%, ce qui est un peu élevé. L'idée serait donc de mettre en place des dispositifs de réhabilitation des logements vacants afin de réduire ce taux.

Ensuite, 77% des habitants sont propriétaires occupants. Or, il y a également une demande pour de l'habitat locatif, notamment pour les jeunes. L'objectif serait donc d'augmenter l'offre locative privée et sociale afin de répondre à ce besoin.

Le troisième enjeu est lié à la typologie d'habitat de la Communauté de communes. En effet, 47 % du parc a été construit avant 1971 et 35 % avant 1946. Cet indicateur permet d'appréhender la quantité de logements à rénover thermiquement. De même, il y a un réel besoin sur la lutte contre l'habitat indigne.

Enfin, sur le territoire de la Communauté de communes, comme au niveau national, on attend une augmentation du nombre de personnes âgées. Cette augmentation doit donc être anticipée par un accroissement d'hébergements spécialisés et par la mise en place d'actions en faveur du maintien à domicile.

Energie

Les enjeux de la transition énergétique sont multiples. Dans le cadre de ce CRTE, trois enjeux semblent prioritaires.

Premièrement, la transition énergétique nécessite d'encourager la production d'énergies renouvelables. Sur le territoire, les deux énergies renouvelables qui sont le plus facilement exploitables sont l'énergie photovoltaïque et la géothermie.

Ensuite, les actions mises en œuvre doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cet enjeu est en lien avec les mobilités puisque qu'une partie des émissions de gaz à effet de serre provient de l'usage de la voiture individuelle.

En lien avec l'habitat et le constat d'un habitat ancien, des dispositifs de rénovation énergétique doivent être mis en œuvre afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches et ainsi, augmenter le nombre de rénovations.

Maillage – Cohérence territoriale : Asseoir le fait communautaire c'est avant tout s'engager pour la population, en développant les services au public et le déploiement du numérique.

Les enjeux dans le domaine des services à la population sont d'informer les habitants sur les différents services que peut offrir la Communauté de communes. Un service à la population doit être particulièrement mis en avant : il s'agit de

l'espace France services, qui permet aux habitants d'être accompagnés dans leurs démarches administratives.

Il est également souhaité renforcer les relations entre les quinze communes du territoire et la Communauté de communes, notamment par le biais de la mutualisation.

Enfin, la politique de la Communauté de communes en faveur des jeunes est déjà forte, mais il convient de poursuivre ces actions.

Mobilités : Développer une mobilité propre, adaptée, partagée et attractive permettant de maintenir le lien social et de renforcer les connexions entre les communes.

La politique des Mobilités serait orientée vers l'incitation à des mobilités plus durables. Ainsi, l'idée serait de développer l'offre de mobilités douces en proposant un réseau de zones piétonnes et pistes cyclables cohérent à l'échelle de la Communauté de communes. Également, l'intermodalité doit être encouragée en créant des liaisons entre les différents moyens de transports (voitures, vélos, bus, trains, etc.).

En lien avec les deux enjeux précédents, il est indispensable de connecter les communes entre elles afin d'avoir un territoire interactif. De plus, connecter les lieux touristiques et les équipements permettra d'augmenter l'attractivité du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 4 février 2021 :

- **Orientation 1 : Economie - Tourisme**
- **Orientation 2 : Cadre de vie – Habitat - Environnement**
- **Orientation 3 : Cohérence territoriale**
- **Orientation 4 : Mobilités – Déplacements - Connexions**

Pour rappel, les orientations transversales suivantes ont été définies :

- Valoriser l'identité de la Communauté de communes ;
- Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire ;
- Mettre en valeur le cadre de vie du territoire ;
- Être un territoire respectueux de l'environnement ;
- Promouvoir la Vallée du Cher, axe central du territoire.

Les orientations stratégiques sont détaillées dans le contrat de la Communauté de communes en annexe. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Programme Petites Villes de Demain et Opération de Revitalisation de Territoire

Le Programme Petites Villes de Demain permet à certaines communes de moins de 20 000 habitants d'être aidées techniquement et financièrement dans leur projet de redynamisation de leur commune. Ce projet est adapté à la réalité locale et peut porter sur l'habitat, le commerce, les circulations douces, etc.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites Villes de Demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisés en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

1 000 communes ont été sélectionnées dans toute la France. Pour être sélectionnée, il faut que la commune :

- Exerce des fonctions de centralités pour le territoire qui l'environne
- Montre des signes de fragilité

Sur notre territoire, trois communes ont été retenues :

- Bléré
- La Croix-en-Touraine
- Saint-Martin-le-Beau

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Déploiement du programme Petites villes de demain

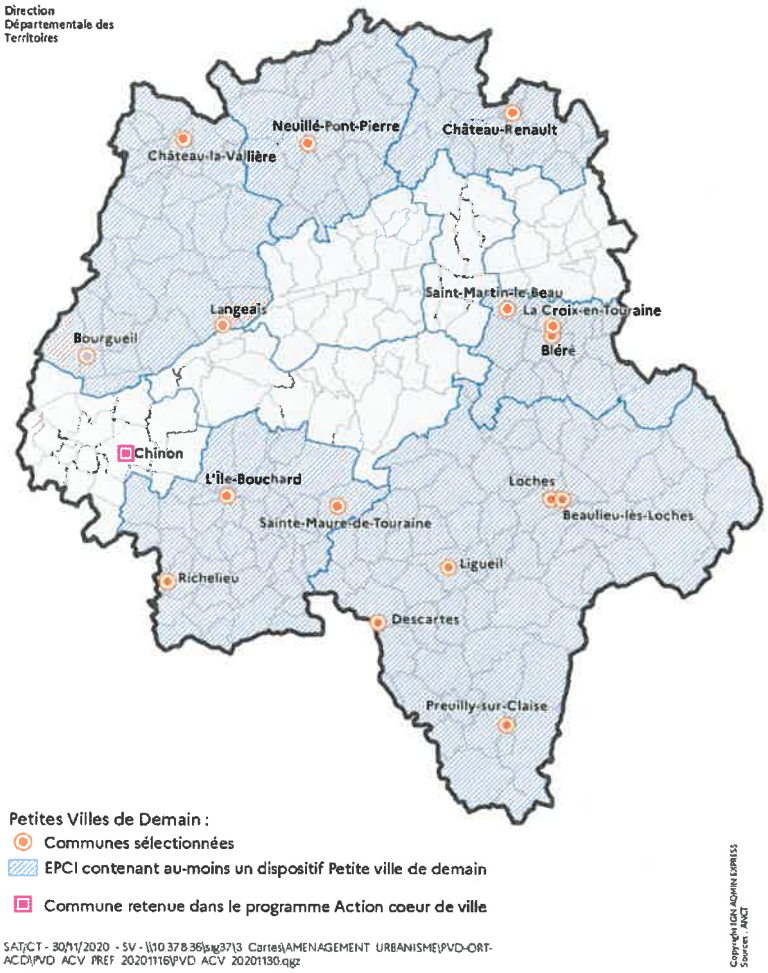

Petites Villes de Demain :
- Communes sélectionnées
- EPCI contenant au-moins un dispositif Petite ville de demain
- Commune retenue dans le programme Action coeur de ville

SAT/CT - 30/11/2020 - SV - \\10.37.8.36\sig37\3_Cartes\AMENAGEMENT URBANISME\PVD-ORT-ACD\PVD_ACV_PREF_20201116\PVD_ACV_20201130.qgz

Copyright IGN ADMIN EXPRESS
Source : AGDT

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la Convention d'adhésion au Programme, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Dans le cas de la commune de La Croix-en-Touraine et de la commune de Bléré, la convention d'ORT est d'ores et déjà finalisée. La commune de Saint-Martin-le-Beau sera intégrée à cette convention par avenant. La convention d'adhésion au Programme a permis de définir les projets en cours et à venir très prochainement, en attendant la

signature de l'avenant à l'ORT, tels que la rénovation d'un logement vacant en Maison des Solidarités, la rénovation des bureaux de la mairie ou encore la rénovation de l'ex cabinet médical en bibliothèque.

L'Opération de revitalisation de territoire (ORT) est un outil créé par la loi ELAN1 du 23 novembre 2018, à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.
Les deux grands types d'actions liées à l'ORT portent sur le logement et sur les commerces, mais les actions peuvent également être en lien avec les mobilités, les équipements, les services publics, etc.

Pour cela, une convention reposant sur un projet global de l'intercommunalité et des communes concernées est signée. Elle doit obligatoirement être portée par l'EPCI.
Les signataires de cette convention sont l'EPCI, les communes concernées, l'État et ses établissements publics ainsi que toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par la convention.

Par ailleurs, il s'agit d'un outil juridique créateur de droits. En effet, des dispositifs s'appliquent au sein des périmètres définis par l'ORT pour répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager multisites).

Dans la convention d'ORT Bléré – La Croix-en-Touraine, les axes prioritaires définis sont :

- La réhabilitation et la création de logements adaptés aux besoins de la population avec un portage public ou privé
- La redynamisation des commerces de centre-bourgs par des outils de protection et de soutien
- L'amélioration de l'attractivité et de l'accessibilité des centre-bourg par une réorganisation et un apaisement des espaces publics
- Le développement et le renforcement des équipements et services publics du territoire

Territoires d'industrie

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher, avec les Communautés de communes du Val d'Amboise, du Castelrenaudais et de Touraine Est Vallées, a été labellisée TERRITOIRE D'INDUSTRIE, sous la bannière Grand Est Touraine, dont le protocole d'accord a été signé le 23 avril 2019 en présence de Mesdames les Ministres Jacqueline GOURAULT et Agnès PANNETIER-RUNACHER. Le contrat a été signé le lundi 31 mars 2021.

[1] Loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

La Préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en

fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- *Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;*
- *Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;*
- *Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;*
- *Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;*
- *Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;*
- *Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).*

Une étude de préfiguration pour une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) est en cours sur les territoires de la CC Bléré – Val de Cher, la CC du Val d'Amboise, la CC Touraine Est Vallées et la CC du Castelrenaudais. Il s'agit d'une structure garantissant un service public de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments.

Au niveau touristique, la CC Bléré – Val de Cher est intégré à :

- L'Indre à vélo : Les Communautés de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, du Val de l'Indre, de Loches Développement et de Bléré-Val de Cher ont réalisé un itinéraire cyclable commun dénommé Indre à Vélo. Plus de 100 kilomètres de routes sont signalisés dans les deux sens entre Azay-le-Rideau et Chenonceaux en passant par Loches. Cet itinéraire permet de découvrir la vallée touristique de l'Indre et les richesses de son paysage et de son patrimoine.
- Cœur de France à vélo qui se déploie le long de la rivière et permet des incursions vers la plupart des sites touristiques remarquables.
- La Loire à vélo – antenne Amboise – Chenonceaux via la boucle 47 qui longe le Cher et la Loire, en passant par le château de Chenonceau, le château de Civray-de-Touraine, les bords du Cher depuis Bléré (vue de la maison éclusière) et l'allée de Dierre pour rejoindre Amboise par la forêt.

Notre territoire est concerné par trois bassins :

- Bassin Versant du Cher : gestion confiée au Nouvel Espace du Cher (NEC) : Création de cette structure avec Tours Métropole, la CC Touraine Est Vallées, la CC Bléré – Val de Cher et la CC Val de Cher Controis.
- Bassin versant de l'Indre : gestion confiée au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI). Les communes d'Athée sur Cher, Cigogné et Courçay sont concernées.
- Bassin versant de l'Amasse : gestion confiée au syndicat intercommunal de la Masse et de l'Amasse. Les communes de Chisseaux, Chenonceaux et Civray-de-Touraine sont concernées.

L'ADAC est une structure interterritoriale, qui aide les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le SMICTOM est une structure mutualisée entre plusieurs communautés de communes. Il assure ainsi la collecte (porte-à-porte, déchetteries, points d'apport volontaire), puis le transfert des déchets ménagers et celui des emballages et papiers recyclables vers les sites où ils sont traités.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, ADAC/CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des

actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

L'État porte enfin une ambition de revitalisation des territoires, au travers d'actions et de programmes interministériels qui visent à développer les territoires urbains et ruraux, tout en veillant à maîtriser l'artificialisation des sols. La restructuration du foncier existant dans les territoires, qui freine la consommation d'espaces et limite l'étalement

urbain, constitue ainsi un objectif prioritaire de l'action en tant qu'elle contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et à l'atteinte, en 2050, du « zéro artificialisation nette ».
Cet équilibre exigeant repose sur quatre piliers complémentaires que sont :

- une stratégie territoriale à moyen terme, conçue et portée à l'échelle d'un bassin de vie, avec un projet de territoire servi par un contrat de relance et de transition écologique ;
- des outils opérationnels, tels les opérations de revitalisation des territoires (ORT) ou projets partenariaux d'aménagement (PPA);
- des outils de planification locale (SCoT, PLUi);
- des moyens renforcés d'intervention pour engager des projets de restructuration et de rénovation d'espaces artificialisés (îlots urbains dégradés, friches) et créer une nouvelle offre.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduction de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols au niveau national.

L'ambition de sobriété foncière est à intégrer dans les CRTE et doit se traduire sur le plan opérationnel et règlementaire, le cas échéant avec des modalités d'accompagnement renforcé.

Les dotations aux collectivités (DSIL, DETR, FNADT) et les moyens de France relance (Fonds friche, Fonds pour la revitalisation commerciale, aides à la pierre pour le parc privé et le parc social) seront mobilisés au bénéfice des projets d'investissement les plus vertueux, en veillant à soutenir les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie, sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants notamment nautiques
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et des logements sociaux, biodiversité, mobilités durables notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...)

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements État-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST du Pays Loire Touraine en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE via ses autres cadres d'interventions ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de par son rôle sur les politiques d'aménagement du territoire et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner un élu départemental dédié et un ou des référent (s) dans ses services pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.
Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.
Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de **la Conférence des maires de la Communauté de communes**, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider la maquette financière soumise par le comité technique
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté de communes. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira autant que de besoin pour :

- Préparer la maquette financière
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier les évolutions des fiches orientations ;
- Préparer le COPIL qui est seul décisionnaire

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La Préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Signé à Bléré le 18 octobre 2021

La Préfète d'Indre-et-Loire
Madame Marie LAJUS

Le Président de la Communauté de communes « Autour de Chenonceaux » Bléré – Val de Cher
Monsieur Vincent LOUAULT

Le Président du Conseil Régional
Monsieur François BONNEAU
Représenté par Mme Isabel TEIXEIRA, Conseillère Régionale

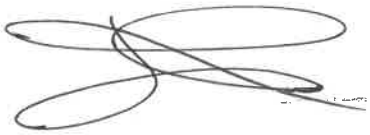

Le Président du Conseil Départemental
Monsieur Jean-Gérard PAUMIER
Représenté par M. Alain ANCEAU, Vice-président

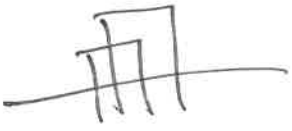

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire - État des lieux écologiques – Projet de » territoire

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

Annexe 3 – Fiches actions de la Communauté de communes et des communes

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

CRTE – Annexe 1

Diagnostic du territoire
État des lieux écologiques
Projet de territoire

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Sommaire

Sommaire 2

Diagnostic du territoire de la Communauté de communes 9

Contexte territorial *9*

Documents cadres *11*

Les documents supra-communautaires *11*

Les documents communautaires *15*

Démographie *18*

Evolution démographique 18

Caractéristiques de la Population 19

Taille moyenne des ménages 21

Niveau de revenus des habitants 23

Habitat *25*

Evolution de la construction de logements neufs 25

Vacance des logements 26

Etat des lieux du logement locatif 28

Un dispositif de lutte contre la vacance des logements et de réhabilitation des logements existants : la mise en œuvre d'une OPAH 29

Etude pour la mise en œuvre d'une PTRE 30

Equipements existants pour personnes à besoins spécifiques 30

Programme Petites Villes de Demain et Opération de Revitalisation de Territoire 32

Economie *35*

Activités agricoles *39*

Tourisme *42*

Mobilités *46*

Energie *53*

Cadre de vie / services *58*

Risques naturels et technologiques *67*

Etat des lieux écologiques du territoire 69

Mobilité 69
Traitement des déchets/ Economie circulaire 69
Énergie et climat 76
Rénovation énergétique 78
Habitat *79*
Economie *79*
Tourisme *80*
Mobilités *81*
Energie *81*
Le projet de territoire – **82**
Axes transversaux 82
Axe 1 – Economie Tourisme 84
Objectif - Accompagner nos entreprises *84*
Accompagner la création et le développement des entreprises 84
Favoriser la mise en place de formations qualifiantes répondant tant aux besoins des entreprises que des demandeurs d'emplois 84
Renforcer la connaissance et le lien entre les acteurs économiques locaux 84
Dynamiser, soutenir, développer l'artisanat et le commerce de proximité 85
Objectif - Accueillir de nouvelles entreprises *85*
Proposer des zones d'activités de qualité, adaptées et spécialisées 85
Accompagner les chefs d'entreprises et les salariés dans leur installation sur le territoire 86
Attirer des entreprises innovantes et en mutation 86
Objectif – Développer les longs séjours touristiques *87*
Organiser un accueil de qualité en améliorant et développant l'offre d'hébergement sur le territoire 87
Améliorer et développer les offres touristiques complémentaires 87
Mettre en valeur la douceur de vivre du territoire 88
Communiquer sur notre territoire de caractère et ses atouts 88
Développer et structurer l'information sur la totalité des offres touristiques 89
Objectif - Soutenir les circuits courts *89*
Soutenir et développer la production agricole locale et le maraîchage local 89
Favoriser la commercialisation et la mise en valeur des produits locaux 89
Axe 2 – Cadre de vie / Habitat / Environnement 91
Objectif – Améliorer et diversifier les logements existants et à venir *91*

Lutter contre la précarité énergétique des logements 91
Adapter l'offre de logements aux besoins du territoire 92
Maintenir à domicile les personnes âgées et handicapées 92
Objectif – Accompagner la transition énergétique et environnementale *93*
Développer une production autonome et locale d'énergie renouvelable 93
Préserver et mettre en valeur les milieux naturels et le patrimoine 93
Agir pour la préservation de notre cadre de vie et développer l'éco-citoyenneté 94
Objectif – Déployer des actions culturelles et sportives pour tous *94*
Maintenir et développer les associations sur notre territoire 94
Encourager les activités de loisirs adaptées au handicap et à l'handisport 95
Renforcer la saison culturelle communautaire 95
Axe 3 – Cohérence Territoriale 96
Objectif – Favoriser l'accès aux services pour notre population *96*
Informer les habitants 96
Développer une offre de services adaptée aux besoins évolutifs de la population 96
Accueillir et accompagner les habitants : l'Espace France Services 97
Mutualiser les actions sociales 97
Objectif – Développer les relations Mairies / Communauté de communes *97*
Aider et accompagner les Communes dans leurs démarches institutionnelles 97
Renforcer la mutualisation des personnels et des moyens 98
Objectif – Favoriser et diversifier l'accès à la santé *98*
Maintenir un service médical et créer des pôles de santé complémentaires 98
Développer des modes de consultation alternatifs 98
Objectif – Poursuivre l'attractivité de la politique petite enfance, enfance, jeunesse *99*
Créer de nouveaux services périscolaires et extrascolaires 99
Répondre aux besoins des familles concernant l'accueil des 0-13 ans 99
Proposer une offre captivante et attractive pour les 14-17 ans 99
Offrir des formations qualifiantes aux jeunes du territoire 99
Axe 4 – Mobilités / Déplacements / Connexions 101
Objectif – Identifier les pratiques existantes et besoins du territoire *101*
Connaitre les usages et les besoins de notre territoire 101
Objectif – Coordonner et connecter tous les modes de déplacement pour les habitants *101*
Développer le co-voiturage 101
Articuler les déplacements entre les gares et les arrêts de bus 102

Faciliter la circulation et le stationnement auprès des gares 102

Objectif – Assurer une continuité des modes de déplacements doux *102*

Offrir des sentiers pédestres et pistes cyclables sécurisés 102

Apaiser l'espace public pour les piétons et cyclistes 103

Objectif – Innover et proposer de nouvelles offres de mobilité *103*

Organiser les déplacements en fonction de la programmation culturelle du territoire 103

Créer des liaisons vers les zones d'activités 103

Connecter les axes et lieux touristiques 104

Organiser des transports à la demande 104

Etudier voire développer de nouveaux moyens de transport 105

Développer le partenariat avec les territoires voisins 105

106

Entreprises, associations : **le secteur privé dans le CRTE** 107

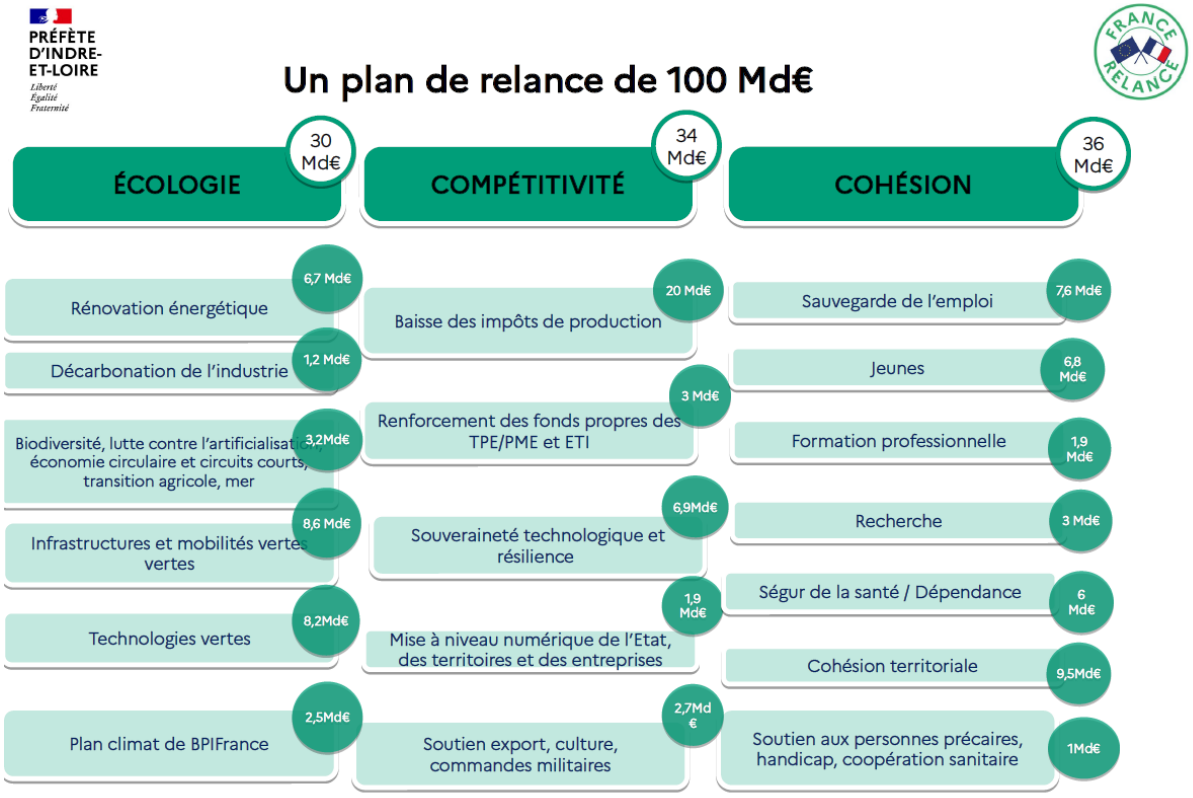

108

Écologie : 108

Rénovation thermique 108

Economie circulaire et circuits courts 109

Transition agricole 109

Technologies vertes 110

Bpifrance 110

Compétitivité 111

Fiscalité des entreprises 111

Financement des entreprises 111

Souveraineté technologique 111

Mise à niveau numérique 112

Aide à la culture 112

Cohésion 114

Sauvegarde de l'emploi 114

Jeunes 114

Formation professionnelle 115

Diagnostic du territoire de la Communauté de communes

Contexte territorial

La communauté de communes de Bléré - Val de Cher, dont le siège est à Bléré, a été créée en décembre 2000. Le territoire est situé en Région Centre-Val de Loire, dans le département de l'Indre-et-Loire, à l'est de l'agglomération de Tours. Il est également limitrophe du département du Loir-et-Cher. Depuis le 1er janvier 2014, elle compte 15 communes, sur une superficie de 326 km² : Athée-sur-Cher, Bléré, Céré-la-Ronde, Chenonceaux, Chisseaux, Cigogné, Civray-de-Touraine, Courçay, Dierre, Epeigné-les-Bois, Francueil, La Croix-en-Touraine, Luzillé, Saint-Martin-le-Beau et Sublaines.

Le territoire de la Communauté de communes est également en lien avec d'autres collectivités et est, pour cela, intégré dans :

- Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Amboise – Bléré – Château Renault, qui englobe deux autres intercommunalités : la Communauté de Communes du Castelrenaudais et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.
- Le périmètre du Pays Loire Touraine, qui est constitué des trois Communautés de communes du SCOT et de la Communauté de communes Touraine Est-Vallées.

Les compétences obligatoires dévolues à la Communauté de communes sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Actions de développement économique ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;
- Assainissement des eaux usées ;
- Eau.

La Communauté de communes exerce également des compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion des Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public afférentes.

Enfin, la Communauté de communes possède des compétences facultatives :

- Transports scolaires
- Soutien aux associations d'aide à l'emploi
- Politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Tourisme
- Culture et sport
- Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres
- Gendarmerie : Construction, entretien et gestion des immeubles abritant des locaux de services techniques et des logements
- Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électronique
- Création d'une zone de développement de l'éolien
- Etude, mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique.

La collectivité mutualise aussi des services, tels que le service voirie, qui peut être sollicité par toutes les communes du territoire de la Communauté de communes ainsi que par les communes d'Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz, et le service d'instruction des autorisations d'occupation des sols, qui est mutualisé pour toutes les communes du territoire de la Communauté de communes.

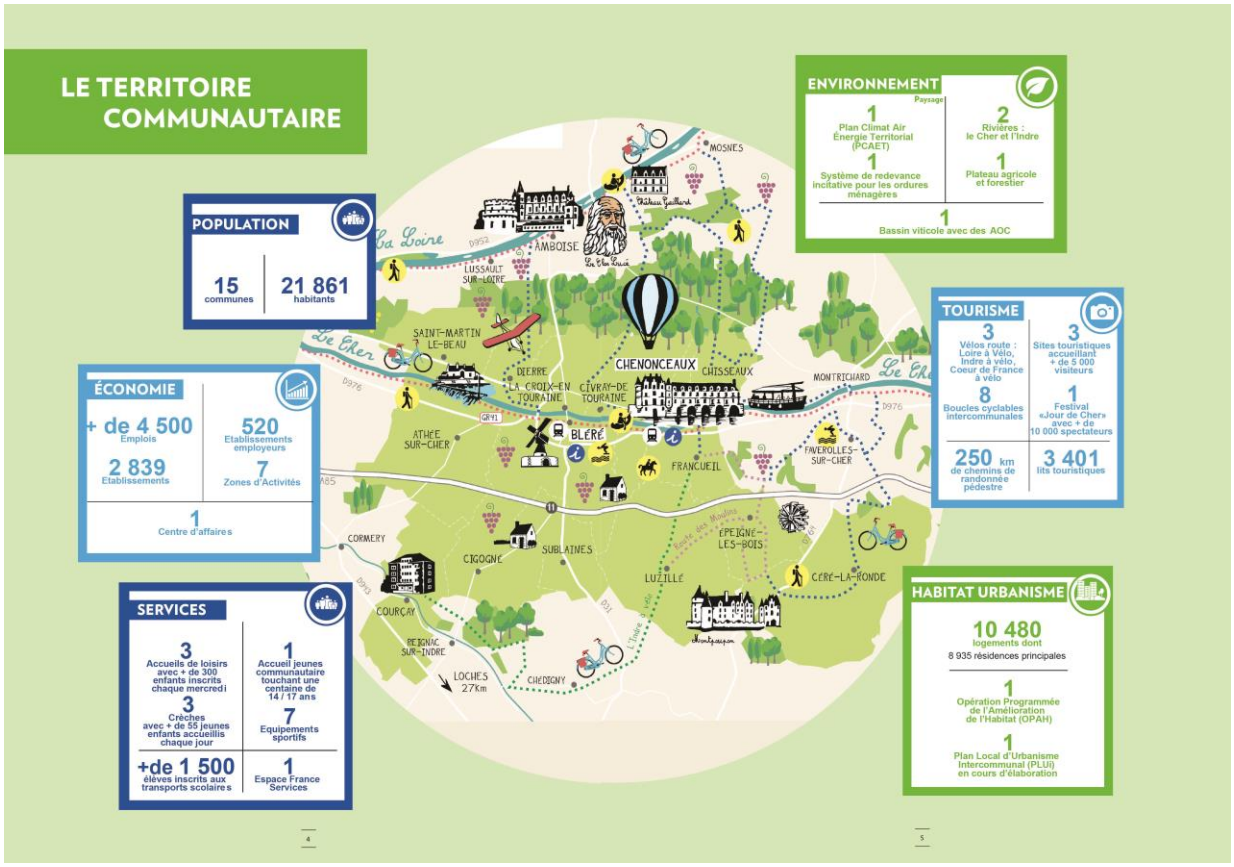

Documents cadres

Les documents supra-communautaires

- **Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) a été adopté par le Conseil Régional les 15 et 16 décembre 2016. Ce schéma a vocation de :

- Coordonner les actions de développement économique sur le territoire régional, notamment avec les niveaux de collectivités
- Définir les orientations stratégiques de la région en matière économique,
- Promouvoir un développement économique équilibré de la région,
- Développer l'attractivité du territoire régional,
- Prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région.

Il porte sur :

- La politique d'aide aux entreprises, notamment l'immobilier d'entreprise,

- Le soutien à l'innovation des entreprises,
- Le soutien à l'internationalisation,
- Les priorités pour l'économie sociale et solidaire, sur la base de la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire
- L'égalité professionnelle hommes-femmes.

L'inscription de l'action économique régionale dans la transition écologique et le progrès social font partie des grands principes qui ont guidé l'élaboration de ce schéma.

Après l'adoption de ce schéma, des conventions de partenariats ont été signées par les collectivités pour la mise en œuvre de ce schéma. La Communauté de communes Bléré-Val de Cher a signé la convention de partenariat avec la Région le 18 mai 2018. Les relations partenariales ont été nouées autour des 3 grands domaines suivants :

- L'animation et la promotion économiques.
- L'aménagement des parcs d'activités et les aides à l'immobilier.
- Les aides aux entreprises.

- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Il se substitue aux schémas sectoriels suivants : SRCE[1], SRCAE[2], SRI[3], SRIT[4], PRPGD[5].

Le SRADDET de la région Centre-Val de Loire, adopté par délibération en date du 19 décembre 2019 par le conseil régional a été approuvé par le préfet de région le 4 février 2020.

Ce schéma est basé sur quatre axes :

- Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée
- Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre – Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise

[1] Schéma Régional de Cohérence Ecologique
[2] Schéma Régional Climat Air Energie
[3] Schéma Régional de l'Intermodalité
[4] Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
[5] Plan Régional De Prévention Et De Gestion Des Déchets

- Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée
- Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable

- **Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ABC**

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Sur le territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher, la structure en charge de l'élaboration et du suivi de ce document est le Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale des Communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (SCoT ABC). Il regroupe à ce jour 45 communes réparties, au nord et au sud de la Loire, sur 3 Communautés de communes.

Le SCoT a été approuvé le 25 février 2008, modifié en 2011 et révisé en 2018.

La modification de 2011 a permis d'intégrer et de compléter ses orientations en matière de ressource en eau, d'une part, et d'activités économiques, d'autre part. En outre, les élus du Syndicat Mixte ont souhaité mener une étude de Pré-localisation des zones humides et d'inventaire des zones humides à forts enjeux sur le territoire du SCoT, dans le but de le mettre en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne et avec les exigences du Grenelle de l'Environnement.

En 2018, le SCoT ABC a fait l'objet d'une révision, qui a notamment permis d'actualiser les données relatives à la croissance démographique, au nombre moyen de logements à construire ainsi qu'au nombre d'hectares consacrés à l'extension des zones d'activités.

→ **Croissance démographique et du desserrement des ménages :**

	Population des ménages en 2013	Taux d'évolution annuel moyen	Population des ménages en 2030
CCC	16 289	+0,8%	18 652
CCVA	27 565	+0,7%	31 036
CCBVC	20 793	+1,0%	24 625
Total	**64 647**	**+0,8%**	**74 296**

	Total SCoT	CC Castelrenaudais	CC Val d'Amboise	CC Bléré – Val de Cher
Nombre moyen de logements à construire par an	321	81	118	122
Nombre de logements à construire sur la période 2018-2030 (12 ans)	3650 à 3950	900 à 1000	1350 à 1450	1400 à 1500
Augmentation annuelle du parc (logements à construire, hors renouvellement)	293	74	106	113
Augmentation nette du parc entre 2018 et 2030 (solde)	3350 à 3650	850 à 950	1200 à 1300	1300 à 1400
Répartition approximative	100%	25%	36%	39%

	Total SCoT	CC Castelrenaudais	CC Val d'Amboise	CC Bléré – Val de Cher
Plafond d'extension pour les zones d'activités (en ha)	235	75	90	70

- **Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne**

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de 6 ans :

- les grandes orientations pour garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau
- les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, chaque plan d'eau, chaque nappe souterraine, chaque estuaire et chaque secteur du littoral
- les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise, territoire par territoire, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui doit permettre d'atteindre les objectifs.

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 a été approuvé par arrêté du 18 novembre 2015. Il fixe, pour une période de 6 ans, les orientations fondamentales d'une gestion intégrée et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que les objectifs de qualité et de quantité définis par la Directive n°2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Le projet de SDAGE pour la période 2022-2027 est en cours de réalisation.

- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher Aval**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil stratégique de planification de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, celle du bassin versant. Le SAGE répond en ce sens à différentes logiques de gestion :

- la gestion décentralisée, issue de la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, implique une gestion de l'eau à l'échelle locale, par bassin versant ;

- la gestion globale se traduit par une gouvernance de l'eau constituée d'acteurs locaux représentatifs pour traiter des enjeux du territoire ;

- la gestion intégrée implique, via un découpage territorial à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (et non administratif), d'une part une concertation et une organisation de l'ensemble des acteurs ainsi qu'une coordination des actes d'aménagement et de gestion (politiques sectorielles, programmation, etc.), d'autre part de favoriser une synergie entre le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des usages ;
- la gestion équilibrée vise à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques et de la ressource en eau de façon à concilier et à satisfaire les différents usages, activités ou travaux liés à l'eau ;

Le territoire de la communauté de communes se situe au sein du bassin versant du Cher aval.

Le SAGE du bassin versant du Cher aval a été approuvé par arrêté inter préfectoral du 26 octobre 2018. Il définit sept enjeux stratégiques.

Les documents communautaires

- **Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**

La communauté de communes Bléré-Val de Cher s'est lancée en mars 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et a défini, au travers d'une ambitieuse démarche de concertation des acteurs locaux, une stratégie territoriale qui permet de répondre à 9 principes structurants déclinés à partir des axes suivants :

- 3 axes stratégiques transverses :
  - Mobiliser les acteurs et citoyens autour des enjeux écologiques
  - Anticiper les conséquences du changement climatique dans les projets du territoire
  - Améliorer la qualité de l'air

Chiffres clés

Une baisse des consommations d'énergie finale de **20%** entre 2015 et 2030

Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de **21%** entre 2015 et 2030

Le développement des énergies renouvelables pour atteindre 32 % de la consommation d'énergie en 2030

Développement de la séquestration carbone pour atteindre 46% des émissions de gaz à effet de serre en 2030

- 6 axes prioritaires thématiques :

- Favoriser un territoire éco-rénové et des énergies non polluantes pour les logements
- Rendre exemplaire la collectivité
- Développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux
- Encourager une agriculture durable et favoriser une consommation locale
- Valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique
- Augmenter la production d'énergie renouvelable

Le PCAET a été approuvé en conseil communautaire le 27 février 2020.

- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Suite à la réalisation d'un premier Programme Local de l'Habitat de 2012 à 2017 et par délibération du conseil communautaire en date du 25 avril 2019, la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher a décidé de lancer l'élaboration du bilan de ce PLH et l'élaboration de son deuxième Programme Local de l'Habitat.

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Il donne une ligne de conduite sur 6 ans.

Les différents documents qui composent un PLH sont :

- Un diagnostic de la situation existante sur le territoire ;
- Des orientations stratégiques, qui donnent la vision politique des élus sur les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre ;
- Un programme d'actions opérationnelles qui découle des orientations définies précédemment.

Le diagnostic et les orientations ont d'ores et déjà été réalisés. Il ressort notamment que la Communauté de communes manque de petits logements et de logements locatifs. Le PLH devrait être approuvé en fin d'année 2021.

- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

La communauté de communes a pris la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » le 27 novembre 2015.

Nous avons choisi d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 17 décembre 2015 avec les objectifs suivants :

- Intégrer les orientations et prescriptions du SCoT ABC ;
- Maintenir et développer l'accueil de population ;
- Favoriser la production de logements pour tous sur tout le territoire en limitant la consommation d'espaces, en facilitant le renouvellement urbain, en recherchant la qualité des paysages et des formes urbaines, en améliorant la mixité sociale et l'adéquation entre l'offre et la demande ;
- Poursuivre le développement économique en offrant des conditions d'accueil et de maintien des entreprises sur le territoire. Renforcer et développer les zones d'activités. Permettre aux entreprises de trouver les solutions à leur maintien et à leur agrandissement dans de bonnes conditions ;
- Maintenir les conditions de l'exercice de l'activité agricole. Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels ;
- Prendre en compte l'environnement en intégrant la richesse et la protection des éléments environnementaux présents sur le territoire ;
- Développer des actions contribuant à l'attractivité du territoire pour en faire un territoire agréable à vivre ;
- Maintenir et valoriser les éléments patrimoniaux du territoire (paysage, patrimoine architectural et bâti…) ;
- Permettre de définir les besoins en termes d'équipements communaux et intercommunaux ;
- Développer le tourisme dans la vallée du Cher en lien avec le patrimoine architectural et bâti (Château de Chenonceau, barrages à aiguilles, moulins…).

Les étapes de l'élaboration du PLUi

- 17 décembre 2015 : Prescription du PLUi et modalités de collaboration
- 2016 - 2017 : Etudes et diagnostic du territoire (collaboration avec les communes, association avec les personnes publiques associées, concertation avec le public)
- 1er mars 2018 : Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en Conseil Communautaire
- 2018 - 2019 : Elaboration du dispositif règlementaire (règlement graphique et écrit)
- 24 octobre 2019 : Arrêt du PLUi
- Novembre 2019 à janvier 2020 : Consultation des communes (15 avis favorables au projet arrêté)
- Janvier à Août 2020 : Consultation des Personnes Publiques Associées (délais prolongés en raison de la crise sanitaire)
- Enquête publique du 29 mars 2021 au 29 mars 2021
-

Les étapes à venir :

- Approbation du PLUi

Démographie

Le territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher accueille une population d'environ 22 000 habitants sur une superficie d'environ 326,34 km², avec la commune de Bléré comme ville centre.

	Population totale
Athée sur Cher	2 707
Bléré	5 412
Céré la Ronde	454
Chenonceaux	351
Chisseaux	629
Cigogné	439
Civray de Touraine	1 888
Courçay	834
Dierre	610
Epeigné les Bois	443
Francueil	1 406
La Croix en Touraine	2 309
Luzillé	999
St Martin le Beau	3 214
Sublaines	203
TOTAL	21 898

Population 01 01 2016 - Valable au 01 01 2019

Evolution démographique

Depuis une cinquantaine d'années, la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher enregistre un important développement démographique en lien avec la périurbanisation de l'agglomération tourangelle.

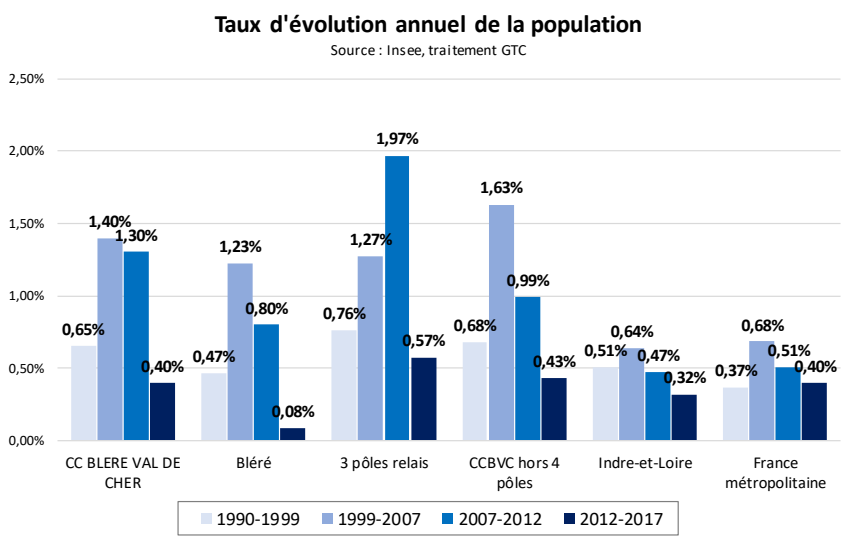

Ainsi, la croissance démographique de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher est au-dessus de la moyenne des Communautés d'Indre-et-Loire. Cette dynamique est portée à la fois par un solde naturel positif et un solde migratoire positif. Ce second facteur d'évolution démographique contribue nettement plus à la dynamique de Bléré Val de Cher que le premier (Source : ATU).

Croissance démographique entre 2006 et 2016

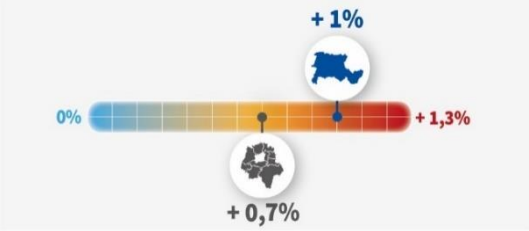

Cette croissance a profité à toutes les communes, aux pôles comme aux communes rurales, avec une intensité particulière sur les 3 pôles relais, à savoir Saint Martin le Beau, La Croix-en-Touraine et Athée-sur-Cher.

La croissance soutenue de la période 1999-2012 avec un taux d'évolution de 1,3% - 1,4% par an, s'est ralentie depuis. Cette évolution est attestée par les données les plus récentes de l'Insee qui indiquent un taux d'évolution de 0,40% par an entre 2012 et 2017 (et de 0,59% entre 2011 et 2016). Ce rythme reste toutefois légèrement supérieur à celui de la moyenne départementale (0,32% par an) et à hauteur de la moyenne nationale (0,40% par an).

Toutefois, il est fort probable que l'augmentation du nombre de permis de construire accordés observée depuis 2017 et que le lancement de nouveaux lotissements se traduisent par une nouvelle accélération sur le plan démographique.

Caractéristiques de la Population

Les apports d'habitants des années passées, principalement de jeunes ménages avec enfants, ont contribué à maintenir un caractère relativement jeune à la population. Hormis le déficit des jeunes de 15-29 ans (qui partent vers des agglomérations suivre des études, une formation ou trouver un emploi), la structure par âge de la population de la Communauté de communes est aujourd'hui proche de celle de la France métropolitaine.

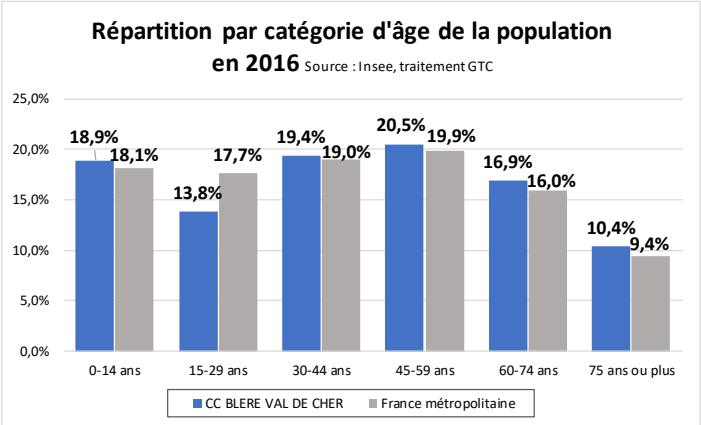

Néanmoins, l'indice de jeunesse tend à s'amenuiser témoignant d'un vieillissement des habitants. Celui-ci s'opère via une diminution du nombre d'enfants (et de personnes âgées de 30-44 ans), et surtout un accroissement de la population âgée de 45 ans et plus en particulier des 60-74 ans (+519 entre 2011 et 2016).

Si au total, la Communauté de communes ne se caractérise pas, en 2016, par la présence d'une population très âgée, une nuance est toutefois à apporter au sein du territoire, où les situations sont contrastées. Dans la partie Est, les communes rurales affichent un profil plus âgé que dans les communes de l'Ouest plus en prise avec l'agglomération tourangelle.

Variation de la population par catégorie d'âge entre 2011 et 2016 - CCBVC Source : Insee, traitement GTC

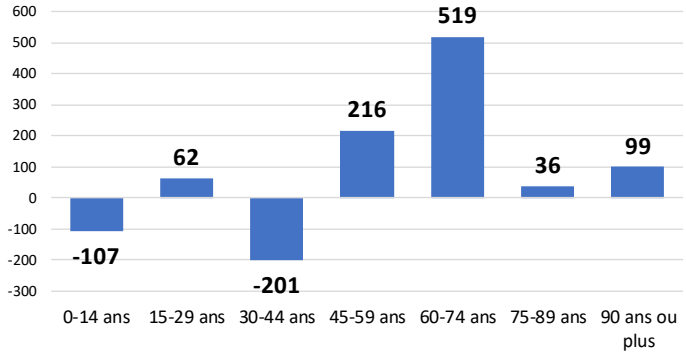

Comme toutes les villes-centres équipées en commerces, services notamment médicaux et paramédicaux et en structures d'hébergement pour personnes âgées, Bléré compte également une part importante de personnes âgées : 15,9% des habitants ont 75 ans ou plus, contre 10,4% en moyenne dans la Communauté de communes. et dans le département.

En effet, en 2016, le nombre de personnes âgées sur la Communauté de communes est de :

- Plus de 3600 personnes âgées de 60 à 74 ans, ce qui représente 16,9% de l'ensemble des habitants (France métropolitaine : 16,0%).
- Plus de 2200 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un taux de 10,4%, d'un point supérieur à la moyenne française.

Entre 2011 et 2016, leur nombre a augmenté de 3,1% par an pour les 60-74 ans et de 1,3% par an pour les personnes de 75 ans et plus (France métropolitaine : 2,6%/an et 1,1%/an).

Selon l'Insee, en France, l'augmentation de la part des personnes âgées de 65 ans et plus est inéluctable. Ainsi, la prise en charge des personnes âgées et de la perte d'autonomie constitue donc une des préoccupations publiques majeures.

En s'appuyant sur les projections de population réalisées pour la France par l'Insee, le nombre de personnes de 75 ans et plus de la Communauté de communes pourrait atteindre environ 2900 habitants à l'horizon du PLH en 2027, soit une augmentation de l'ordre de 600 à 700 personnes entre 2016 et 2027.

L'Insee indique également que la majorité des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent jusqu'à un âge avancé à leur domicile. Et si, en 2015, en France, moins de 2 % de la population âgée de 65 à 74 ans vit en institution, la part de ces résidents augmente avec l'âge et atteint 21% pour les 85 ans ou plus.

Taille moyenne des ménages

En lien avec la structure par âge de la population, la taille moyenne des ménages, c'est-à-dire le nombre moyen d'occupants par résidence principale de la Communauté de communes, de 2,34 en 2016, apparait relativement élevée au regard des référents (Indre-et-Loire : 2,13, France métropolitaine : 2,21) et à hauteur de celle de la CC du Castelrenaudais (2,33).
Cela signifie que le potentiel de décohabitation, qui se traduit par le départ des jeunes adultes du domicile de leurs parents, est important. L'augmentation du nombre de familles monoparentales joue également un rôle dans le potentiel de décohabitation.
En effet, selon l'ATU, au cours de la dernière décennie, Bléré Val de Cher est le second territoire le plus touché par la hausse des familles monoparentales. Le poids de ces ménages a augmenté deux fois plus vite que la moyenne des communautés de communes (+ 2,1 points contre + 1,2 point).

Un des enjeux de la Communauté de communes est donc de continuer de valoriser son caractère attractif, en maintenant, principalement dans les polarités, une offre d'équipements et de services en direction de la petite enfance et de l'enfance, dans le domaine sportif et culturel… qui puisse contribuer à retenir les jeunes ménages sur place et à continuer d'en accueillir de nouveaux.

Les apports de ménages avec enfants observés dans les années 2000 et 2010 ont permis un renouvellement de la population et une baisse limitée de la taille moyenne des ménages. Toutefois, la dernière phase est marquée par un affaiblissement plus sensible (baisse de la taille moyenne des ménages de -0,52% par an entre 2011 et 2016, contre -0,19% par an entre 2006 et 2011) qui devient plus fort qu'en moyenne dans le département (-0,33% par an) et qu'en France métropolitaine (-0,37% par an). Cette diminution, que l'on appelle également desserrement des ménages, est particulièrement marquée à Bléré (-0,93% par an), alors qu'elle est très modérée dans les 3 pôles relais.

Taille moyenne des ménages en 2016

(=nombre moyen d'occupants par résidence principale) Source : Insee

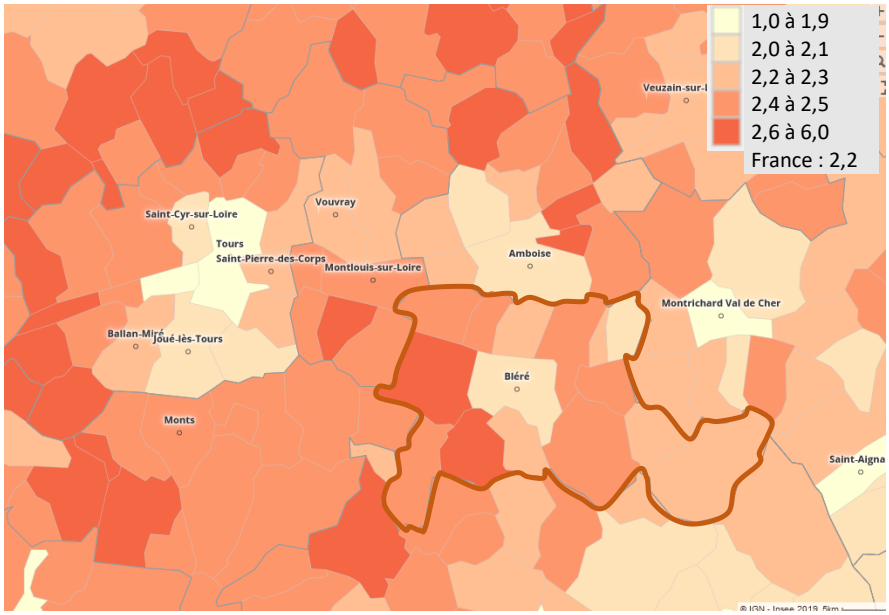

Au sein du territoire, la taille moyenne des ménages varie selon les communes, de 2,01 à Chisseaux à 2,62 à Athée-sur-Cher.

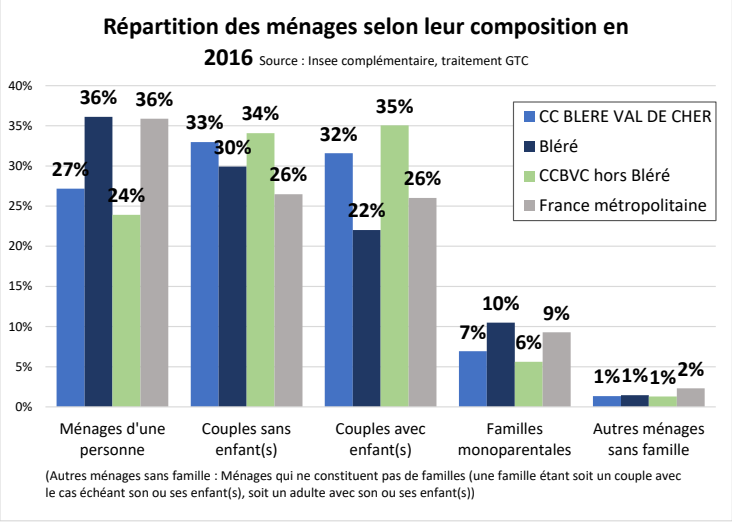

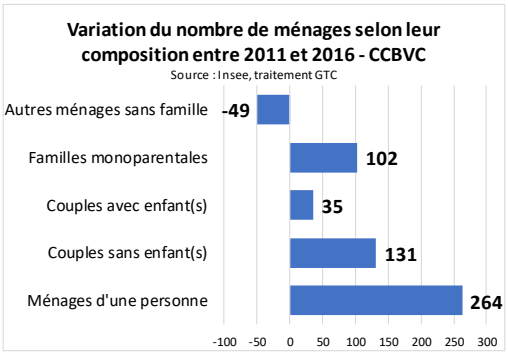

En 2016, les couples sans et avec enfant(s) restent les catégories de ménages les plus représentées (33% et 32% des ménages). Variable selon les communes, le poids des familles monoparentales est encore globalement peu élevé (7%), mais leur nombre a augmenté de 20% entre 2011 et 2016.

Les personnes vivant seules sont particulièrement présentes à Bléré (36% des ménages) et dans les communes rurales où la population est âgée (32% et plus dans les communes de Chisseaux, Céré-la-Ronde, Epeigné-les-Bois, Chenonceaux). Près de 60% de ces personnes ont 60 ans ou plus. Le phénomène d'accroissement du nombre de personnes vivant seules est observé, comme dans bon nombre de territoires en France. Cela

entraine une accélération de la baisse de la taille moyenne des ménages, qui traduit le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie.

Niveau de revenus des habitants

Le niveau de précarité des habitants de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher apparait moins marqué que dans d'autres territoires. Par rapport aux moyennes départementale et nationale, le taux de ménages à bas revenus, c'est-à-dire inférieurs au seuil de 60% est nettement plus faible (moyenne des ménages : 12,9%, contre 19,2% et 21,7%), quelles que soient les tranches d'âge. Toutefois, au sein de la population, certaines catégories apparaissent fragiles, il s'agit des :

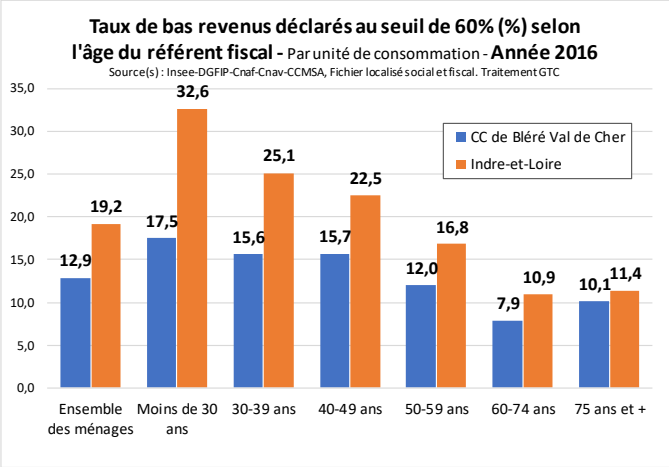

- Jeunes : 17,5% des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans ont un niveau de revenus inférieur au seuil de 60%. C'est cependant presque deux fois moins qu'en France.

  En revanche, les seniors apparaissent les mieux lotis, surtout les personnes âgées de 60 à 74 ans.

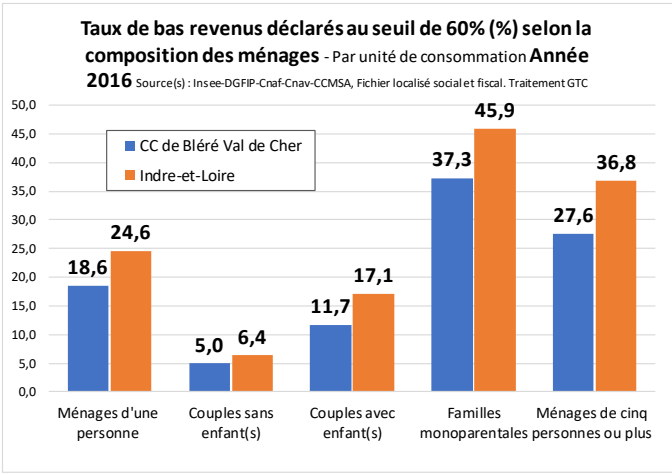

- Familles monoparentales : 37% d'entre elles ont de faibles revenus.

  Si globalement les familles monoparentales ne représentent que 7% des ménages de la CCBVC, dans certaines communes, elles sont particulièrement représentées, comme à Bléré, Cigogné, Athée-sur-Cher et Céré-la-Ronde (12% à 17% des ménages). Et elles sont à l'origine de 33% des demandes de logements HLM.
- Ménages de 5 personnes ou plus, c'est-à-dire le plus souvent les familles comprenant au moins 3 enfants.
- Personnes vivant seules. Globalement, elles ne représentent que 27% des ménages de la CCBVC, mais leur nombre augmente fortement. Et elles représentent 34% de la demande locative sociale.

Selon l'ATU, le revenu disponible médian par unité de consommation par mois est de 1 800 euros. Les écarts de niveau de vie sont relativement faibles : les 10% de ménages les plus aisés ont un niveau de vie 2,6 fois plus élevé que les 10% les plus modestes. Cet écart atteint 3,1 en Indre-et-Loire.

Revenu disponible mensuel en 2016

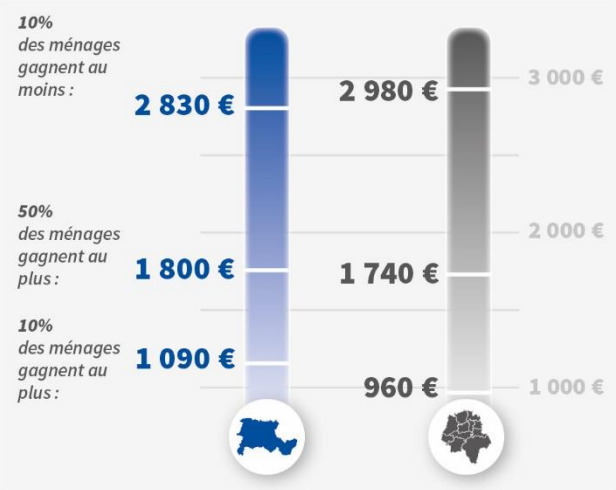

Habitat

Parc de logements - CCBVC Source : Insee, traitement GTC		Logements	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires et logements occasionnels
CCBVC	Nombre en 2016	10 480	8 935	839	707
	Taux en 2016	100%	85,2%	8,0%	6,7%
	Variation du nombre 2011-2016	502	457	89	-45
Bléré	Nombre en 2016	2 756	2 401	233	122
	Taux en 2016	100%	87,1%	8,4%	4,4%
	Variation du nombre 2011-2016	133	137	-2	-2
CCBVC hors Bléré	Nombre en 2016	7 725	6 534	606	585
	Taux en 2016	100%	84,6%	7,8%	7,6%
	Variation du nombre 2011-2016	369	320	91	-43

Parallèlement à l'évolution démographique, le parc de logements de la Communauté de communes se développe : entre 2011 et 2016, 500 logements sont comptabilisés en plus, soit une croissance de 5%.

Ce renforcement profite aux résidences principales (dont le nombre augmente également de 5%) dans lesquelles sont logés les ménages.

Il traduit également un accroissement du nombre de logements vacants (+89, soit +11%), alors que le parc de résidences secondaires et de logements occasionnels se réduit (-45, soit -6%). Cette tendance est à l'œuvre depuis la fin des années 1990. Au total, le nombre de logements vacants a doublé entre 1999 et 2016 pour atteindre le taux de 8,0% en 2016, et le taux de résidences secondaires de 6,7% est plutôt faible.

Evolution de la construction de logements neufs

La communauté de communes de Bléré-Val de Cher a connu une forte période de construction dans les années 2000, puis un ralentissement avec l'arrivée de la crise financière de 2008. Une reprise est ensuite observée dans les années 2012 et 2013, avant qu'un nouveau fléchissement n'intervienne probablement en lien avec la réduction de l'offre en terrains à bâtir dans le cadre des lotissements.

On constate que les communes qui ont connu la plus forte dynamique durant les dernières années sont les trois pôles relais, et qu'une reprise est enregistrée en 2018.

Ainsi, au total, le nombre de logements construits passe d'une moyenne de 130-150 par an entre 1999 et 2010 à 100 de 2011 à 2015 et à 70 de 2016 à 2018.

Nombre de logements construits par an (y compris résidences) Source : Sitadel, traitement GTC	1999-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2019
CCBVC	132	149	100	71
Bléré	34	33	22	15
3 pôles relais	48	63	51	35
CCBVC hors 4 pôles	50	53	27	22

3 pôles relais : Athée-sur-Cher, La Croix-en-Touraine, Saint-Martin-le-Beau

Une reprise est cependant en cours, comme l'indique les graphiques ci-dessous :

- 97 logements autorisés en moyenne par an de 2016 à 2018 ;
- 112 logements neufs en moyenne par an dont le permis de construire a été accordé de 2017 à 2019.

Compte tenu du décalage dans le temps entre la délivrance des permis de construire et la livraison des logements construits, la courbe de la production devrait repartir à la hausse dès les prochaines années.

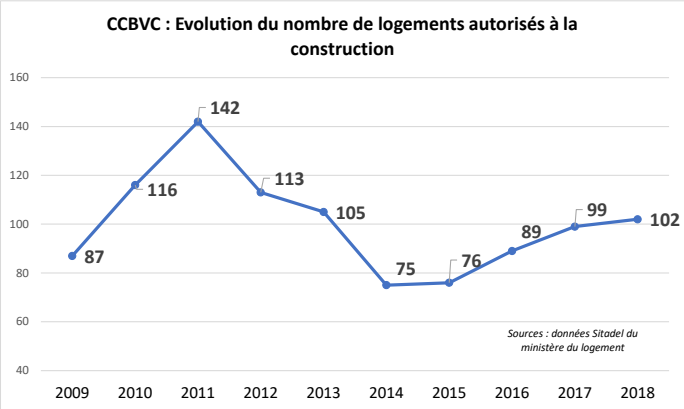

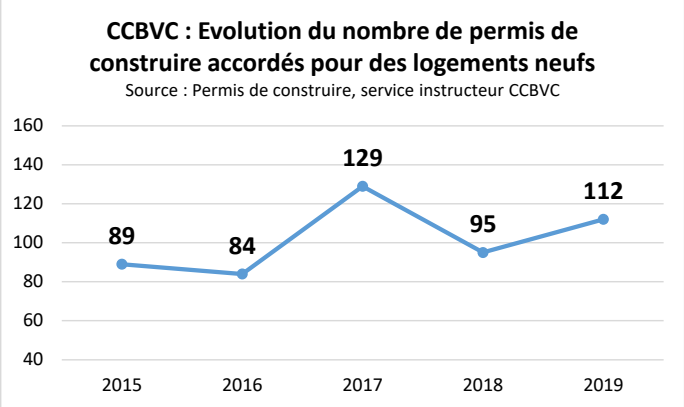

Vacance des logements

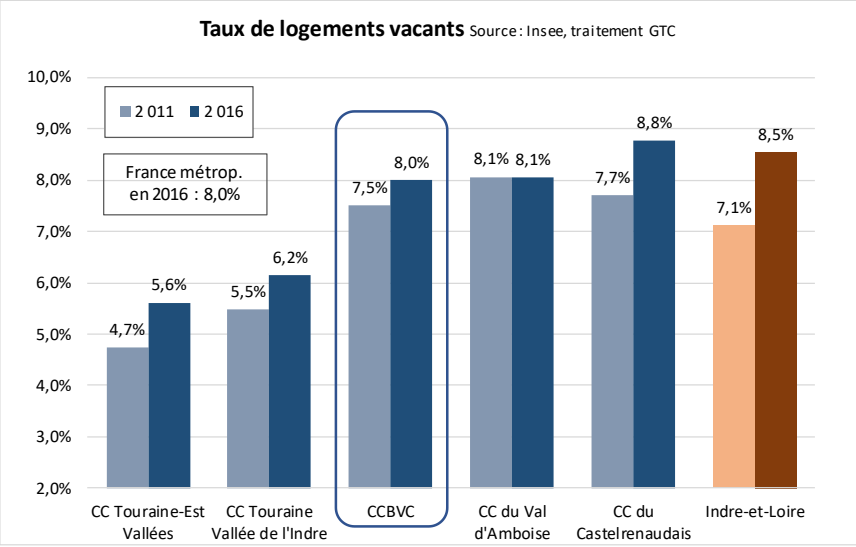

Le taux de 8,0% de logements vacants de la Communauté de communes se situe dans la moyenne nationale et est équivalent à celui de la CC du Val d'Amboise. S'il est relativement modéré, comparativement à des territoires moins dynamiques, notamment ruraux, le développement de la vacance est un phénomène enclenché depuis 15-20 ans qu'il convient de juguler.

En effet, entre 2011 et 2016, si la moitié des communes enregistre une stabilisation, voire un léger retrait de leur nombre de logements vacants, l'autre moitié observe une augmentation, parfois significative. Ainsi au total en 2016, le taux de vacance varie de 4,2% à Athée-sur-Cher (marché plutôt tendu) à 13,1% à Chenonceaux. Quatre communes affichent un taux élevé, supérieur à 10% : Chenonceaux (13,1%), Chisseaux (12,7%), Dierre (10,4%) et Sublaines (10,4%). Avec 233 logements vacants représentant 28% de la vacance du territoire et un taux de 8,4%, Bléré présente un taux assez élevé, mais a stabilisé le phénomène sur cette période. Son centre- ville est néanmoins marqué par la présence de logements vacants localisés au-dessus des commerces, souvent peu entretenus, dont l'accès se fait par le local commercial.

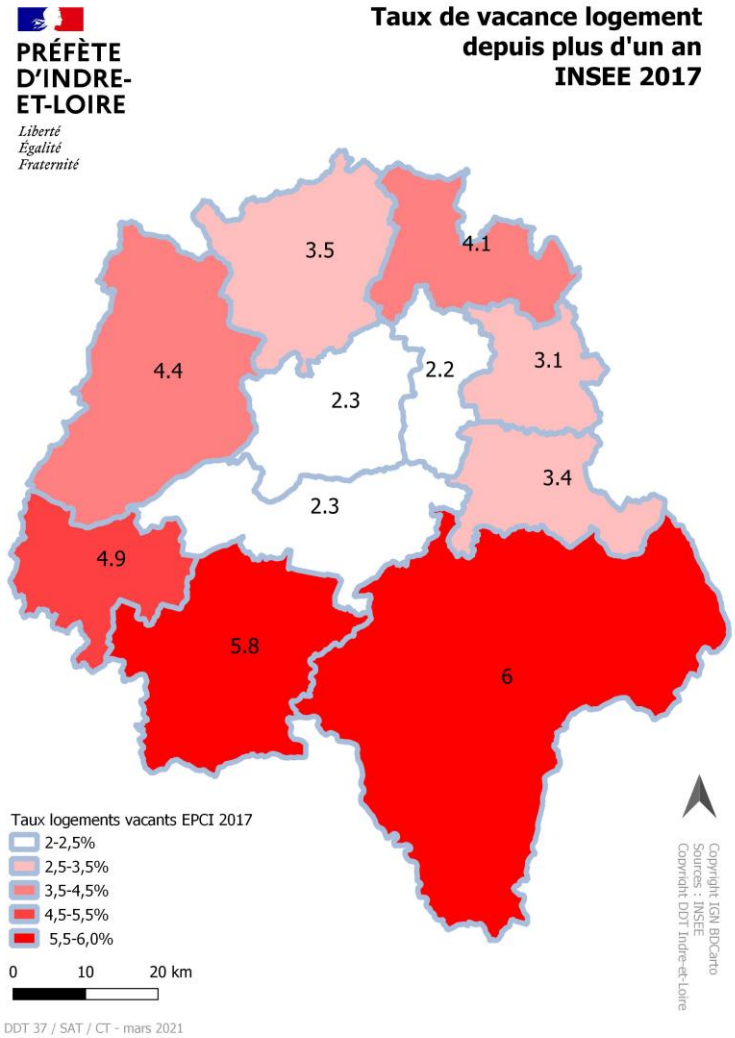

Etat des lieux du logement locatif

La quasi-totalité des logements locatifs sont des maisons (92%). Les appartements ne représentent que 8% de l'ensemble. Seule la ville de Bléré dispose d'une offre significative de logements collectifs : 23% du parc. Dans les autres communes, elle représente moins de 5%.

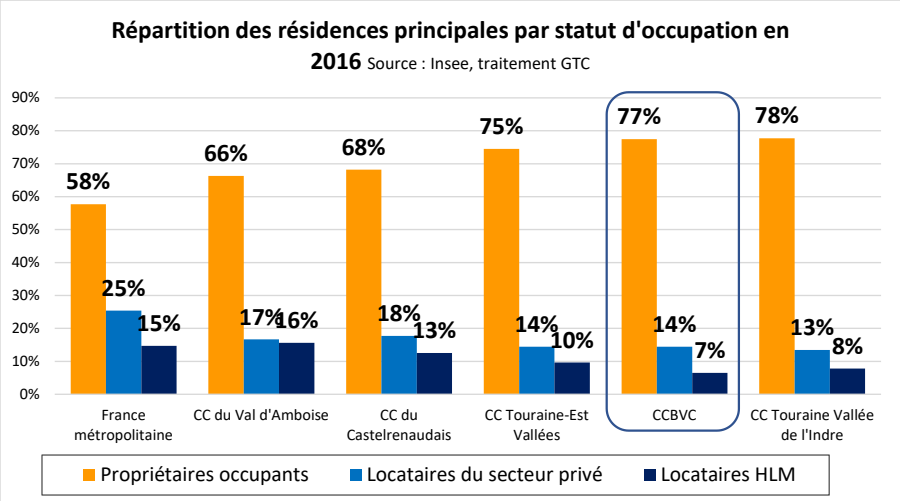

Plus que dans les CC du Val d'Amboise et du Castelrenaudais et à l'image des communautés de communes péri urbaines proches de Tours Métropole (CC Touraine-Est Vallées et CC Touraine Vallée de l'Indre), les trois quarts des résidences principales de la Communauté de communes sont occupés par leurs propriétaires. Cela signifie que la place laissée au parc locatif est faible : 14% de locatif privé et 7% de locatif HLM, la moyenne nationale (très proche de la moyenne départementale) étant de 25% et de 15%.

Concernant le logement locatif social, les données du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) indiquent qu'au 1er janvier 2019, le territoire de la Communauté de communes compte 588 logements locatifs sociaux (non compris le Foyer de Jeunes Travailleurs).

Répartis dans 9 communes sur 15, ce parc représente un taux de 7% de l'ensemble des résidences principales.

Globalement, l'offre est :

- Relativement modeste et moins développée que dans les territoires voisins (CC du Val d'Amboise : 16%, CC du Castelrenaudais : 13%, CC Touraine-Est Vallées : 10%, CC Touraine Vallée de l'Indre : 8%).
- Centrée sur le pôle de Bléré. Etant la ville principale et la seule du territoire à être soumise à des obligations dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, Bléré concentre 60% du parc lui conférant un taux de 15%.

Après Bléré, c'est dans le pôle relais de Saint-Martin-le-Beau que l'offre est la plus importante : 120 logements, soit un taux de 10% des résidences principales. Dans les autres communes, le parc est moins présent avec de 1 à 41 logements HLM à La Croix-en-Touraine, Athée-sur-Cher, Chisseaux, Epeigné-les-Bois, Courçay, Dierre et Civray-de-Touraine.

Un dispositif de lutte contre la vacance des logements et de réhabilitation des logements existants : la mise en œuvre d'une OPAH

La Communauté de communes a mis en œuvre, sur l'ensemble de son territoire, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multithématique, ciblant les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah. Opérationnelle dès la mi-juin 2019, la convention a été signée en septembre, pour une durée de 3 ans (09/09/2019-08/09/2022). C'est l'opérateur SOLIHA qui a été choisi pour le suivi-animation de l'OPAH.

Elle porte sur les thématiques suivantes :

- Précarité énergétique et amélioration thermique ;
- Adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- Lutte contre l'habitat indigne.

La question de la vacance est traitée en complément du volet énergétique. Ce volet vise des logements vacants depuis 2 ans, de propriétaires éligibles aux aides de l'Anah : accédants intéressés par un bien dégradé à très dégradé, et héritiers souhaitant réhabiliter le bien pour en faire leur résidence principale.

Un dispositif complémentaire est également prévu : l'accompagnement des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs (quels que soient leurs revenus), dont les logements sont situés dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques. L'objectif est de traiter la totalité des 25 logements concernés par les prescriptions de travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité des logements définis dans le PPRT EPC France.

Les objectifs définis visent la réhabilitation d'un total de 152 logements. Les propriétaires occupants sont les cibles principales :

- 127 logements de propriétaires occupants. Les thèmes de l'amélioration énergétique et de l'autonomie sont prépondérants.
- 25 logements de propriétaires occupants ou bailleurs concernés par les travaux de réduction de la vulnérabilité des logements situés dans le périmètre d'exposition aux risques du PPRT.

OPAH CCBVC 2019-2022 - OBJECTIFS

Thématiques	Nombre de logements aidés
Energie *(propriétaires occupants)*	66
Energie et autonomie *(propriétaires occupants)*	7
Autonomie *(propriétaires occupants)*	42
Sortie d'insalubrité *(propriétaires occupants)*	6
Vacant et dégradé *(propriétaires occupants)*	6
PPRT	25
Total	**152**

Source : Etude pré-opérationnelle pour un dispositif d'amélioration de l'habitat – Communauté de Communes Bléré Val de Cher – SOLIHA - Octobre 2018

Etude pour la mise en œuvre d'une PTRE

En complément de l'OPAH, la Communauté de communes est en cours de réflexion pour la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique sur le territoire du Pays Loire Touraine (les 4 communautés de communes de Touraine Est Vallées, du Val d'Amboise, de Bléré-Val de Cher et du Castelrenaudais).

Cette plateforme permettrait de créer un guichet physique unique pour accueillir les ménages qui souhaitent rénover leur logement sur le plan énergétique. Un volet concerne également la mobilisation des professionnels.

Une étude est en cours à l'échelle des quatre Communautés de communes précitées.

Equipements existants pour personnes à besoins spécifiques

Le territoire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher est bien doté en places d'EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec un taux de l'ordre de 136 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus. Deux établissements existent sur le territoire :

- A Bléré : l'établissement public autonome médico-social compte plus de 300 lits et places. Plusieurs bâtiments, implantés sur un site proche du centre-ville, offrent des services pour les personnes de plus de 60 ans, valides ou en perte d'autonomie :
    - 24 places en foyer logement (en pavillon ou appartement) au sein de la Résidence autonomie Pajaud ;
    - 231 lits d'hébergement permanent, dont 30 pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, répartis sur 2 bâtiments l'Auverdière et la Courtille ;
    - 6 places d'accueil de jour ;
    - 4 places d'Hébergement Temporaire ;
    - un Service de Soins Infirmiers À Domicile de 62 places.
- A Athée-sur-Cher : La résidence La Chesnaye est un EHPAD géré par l'Association Monsieur VINCENT. La structure accueille 70 résidents, dont une unité protégée de 16 lits pour personnes présentant des troubles cognitifs type Alzheimer ou autres.

Concernant l'hébergement des personnes handicapées, un établissement d'accueil a été construit à Cigogné. Ouvert en 2012, le Clos d'Alban peut accueillir 40 adultes polyhandicapés. Créé par

Le Clos d'Alban à Cigogné

l'association l'Arc-en-Ciel et géré depuis 2019 par la fondation Perce-Neige, il comprend aujourd'hui :

- Une Maison d'Accueil Spécialisé avec 18 places en hébergement complet et 2 en accueil de jour ;
- Un Foyer d'Accueil Médicalisé avec 18 places en hébergement complet et 2 places en accueil de jour.

La Communauté de communes a également construit un Foyer de Jeunes Travailleurs qui a ouvert en septembre 2019. Il comprend 9 logements.
Deux logements de secours ont été réalisés dans le même bâtiment (un T3 et un T4) à Bléré. Ces logements sont destinés à accueillir des personnes originaires du territoire, qui ont des ressources, et pas de difficultés sociales qui ne leur permettraient pas une sortie vers le logement de droit commun dans un délai maximal de 6 mois. Ils peuvent également héberger en urgence des victimes de sinistres, de violences conjugales et des personnes dans le cadre du plan hivernal de niveau 3.

Pour accueillir les voyageurs, la Communauté de Communes a aménagé deux aires d'accueil pour les gens du voyage :

- L'aire d'accueil « La Plaine » à Saint-Martin-le-Beau comprend 12 emplacements pour 24 places de caravanes ;
- L'aire d'accueil « La Bécasserie » à Chisseaux compte 5 emplacements pour 10 places de caravanes.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2022 prescrit l'obligation pour la Communauté de communes de réaliser des terrains familiaux locatifs pour une capacité totale de 16 places-caravanes, en raison du franchissement du seuil de 5000 habitants par la commune de Bléré.
Comme d'autres communes proches localisées le long du Cher, Saint-Martin-le-Beau, Dierre, La Croix-de-Touraine, Bléré, Civray-de-Touraine constituent un secteur où l'ancrage de familles de gens du voyage est important et de longue date :

- De nombreuses familles se sont installées dans des maisons, en lotissement, en particulier depuis les années 2000.
- Des familles sont également établies sur des terrains privés.
- Les deux aires d'accueil de Chisseaux et de Saint-Martin-le-Beau ont donc perdu leur vocation initiale. Elles sont occupées par des familles qui ne se déplacent plus. Certaines d'entre elles sont très précaires avec des problématiques d'isolation sociale et de santé. L'aire de Saint-Martin-le-Beau est très fréquemment en suroccupation, des tensions existent notamment entre les familles.

Pour répondre aux besoins des familles et aux objectifs du schéma, qui imposent la réalisation de terrains familiaux pour une capacité de 16 places-caravanes, la Communauté de communes a mis en place une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, qui doit se dérouler en 4 phases. La mission en est à la recherche d'un terrain. Le Conseil communautaire a ainsi acté en décembre 2020 un terrain au lieu-dit « Les Chaintres » à Civray-de-Touraine.

Programme Petites Villes de Demain et Opération de Revitalisation de Territoire

Le Programme Petites Villes de Demain permet à certaines communes de moins de 20 000 habitants d'être aidées techniquement et financièrement dans leur projet de redynamisation de leur commune. Ce projet est adapté à la réalité locale et peut porter sur l'habitat, le commerce, les circulations douces, etc.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites Villes de Demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisés en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

1 000 communes ont été sélectionnées dans toute la France. Pour être sélectionnée, il faut que la commune :

- Exerce des fonctions de centralités pour le territoire qui l'environne
- Montre des signes de fragilité

Sur notre territoire, trois communes ont été retenues :

- Bléré
- La Croix-en-Touraine
- Saint-Martin-le-Beau

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la Convention d'adhésion au Programme, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Dans le cas de la commune de La Croix-en-Touraine et de la commune de Bléré, la convention d'ORT est d'ores et déjà finalisée. La commune de Saint-Martin-le-Beau sera intégrée à cette convention par avenant. La convention d'adhésion au Programme a permis de définir les projets en cours et à venir très prochainement, en attendant la signature de l'avenant à l'ORT, tels que la rénovation d'un logement vacant en Maison des Solidarités, la rénovation des bureaux de la mairie ou encore la rénovation de l'ex cabinet médical en bibliothèque.

L'Opération de revitalisation de territoire (ORT) est un outil créé par la loi ELAN[6] du 23 novembre 2018, à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.
Les deux grands types d'actions liées à l'ORT portent sur le logement et sur les commerces, mais les actions peuvent également être en lien avec les mobilités, les équipements, les services publics, etc.

Pour cela, une convention reposant sur un projet global de l'intercommunalité et des communes concernées est signée. Elle doit obligatoirement être portée par l'EPCI.
Les signataires de cette convention sont l'EPCI, les communes concernées, l'Etat et ses établissements publics ainsi que toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par la convention.

Par ailleurs, il s'agit d'un outil juridique créateur de droits. En effet, des dispositifs s'appliquent au sein des périmètres définis par l'ORT pour répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager multi-sites).

Dans la convention d'ORT Bléré – La Croix-en-Touraine, les axes prioritaires définis sont :

- La réhabilitation et la création de logements adaptés aux besoins de la population avec un portage public ou privé
- La redynamisation des commerces de centre-bourgs par des outils de protection et de soutien
- L'amélioration de l'attractivité et de l'accessibilité des centre-bourg par une réorganisation et un apaisement des espaces publics
- Le développement et le renforcement des équipements et services publics du territoire

[6] Loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique

Economie

Le territoire de la Communauté de communes compte 7 zones d'activités :

- Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied à Sublaines et Bléré
- Zone d'Activités de Ferrière à Athée-sur-Cher
- Zone d'Activités de Saint Julien à Bléré
- Zone d'Activités de Bois Pataud à Bléré et Civray-de-Touraine
- Zone d'Activités de La Vinerie à La Croix en Touraine
- Zone d'Activités de La Folie à Saint Martin le Beau
- Zone d'Activités des Grillonnières à Saint Martin le Beau

Chiffres clés

2 839 établissements

520 établissements employeurs

57 établissements issus de l'industrie

En matière d'accueil d'entreprises, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher a ouvert un centre d'affaires en 2018. Le site propose à la location des bureaux et des salles de réunions.
A travers cet équipement, en complément des sites d'activités, la Communauté de communes Bléré-Val de Cher a souhaité pouvoir répondre au parcours résidentiel des entreprises.

En matière d'emploi, malgré un tissu économique tertiairisé, le territoire de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher possède de fortes spécificités sur des activités industrielles et agricoles, c'est-à-dire qu'elles occupent une part plus importante dans l'emploi total. C'est ainsi le cas de l'agriculture et la fabrication de biens alimentaires et de boissons. Mais aussi des activités de métallurgie et fabrications métalliques, la fabrication de produits en caoutchouc, en plastiques et autres composants non minéraux.

Depuis 2008, les emplois tertiaires ont porté la croissance de l'activité économique à Bléré Val de Cher, d'autant que la tertiarisation de l'économie semble s'y accélérer, en rattrapage du niveau déjà élevé des autres territoires.

En contrepartie, on constate le repli des activités primaires et secondaires.
Les activités dans l'industrie de pointe, l'économie sociale et solidaire, la logistique, les éco-activités, et l'industrie agroalimentaire sont représentées sur le territoire de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher par un certain nombre de grands employeurs qui affirment la spécificité économique sur les filières en question.
Il convient également de noter le dynamisme du secteur artisanal sur le territoire de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher : le nombre d'entreprises artisanales a évolué de 25,7 % en 5 ans (+14% sur le Département).

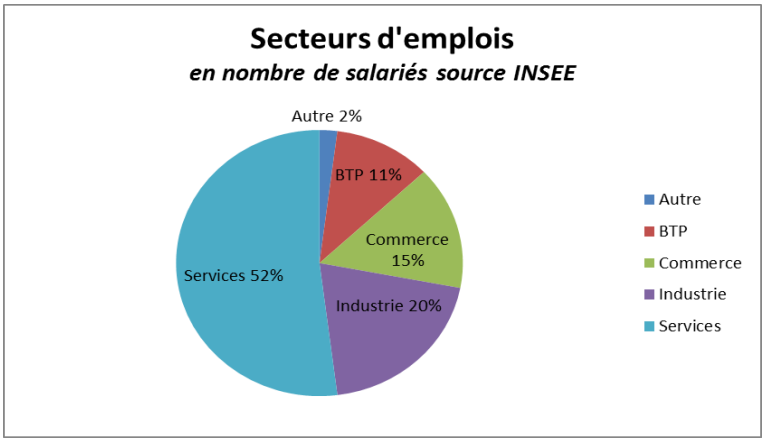

Concernant le secteur industriel, notre territoire a malheureusement connu un certain déclin avec la fermeture de plusieurs entreprises industrielles et la perte d'une centaine d'emploi. Eu égard à ce constat, notre territoire fonde beaucoup d'espoir dans la dynamique Territoires d'Industrie.

En effet, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher, avec les Communautés de communes du Val d'Amboise, du Castelrenaudais et de Touraine Est Vallées, a été labellisée TERRITOIRE D'INDUSTRIE, sous la bannière Grand Est Touraine, dont le protocole d'accord a été signé le 23 avril 2019 en présence de Mesdames les Ministres Jacqueline GOURAULT et Agnès PANNETIER-RUNACHER. Le contrat a été signé le lundi 31 mars 2021.

L'ATU remarque que, dans le champ concurrentiel, trois secteurs d'activité économique apparaissent comme une spécificité du territoire à la fois du fait de leur poids dans l'emploi local et de leur surreprésentation comparée à la moyenne nationale.

Spécificités économiques du territoire

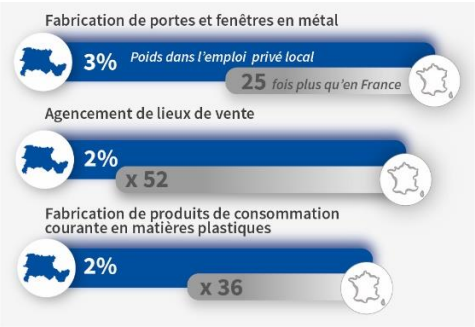

En matière d'emploi, notre territoire possède une population en âge de travailler, active et moins touchée par le chômage qu'ailleurs. En effet, les 15-64 ans (classe d'âges considérée comme « en âge de travailler ») de Bléré Val de Cher sont à la fois plus actifs (69,5%) que ceux du département (67,7%) et ceux de la région (64,9%).

De plus, le taux de chômage sur le territoire est inférieur au niveau départemental et régional (8,7% contre 8,9% et 9,2%), mais en deçà de la première couronne de Tours (6% dans l'Est Tourangeau).

Sur notre territoire, il convient de noter l'engagement d'une démarche « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ». L'idée générale est de permettre, sur un territoire, donné à des personnes y vivant depuis plus de 6 mois et étant au chômage depuis plus d'un an de se réinsérer par le travail malgré des parcours de vie parfois difficiles.

Le but de ce dispositif est de montrer qu'il est possible, à l'échelle d'un territoire d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi. Il s'agit plus exactement de transformer le coût du chômage de longue durée en financement de l'emploi. Concrètement, ce dispositif permet, via un fonds, d'utiliser l'argent des différentes aides publiques versées aux inactifs (allocation chômage, RSA, autres minimas sociaux, etc.) pour financer des emplois s'adressant aux chômeurs de longue durée.

L'idée est de créer, avec cette manne financière, des entreprises à but d'emploi (EBE) sur le territoire, qui vont embaucher des personnes éloignées de l'emploi depuis un an au moins. Les activités des EBE ne vont pas concurrencer celles des entreprises déjà existantes. Le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée va prendre en charge une partie des rémunérations versées aux salariés des EBE et une fraction des indemnités de licenciement quand la situation se présente (voir ci-dessous). C'est dans le cadre d'une convention signée entre le fonds et l'entreprise que ces deux paramètres sont fixés.

Ce dispositif est porté par un collectif composé d'élus de la Commune de Bléré, de citoyens et de chefs d'entreprise.

Selon l'ATU, 67% des actifs occupés résidents exercent leur activité professionnelle en dehors du territoire de Bléré Val de Cher. Parmi eux, 45% travaillent au sein de la Métropole de Tours et 40% dans les Communautés de communes limitrophes au territoire.
Presque 4 emplois sur 10 installés sur le territoire de Bléré Val de Cher sont occupés par des personnes qui n'y habitent pas.

- Les commerces

En 2016, le territoire de Bléré Val de Cher comptait 12 425 mètres carrés de surfaces commerciales, principalement dans des grandes surfaces alimentaires (Intermarché et Carrefour) et de bricolage et jardinerie (Bricomarché et Vive le Jardin). L'appareil commercial blérois prend place dans un environnement élargi dominé par une offre accessible en 20 à 45 minutes voiture :

- l'offre de la Métropole de Tours (environ 550 000 mètres carrés de surface de vente) concentre à la fois une offre de centre-ville et des zones commerciales de périphérie avec des enseignes dites « locomotives » telles que Ikea, Galeries- Lafayette, Printemps, Leroy Merlin, Decathlon. Son offre est diversifiée tant en termes de domaines commerciaux (équipements de la maison ou de la personne, bricolage, hygiène santé beauté) qu'en termes de niveaux de gamme (du discount au haut-de-gamme),
- l'agglomération de Blois, avec 200 000 mètres carrés commerciaux environ, est plus éloignée et, malgré une offre diversifiée, ne constitue pas une destination pour les ménages de Bléré Val de Cher, l'offre de Tours étant plus attractive (plus proche, plus de choix).

En complément, les communes d'Amboise et de Loches offrent également une offre commerciale.

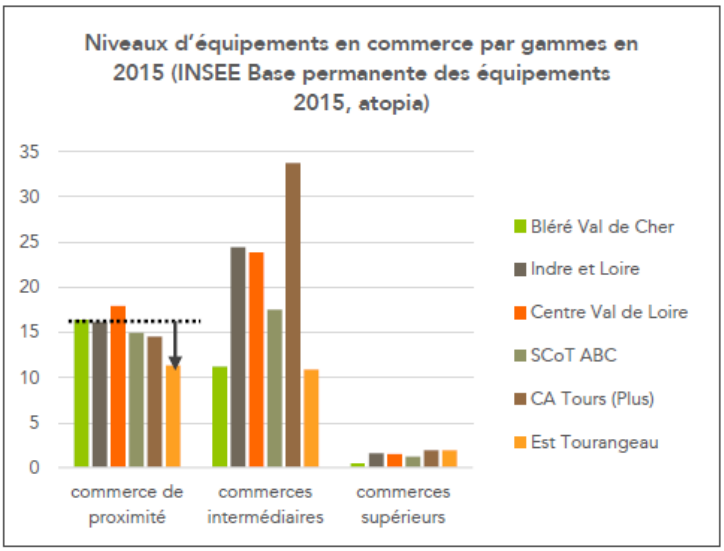

Source : Diagnostic PLUi Bléré-Val de Cher

Toutefois, l'offre commerciale de proximité se concentre sur Bléré. En effet, en 2016, presque la moitié des commerces de moins de 300 mètres carrés de surface commerciale se concentre dans la commune de Bléré, soit 79 commerces en 2016. Avec une dizaine de commerces, Athée-sur-Cher, Saint-Martin-le-Beau et Civray-de-Touraine constituent des pôles commerciaux de proximité secondaires.

Toutefois, aucune commune n'est dépourvue de commerces et/ou services de proximité, mais la problématique du « dernier commerce » concerne 3 d'entre elles, situées au sud du Blérois : Epeigné-les-Bois, Cigogné et Sublaines.

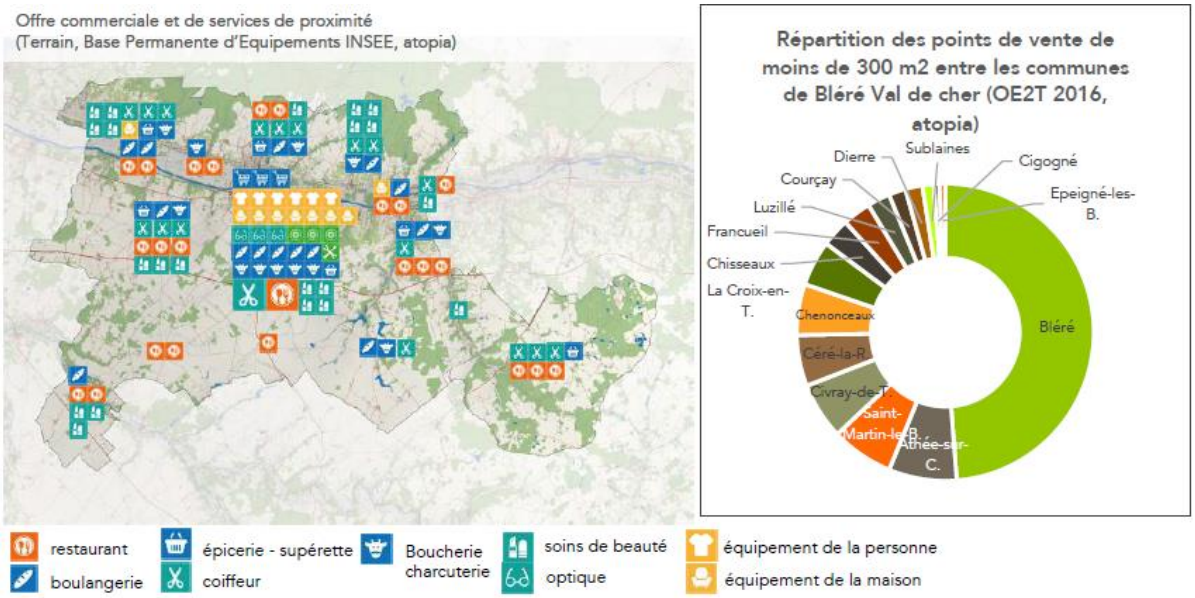

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher a engagé une politique de soutien aux commerces de première nécessité, notamment la construction d'un bâtiment neuf pour une boulangerie à Francueil, l'aménagement intérieur d'un multiservices à Chisseaux, …

L'offre commerciale de proximité se répartit entre la restauration – hôtellerie (28%), l'alimentation (21%) et l'Hygiène – Santé – Beauté (17%). L'offre automobile revêt un caractère plus exceptionnel.

La capacité du territoire à répondre aux besoins les plus basiques de sa population le différencie du contexte départemental, avec un taux d'équipement commercial de proximité de 16,4 contre 14,9 dans le SCoT et même 11,3 dans l'Est Tourangeau (commerces et services pour 10 000 hab.).

Activités agricoles

Depuis 1988, les évolutions des caractéristiques agricoles du Blérois soulignent la tendance à des exploitations agricoles plus petites qu'en Centre – Val de Loire (92 ha en 2010) et en Indre-et-Loire (69 ha), la concentration de la surface agricole utile entre 1988 et 2010 ayant conservé l'écart entre le territoire et ceux de référence.

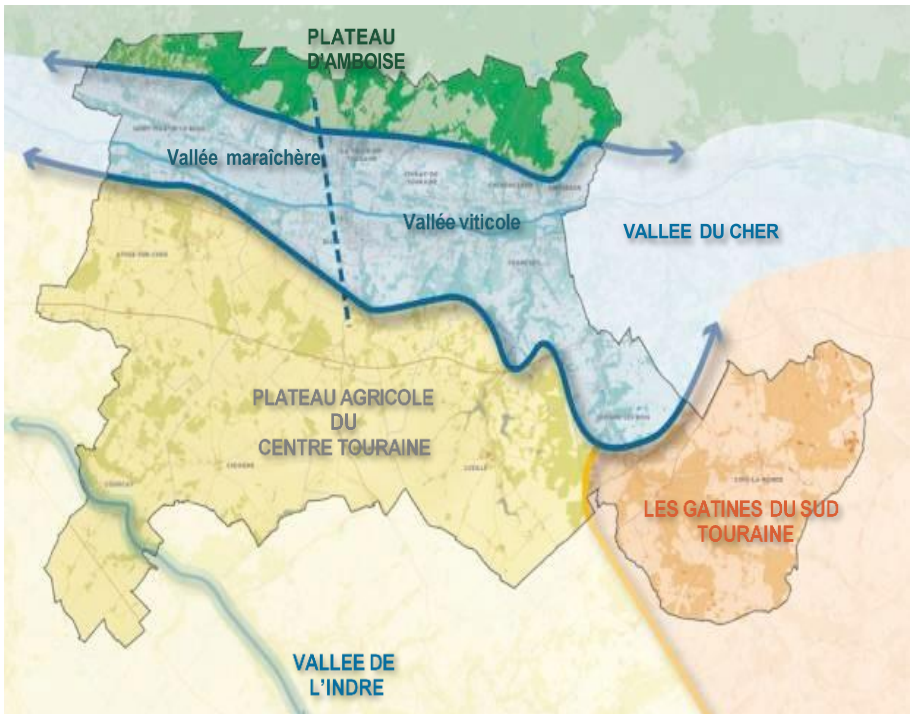

Par ailleurs, les petites régions agricoles du Blérois voient également évoluer les productions agricoles en leur sein :

- dans la Région viticole de l'est de Tours (le Val de Cher), l'orientation techno-économique communale s'est recomposée autour de Chenonceaux entre 2000 et 2010, sous l'effet de l'obtention de l'appellation Chenonceaux à l'AOC Vins de Touraine.
- sur la Champeigne, les céréales et les oléo-protéagineux s'étendent sur des espaces de polyculture / poly-élevage et de cultures générales, en lien avec la réduction rapide du cheptel (un tiers de moins en 22 ans).

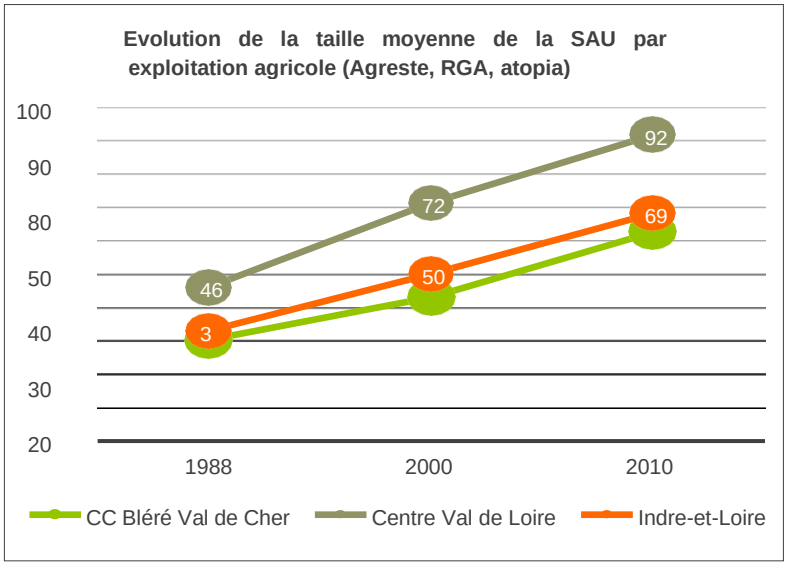

Des investissements ont été réalisés pour améliorer le potentiel de production agricole tels que le drainage et l'irrigation où les aménagements fonciers doivent être pris en compte si l'on ne veut pas gâcher ces investissements et par là-même des potentiels de productions forts.

Dans le Blérois, certains secteurs sont plus sujets à ces problématiques, avec Céré-la-Ronde et 42,2% de sa surface agricole drainée ou 26% de surfaces irriguées à Courçay. Toutefois, le territoire intercommunal reste bien en deçà des investissements réalisés au nord et au sud de l'Indre-et-Loire.

En revanche, la culture de la vigne est essentielle pour l'activité agricole du Blérois. Une part importante (de 50% à la totalité) des surfaces est, en effet, consacrée aux productions labellisées (AOC Touraine / Touraine Chenonceaux, Crémant de Loire, Montlouis sur Loire, Rosé de Loire).

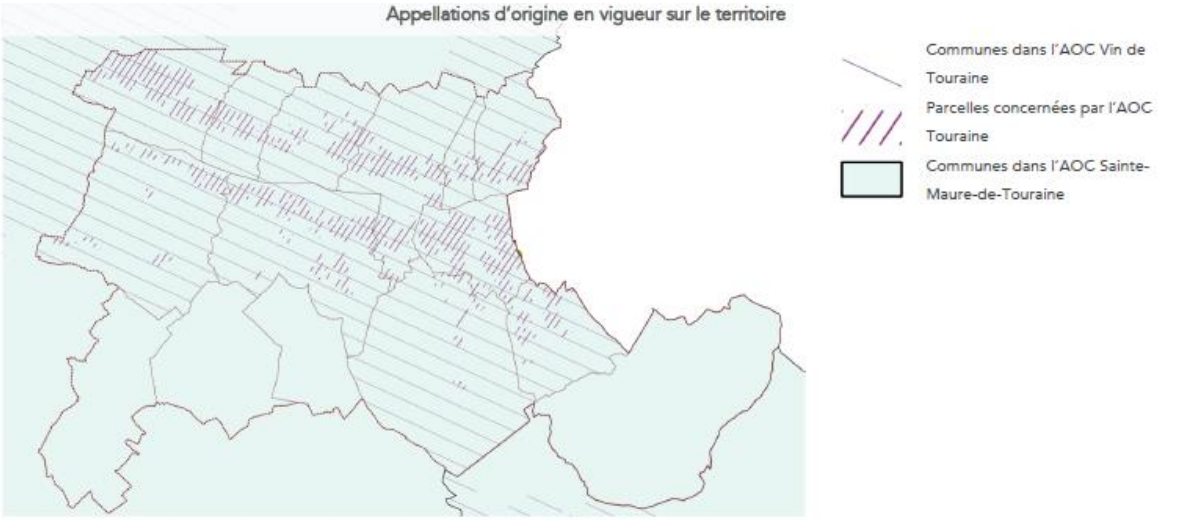

Source : diagnostic agricole PLUi Bléré-Val de Cher

A titre indicatif, voici la localisation des exploitations agricoles sur le territoire selon leur statut :

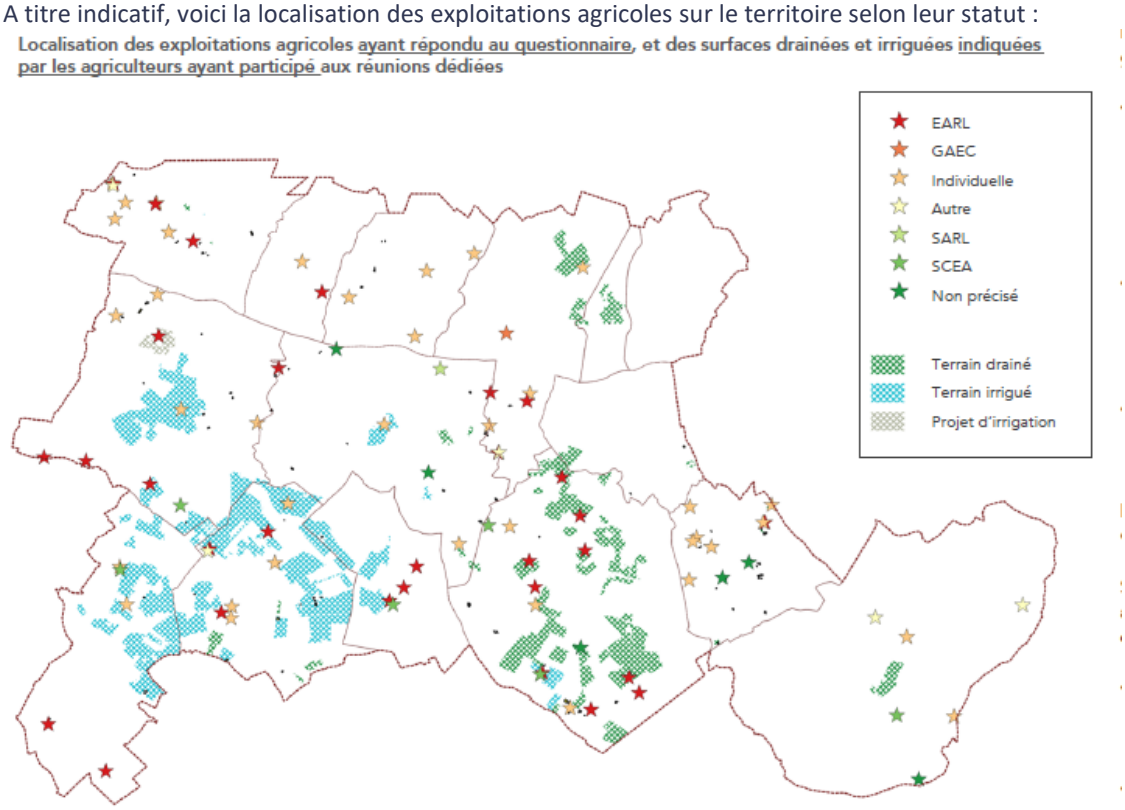

Source : diagnostic agricole PLUi Bléré-Val de Cher

A titre de référence, les valeurs vénales des terres agricoles en 2015 étaient les suivantes :

- Région viticole de l'est de Tours : Terres libres : 4470 €/ha - Terres louées : 2630 €/ha
- Champeigne : Terres libres : 4240€/ha - Terres louées : 3890 €/ha
- Gâtines de Loches et de Montrésor : Terres libres : 3850€/ha -Terres louées : 3150 €/ha.

Tourisme

Le territoire d'AUTOUR DE CHENONCEAUX – Communauté de communes Bléré-Val de Cher bénéficie d'un positionnement géo-touristique favorable avec :

- La présence d'un des plus importants sites touristiques français (château de Chenonceau) ;
- Une inscription au sein de la Destination internationale « Les Châteaux de la Loire » ;
- La proximité des principales locomotives touristiques de Touraine et du Zoo Parc ;
- Une accessibilité facilitée grâce à des axes structurants de communication.

La clientèle touristique du territoire se caractérise comme suit :

- Une clientèle majoritairement individuelle (85%) mais des prestataires accueillant de plus en plus de petits groupes / de « tribus » (famille, amis) ;
- Une clientèle quasi-exclusivement touristique ;
- Une clientèle de courts séjours (63%) ;
- Une clientèle famille non négligeable (près de 40%) et une proportion de seniors conséquente (37%) ; mais moins importante par rapport aux clientèles observées en Touraine ;
- 1/3 d'étrangers (Pays les plus cités : Belgique, GB/Irlande, Allemagne, Pays-Bas).

Chiffres clés

3 100 lits touristiques marchands

3% de l'offre départementale

Sur le territoire, l'offre d'hébergement touristique est assez complète (Hôtellerie, Hôtellerie de Plein air, Gîtes, Chambres d'Hôtes) avec une gamme d'hébergements diversifiée pour toutes les « bourses ».

On observe une concentration des hébergements autour de la Vallée du Cher.

L'offre en hôtellerie de plein-air a connu une forte baisse ces dernières années qui s'explique par une restructuration des campings en place (baisse de leur nombre d'emplacements).

La forte augmentation de l'offre de meublés / chambres d'hôtes confirme, quant à elle, l'attractivité du territoire.

Enfin, l'hôtellerie a vu son offre baisser d'un établissement. La forte saisonnalité de l'activité touristique tant à expliquer en partie cette baisse. Outre les attraits de la Vallée, la concentration de l'offre autour du Cher s'explique par une présence hôtelière importante sur Chenonceaux et l'implantation des campings à proximité du Cher.

Répartition du nombre d'hébergements :

Hébergements	Nb d'étab.	Nb de lits	%	% Touraine
Camping / PRL	6	1 544	49%	32%
Gîte / Meublé	138	761	24%	20%
Hôtel / rés. tourisme	13	442	14%	31%
Chambre d'hôtes	146	396	13%	9%
Autres			*%*	*9%*

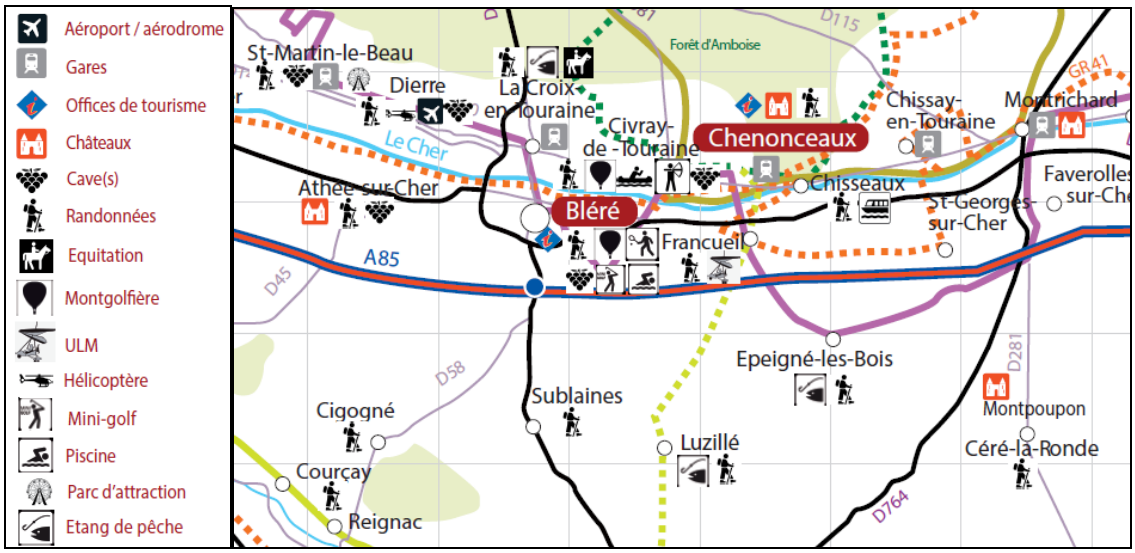

En matière d'offres touristiques, les activités de loisirs sont très présentes sur le territoire et notamment le cyclotourisme. Dans ce domaine, le territoire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher est traversé par 3 grandes vélo-routes reconnues à l'échelle nationale :

- La Loire à Vélo, dans le cadre de l'antenne reliant Amboise à Chenonceaux ;
- L'Indre à Vélo ;
- Cœur de France à Vélo (Cher à Vélo).

Notre territoire est également maillé par 7 itinéraires cyclo-touristiques intercommunautaires qui ont été aménagés en partenariat avec les Communautés de communes voisines : Val d'Amboise et Val de Cher Controis.

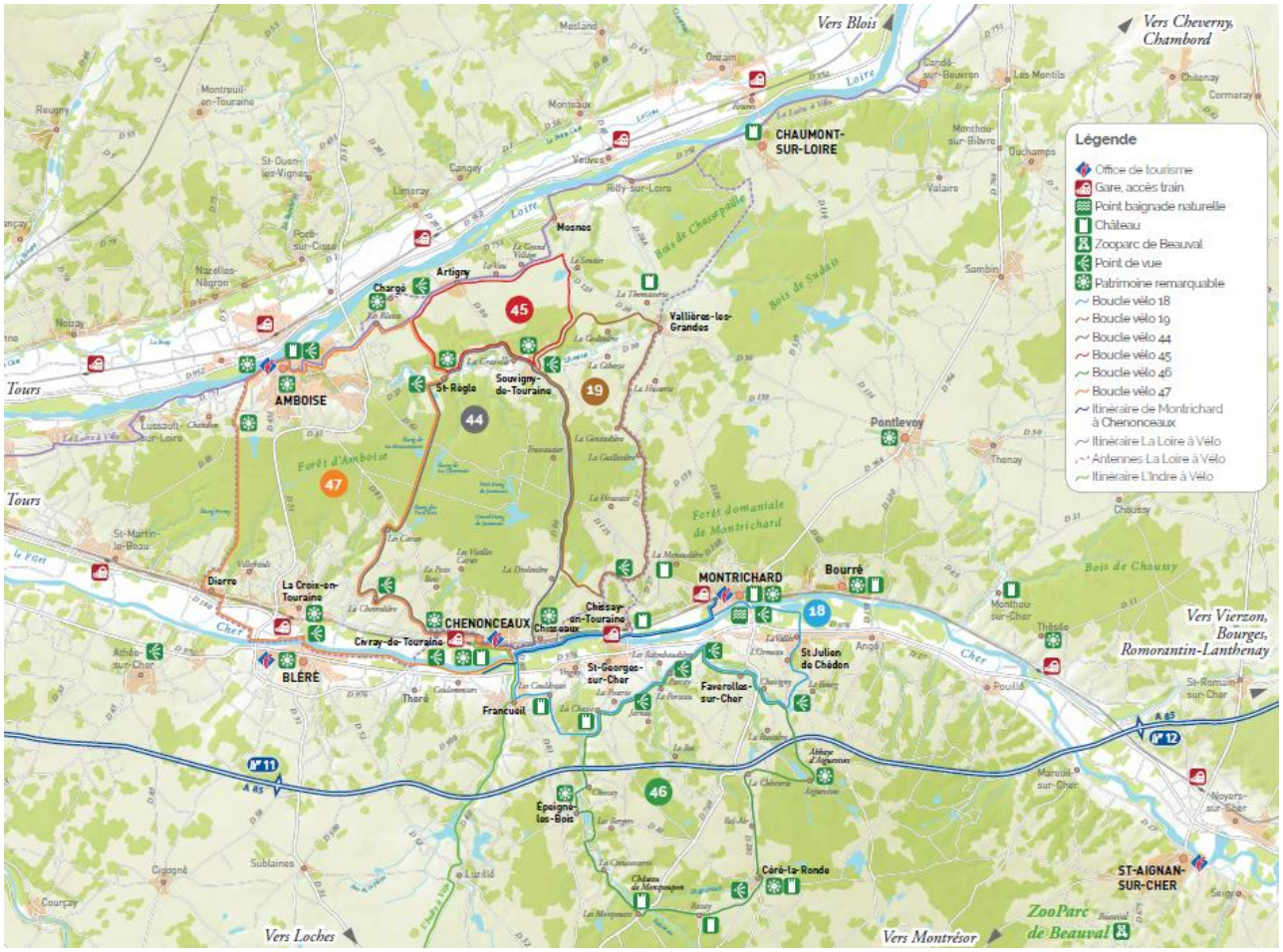

L'élaboration du schéma de développement touristique avait identifié les atouts suivants en matière d'offre touristique :

- **La présence des « incontournables » de la Touraine :**
  - La perle des « châteaux de la Loire » à la notoriété internationale, Chenonceau
  - Une grande diversité de patrimoines : châteaux, églises, chapelles, moulins…
  - Un terroir riche et notamment une offre œnotouristique diversifiée qui se structure autour du label « Vignobles & Découvertes » et de quelques acteurs moteurs
  - Le calme, la tranquillité (et l'authenticité) grâce à une offre nature de premier plan (vallée du Cher, parc Edouard André, espaces naturels protégés…)
- **Une vallée du Cher au potentiel de développement très intéressant (Cher à vélo, activités, offre nature…)**
- **De nombreux itinéraires cyclo-touristiques (mais principalement en voie partagée)**
- **Une offre de services et d'activités :**
  - Une offre d'activités en développement
  - Des villes et villages vivants disposant de commerces et de services

- **De nombreuses animations autour des patrimoines (randonnées, animations nature, visites guidées, démarches « Pays d'Art et d'Histoire », …)**
- **Des programmations culturelles**
- **De nombreux projets (animation autour du Cher à l'échelle de la CCBVC, guinguette le long du Cher, opéra au château de Fontenay à Bléré…)**

Notre territoire dispose également d'un aérodrome à Dierre, géré par l'association Les Ailes Tourangelles. Cet équipement participe à l'attractivité du territoire.

Cadre de vie – patrimoine :
Le territoire est composé d'éléments géographiques structurants :

- La Vallée du Cher : axe Ouest-Est, composée de 9 Communes (Athée-sur-Cher, Saint Martin-le-Beau, Dierre, Bléré, La Croix-en-Touraine, Civray-de-Touraine, Chenonceaux, Chisseaux et Francueil).
- Le plateau plutôt forestier : composé de 2 Communes (Épeigné-les-Bois et Céré-la-Ronde).
- Le plateau plutôt agricole : composé notamment de 3 Communes (Sublaines, Cigogné et Luzillé).
- La vallée de l'Indre : composée de la Commune de Courçay.

A ces éléments naturels structurants s'ajoutent les nombreux cours d'eau et ruisseaux (Le Filet, etc.) ainsi que la Forêt d'Amboise sur le Nord du territoire.
Le territoire de la Communauté de Communes est aussi significatif du fait de la présence de vignes notamment sur la Commune de Saint Martin le Beau.

Le patrimoine bâti de la communauté de commune de Bléré Val de Cher est particulièrement riche. On ne dénombre pas moins de 31 monuments historiques remarquables dont 22 monuments historiques inscrits et 9 classés.

Le site de Chenonceau est particulièrement connu, c'est un des nombreux châteaux de la Loire. Mais au-delà de ça, on retrouve de nombreux vestiges historiques (chapelles, églises, moulins et autre ponts) qui ont marqué l'histoire du territoire.

Le paysage patrimonial de Bléré Val de Cher est une force touristique intéressante pour le territoire et son économie. Toutefois c'est une pression supplémentaire sur l'environnement à laquelle il faut être vigilant.

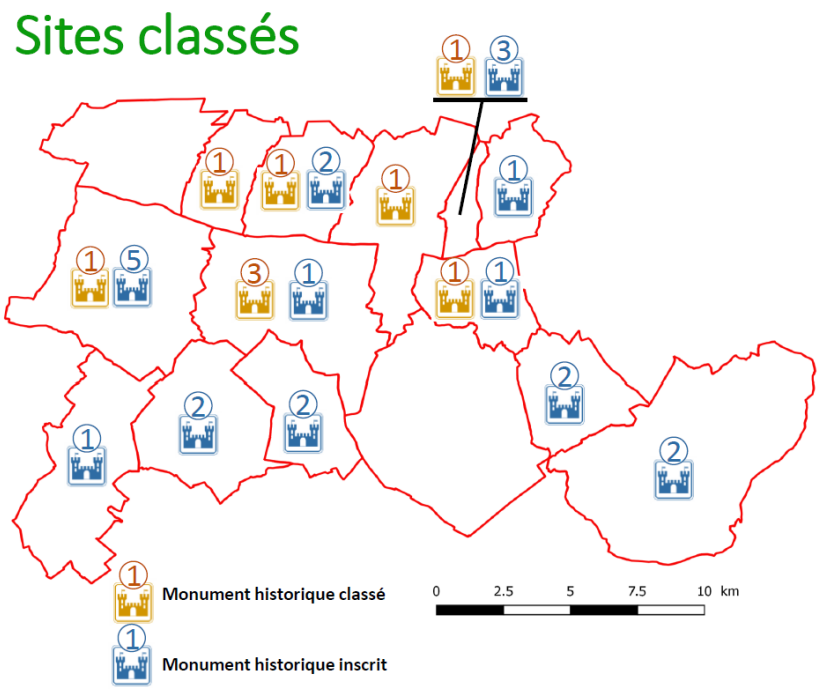

Source : PCAET rapport environnemental

Mobilités

1) Le réseau routier

Le réseau routier du territoire est structuré principalement par le Cher avec un axe ouest-est.

- L'Autoroute A85 relie Angers à Vierzon en passant par Tours et en traversant le territoire de Bléré – Val de Cher. Parallèle au Cher, cet axe routier coupe le territoire d'ouest en est, au Sud de Bléré. La sortie n°11 est le seul accès autoroutier à l'intercommunalité. C'est un échangeur sur la Commune de Sublaines ce qui favorise le développement économique, urbain et touristique du territoire.
- La RD976 longe le Cher sur sa rive sud. La portion bléroise constitue par ailleurs la rocade sud de la ville de Bléré.

La RD40 / RD140 longe le Cher sur sa rive nord et relie les nombreux villes et villages qui se sont développés le long du Cher notamment La Croix-en- Touraine et Chenonceaux

- Les axes nord – sud :

La route départementale RD31 traverse le territoire perpendiculairement au Cher. Elle relie la ville de Château-Renault à Loches en passant par La Croix-en-Touraine et Bléré.

En dehors de ces routes structurantes, le territoire intercommunal est desservi par un réseau de routes départementales et communales qui connectent les bourgs et les villages les uns aux autres. Au sud du Cher, ce réseau rayonne autour de Bléré. Au nord, ce réseau s'organise en râteau depuis la RD40/RD140.

Selon l'ATU, Plus de 75 600 déplacements sont effectués chaque jour en moyenne par les habitants de la Communauté de communes, soit 3,8 déplacements par jour et par habitant. 64% de ces déplacements sont réalisés au sein du territoire de Bléré Val de Cher.
Le nombre de déplacements sur Tours Métropole Val de Loire et la Communauté de communes du Val d'Amboise et dans une moindre mesure sur les 3 autres intercommunalités limitrophes en Indre-et-Loire sont également important.

Ainsi, le temps moyen de déplacement d'un habitant de Bléré Val de Cher un jour de semaine est de 1h19. Cette durée est la plus élevée du département. Les habitants de la Communauté de communes parcourent en moyenne 52 kilomètres par jour, ce qui les positionnent au premier rang du département (Source : ATU).

2) Les transports en commun

Le chemin de fer qui borde le Cher propose également de nombreux trajets vers Tours et Vierzon. Le voyage en train est plus rapide et relie le territoire à Tours et sa gare TGV, en moins de 30 minutes. Les communes desservies par cette ligne TER bénéficient d'un avantage résidentiel majeur (Saint-Martin-le-Beau, La Croix- en-Touraine et Chenonceaux). Cette ligne permet également une dizaine de trajets quotidiens vers Vierzon.
Une autre gare existe également sur la commune de Courçay pour la ligne Tours-Loches. Ainsi, 39 aller-retours sont faits par jour sur le territoire via les gares (source : ATU).

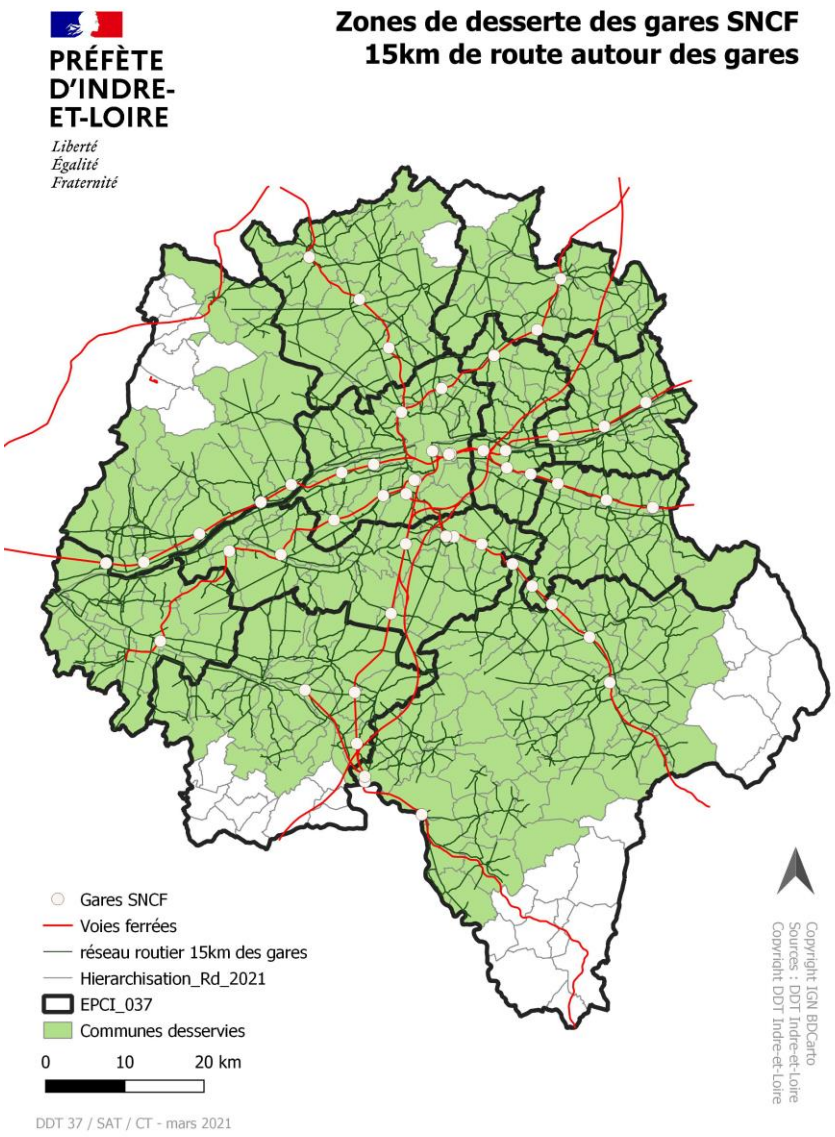

Le territoire est desservi également par deux lignes de bus « Fil vert » (réseau départemental) qui relient le territoire à Tours et à Montrichard :

- La ligne C longe le Cher depuis Montrichard. Elle traverse Chisseaux, Chenonceaux et Civray-de-Touraine puis se décroche vers Amboise pour rejoindre ensuite Tours. Cette ligne permet de se rendre à Tours en +/- 1h30 depuis Chisseaux.
- La ligne D relie Bléré à Tours. Ce trajet propose environ 7 allers et retours par jour pour un trajet simple de 50 minutes.

L'intercommunalité Bléré-Val de Cher est également traversée par une ligne de Transport à la Demande (TAD) passant par Athée-sur-Cher, Bléré, La-Croix-en-Touraine et enfin Amboise. Ce service est proposé deux fois par jour et sur réservation, au plus tard la veille.

3) L'offre de places de stationnement

Le territoire comporte des places de stationnement publiques essentiellement réparties sur Bléré et La Croix en Touraine. Ainsi, ces deux communes comptent environ 1330 places soit 70% de la totalité des stationnements existants dans l'intercommunalité.

A noter que le parking du Château de Chenonceau totalise environ 460 places de voiture et une vingtaine de places de bus.

Stationnement au sein de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher (atopia)

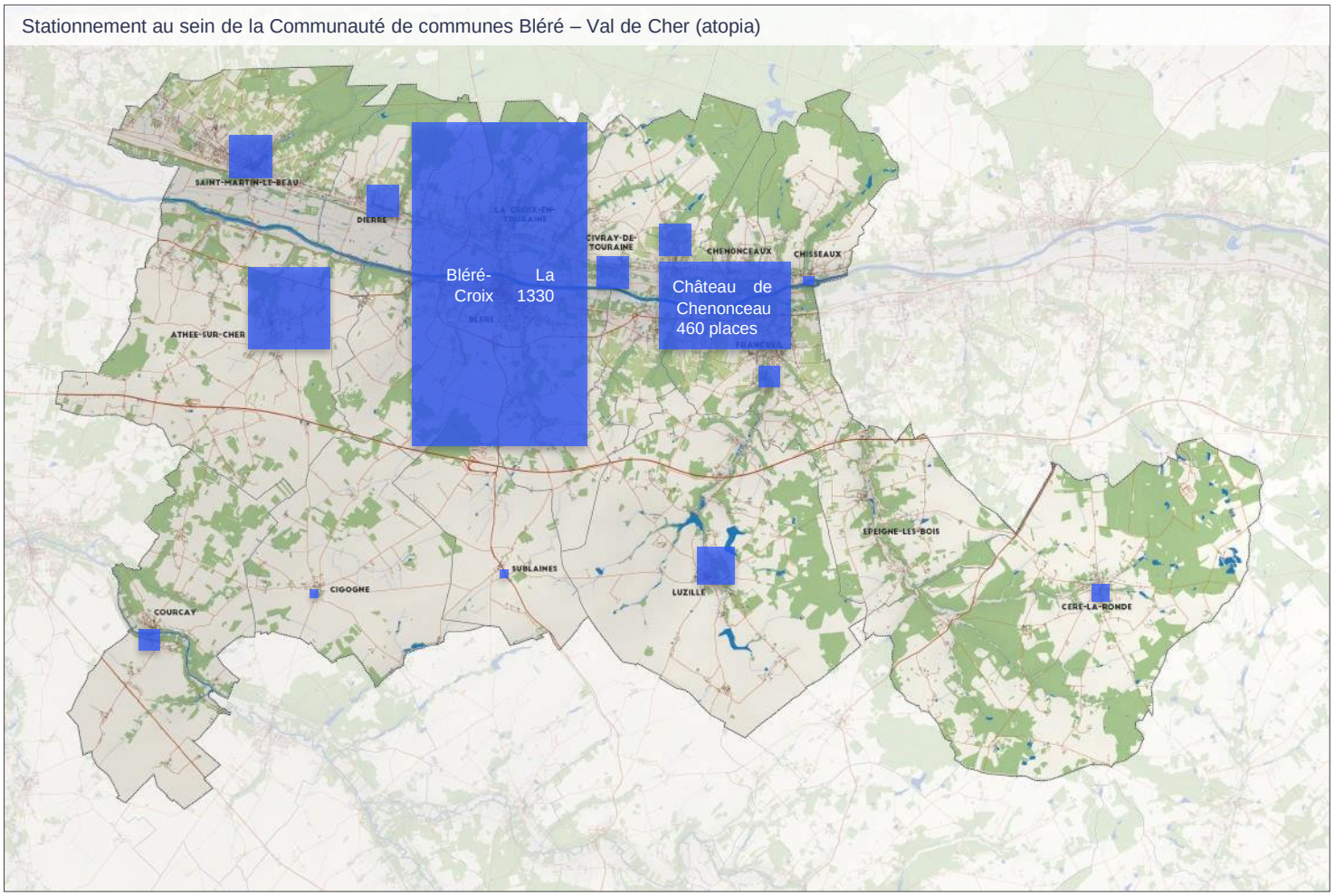

Source : Diagnostic PLUi Bléré-Val de Cher

4) Les trajets domicile – travail

D'après l'Insee, seulement 3 050 résidents actifs travaillaient sur la Communauté de communes Bléré-Val de Cher en 2013, lorsque presque 2 800 autres actifs résidents rejoignaient l'agglomération de Tours. Ainsi, la Métropole Tours-Val de Loire apparait comme la première zone d'emploi extérieure de la communauté de communes.

Le territoire du Val d'Amboise attire également environ 1 147 actifs résidant sur notre territoire.

Au total, plus de 5500 actifs résidant sur notre territoire travaillent à l'extérieur et environ 1400 actifs viennent de l'extérieur pour y travailler.

Lieu de travail	Nb de personnes	% personnes qui travaillent
Travaillent dans leur commune de résidence	2 112	23%
Travaillent dans une commune différente de leur résidence	7 099	77%
Centre - Val de Loire	6 808	74%
Indre-et-Loire	6 239	68%
une autre commune de la CC de Bléré Val de Cher	938	10%
CA Tours (Plus)	2 777	30%
CC du Val D Amboise	1 147	12%
CC de l'Est Tourangeau	561	6%
CC Loches Développement	353	4%
CC du Val de l'Indre	293	3%
autres intercommunalités	170	2%
Loir-et-Cher	503	5%
CC du Cher À la Loire	315	3%
CA de Blois "agglopolys"	95	1%
autres intercommunalités	93	1%
Autres départements	66	1%
Ile-de-France	162	2%
Paris	63	1%
Autres départements	98	1%
Autres régions	130	1%
Total	**9 211**	**100%**

Source : Diagnostic PLUi Bléré-Val de Cher

La majorité des communes de l'intercommunalité ont plus de 78% de leur population qui travaille dans une autre commune que leur commune de résidence. Seules celles de Bléré, de Céré-la-Ronde, de Chenonceaux et de Sublaines possèdent une part de la population travaillant hors de la commune de résidence inférieure à 70%.

En 2007, le temps médian de trajet domicile-travail des populations résidant dans le Blérois varie de 5 à plus 20 minutes. Ce temps apparaît plus important pour les habitants des communes situées à l'Ouest du territoire et qui sont sous l'influence de la métropole tourangelle.

Pour se rendre sur son lieu de travail, 83% de la population utilise la voiture (ou camion/ fourgonnette) un niveau nettement supérieur à la moyenne du département (76% soit 7 points de moins).

Sur le territoire, plus de 90 % des ménages possèdent au moins une voiture et 51% d'entre eux ont deux voitures ou plus. Ce taux de motorisation est plus important à Bléré Val de Cher qu'à l'échelle du département ou du Centre-Val de Loire, qui enregistre respectivement des taux de 83,7% et de 85,8%.

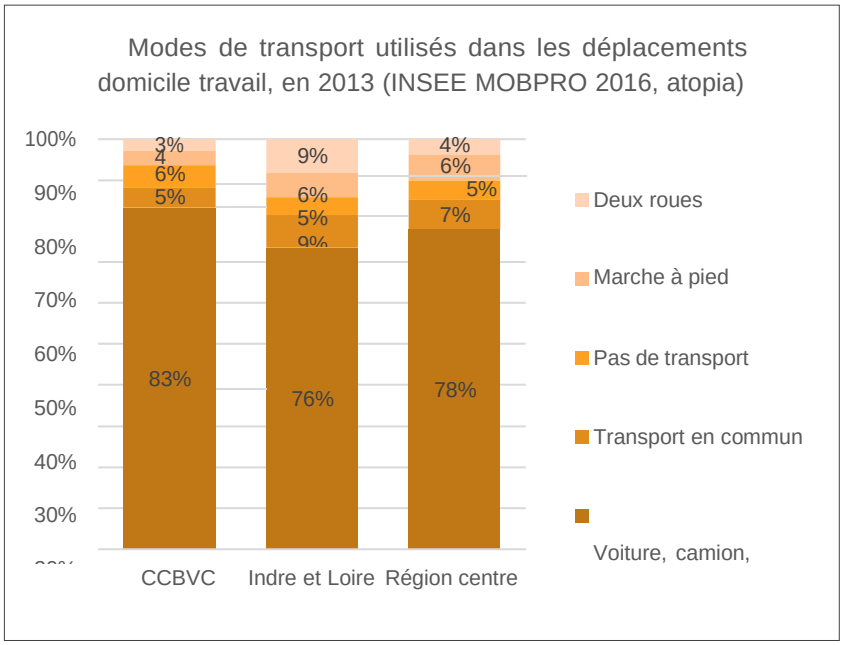

5) Les autres modes de transports

- Véhicules électriques

Sur le territoire Bléré-Val de Cher, 13 communes sont équipées de bornes de recharge à destination des véhicules électriques. Le département d'Indre-et-Loire est particulièrement bien équipé en bornes électriques. L'installation progressive de cet équipement permet d'encourager l'utilisation de la voiture électrique y compris en milieu rural.

Des bornes sont également installées sur trois de zones d'activités : Sublaines-Bois Gaulpied, Ferrière et Bois Pataud et un super chargeur est présent (autoroute A 85 – Sublaines).

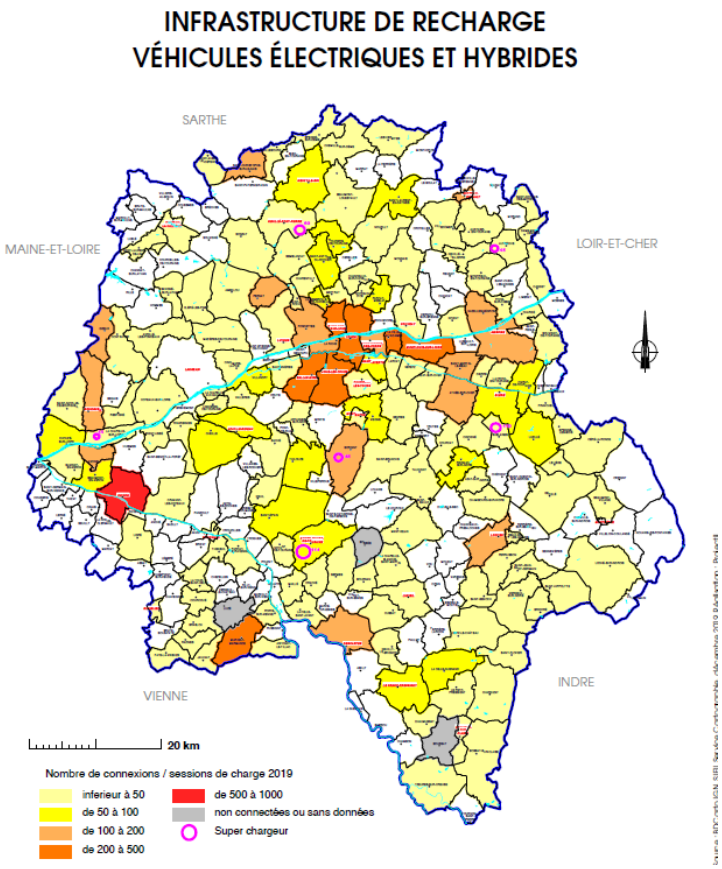

Source : www.sieil37.fr

- Vélo

Le tourisme a permis de développer de nombreux itinéraires à vélo le long de la Loire mais aussi le long du Cher. Le territoire intercommunal bénéficie de plusieurs parcours cyclistes tels que :

- Une antenne de la Loire à vélo avec le Cher à Vélo : Ce parcours permet de longer la Loire, depuis Nevers jusqu'à Saint-Nazaire. Une antenne de cet itinéraire longe le Cher et permet de passer à proximité du château de Chenonceau (point de vue).
- L'Indre à Vélo : Ce parcours traverse le territoire du Nord au Sud via Chenonceaux, Luzillé et en prenant la direction de Loches.
- 7 boucles cyclables : Ces pistes cyclables ont été mises en place par les intercommunalités du Val d'Amboise, du Val de Cher Controis et de Bléré-Val de Cher pour développer le tourisme autour du patrimoine historique et naturel tels que les châteaux, la Loire et le Cher.

Energie

1) *Consommation d'énergie et réseaux d'énergie*

Un des objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est de réduire la consommation énergétique finale du territoire régional de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit une baisse spécifiquement dans le secteur de l'économie de -21% et dans le secteur des bâtiments de -41%.

Sur le territoire de Bléré-Val de Cher, la consommation en 2012 est de 548GWh soit 26 MWh/habitant. En termes d'énergie, c'est l'équivalent de la consommation de 17 barils de pétrole par habitant en 1 an.
Les secteurs qui consomment le plus d'énergie, en consommation de carburant, sont le secteur des transports routiers (42% de l'énergie consommée) et le bâtiment (secteurs résidentiel et tertiaire, qui à eux deux, consomment 45% de l'énergie), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois.
La moitié de l'énergie consommée sur le territoire l'est pour du carburant, un tiers est consommée pour de la chaleur et 15% l'est pour de l'électricité spécifique (électronique, etc).

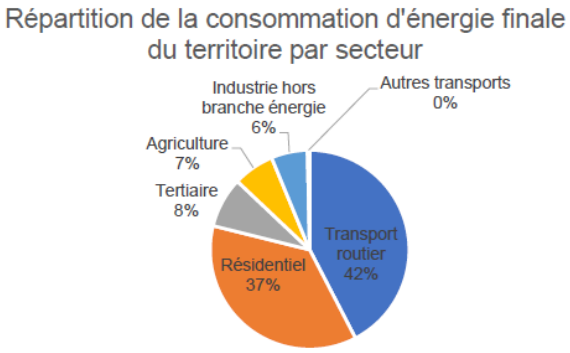

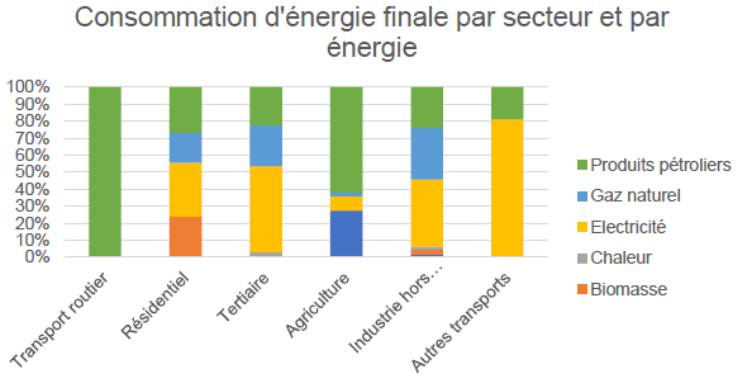

Au niveau électricité, le territoire possède un poste source à Bléré. Il y a également deux postes sources très proches du territoire : celui de Montrichard et celui d'Amboise.
Un réseau de distribution de gaz est présent dans 3 communes du territoire. En 2012, la consommation de gaz naturel du territoire provient :

- À 62% du secteur résidentiel
- À 17% du secteur industriel
- À 19% du secteur tertiaire
- À 2% de l'agriculture.

2) Production d'énergie renouvelable

Le territoire produit environ 500 MWh d'énergie photovoltaïque et 49 000 MWh d'énergie issue de biomasse (en considérant que le bois utilisé pour le chauffage des logements est produit sur le territoire). Cette énergie issue de ressources renouvelables représente 9% de l'énergie consommée sur le territoire.

Il n'y a pas de production d'électricité locale issue d'autres sources que le photovoltaïque.

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) donne l'objectif pour 2020 de produire 29% de l'énergie consommée sur le territoire, avec la répartition ci-contre par filière.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes a permis de mettre en avant un potentiel sur notre territoire de production photovoltaïque (sur les toits des logements, au sol, …) et de géothermie.

Le Schéma Régional Eolien n'identifie pas de zone à fort potentiel sur notre territoire.

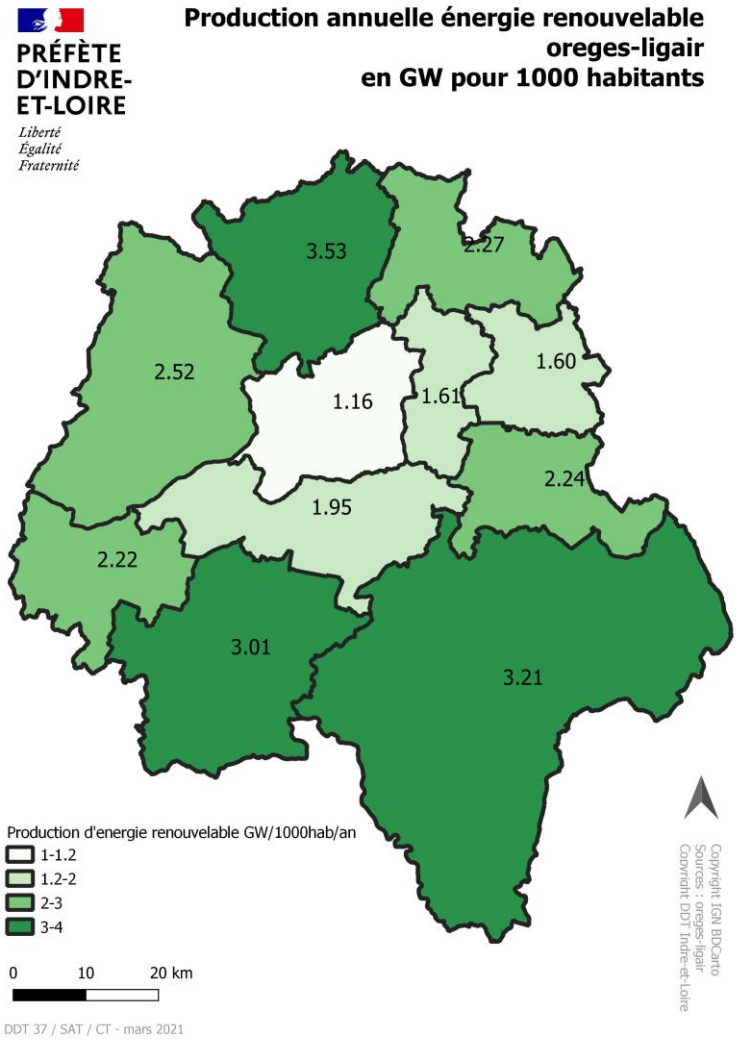

3) Emissions de gaz à effet de serre

Selon l'ATU, en 2016, la séquestration nette de carbone du territoire est estimée à - 48 100 teqCO2. Les émissions de GES du territoire étant de 136 300 teqCO2, la neutralité carbone n'est pas atteinte puisqu'il résulte un bilan positif de 88 200 teqCO2. Le territoire émet plus de CO2 que ce qu'il séquestre.

Les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont le secteur des transports routiers (45% des émissions), par la combustion d'énergie fossile (carburants issus du pétrole) et le bâtiment (logements et bâtiments tertiaire émettent 29% des GES), par l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fioul).

L'agriculture représente 20% des émissions de gaz à effet de serre. Au contraire du transport et du bâtiment, les émissions du secteur agricole ne sont pas majoritairement dues à la combustion d'énergies : elles ont des origines non énergétiques, comme l'utilisation d'engrais, les fermentations entériques et les déjections des animaux d'élevages.

Les émissions de gaz à effet de serre de Bléré-Val de Cher ont diminué de -1,6%/an en moyenne entre 2008 et 2012.

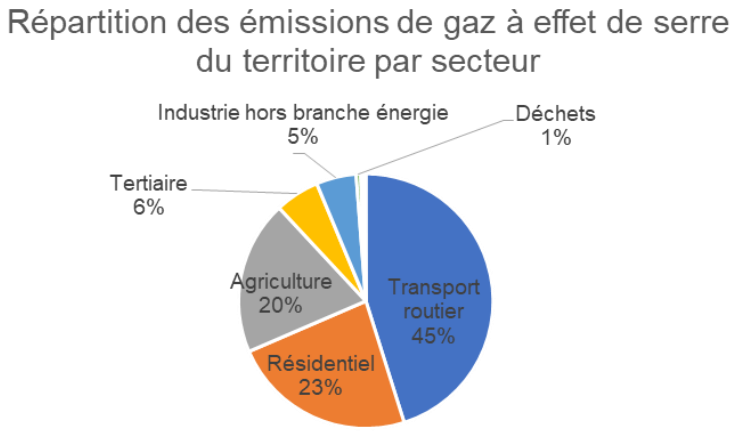

4) Emissions de polluants atmosphériques

Nous notons des disparités de pollution atmosphérique selon les communes. Elles sont liées aux causes de ces polluants : l'agriculture et les transports pour le dioxyde d'azote (NO_2) ; l'agriculture, le transport et le chauffage au fioul et au bois pour les PM10. La pollution n'est pas localisée au même endroit que les émissions, c'est pourquoi les communes subissant les plus fortes concentrations ne sont pas forcément les plus émettrices de polluants.

Les émissions liées au transport reportées au nombre d'habitants sont supérieures à la moyenne du territoire dans les communes de Sublaines, Epeigné-les-Bois, Luzillé, Courçay, Cigogné, Céré-la-Ronde et Dierre. Les axes routiers en cause sont : A85, D31, D80, D943, D58, D83, D764, D81 et D140. La commune de Bléré est traversée

par l'A85, donc émet dans l'absolu beaucoup de PM10, mais ses émissions rapportées au nombre d'habitants ne sont pas supérieures à la moyenne du territoire.

La qualité de l'air :

La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire, au regard des valeurs de concentrations et de nombres de jours de pics par rapport aux seuils préconisés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Comme à l'échelle départementale, les indicateurs annuels se sont améliorés entre 2014 et 2016.

Un point de vigilance est cependant à noter concernant la concentration en ozone : l'AOT (Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion), qui mesure le seuil de concentration d'ozone dans l'air ambiant visant à protéger la végétation, a une valeur très proche de la valeur maximale, qu'il dépassait très largement 2 ans auparavant. Le secteur résidentiel a une grande part de responsabilité dans les émissions de polluants atmosphériques : le chauffage au bois dans de mauvaises conditions et le chauffage au fioul sont en cause.

Les émissions de polluants sont globalement à la baisse sur le territoire.

Nous pouvons estimer ce coût de l'inaction sur le territoire à 27 millions d'euros par an, soit 1250€/habitant par an. Une fois déduit le coût de l'ensemble des mesures de lutte contre la pollution de l'air, le bénéfice sanitaire net pour la France de la lutte contre la pollution atmosphérique serait de plus de 11 milliards d'euros par an pour la France, soit un bénéfice net de 3,5 millions d'euros pour le territoire de Bléré-Val de Cher.

Vulnérabilité et adaptation au changement climatique :

Le climat sur le territoire va suivre une tendance au réchauffement, tout comme la tendance globale : +4°C en moyenne sur l'année. L'augmentation des températures sera plus importante dans les mois de juillet à octobre : +5,4°C en moyenne, et moins importante dans les mois de janvier à mai : +3,1°C (écart entre la période de référence 1971-2005 et l'horizon lointain 2071-2100). En cas de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (scénario d'action ambitieuse, peu probable désormais), le réchauffement sera tout de même de +1,2°C, avec les mêmes inégalités d'augmentations entre les mois de l'année.

Sur le territoire de Bléré-Val de Cher, 10 communes ont une exposition non nulle aux risques climatiques. Plus la densité de population est forte et plus le nombre de risque climatique identifié par commune est élevé, plus l'indice est fort.

5) Rénovation énergétique

Dans le secteur du bâtiment, le premier poste de consommation est le chauffage. Bléré Val de Cher ne déroge pas à la règle puisque le chauffage représente 69% de la consommation d'énergie du bâtiment (résidentiel et tertiaire).

Cette consommation est tirée vers le haut par les logements anciens. 72% des logements (en surface) ont été construits avant 1990, donc sans réglementation thermique. On observe donc des consommations par m² très importantes jusque dans les années 1990. Ainsi, ces 72% des logements les plus anciens (avant 1990) représentent 81% de la consommation d'énergie liée au chauffage des logements.
Ainsi, 47 % du parc est construit avant 1971 et 35 % est construit avant 1946 (données de 2016).

Concernant les logements sociaux, 196 logements, c'est-à-dire 33% du parc de logements locatifs sociaux relève des étiquettes les moins favorables E et F (quasi aucun logement en G) pour le DPE Energie. Ils sont majoritairement situés à Bléré (143 logements). Dans les autres communes, 18 sont recensés à Saint-Martin-le-Beau ainsi qu'à Chisseaux, 13 à Athée-sur-Cher, 2 à Courçay, 1 à Civray-de-Touraine et à Epeigné-les-Bois. 303 logements locatifs sociaux, c'est-à-dire 52% du parc, ont une étiquette E, F ou G pour le DPE Effet de serre (données de 2019).
Au 31 décembre 2019, moins de 11 copropriétés du territoire sont enregistrées au registre national des copropriétés. A priori, aucune ne présente de difficultés particulières.

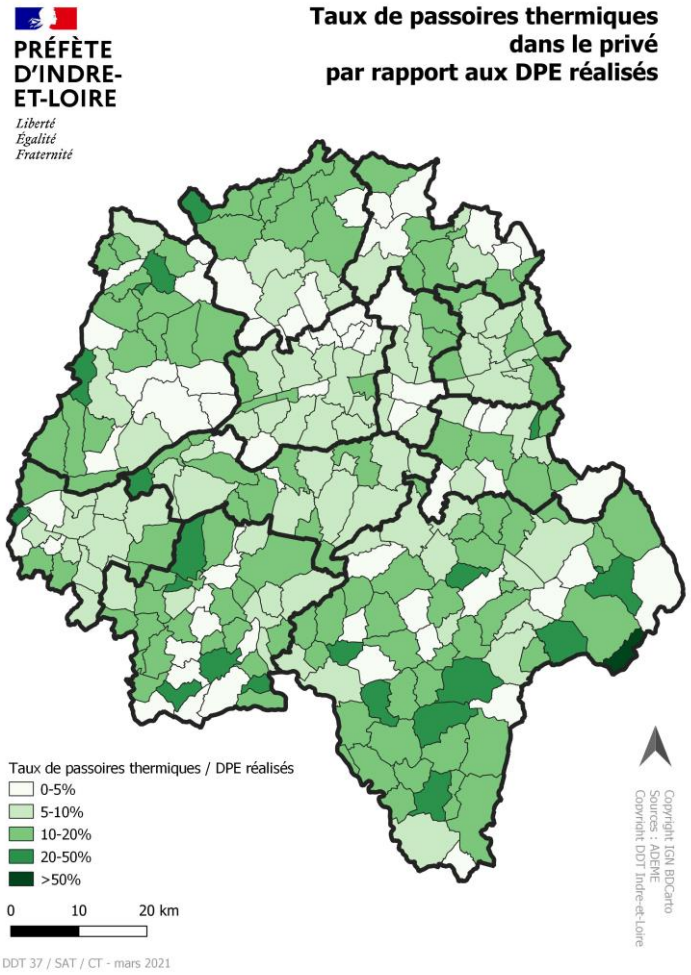

Le taux de passoires thermiques est de 10% dans le parc privé sur le territoire en 2020, selon les services de la DDT d'Indre-et-Loire et selon les DPE réalisés.

6) Le Contrat de Transition écologique (CTE)

Le contrat de Transition écologique est une démarche mise en place par l'Etat pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires.
Sur le territoire, le CTE a été porté par le Pays Loire Touraine. Les orientations identifiées sont :

- Développer les mobilités durables sur le territoire
- Engager le territoire dans une transition énergétique durable
- Ancrer la biodiversité au cœur des aménagements du territoire
- Engager le territoire dans une transition agricole et alimentaire durable
- Favoriser le recyclage et le réemploi des ressources

A cela s'ajoute une orientation transversale, qui est « Accompagner et animer la Transition écologique du Pays ».

Cadre de vie / services

1) Présentation générale

Notre territoire offre à ses habitants de nombreux services de proximité répartis au sein de son territoire :

- Des écoles : de la maternelle au collège,
- Des services d'accueil aux enfants : crèches et multi-accueils, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- Des commerces de proximité et supermarchés,
- Des services généraux : La Poste, Bus Rémi, gares SNCF,
- Des services de santé (Maisons médicales, EHPAD, …),
- De nombreuses associations,
- Des paysages diversifiés et patrimoine remarquable : Château de Chenonceau, Bords du Cher et de l'Indre, Vignes (AOC Touraine-Chenonceaux, AOC Montlouis et AOC Touraine).

2) Les équipements

Répartition des équipements par commune :

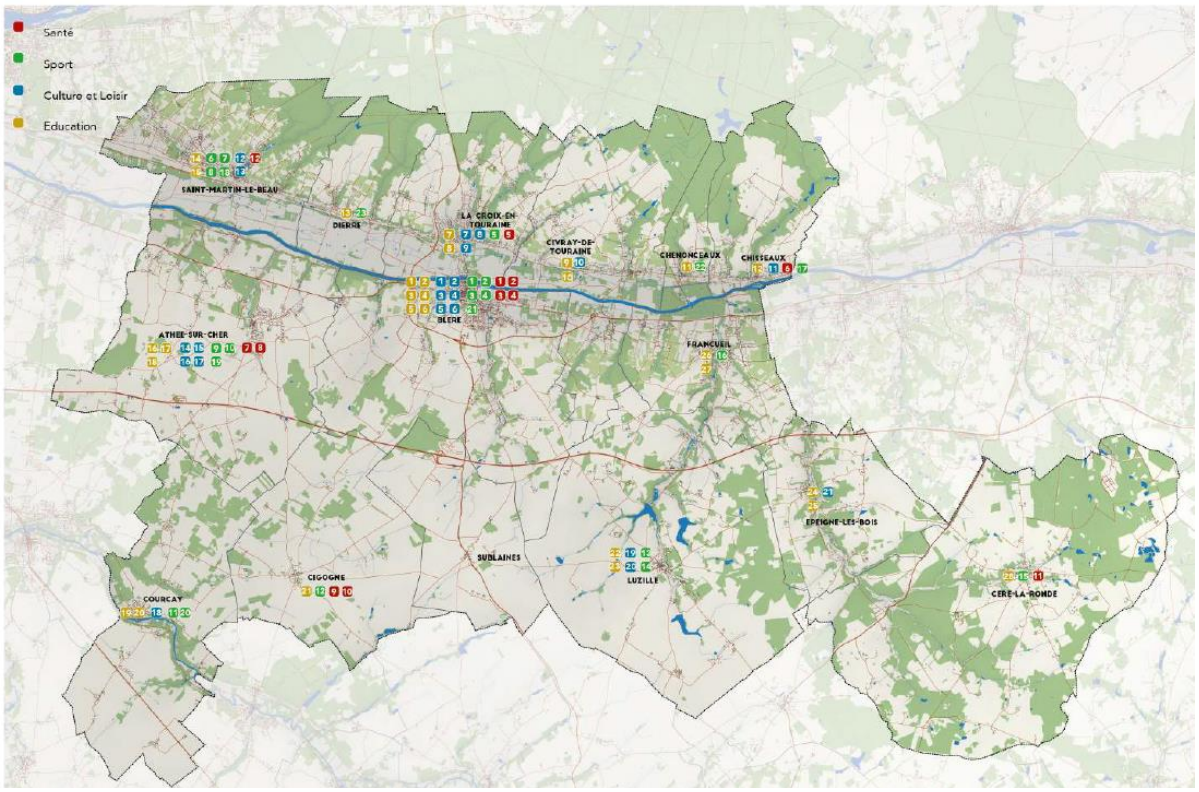

Source : Diagnostic PLUi Bléré-Val de Cher

Le territoire Bléré – Val de Cher comporte un nombre important de services aux particuliers par rapport à son nombre d'habitants. Le taux de services aux particuliers (161,8 pour 10 000 habitants) dépasse celui de la région, du département mais surtout celui du SCoT.

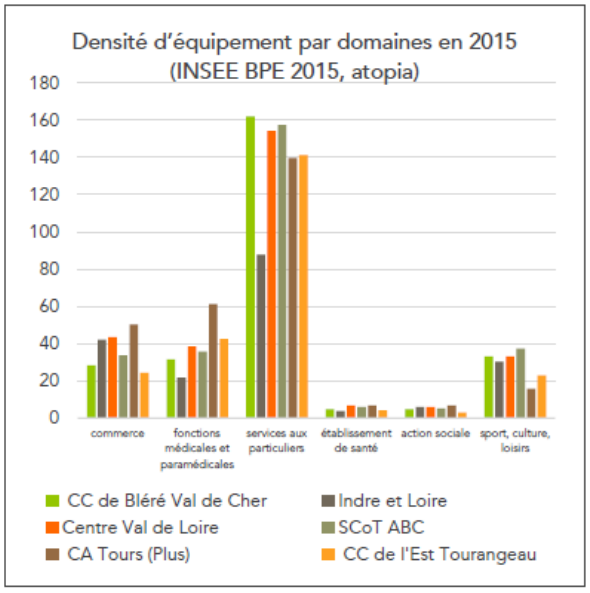

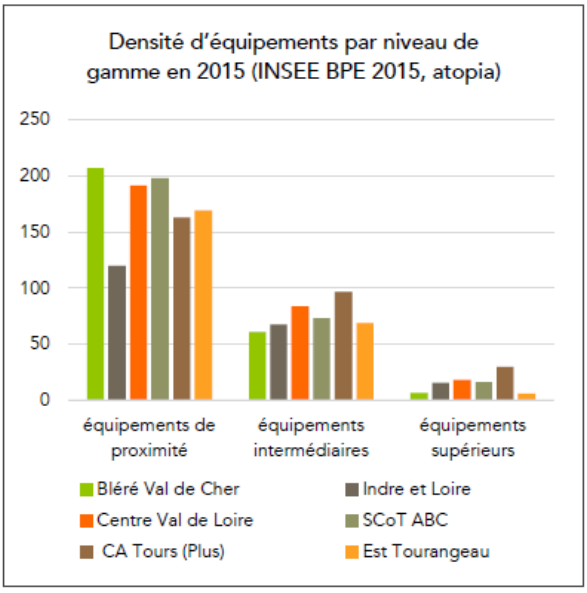

Source : Diagnostic PLUi Bléré-Val de Cher

L'intercommunalité est également bien équipée dans le domaine sportif et culturel. Son taux, comparable à celui de la région et du département, s'élève à 33,3 équipements pour 10 000 habitants. Ce taux est cependant inférieur aux autres intercommunalités qui composent le territoire du SCoT et de l'Est Tourangeau.

Le territoire profite aussi d'un taux d'équipements similaire à la région, au département et aux intercommunalités voisines, y compris l'agglomération tourangelle, dans les domaines des fonctions médicales et paramédicales (31,4), des établissements de santé (4,7) et dans le domaine de l'action sociale (4,7). En revanche, le taux d'équipements commerciaux (2,81) apparaît inférieur aux autres territoires voisins d'où la politique de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher d'aider les commerces de proximité.

Le taux d'équipement de proximité est le plus élevé de l'ensemble des territoires voisins. Il s'élève à 207 équipements pour 10 000 habitants. Les équipements intermédiaires et supérieurs sont cependant moins présents sur le territoire. L'agglomération de Tours demeure, en effet, le lieu de concentration des équipements et services de gamme supérieure.

Nombre d'équipements par domaine pour 10 000 habitants en 2015 (INSEE BPE 2015, atopia)

	commerce	fonctions médicales et paramédicales	services aux particuliers	établissement de santé	action sociale	sport, culture, loisirs
CC de Bléré Val de Cher	28,1	31,4	161,8	4,7	4,7	33,3
Indre et Loire	42,1	21,6	87,9	3,9	5,8	30,1
Centre Val de Loire	43,3	38,5	154,3	6,6	5,7	33,1
SCoT ABC	33,7	35,8	157,6	5,9	5,1	37,3
CA Tours (Plus)	50,2	61,2	139,5	6,5	6,5	15,7
CC de l'Est Tourangeau	24,1	42,4	141,2	4,3	3,1	23,0

Source : Diagnostic PLUi Bléré-Val de Cher

En 2015, la ville de Tours compte à elle seule 4 449 équipements et celle de Blois 1 585. Ces villes regroupent une grande partie des équipements de gamme supérieure. Cette gamme est plus faible dans la Communauté de communes Bléré - Val de Cher, qui totalise 606 équipements sur l'ensemble de ses communes.
A proximité du territoire, la ville d'Amboise représente également un pôle d'équipements puisqu'elle compte 484 équipements dont des équipements de gamme intermédiaire et supérieure.

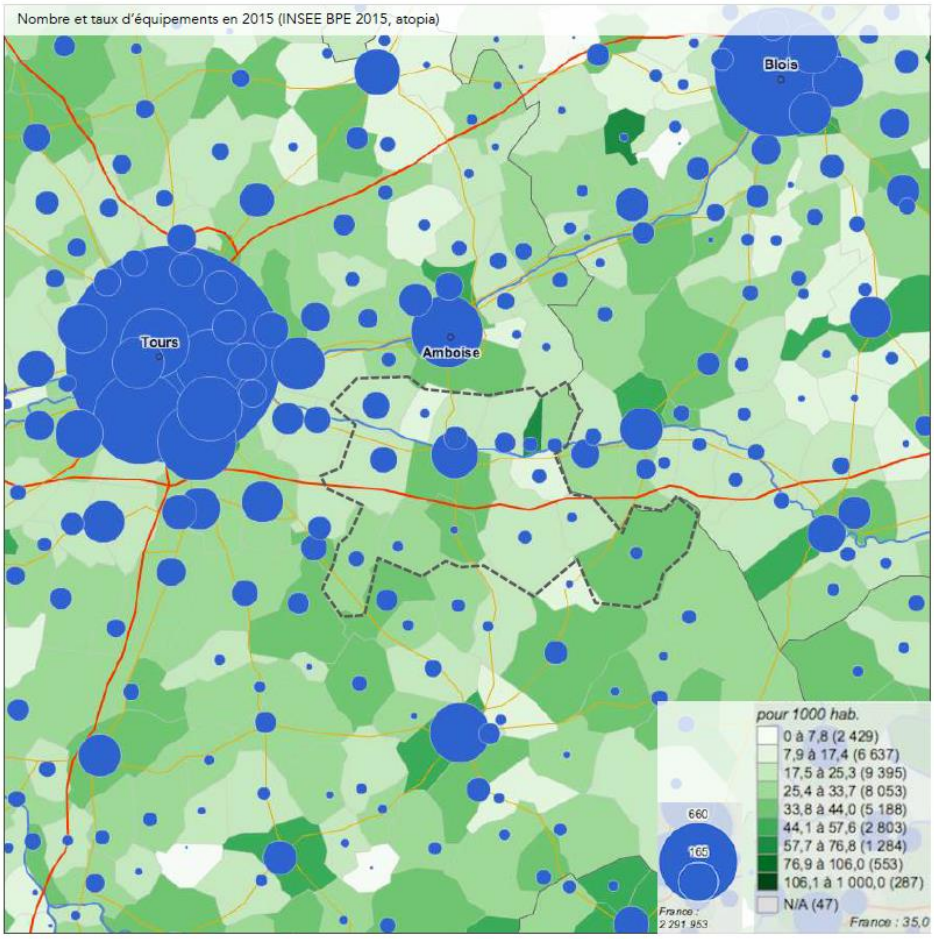

Au sein du territoire, les équipements sont particulièrement concentrés sur la commune de Bléré qui compte 210 équipements soit environ un tiers des équipements de l'intercommunalité.

Les communes d'Athée-sur-Cher, Saint-Martin-le-Beau, La Croix-en-Touraine et Civray-de-Touraine sont relativement bien équipées également. Ces communes sont toutes à proximité immédiate du Cher.

Cependant, la Communauté de communes Bléré-Val de Cher souhaite que les équipements tels que certains services de proximité soient répartis sur l'ensemble du territoire tout en gardant une centralité sur Bléré. C'est pourquoi une partie des équipements de service sont communautaires (ex : ALSH, piscine, stades…).

- <u>Etablissements et équipements de santé</u>

Ils sont concentrés à l'ouest du territoire blérois. Au total, 20 médecins généralistes, 4 dentistes et une vingtaine d'infirmiers exercent sur le territoire (Insee 2015).

Ces services et équipements se concentrent dans les communes de Bléré, de La Croix-en-Touraine, d'Athée-sur-Cher et de Saint-Martin-le-Beau :

- Bléré dispose à la fois d'une maison médicale, d'un laboratoire médical et d'un EHPAD.
- Une maison de retraite à Athée-sur-Cher.
- Le « Clos Alban », situé à Cigogné, est un centre d'hébergement pour adultes handicapés.

Néanmoins, le territoire ne dispose pas de centre hospitalier et dépend donc des hôpitaux de Montrichard, Amboise ou de Tours.

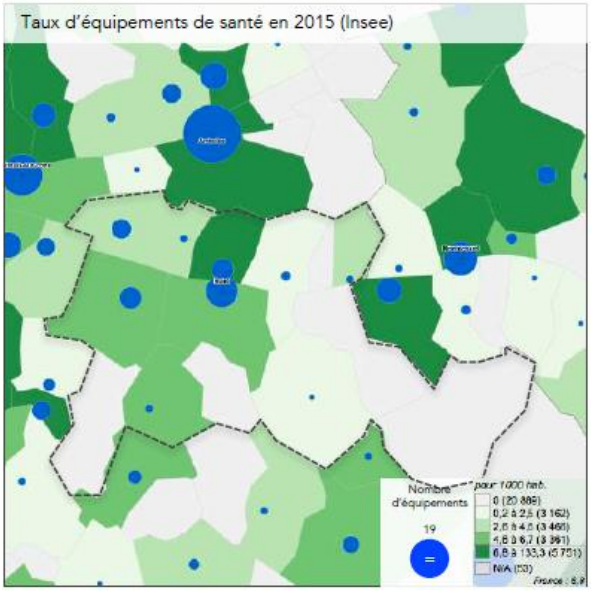

- Equipements de loisirs, sportifs et culturels

La commune de Bléré dispose de plusieurs infrastructures culturelles tels que le cinéma, l'école de musique ou encore le centre socio-culturel. Avec une piscine et deux gymnases communautaires, ainsi qu'une base nautique pour aviron, Bléré apparaît également comme un pôle d'équipements sportifs.

Une grande partie des communes du territoire possèdent aussi des terrains multisports et proposent des activités sportives diverses.

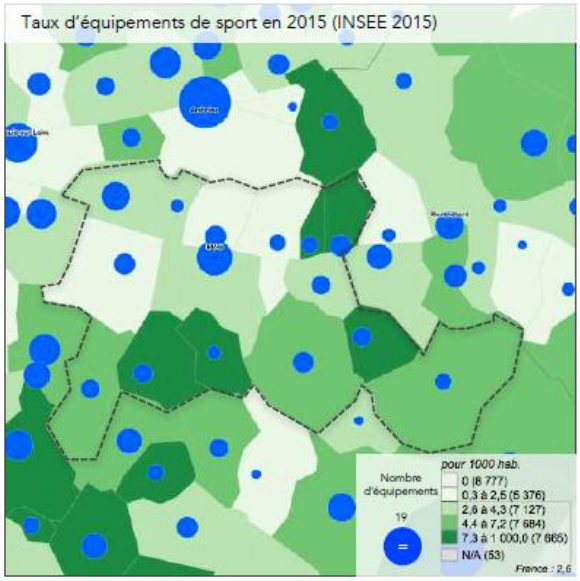

- Les équipements scolaires et parascolaires

Excepté la commune de Sublaines, chaque commune bénéficie d'une école ou de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI, 3 sur l'ensemble du territoire). Ces RPI assurent le lien entre les écoles primaires et maternelles de plusieurs communes.

Pour l'année 2016/2017, il y a 18 écoles publiques (primaires et maternelles) pour un total de 1816 élèves. Ces établissements comptent entre 14 et 27 élèves par classes.

Une école élémentaire privée située à Bléré comporte également 6 classes de la maternelle au CM2 pour environ 150 élèves (25 élèves par classe).

Le collège le Réflessoir est le seul collège du territoire. En septembre 2016, cet établissement a accueilli 621 collégiens. Cependant, les collégiens d'Athée-sur-Cher et de Saint-Martin-le-Beau dépendent respectivement des collèges d'Esvres et de Montlouis-sur-Loire, deux communes en dehors du territoire intercommunal mais desservies par les transports scolaires.

Le territoire ne dispose pas de lycée. Après le collège, les élèves doivent s'inscrire au lycée d'Amboise ou autre hors territoire.

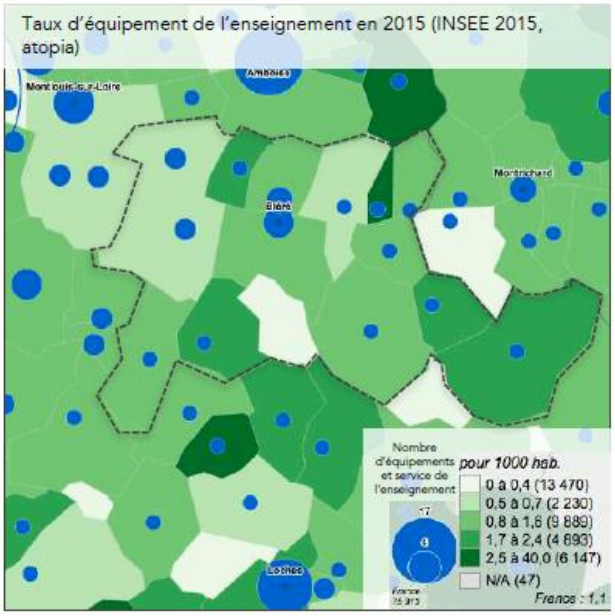

- Accueil des jeunes

Accueil Petite-Enfance

Les 3 établissements d'accueil du jeune enfant maillent le territoire. Ils sont tous ouverts de 7h30 à 18h30 avec 5 semaines de fermeture durant l'année scolaire (3 semaines en août, une semaine à Noël et une semaine lors des vacances de Printemps).

La gestion des établissements d'accueil du jeune enfant s'effectue uniquement en Marché de Services. D'autres modes de gestion sont en vigueur pour les structures Enfance notamment :

- **Multi-accueil « Les Lucioles » à Athée-sur-Cher** géré en Marché de Services par « Enfance pour tous ». 20 places sont disponibles au sein de cette structure.
- **Multi-accueil « À l'abord'âge » à Bléré** géré en Marché de Services par le « Centre Socio-Culturel de Bléré ». 24 places sont disponibles au sein de cette structure. Un travail est effectué actuellement pour que l'ensemble des places disponibles puissent être utilisées par les familles car la fréquentation réelle n'est pas satisfaisante.
- **Micro-crèche « Les P'tites Margottes » à Francueil** gérée en Marché de Services par « Enfance pour tous ». 10 places disponibles.

« Bout'chou services » est un service géré par l'association CISPEO, basée à Tours, auquel la Communauté de Communes fait appel. Cela permet à des familles identifiées (QF < 830, familles monoparentales, parents en insertion professionnelle) ayant au moins un enfant de moins de six ans ou un enfant en situation de handicap, de bénéficier d'une garde à domicile sur des horaires atypiques (4h-8h30 et 17h30-00h en semaine et 4h-00h le samedi). Ce mode de garde est envisageable sur une période de 3 mois maximum. Ce service est agréé et subventionné par la CAF. Le conventionnement avec CISPEO est à hauteur de 1000 heures annuelles. Elles ne sont généralement pas utilisées du fait du nombre restreint de familles qui peuvent en bénéficier mais également par les difficultés de recrutement de l'association sur le territoire de la Communauté de communes.

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) intercommunal est géré par convention d'objectifs et de moyens par le « Centre Socio-Culturel » de Bléré. Deux animatrices (pour 1.5 ETP) sont présentes pour répondre aux objectifs suivants :

- Professionnalisation des assistants maternels ;
- Accompagnement des familles dans la recherche des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans ;
- Accompagnement et soutien à la parentalité ;
- Accompagnement pour la contractualisation ;
- Recensement des données liées au mode de garde, aux besoins des familles, des professionnels sur le territoire.

Leurs bureaux à tenir sont situés à Bléré, au sein de la Maison Petite-Enfance et à Athée-sur-Cher. Des permanences à la Communauté de communes sont effectuées les mercredis et vendredis après-midi. Les matinées ludiques à destination des assistants maternels ont lieu sur plusieurs communes, afin de toucher le maximum de professionnels (Francueil, Civray-de-Touraine, Saint-Martin-le-Beau et Courçay).

Accueil Enfance

Trois modes de gestion sont utilisés concernant l'Enfance : le Marché de Services, la Convention d'objectifs et de moyens et la régie directe par la Communauté de communes. Concernant la Convention d'Objectifs et de Moyens, cette gestion tient de l'aspect historique. Ainsi, certaines associations étant à l'origine dans la gestion de ce service avant la prise de compétence par la Communauté de communes, le système a momentanément était pérennisé :

- **ALSH d'Athée-sur-Cher** géré par le Club Loisirs et Culture par convention d'objectifs et de moyens. 80 enfants sont accueillis les mercredis et les vacances scolaires, avec 32 enfants de moins de six ans au maximum. Les locaux du périscolaire matin/soir sont les mêmes que pour les mercredis et les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis de 7h à 18h45.
- **ALSH de Bléré** géré par Léo Lagrange en marché de services. 120 enfants sont accueillis les mercredis et les petites vacances. Durant l'été, les capacités augmentent jusqu'à atteindre 160 enfants (utilisation des locaux scolaires en plus des locaux du périscolaire utilisés toute l'année). Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h puis le départ s'effectue entre 17h et 18h30.
- **ALSH Communautaire multi-sites Saint-Martin-le-Beau, La Croix-en-Touraine et Luzillé** géré en régie par la Communauté de communes. Le site de Saint-Martin-le-Beau est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires, excepté le mois d'août. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h puis le départ s'effectue entre 17h et 18h30. Le site de La Croix en Touraine n'est ouvert que les mercredis. Le site de Luzillé est ouvert les mercredis, une semaine sur deux durant les petites vacances scolaires et trois semaines sur quatre en juillet. 80 enfants peuvent être accueillis à Saint Martin-le-Beau (100 durant l'été), 36 à La Croix en Touraine et 28 à Luzillé. Les locaux utilisés sont ceux des garderies des écoles. Durant l'été, les locaux scolaires sont utilisés également sur le site de Saint-Martin-le-Beau.

Accueil Jeunesse

Concernant l'accueil jeunesse, il en existe trois sur le territoire :

- **Accueil passerelle de Bléré** géré par Léo Lagrange en Marché de Services. Il est destiné aux enfants de 11 à 13 ans (entre ALSH et accueil jeunes). Les locaux utilisés sont situés au sein de l'ALSH. 12 adolescents maximum sont accueillis au sein de la passerelle ; ils sont compris dans les effectifs de l'ALSH.
- **Accueil passerelle de Saint-Martin le Beau** géré en direct par la Communauté de communes. Il est destiné aux enfants de 11 à 13 ans. Les locaux utilisés ont été construits en 2017 (mise en œuvre du service en 2018) face à l'école élémentaire. Ils peuvent accueillir jusqu'à 20 adolescents.
- **Le Club ados d'Athée sur Cher** est géré par le Club Loisirs et Culture, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens. 12 adolescents âgés de 11 à 14 ans peuvent être accueillis dans des locaux dédiés.

Accueil Jeunes Communautaires

L'accueil jeunes Communautaires est destiné au 14 – 17 ans et favorise la réalisation de projets, le développement de la citoyenneté, etc. Deux sites d'accueil existent : à Bléré et à Saint-Martin-le-Beau depuis 2020 (mêmes locaux que la passerelle, deux salles bien distinctes). Des navettes sont proposées aux jeunes, particulièrement pour ceux ne résidant pas sur les Communes où sont implantés les accueils jeunes.
L'accueil jeunes met en place les Ateliers Jeunes Vacances en lien avec les Communes. Cela permet aux jeunes de participer à des travaux dans les Communes qui en font la demande et de recevoir pour cela un financement pour un projet bien déterminé à hauteur de 80 € (financement partagé entre la Commune et l'association Léo Lagrange).

Pour l'ensemble des structures Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, une harmonisation et une cohérence administratives de territoire est en œuvre sur la Collectivité. Ainsi, un même dossier et un règlement de fonctionnement commun pour chaque domaine de compétence existent (règlement de fonctionnement commun pour les structures petite-enfance, un autre pour les ALSH et un 3ème pour les accueils passerelles).

- Espace France Services

La Maison de Services au Public de la Communauté de communes permet aux usagers d'être accompagnés et conseillés dans leurs démarches administratives liées à :

- l'administration générale (démarches liées à la Préfecture)
- l'emploi
- le volet social
- l'accès au numérique
- l'enfance / jeunesse
- le logement
- l'aménagement

Un bureau et une animatrice sont dédiés à cet accompagnement au sein de la Communauté de communes. Les horaires d'ouverture sont identiques à ceux de la Collectivité (9h-17h). Il n'y a pas de fermeture dans l'année car l'agent d'accueil et la responsable EFS prennent le relais de l'animatrice en cas d'absence. De nombreux partenaires qui ont des permanences au sein de la Communauté de communes font pleinement partie de l'EFS. L'animatrice réoriente les usagers vers les partenaires selon leurs besoins (DDFiP, Préfecture, CAF, Pôle Emploi, Mission locale, CARSAT, CPAM, Région CVL, MSA, CD37, SOLIHA, ASHAJ, ALEC 37, Chambres consulaires, EGEE, CAUE, UDAP 37, ADMR, Planning familial). Une antenne se situe au Centre socio-culturel de Bléré qui est en charge plus spécifiquement du volet social. En effet, ce fonctionnement revêt un caractère historique lié à la nature même du Centre Social.
Par ailleurs, la Charte qualité France Services précise que l'usager doit repartir avec une réponse à sa question ou un rendez-vous avec les services ad hoc (téléphonique, en visio ou physique).

- Transports scolaires

Les Transports scolaires sont gérés, par délégation de la Région, par la collectivité en tant qu'Autorité organisatrice 2, sur le territoire. Seule la Commune de Céré-la-Ronde est gérée par la Syndicat mixte des Transports scolaires du Lochois.

Quatre types d'établissements scolaires sont desservis :

- Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) : RPI de Chisseaux-Francueil, d'Epeigné-les-Bois-Luzillé et de Chenonceaux-Civray-de-Touraine. Les coûts sont pris en charge par les Communes.
- Les écoles primaires dans le cadre d'un ramassage scolaire : écoles de Bléré et écoles d'Athée-sur-Cher.
- Les collèges : Collège Georges Brassens à Esvres pour les enfants d'Athée-sur-Cher, le Collège Raoul Rebout à Montlouis, pour les enfants de Saint-Martin-le-Beau, les Collèges Choiseul, Malraux et Sainte-Clotilde à Amboise, pour tous les enfants du territoire à titre dérogatoire, excepté pour les enfants fréquentant une classe SEGPA au collège Choiseul.
- Les lycées et autres établissements hors Éducation Nationale : le Lycée Léonard de Vinci, le Lycée professionnel Chaptal, le Lycée Professionnel Agricole La Gabillère et le CFAI, situés à Amboise, et la MFR à la Croix-en-Touraine. Les transports scolaires vers ces établissements sont à destination de tous les élèves du territoire (excepté les élèves de Céré-la-Ronde, rattachés au Lycée de Loches).

Risques naturels et technologiques

Plusieurs risques naturels et technologiques sont identifiés sur le territoire. Ces risques sont notamment articulés autour de la question des inondations avec un aléa bien présent mais des outils de gestion qui permettent d'encadrer l'exposition des populations.

Sur notre territoire, nous comptons 4 plans de préventions des risques d'inondation et technologiques :

- **Le PPRI Val de cher**

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du val du Cher a été approuvé le 16 février 2009. Il concerne 9 de nos communes.

- **Le PPRI Vallée de l'Indre**

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) de la Vallée de l'Indre a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 avril 2005. Sur les 22 communes concernées, seule la commune de Courçay sur notre territoire est impactée.

- **PPRT Storengy**

Le Plan de prévention des risques technologiques Storengy a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 19 et 24 décembre 2013. Il a été établi pour l'entreprise Storengy, filiale du groupe GDF Suez en charge des activités relatives aux stockages souterrains de gaz. Le périmètre de stockage s'étend sur une partie des territoires des départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, sur les communes de Céré-la-Ronde, Orbigny (37), Angé, Faverolles sur Cher et Saint Julien de Chédon (41). Sur notre territoire, seule la commune de Céré-la-Ronde est concernée.

- **PPRT EPC-France**

Le PPRT de EPC France a été prescrit par arrêté préfectoral du 12 avril 2009. Il a été établi pour l'entreprise EPC-France situé à Cigogné, spécialisée dans les explosifs et le forage-minage.
Le périmètre défini autour de ce site concerne les communes de Cigogné, Bléré et Sublaines.

Le territoire présente quelques zones sensibles à d'autres problématiques, comme les mouvements de terrains, les gonflements d'argiles.

Nous pouvons également noter la présence de cavités souterraines sur plusieurs de nos communes notamment en raison des coteaux sur la Vallée du Cher.

Etat des lieux écologiques du territoire

Mobilité

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés ; Existence de pôle(s) multimodal (aux) ;

Existence de zone(s) à faibles émissions ;

Existence de voies réservées au covoiturage ; 1 aire de covoiturage à Sublaines + aire de covoiturage non officielle (ex : parking de l'église la Croix en Touraine)

Automobile :

Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé : 2 à la CCBVC.

Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public : 23 bornes sur 9 communes

- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs ;
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité.

Traitement des déchets/ Economie circulaire

Chiffres clés

En 2020 :

3077 tonnes d'ordures ménagères

626 tonnes d'emballages ménagers

384 tonnes de papier

1053 tonnes de verre

2346 tonnes de déchets verts (en déchetteries)

Le syndicat en charge de la gestion des déchets de Bléré Val de Cher recense une hausse de la production de déchets sur le territoire qui peut être toutefois contrastée lorsque celle-ci est rapportée au nombre d'habitants. En effet, la production de déchets ne cesse d'augmenter mais par habitants, elle est tout de même en baisse.

Il existe 3 déchetteries sur le territoire de Bléré Val de Cher : Athée sur Cher, Bléré et Chisseaux.

On retrouve aussi plusieurs initiatives intéressantes de la part du territoire pour sensibiliser et limiter les déchets tels que l'accès à des moyens de compostage et ou encore des taxes incitatives à la réduction.

Agriculture et alimentation locale

Le territoire de Bléré Val de Cher est particulièrement agricole, avec des espaces organisés principalement autour de la culture intensive de céréales et d'oléagineux ainsi que par la viticulture. Le secteur connait un certain déclin, autant en termes de surface que de nombre d'exploitations. La communauté de communes se démarque par sa richesse d'AOC et AOP des vins de la Loire.

La forêt qui la compose comprend des mélanges d'essences typiques avec un système de gestion particulièrement orienté sur des techniques permettant notamment de produire du bois de chauffage et un peu de bois d'œuvre.

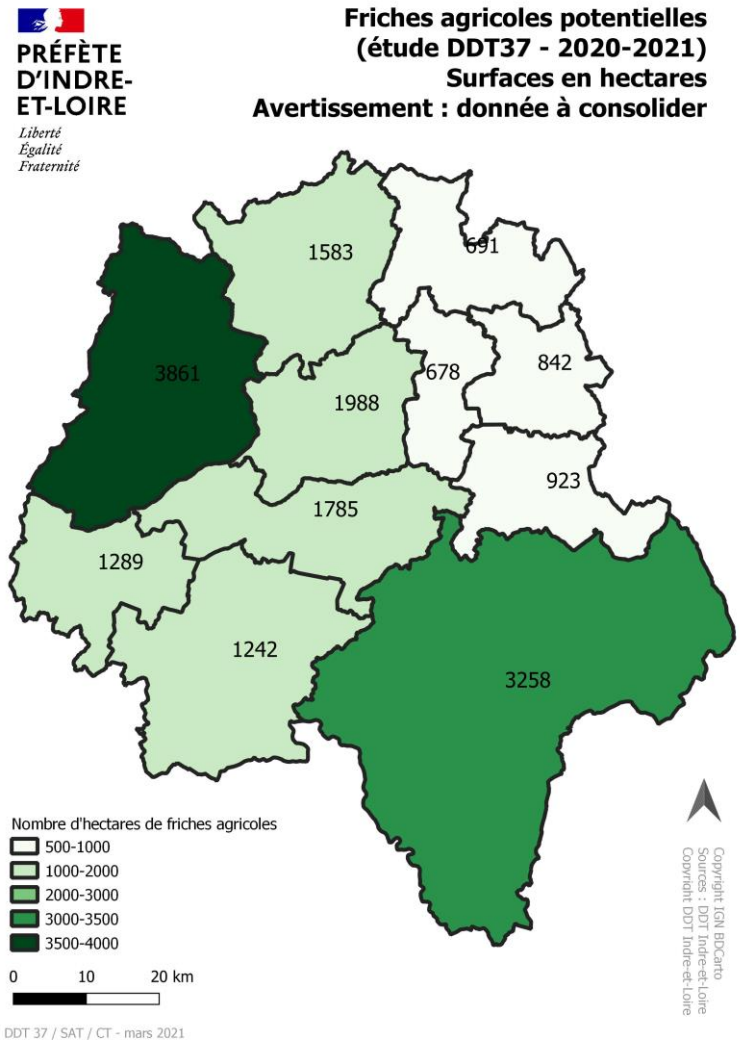

Sur le territoire, 923 hectares sont en friche agricole. L'idée serait donc d'étudier l'intérêt de les remettre en fonction agricole.

- Existence d'un projet alimentaire territorial : /

- Nombre d'exploitations agricoles : en 2010, 283

(Environ 267 exploitants agricoles - liste non exhaustive réalisée pour le PLUi)

- Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP : /
- Surface agricole utile du territoire : en 2013, 14 010.02 ha de SAU en majorité exploitée pour la culture de céréales (57% de la surface cultivée)
- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale : /
- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire : /

Actions en matière de biodiversité

Le territoire de Bléré Val de Cher dispose de plusieurs espaces protégés et classés pour la biodiversité et son développement qui représente 26% du territoire (Source : ATU). Parcouru de zones d'inventaires (ZNIEFF), d'espaces naturels sensibles et de zone Natura 2000, le territoire dispose d'outils intéressants pour être particulièrement attentif aux enjeux de biodiversité, de cohérences écologiques et de besoins des écosystèmes.

Surface des aires protégées et des inventaires :

- *Zone Natura 2000 Directive Oiseaux - ZPS Champeigne* d'une superficie totale de 13 733 ha
- *5 ZNIEFF de type I :*

ZNIEFF 240030190 Pelouses des Champeignes et des fosses blanches 110ha ;

ZNIEFF 240009618 Pelouses des Tabardières 151.6ha ;

ZNIEFF 240030910 Pelouses du Bois du pas de Saint Martin 2ha ;

ZNIEFF 240009619 Pelouses des carrières 89ha ;

ZNIEFF 240009749 Pelouses des Vezons 53.5ha.

- *2 ZNIEFF de type II*

ZNIEFF 240030909 Plateau de Champeigne entre Bléré et Loches 9032ha ;

ZNIEFF 240031213 Massif forestier d'Amboise 6612ha

- Espaces naturels sensibles :

Etang du Moulin Neuf à Francueil : 5.5 ha

Les pelouses de Bléré : 77.7ha + sentier d'interprétation

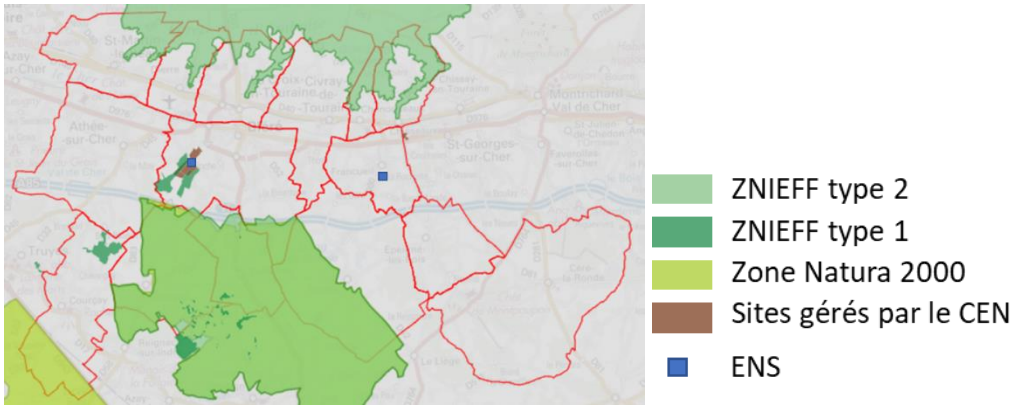

Source : PCAET –rapport environnemental

- Site classé au titre des articles L341.1 à 22 du code de l'environnement :

L'étang de Brosse à Luzillé : 44.4 ha

Parc du château de Montpoupon à Céré la Ronde.

Sur les 2 647 espèces animales et végétales recensées sur le territoire, 262 (soit près de 5%) sont menacées ou quasi menacées d'extinction.

La ressource en eau :

Le réseau hydrographique est riche et structuré autour du Cher. Ce réseau est composé par de nombreuses rivières qui prennent leurs sources sur les hauteurs (au nord et au sud) et qui viennent se jeter dans la rivière du Cher en fond de vallée. Le Cher, qui traverse d'ouest en est le territoire de la communauté de commune, est un des principaux affluents de la Loire

Encadrée par des documents d'objectifs (SAGE et SDAGE) le territoire dispose d'outils de suivi très intéressants. Ces documents montrent une qualité de l'eau très différente selon les cours d'eau, avec une bonne qualité pour certains comme le Cher et des qualités moyennes voir médiocres pour le Chezelles ou l'Aigueveives. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour atteindre des objectifs de bonne qualité.

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) :

Carte de l'état écologique des cours d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher
Données issues de l'état des lieux 2019 validé du SDAGE 2022-2027

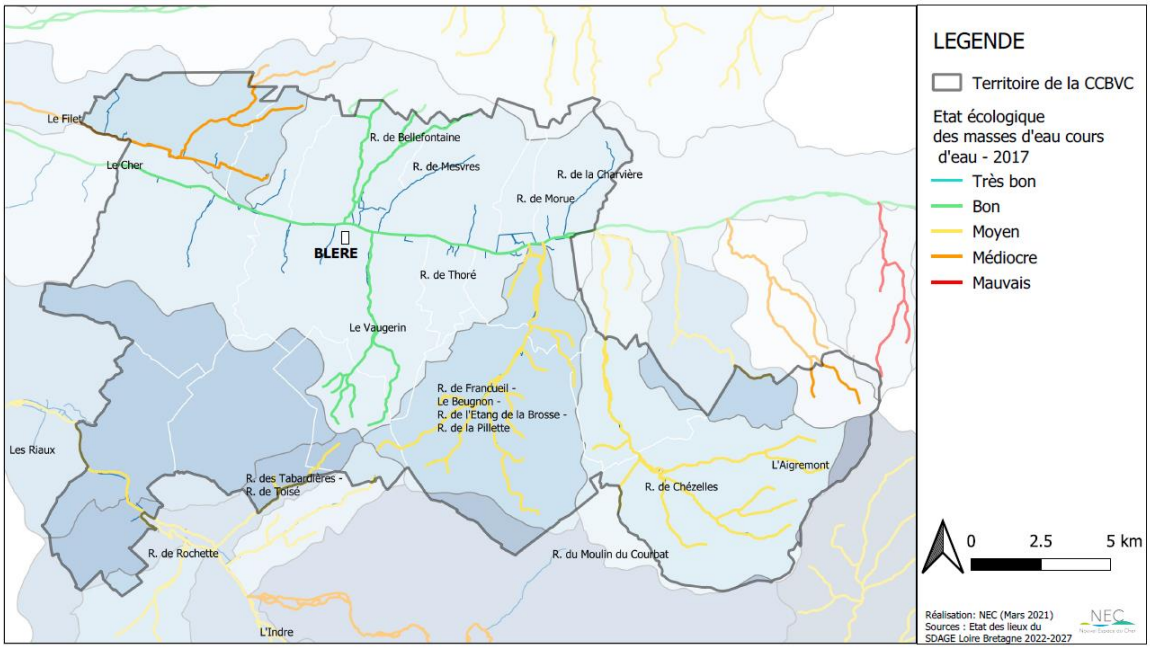

Carte de l'état écologique des cours d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher
Données issues de l'état des lieux 2019 validé du SDAGE 2022-2027

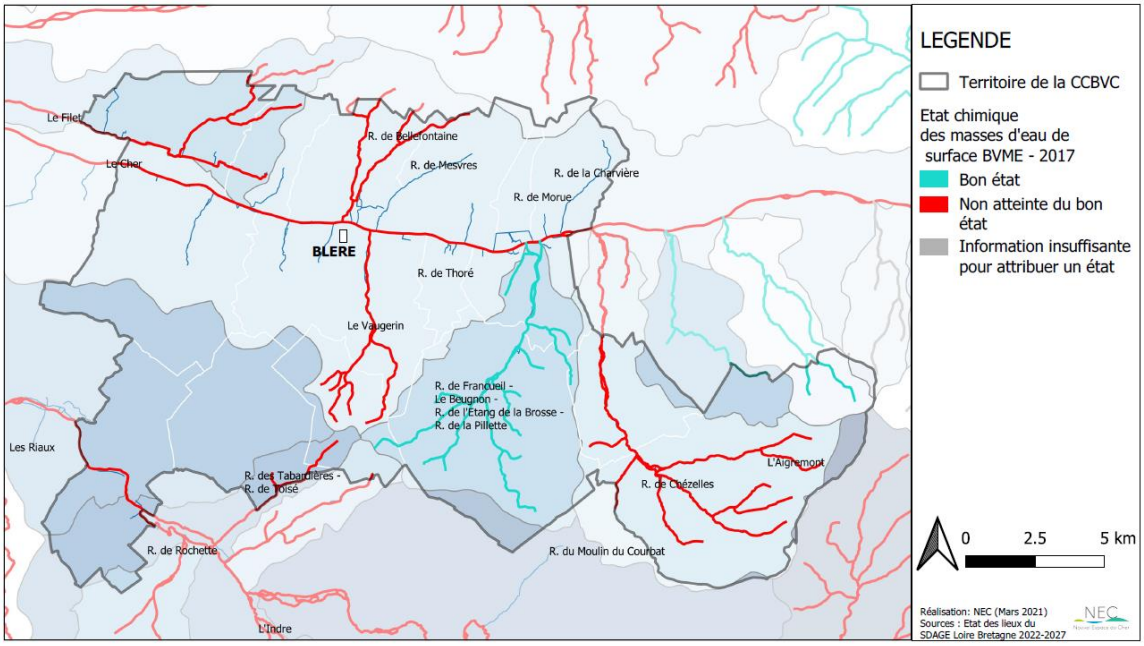

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : /

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ; Surfaces de haies : /

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité : non

Trame verte et bleue :

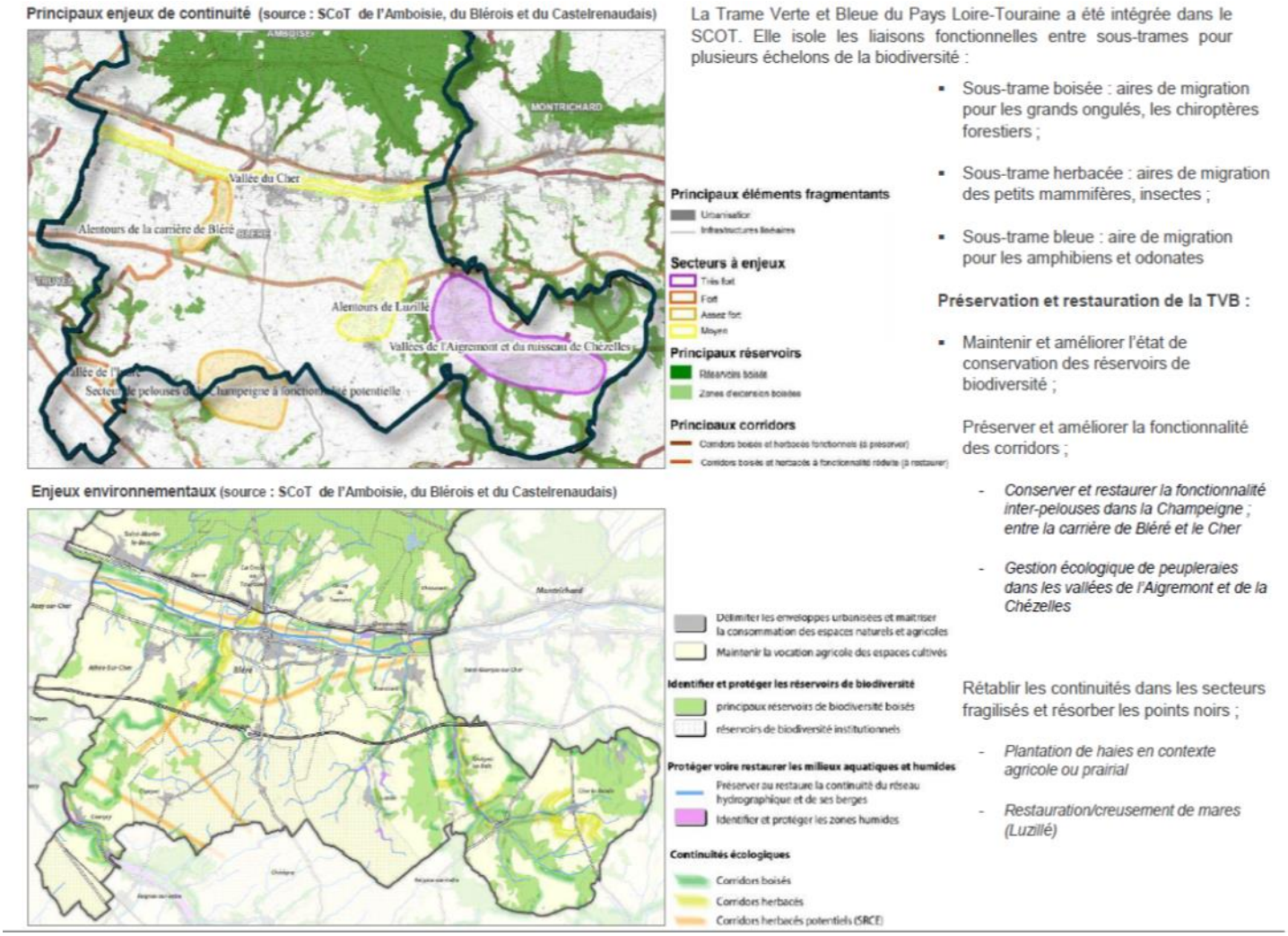

La Trame Verte et Bleue du Pays Loire-Touraine a été intégrée dans le SCOT. Elle isole les liaisons fonctionnelles entre sous-trames pour plusieurs échelons de la biodiversité :

- Sous-trame boisée : aires de migration pour les grands ongulés, les chiroptères forestiers ;
- Sous-trame herbacée : aires de migration des petits mammifères, insectes ;
- Sous-trame bleue : aire de migration pour les amphibiens et odonates

Préservation et restauration de la TVB :

- Maintenir et améliorer l'état de conservation des réservoirs de biodiversité ;

Préserver et améliorer la fonctionnalité des corridors ;

- *Conserver et restaurer la fonctionnalité inter-pelouses dans la Champeigne ; entre la carrière de Bléré et le Cher*
- *Gestion écologique de peupleraies dans les vallées de l'Aigremont et de la Chézelles*

Rétablir les continuités dans les secteurs fragilisés et résorber les points noirs ;

- *Plantation de haies en contexte agricole ou prairial*
- *Restauration/creusement de mares (Luzillé)*

Source : PLUI et SCOT ABC

Le SRCE identifie sur le territoire un élément fragmentant de niveau 1. Il s'agit de l'autoroute A85 qui fait l'objet d'une inquiétude majeure pour les enjeux de la trame verte et bleue. Celle-ci traverse d'ouest en est le territoire, coupant les migrations et le développement des habitats pour les différentes sous-trames. Plusieurs éléments reconnectants ont été mis en place pour réduire le problème de fragmentation des paysages.

Plusieurs autres éléments fragmentants de niveau moins important ont été identifiés. Il s'agit de routes départementales qui présentent des obstacles écologiques pour les sous-trames forestières, prairiales et pour les pelouses. Ces routes sont dans l'axe nord/sud : la D64, D31 et D43. Et dans l'axe est/ouest : la D976.

Lutte contre l'artificialisation des sols

L'occupation du sol du territoire est marquée par l'agriculture avec des grands espaces de cultures, des prairies et de nombreux coteaux de vignes, la forêt trouve aussi une place importante dans le paysage et l'urbanisation qui se trouve essentiellement en fond de vallée connait une certaine continuité localisée autour de la rivière du Cher.

Le reste du territoire est clairsemé de bourgs, hameaux et autres maisons individuelles. La dynamique d'urbanisation est aussi marquée autour des pôles déjà urbanisés mais on retrouve tout de même une certaine progression de la forêt et la progression de quelques espaces agricoles localisés

État d'avancement du PLUI : projet de PLUi arrêté en octobre 2019, enquête publique au printemps 2021 pour une approbation fin 2021.

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : 28 % des logements doivent être construits dans les « dents creuses ».

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières :

Zone	*Extrait PLUi arrêté :*		*PLU communaux en vigueur (hors Saint Martin le Beau)*	
U	*1 569 ha*	*4,8%*	*1311.65 ha*	*4.23%*
AU	*132,5 ha*	*0,4%*	*220.73 ha*	*0.64%*
A	*19 651 ha*	*59,7%*	*17 739.66 ha*	*57.30%*
N	*11 534,6 ha*	*35,1%*	*11 684.72 ha (dont 230.11 Nh)*	*37.74%*

Source : diagnostic PLUi

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) : une seule friche définie (ancienne fonderie à Bléré).

Surfaces désartificialisées : /

Eau et assainissement :

L'eau potable répond largement aux exigences sanitaires et sans risque pour la consommation. Il en va de même pour la question de l'assainissement, avec 22 équipements de traitement des eaux usées qui se répartissent sur 10 des 15 communes. Toutes les stations sont conformes en équipement et en performance (mise à part la station d'épuration de Bléré qui est conforme en équipement mais pas en performance). Les boues issues de l'assainissement sont essentiellement destinées à l'épandage.

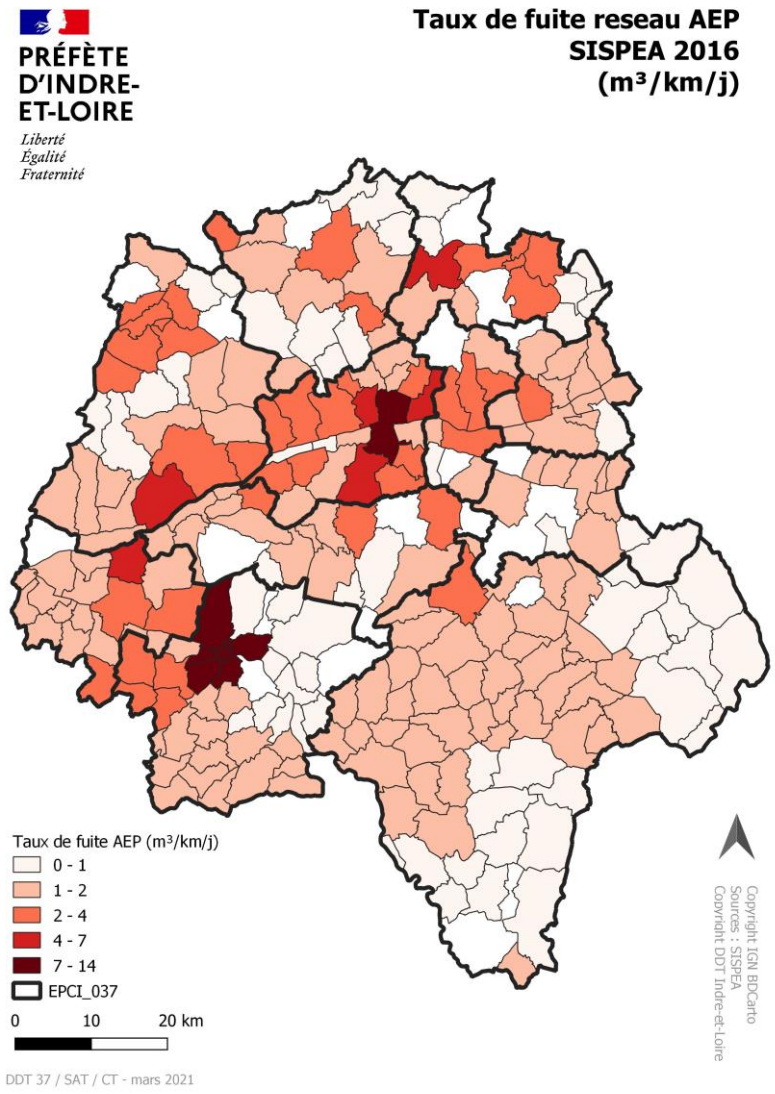

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON) ; OUI.

Taux de fuite des réseaux du territoire ; 76,1%

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions ; 15 captages dont 1 prioritaire et bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action (Herpenty à Bléré).

Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration) : OUI SAGE CHER AVAL

Énergie et climat

Consommation et production d'énergie :

- La consommation d'énergie du territoire s'élève en 2012 à 548 GWh soit 26 MWh/habitant.
- Les secteurs qui consomment le plus d'énergie sont le secteur des transports routiers (42% de l'énergie consommée), par la consommation de carburant, et le bâtiment (secteurs résidentiel et

tertiaire, qui à eux deux consomment 45% de l'énergie), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois.

- 70% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'énergie fossiles : le pétrole à 60% (sous forme de carburants pour le transport routier et les engins agricoles, ou de fioul domestique) et le gaz à hauteur de 10%.
- La consommation d'énergie finale de Bléré-Val de Cher a diminué de -0,8%/an en moyenne entre 2008 et 2012.
- En considérant la production d'électricité photovoltaïque et le bois utilisé pour le chauffage des logements, le territoire produit 48 400 MWh, soit 9% de l'énergie consommée sur le territoire.
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) : 500 MWh (9% de l'énergie consommée sur le territoire).

Emissions de gaz à effet de serre et séquestration de CO2 :

- Le territoire de Bléré-Val de Cher a émis **130 000 tonnes équivalent CO_2** de gaz à effet de serre (GES) en 2012 (6 Teq CO2/habitant).
- Les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont le secteur des **transports routiers** (45% des émissions), par la combustion d'énergie fossile (carburants issus du pétrole) et le **bâtiment** (logements et bâtiments tertiaire émettent 29% des GES), par l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fioul).
- L'**agriculture** représente 20% des émissions de gaz à effet de serre. Au contraire du transport et du bâtiment, les émissions du secteur agricole ne sont pas majoritairement dues à la combustion d'énergies : elles ont des origines non énergétiques, comme l'utilisation d'engrais et les fermentations entériques et déjections des animaux d'élevages.
- Les émissions de gaz à effet de serre de Bléré-Val de Cher ont diminué de **-1,6%/an** en moyenne entre 2008 et 2012.
- La séquestration annuelle de CO_2 du territoire peut donc être estimée au total à **37 900 tonnes de CO_2 / an**, en prenant en compte l'absorption des surfaces forestières, des produits de constructions issus de bois et le changement d'usage des sols, soit **29% des émissions brutes de gaz à effet de serre.**

Emissions de polluants atmosphériques :

- **La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire**, au regard des valeurs de concentrations et de nombres de jours de pics par rapport aux seuls réglementaires, aux seuils préconisés par l'OMS (organisation mondiale de la santé). Comme à l'échelle départementale, les indicateurs annuels se sont améliorés entre 2014 et 2016.
- **Un point de vigilance est cependant à noter concernant la concentration en ozone** : l'AOT *(Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion)*, qui mesure le seuil de

concentration d'ozone dans l'air ambiant visant à protéger la végétation, a une **valeur très proche de la valeur maximale**, qu'il dépassait très largement 2 ans auparavant.

- Les émissions de polluants sont globalement **à la baisse** sur le territoire.
- Le **secteur résidentiel** a une grande part de responsabilité dans les émissions de polluants atmosphériques : le chauffage au bois dans de mauvaises conditions et le chauffage au fioul sont en cause

Rénovation énergétique

- 2016 : 47 % du parc construit avant 1971 et 35 % construit avant 1946 : potentiellement un grand nombre de passoires thermiques
- 2019 : 196 logements, c'est-à-dire 33% du parc de logements locatifs sociaux, qui relèvent des étiquettes les moins favorables E et F (quasi aucun logement en G) pour le DPE Energie. Ils sont majoritairement situés à Bléré (143 logements). Dans les autres communes, 18 sont recensés à Saint-Martin-le-Beau ainsi qu'à Chisseaux, 13 à Athée-sur-Cher, 2 à Courçay, 1 à Civray-de-Touraine et à Epeigné-les-Bois.
- 2019 : 303 logements locatifs sociaux, c'est-à-dire 52% du parc, ont une étiquette E, F ou G pour le DPE Effet de serre.
- Au 31 décembre 2019, moins de 11 copropriétés du territoire de la CCBVC sont enregistrées au registre national des copropriétés. A priori, aucune ne présente de difficultés particulières.

Les problématiques identifiées à l'issue du diagnostic et nos objectifs

Habitat

Suite aux constats faits dans le diagnostic, nous pouvons identifier quatre grands enjeux prioritaires.

La première part du constat est que la vacance est actuellement à 8%, ce qui est un peu élevé. L'idée serait donc de mettre en place des dispositifs de réhabilitation des logements vacants afin de réduire ce taux.

Ensuite, 77% des habitants sont propriétaires occupants. Or, il y a également une demande pour de l'habitat locatif, notamment pour les jeunes. L'objectif serait donc d'augmenter l'offre locative privée et sociale afin de répondre à ce besoin.

Le troisième enjeu est lié à la typologie d'habitat de la Communauté de communes. En effet, 47 % du parc a été construit avant 1971 et 35 % avant 1946. Cet indicateur permet d'appréhender la quantité de logements à rénover thermiquement. De même, il y a un réel besoin sur la lutte contre l'habitat indigne.

Enfin, sur le territoire de la Communauté de communes, comme au niveau national, on attend une augmentation du nombre de personnes âgées. Cette augmentation doit donc être anticipée par un accroissement d'hébergements spécialisés et par la mise en place d'actions en faveur du maintien à domicile.

Economie

La bonne connaissance des acteurs qui forment le tissu économique et la capacité d'anticipation des mutations à venir sont deux conditions préalables indispensables pour se positionner efficacement sur le champ du développement économique. La Communauté de communes se doit d'être à l'écoute des entreprises et de leur actualité pour identifier leurs besoins, y répondre et anticiper les signaux faibles de risques ou plus positivement l'émergence d'activités nouvelles. Cette connaissance fine de l'activité économique de son territoire se traduit non seulement par le suivi d'indicateurs mais aussi par une présence forte sur le terrain auprès des chefs d'entreprises.

La question du renforcement de l'ancrage des entreprises doit être au cœur du projet de développement économique d'un territoire. Afin d'y contribuer activement, la Communauté de communes doit leur offrir des conditions d'accueil remarquables via une offre de services adaptée, régulièrement mise à jour. Pour parvenir à accompagner les entreprises tout au long de leur cycle de vie, il est impératif que la Communauté de

communes Bléré-Val de Cher dispose d'une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises (foncier, ateliers-relais, locaux d'activités…etc).

De plus, la vocation résidentielle et touristique du territoire doit être renforcée et considérée comme un moteur essentiel du développement économique en misant principalement sur le cadre de vie et les services de proximité.

Enfin, la construction d'une image forte, plus visible, pour mobiliser les forces vives du territoire et en attirer de nouvelles, est nécessaire. La Communauté de communes s'appuiera sur une démarche de marketing territorial destinée à améliorer l'image du territoire.

Tourisme

En matière de développement touristique, les enjeux identifiés sur notre territoire se présentent à différents niveaux :

- Enjeux et mise en perspective par rapport à notre positionnement géo-touristique :

Le rayonnement des clientèles touristiques sur le territoire.

La capacité du territoire à exister au sein de la destination « châteaux de la Loire ».

- Enjeux et mise en perspective en matière d'offre d'hébergement :

Le renforcement des taux d'occupation des équipements existants (ailes de saison).

La qualification et la différenciation de l'offre d'hébergement.

- Enjeux et mise en perspective en matière d'offre touristique :

- Le renforcement et la valorisation de l'offre pour fidéliser / allonger la durée des séjours :

Un fort potentiel de développement autour de la vallée du Cher.

La question des activités ludiques en famille est clairement posée.

Une offre « art de vivre » à renforcer et à adapter aux attentes des clientèles (interactivité, expériences, jeunes publics, évènementiels…)

Le renforcement des évènementiels et de leur intégration à la dynamique touristique locale

- Un positionnement à définir et à décliner pour être plus lisible et plus visible :

Renforcer les « offres » actuelles (vallée du Cher, châteaux, vin…) et les décliner ?

Concentrer les efforts sur un / deux éléments différenciants (Patrimoine, Cher, tourisme fluvial, activités liées à l'eau…).

Développer un projet majeur qui stimuleraient l'ensemble de l'offre.

Miser plus fortement sur un type de clientèle (seniors, familles, tourisme vélo, « art de vivre »…).

En matière de promotion et de communication, l'enjeu pour le territoire est de dévenir une destination touristique à part entière et faire rayonner la Vallée du Cher comme une terre de loisirs et d'aventure avec une offre touristique diversifiée.

Mobilités

La politique des Mobilités serait orientée vers l'incitation à des mobilités plus durables. Ainsi, l'idée serait de développer l'offre de mobilités douces en proposant un réseau de zones piétonnes et pistes cyclables cohérent à l'échelle de la Communauté de communes. Egalement, l'intermodalité doit être encouragée en créant des liaisons entre les différents moyens de transports (voitures, vélos, bus, trains, etc).

En lien avec les deux enjeux précédents, il est indispensable de connecter les communes entre elles afin d'avoir un territoire interractif. De plus, connecter les lieux touristiques et les équipements permettra d'augmenter l'attractivité du territoire.

Energie

Les enjeux de la transition énergétique sont multiples. Dans le cadre de ce CRTE, trois enjeux semblent prioritaires.

Premièrement, la transition énergétique nécessite d'encourager la production d'énergies renouvelables. Sur le territoire, les deux énergies renouvelables qui sont le plus facilement exploitables sont l'énergie photovoltaïque et la géothermie.

Ensuite, les actions mises en œuvre doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cet enjeu est en lien avec les mobilités puisque qu'une partie des émissions de gaz à effet de serre provient de l'usage de la voiture individuelle.

En lien avec l'habitat et le constat d'un habitat ancien, des dispositifs de rénovation énergétique doivent être mis en œuvre afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches et ainsi, augmenter le nombre de rénovations.

Le projet de territoire –

Axes transversaux

L'un des enjeux fondamentaux pour le développement de notre territoire, repose sur sa mise en valeur. Ce dernier doit gagner en visibilité et se forger une identité. Notre communication institutionnelle doit ainsi se structurer, avant d'initier une démarche globale de marketing territorial.

L'élaboration de notre projet de territoire, fruit d'un travail collaboratif, doit nous permettre de construire une identité communautaire intégrant les valeurs et les caractéristiques de chaque Commune.

La communication institutionnelle ne suffit pas, il s'agit d'instaurer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire de la Communauté de communes, et de ce fait, créer un territoire uni.

Il s'agit de construire et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial à destination des acteurs économiques. Le marketing territorial est une démarche de valorisation qui a pour but de présenter les qualités du territoire, en affirmant ses spécificités et son identité.

Cette stratégie d'attractivité devra permettre notamment de cibler les entreprises parisiennes avec la promesse d'un cadre de vie de qualité.

Elle devra également être adaptée à une échelle plus locale (territoires voisins).

Un travail d'appropriation avec les acteurs économiques locaux complètera cette démarche de marketing territorial afin de déterminer des ambassadeurs du territoire.

La Communauté de communes souhaite poursuivre ses nombreux partenariats avec Dev 'up, les chambres consulaires, le Département, la Métropole, la Chambre d'Agriculture et l'Agence Départementale du Tourisme.

Être fier d'habiter, de travailler et d'entreprendre sur notre territoire de caractère !

Au-delà du rayonnement territorial, nos ambitions sont multiples et nos actions devront permettre de :

- Valoriser notre identité ;
- Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire ;
- Mettre en valeur notre cadre de vie ;
- Être un territoire respectueux de l'environnement ;
- Promouvoir la Vallée du Cher, axe central de notre territoire.

Le développement et la promotion de l'activité économique représentent l'un des piliers de nos actions.

Enfin, l'attractivité de notre territoire s'appuie sur les politiques socles de notre action publique depuis de nombreuses années, à savoir la petite-enfance – enfance – jeunesse et la mise en œuvre d'une saison culturelle communautaire.

Axe 1 – Economie Tourisme

S'engager pour une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emplois

Objectif - Accompagner nos entreprises

Accompagner la création et le développement des entreprises

La Communauté de communes doit affirmer son rôle de « porte d'entrée » pour les entreprises. Afin de faciliter leur installation, nous souhaitons mettre en place un pôle d'accueil pour accompagner la création et le développement des entreprises.

Cet accompagnement doit aussi permettre de répondre à leur parcours résidentiel, en leur proposant des solutions immobilières adaptées à leurs besoins.

Favoriser la mise en place de formations qualifiantes répondant tant aux besoins des entreprises que des demandeurs d'emplois

La Communauté de communes désire anticiper les besoins de formations des entreprises implantées sur le territoire.

Tout d'abord, nous nous emploierons à répondre aux besoins en formation des dirigeants d'entreprises et des salariés notamment dans les TPE (Très Petite Entreprise).
Puis, nous anticiperons les besoins de recrutement des entreprises en ayant une action en faveur des demandeurs d'emplois.

Les formations à mettre en place devront permettre de répondre aux offres non pourvues notamment dans les métiers en tension (ex : restauration, métiers de l'industrie…etc.).

Renforcer la connaissance et le lien entre les acteurs économiques locaux

La Communauté de communes se doit d'être à l'écoute des entreprises et de leur actualité pour identifier leurs besoins, y répondre et anticiper les signaux faibles de risques ou plus positivement l'émergence d'activités nouvelles.

Cette connaissance fine de l'activité économique de son territoire se traduit non seulement par le suivi d'indicateurs mais aussi par une présence forte sur le terrain auprès des chefs d'entreprises. Cette présence auprès des chefs d'entreprises a pour objectif de renforcer les liens avec les acteurs économiques locaux.

Ce renforcement des liens entre les entreprises doit aussi permettre de les aider à trouver la matière première localement et ainsi favoriser l'accès à des sous-traitants locaux.

Dynamiser, soutenir, développer l'artisanat et le commerce de proximité

L'artisanat est l'un des secteurs d'activités économiques les plus dynamiques sur le territoire de la Communauté de communes. Le maillage de notre territoire en commerces de proximité est l'un des socles de notre politique de développement économique.

Accompagner le secteur artisanal et le commerce de proximité doit concourir à la sauvegarde d'emplois de proximité, non délocalisables.

La mise en œuvre d'actions en faveur de l'artisanat et le commerce local permettra aussi de développer l'attractivité et le dynamisme des centres-bourgs.

Objectif - Accueillir de nouvelles entreprises

Proposer des zones d'activités de qualité, adaptées et spécialisées

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher gère 7 zones d'activités à vocation économique :

- ZA Ferrière à Athée-sur-Cher
- ZA Bois Pataud à Bléré et Civray-de-Touraine
- ZA Saint Julien à Bléré
- ZA La Vinerie à La Croix-en-Touraine
- ZA La Folie et ZA Les Grillonnières à Saint-Martin-le-Beau
- ZA Sublaines - Bois Gaulpied à Sublaines et Bléré

La zone d'activités de Sublaines Bois Gaulpied est un site d'activités dit de « nouvelle génération », qui s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale.

L'objectif est de mettre l'accent sur la qualité des zones d'activités pour qu'elles soient adaptées aux besoins des entreprises et de mettre en place une commercialisation cohérente du foncier.
Il s'agit que chaque projet d'implantation s'insère au mieux dans l'environnement de la zone d'activités.
Une spécialisation des zones d'activités parmi le type d'activités économiques accueillies peut s'envisager.

Pour atteindre cette ambition, des prescriptions architecturales et paysagères seront mises en place via un cahier des charges de cession de terrain.

Accompagner les chefs d'entreprises et les salariés dans leur installation sur le territoire

Afin d'attirer de nouvelles entreprises et assurer la réussite de leur implantation sur le territoire, la Communauté de communes souhaite mettre en œuvre un accompagnement des chefs d'entreprises et des salariés y compris les conjoints.
Ce pack de services permettra d'orienter les nouveaux salariés vers un service d'accompagnement d'installation personnalisé.

Ce service répondra à l'ensemble de leurs besoins pour faciliter l'arrivée et l'intégration sur le territoire.

Il s'agit notamment d'accueillir et d'informer sur les activités et services existants en fonction de leurs attentes professionnelles, familiales et sociales.
En effet, outre l'emploi, le pack de services concernera l'aide à la recherche de logements, l'accès aux services à la population (mode de garde pour les enfants, écoles…), les services de proximité…

Une visite du territoire sous forme de « week-end découverte » pourra également s'envisager préalablement à leur arrivée sur le territoire.

Attirer des entreprises innovantes et en mutation

Afin d'attirer des entreprises innovantes, la Communauté de communes soutient la création et l'incubation de start-ups technologiques et plus largement des PME (Petite ou Moyenne Entreprise) et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire).
L'accueil de ces entreprises favoriserait l'innovation et l'emploi.

Pour atteindre cet objectif, l'accès au numérique très haut débit est à considérer ainsi que la mise en place de structures d'accueil pour des start-up.

Poussée par la transition numérique l'entreprise change, son organisation et ses modes de fonctionnement évoluent. La prise en compte de l'environnement et du développement durable dans l'exercice des activités contribue également à la mutation des entreprises. La Communauté de communes souhaite accueillir de nouvelles activités orientées vers ces nouvelles problématiques.

Objectif – Développer les longs séjours touristiques

Organiser un accueil de qualité en améliorant et développant l'offre d'hébergement sur le territoire

Le potentiel touristique du territoire de la Communauté de communes est riche avec un positionnement géographique très intéressant. La saisonnalité est relativement marquée sur le territoire avec des taux d'occupation importants au cœur de saison, mais relativement bas en avant et après-saison. La clientèle court-séjour est également très représentée sur le territoire. Quant à la qualité des hébergements, elle reste très hétérogène.

Fort de ce constat, nous souhaitons renforcer le taux d'occupation des équipements existants en accompagnant les hébergeurs dans la mise en place de services complémentaires, afin d'attirer de nouvelles clientèles d'entreprises (tourisme d'affaires) ou familiales (loisirs). La création d'un label spécifique pour les hébergements du territoire contribuera à la qualification et la différenciation de l'offre.

Améliorer et développer les offres touristiques complémentaires

Le territoire de la Communauté de communes dispose de nombreux atouts touristiques : la Vallée du Cher, les activités nature et de loisirs, le patrimoine, la saison culturelle, la gastronomie, le vin….

L'offre actuelle en matière de tourisme est à conforter et à structurer en développant une offre alternative/complémentaire aux châteaux de la Loire en la rendant plus attractive, plus vivante en adéquation avec les attentes des visiteurs du territoire.

Nous souhaitons davantage nous appuyer sur les acteurs du territoire (habitants, professionnels du tourisme) pour affirmer l'identité commune et développer l'offre touristique, en favorisant la mise en réseau des professionnels. L'identification d'ambassadeurs est aussi un facteur à prendre en compte pour la promotion du territoire.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté de communes jouera le rôle de conseiller/accompagnateur auprès des porteurs de projets touristiques.

Mettre en valeur la douceur de vivre du territoire

Notre territoire est traversé par 3 vélos-routes d'importance nationale : Cher à vélo, Indre à vélo et Loire à vélo. D'autres itinéraires cyclo-touristiques maillent notre territoire ainsi que des chemins de randonnées pédestres. La pratique des activités nautiques telles que le canoé s'est également développée ces dernières années.

Notre Communauté de communes souhaite promouvoir le tourisme vert et fluvestre en s'appuyant sur cette douceur de vivre et en favorisant la pratique de ces activités de loisirs.

La Vallée du Cher est également l'une des vitrines de notre territoire. Le festival communautaire Jour de Cher est un événement phare qui a su donner de la visibilité à la Communauté de communes depuis son lancement en 2016. Multiplier les actions/animations sur le Cher et autour du Cher est un enjeu qui contribue à la promotion du territoire.

La Vallée de l'Indre fait partie intégrante de notre territoire et de nos paysages. L'Indre à vélo permet de découvrir la vallée touristique de l'Indre, les richesses de son paysage et de son patrimoine. La commune de Courçay est située sur le tronçon principal et les communes de Luzillé, Francueil, Chisseaux et Chenonceaux sont traversées par l'antenne Loches-Chenonceaux.

Communiquer sur notre territoire de caractère et ses atouts

La diversité des paysages, la douceur du climat, les vignobles, les produits locaux, le patrimoine bâti et non bâti, le Cher et l'Indre sont autant d'atouts qu'il faut mettre en valeur. La mise en tourisme d'un territoire dépend également de sa stratégie de communication.

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui incontournables pour diffuser de l'information ou faire de la promotion. Notre présence sur les réseaux sociaux, par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme « Autour de Chenonceaux Vallée du Cher » devra être renforcée.

Un travail de collaboration avec des influenceurs originaires du territoire et extra-territoire permettrait de renforcer la visibilité et de communiquer sur nos atouts.

La communication doit également avoir une portée nationale pour atteindre davantage de touristes.
Pour ce faire, une campagne de communication ciblée est envisagée.

Développer et structurer l'information sur la totalité des offres touristiques

La qualité de l'accueil touristique d'un territoire est primordiale pour s'assurer le succès d'un séjour auprès des visiteurs. Le positionnement de la destination dépend de sa qualité d'accueil. L'office de tourisme « Autour de Chenonceaux Vallée du Cher » est la porte d'entrée des visiteurs pour l'accès à l'information.

La digitalisation de l'offre touristique via la communication numérique participe à l'accès à l'information et à la programmation des séjours sur le territoire. La création d'un wifi touristique territorial avec l'installation de bornes situées chez des prestataires touristiques du territoire facilitera l'accès à l'information pour les visiteurs.

La création d'une brochure répertoriant la totalité des offres touristiques du territoire apportera une vision d'ensemble de la destination et des possibilités de visites/sorties/activités.

Objectif - Soutenir les circuits courts

Soutenir et développer la production agricole locale et le maraîchage local

Il s'agit de favoriser la reprise des exploitations ainsi que l'installation de jeunes agriculteurs pour soutenir la production agricole.

La promotion des produits du terroir et le développement des circuits courts devront permettre de participer au développement de l'agriculture, du maraichage y compris de la culture bio.

La Communauté de communes mettra en œuvre des partenariats notamment avec la Chambre d'Agriculture pour participer à la pérennisation des activités agricoles. Nous impulserons également des démarches d'achats groupés avec nos Communes membres pour les cantines scolaires afin de favoriser le recours à des circuits courts et à la production locale.

Favoriser la commercialisation et la mise en valeur des produits locaux

La Communauté de communes souhaite mettre en œuvre des actions pour valoriser la production locale et mettre à l'honneur les produits du terroir. L'objectif est de favoriser les circuits courts entre consommateurs et producteurs avec la mise en place de points de vente directe.

La consommation locale sera encouragée.

Axe 2 – Cadre de vie / Habitat / Environnement

S'appuyer sur les enjeux écologiques, tels que l'attractivité et la préservation du patrimoine et du paysage, l'exemplarité écologique communautaire, la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que l'accompagnement à la transition écologique.

Prioriser les actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en fonction de leur importance.

Objectif – Améliorer et diversifier les logements existants et à venir

Lutter contre la précarité énergétique des logements

Depuis 2019, la Communauté de communes s'est engagée dans une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2019-2022. Ainsi, nous souhaitons aider et accompagner les administrés dans la rénovation thermique de leur logement (66 logements).

En s'appuyant sur ce dispositif existant, il s'agit d'inciter davantage les habitants à rénover leur logement, tout en préservant le patrimoine caractéristique de la Touraine, en amplifiant la communication sur les aides financières disponibles pour ce type de travaux.

Cette communication peut être matérialisée par l'organisation d'un forum de l'habitat, la création d'un guide de rénovation énergétique…

Adapter l'offre de logements aux besoins du territoire

Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat 2021–2026, en cours d'élaboration, révèle un manque de petits logements et de locatifs sur le territoire. La démarche consiste donc à diversifier l'offre de logements sur le territoire. Pour cela, la Communauté de communes désire créer des logements sociaux, réhabiliter, entretenir et rénover l'existant (patrimoine et logement) en respectant l'intégration paysagère.

Par ailleurs, nous souhaitons favoriser l'écoconstruction et les éco-quartiers en insistant sur ces problématiques dans les cahiers des charges des marchés publics.

Un foyer de jeunes travailleurs a ouvert ses portes à Bléré en septembre 2019. Neuf logements pour les jeunes ont été construits, allant du studio au T2. Ces logements sont quasiment toujours occupés, la période de battement étant très limitée. Ainsi, il existe un réel besoin en logement pour les jeunes sur le territoire. Pour répondre à cette demande, des actions répondant aux besoins de populations spécifiques sont à prévoir. Par exemple nous pourrons faciliter l'accueil des jeunes travailleurs ou apprentis sur le territoire par la construction de logements dédiés ainsi que l'accueil des personnes âgées, par la construction de résidences seniors.

Maintenir à domicile les personnes âgées et handicapées

La mise en œuvre de l'OPAH citée précédemment a également vocation à aider les personnes âgées et les personnes handicapées à adapter leur logement (42 logements).

En lien avec cette opération, nous souhaitons que les résidences seniors soient le dernier recours pour les personnes âgées du territoire. Dans le cas où cela est envisageable, nous favoriserons au maximum le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées grâce à l'adaptation de leur logement.

Objectif – Accompagner la transition énergétique et environnementale

Développer une production autonome et locale d'énergie renouvelable

Le changement climatique auquel nous sommes confrontés implique la mise en place de stratégies d'adaptation ou d'atténuation, ceci afin de limiter l'impact des activités de l'homme sur le climat.

La Communauté de communes, en tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, désire contribuer à ces objectifs, par des actions qu'elle souhaite mettre en œuvre en mobilisant les acteurs du territoire.

Ainsi, notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a fixé des objectifs ambitieux en matière d'énergie renouvelable, notamment dans son action n°4 qui vise à « Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies » ou son action n°5 qui consiste à « Sensibiliser les ménages, les artisans et les entreprises dans leurs projets de développement des énergies renouvelables ».

Préserver et mettre en valeur les milieux naturels et le patrimoine

Afin de mettre en œuvre le projet de « Préservation et de mise en valeur des milieux naturels et du patrimoine existant », nous désirons jouer un rôle de démonstrateur.

En effet, la Communauté de communes est traversée par deux rivières, le Cher et l'Indre. La diversité de ses paysages (vignes, terres agricoles, forêts...) fait d'elle un territoire riche en patrimoine.

Nous voulons agir directement pour améliorer la résilience de notre territoire en préservant ses ressources naturelles, mais aussi son patrimoine paysager.

Agir pour la préservation de notre cadre de vie et développer l'éco-citoyenneté

Fort de notre richesse paysagère mais également de notre patrimoine bâti ancien (châteaux, longères, maisons de maîtres, loges de vignes, …) qui participent à la qualité de vie et à l'identité vivante de notre territoire, nous désirons accompagner la dynamique démographique et résidentielle tout en maintenant ces atouts. Ainsi, il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre préservation du cadre de vie et accroissement de la population.

Afin de répondre à ce projet, des actions de communication et de sensibilisation auprès des administrés devront être mises en place afin de les encourager à œuvrer en faveur de la protection de leur environnement.

Les actions suivantes permettront de penser l'aménagement du territoire de sorte à ce qu'il participe à la conservation du cadre de vie et du cadre paysager.

Objectif – Déployer des actions culturelles et sportives pour tous

Maintenir et développer les associations sur notre territoire

Notre territoire est doté de nombreux équipements sportifs communautaires. En effet, nous avons aménagés ou construits deux salles multisports (Le Réflessoir et les Aigremonts), un dojo à deux tatamis (Les Aigremonts), une salle de gymnastique totalement équipée (Les Aigremonts), un terrain de football d'entrainement de jour (Le Réflessoir), un terrain de football éclairé en synthétique (Les

Longerons), un jardin de tir à l'arc (Les Longerons) et une piscine communautaire.

Les communes proposent également des équipements, tels que des city stades, des terrains de football, des gymnases (Athée-sur-Cher et Saint Martin le Beau) …
Un nombre conséquent d'associations locales utilise ces équipements (Handball, Badminton, Volley Ball, Judo, Aïkido, Football...) dans le cadre des entrainements et des compétitions.

Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre nos actions communautaires en faveur des écoles de musique. Il s'agit donc de mettre en place des actions permettant de créer une véritable synergie entre les quatre écoles de musique présentes sur le territoire.

Ainsi, la volonté est de faire connaître l'ensemble de ces associations pour les renforcer et de mutualiser les équipements afin d'encourager la pratique sportive et musicale.

Encourager les activités de loisirs adaptées au handicap et à l'handisport

La Communauté de communes envisage d'aménager les équipements communautaires afin de permettre la pratique de l'handisport et des activités de loisirs adaptées au handicap. Ainsi, le gymnase des Aigremonts est déjà pratiquement adapté à ce type de pratiques sportive puisqu'il serait possible de faire du basket fauteuil et du handball.

Renforcer la saison culturelle communautaire

La Communauté de communes a fait le choix d'une politique culturelle communautaire dès 2002. Il s'agit de poursuivre notre action dans ce domaine en articulant nos interventions autour de deux thèmes majeurs qui sont l'accès à la culture pour tous et la mise en valeur du patrimoine.

Grâce à une politique culturelle décentralisée tout au long de l'année avec l'organisation de spectacles dans les Communes, des festivals « Jours de Fête » et « Jour de Cher », des actions artistiques envers le jeune public ou dans les bibliothèques, les soutiens qu'elle apporte à diverses formes artistiques (musiques actuelles…), la Communauté de communes souhaite continuer à irriguer l'ensemble du territoire en donnant vie à une réelle dynamique au service du développement local et de l'attractivité territoriale.

Axe 3 – Cohérence Territoriale

Asseoir le fait communautaire c'est avant tout s'engager pour la population, en développant les services au public et le déploiement du numérique.

Objectif – Favoriser l'accès aux services pour notre population

Informer les habitants

Nous constatons un manque de connaissance de la population sur les différents services proposés par de la Communauté de communes. Un recensement des services est nécessaire et aura pour objectifs la création d'un livret d'accueil communautaire, la refonte du site internet de la Communauté de communes ainsi que la création d'une application mobile intercommunale.

Par ailleurs, la communication est au cœur de nos préoccupations. Dans ce cadre, il nous semble nécessaire d'informer davantage les usagers et de rendre plus lisible les projets et compétences de la Communauté de communes. Ainsi, nous souhaitons augmenter la fréquence des bulletins d'information, valoriser plus régulièrement nos actions sur les réseaux sociaux, développer nos relations presse par le biais de la Nouvelle République et de la Renaissance Lochoise.

De plus, l'identification au territoire nous semble être un élément important de la part de notre population. De ce fait, nous voulons installer une signalétique d'entrée et de sortie aux limites administratives de notre territoire. L'ajout d'un QR Code sur les panneaux d'information de chaque Communes du territoire pour relayer l'information nous semble également pertinent.

Développer une offre de services adaptée aux besoins évolutifs de la population

La Communauté de commune souhaite que l'offre de services concernant les modes d'accueil des enfants (0-13ans) puisse correspondre au mieux aux besoins de la population.

Le territoire est pourvu de multi-accueils, micro-crèches et accueils de loisirs (Saint-Martin-le-Beau, Athée-sur-Cher, Bléré, Luzillé, La Croix en Touraine, Francueil).

Grâce au diagnostic élaboré dans le cadre de la convention territoriale globale avec la CAF, nous veillons à répondre aux besoins évolutifs des familles.

Accueillir et accompagner les habitants : l'Espace France Services

L'Espace France Services contribue à l'accès au droit des usagers pour les démarches administratives, et en particulier les formalités à effectuer en ligne.

Afin d'être au plus proche des usagers et de leurs besoins, la Communauté de communes souhaite mettre en place un Espace France Services au sein des Mairies doté d'espace confidentiel ou encore développer un Espace France Services "mobile".
La solution choisie dépendra de la mise à disposition des locaux et du matériel nécessaire.

Par ailleurs, nous solliciterons à nouveau le bus numérique pour assurer des formations numériques à destination des seniors, afin de lutter contre la fracture numérique.

Mutualiser les actions sociales

L'action sociale sur le territoire demeure un axe essentiel pour la population. En effet, cela permet de répondre aux besoins et éventuelles difficultés rencontrées.
Pour rendre plus juste et plus cohérente l'action sociale au sein de la Communauté de communes, nous devons travailler de concert avec les Communes membres pour simplifier la vie de nos usagers.

Ainsi, nous envisageons la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et faciliterons le développement d'un service à la personne/à domicile, performant et moderne.

Objectif – Développer les relations Mairies / Communauté de communes

Aider et accompagner les Communes dans leurs démarches institutionnelles

Les personnels au sein des Mairies peuvent parfois être isolés dans leurs fonctions et rencontrent des difficultés pour se former.
En effet, selon la taille de la Commune, le personnel est plus ou moins important. Afin de limiter ces problématiques, la Communauté de communes souhaite mettre en réseau des agents. La mutualisation des formations et le partage d'expériences sont également à prévoir.

De plus, l'accessibilité au Service Public demeure encore complexe particulièrement dans les locaux anciens ou dans les espaces exigus. Les Communes n'étant pas toujours accompagnées et informées dans ces démarches ; nous souhaitons que l'ensemble des bâtiments

communaux ou intercommunaux puissent accueillir l'ensemble de la population. Pour ce faire, nous continuons de travailler sur l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP).

Aussi, la mission de protection de notre écosystème doit être une priorité au vu de la situation environnementale actuelle. Il s'agit d'intégrer pleinement aux politiques de chaque Commune les objectifs fixés dans le PCAET afin de les sensibiliser sur le sujet, pour qu'à leur tour, elles puissent effectuer leur mission de transmission auprès de tous les habitants.

Renforcer la mutualisation des personnels et des moyens

La Communauté de communes et les Communes membres ont pour vocation de mutualiser les agents et les moyens afin de pérenniser les emplois et diminuer les coûts de fonctionnement. Cette politique est mise en place sur le territoire et tend à se développer davantage. Ainsi, nous voulons développer un service de remplacement à l'échelle de la Communauté de Communes pour assurer la continuité des différents services.
Par ailleurs, nous poursuivrons la mutualisation du personnel en recrutant un « chercheur » de subvention au profit des Communes et de la Communauté de communes.

Objectif – Favoriser et diversifier l'accès à la santé

Maintenir un service médical et créer des pôles de santé complémentaires

Notre volonté est de permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à des services de santé de proximité. Pour ce faire, nous proposons de mettre en place un service médical complet itinérant sur l'ensemble du territoire.
Ainsi en collaboration avec nos communes, des bâtiments seront mis à disposition des professionnels de santé.
La création d'une maison médicale pourrait permettre de compléter l'offre de santé.

Développer des modes de consultation alternatifs

Conscients de l'évolution de la société et de la nécessité d'innover en matière de consultation médicale mais également soucieux d'une meilleure prise en charge de nos administrés, une réflexion sera menée sur l'instauration de navettes médicales.

La téléconsultation représente à la fois un atout et un enjeu au service du désengorgement médical. Ainsi, il convient de développer les outils techniques pour l'instaurer.

Objectif – Poursuivre l'attractivité de la politique petite enfance, enfance, jeunesse

Créer de nouveaux services périscolaires et extrascolaires

Les services périscolaires et extrascolaires sont bien développés sur le territoire, relevant d'une politique identifiée et reconnue au sein de la Communauté de communes.

En effet, l'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires. De plus, des accueils périscolaires du matin et du soir existent dans certaines Communes.
Cependant, ces accueils demeurent encore peu développés et peu équipés car les locaux ne sont pas toujours habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ainsi, nous allons poursuivre l'accompagnement des Communes afin de développer davantage les accueils périscolaires. Par ailleurs, nous effectuerons un état des lieux régulier afin de vérifier la pertinence d'évolution des services péri et extra-scolaires de la Communauté de communes.

Répondre aux besoins des familles concernant l'accueil des 0-13 ans

La politique Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes a pour vocation de développer les accueils de loisirs et établissements d'accueil des jeunes enfants sur l'ensemble du territoire. Elle répond au mieux aux besoins des familles en travaillant sur l'apport éducatif et pédagogique que les structures offrent aux enfants.

L'objectif est de suivre l'évolution des besoins des usagers afin de proposer une offre de services équivalente à la demande.

Proposer une offre captivante et attractive pour les 14-17 ans

Les jeunes âgés de 14 à 17 ans restent une population parfois difficile à capter. La Communauté de communes souhaite les captiver dans la mise en œuvre de projets variés et poursuivre son travail sur la citoyenneté.
Par ailleurs, l'accueil jeune favorise les échanges et les rencontres. Ainsi, dans la poursuite de l'évolution de l'accueil jeunes communautaire avec l'ouverture d'un site à Saint-Martin-le-Beau, nous veillerons à impliquer davantage les jeunes tout en sensibilisant les Communes sur l'intérêt social de ce type d'accueil.

Offrir des formations qualifiantes aux jeunes du territoire

Nous considérons qu'il est important d'accompagner les jeunes vers l'emploi. Pour ce faire, nous devons concilier besoins en « main d'œuvre » du territoire et aide à la professionnalisation des personnes qui viennent de sortir du système scolaire.
Ainsi, nous pourrons les accompagner, notamment par le biais de formations, pour qu'ils puissent trouver un emploi sur le territoire.

Par exemple, pour permettre aux jeunes d'exercer en tant qu'animateur auprès d'enfants, la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est mise en œuvre sur le territoire avec une prise en charge financière de la Communauté de communes.

Axe 4 – Mobilités / Déplacements / Connexions

Développer une mobilité propre, adaptée, partagée et attractive permettant de maintenir le lien social et de renforcer les connexions entre les communes.

Objectif – Identifier les pratiques existantes et besoins du territoire

Connaitre les usages et les besoins de notre territoire

Notre territoire est rural avec une dispersion de l'habitat et des services parfois concentrés sur le pôle Bléré-La Croix. Cela implique nécessairement l'usage individuel de la voiture. La question de la mobilité est donc un enjeu multiple pour notre territoire (économique, social, culturel, touristique environnemental…) pour lequel il faut avoir une vision globale et réfléchie.

Aussi, il est important de comprendre les usages et besoins de mobilités des habitants, et notamment des actifs du territoire, afin d'être force de proposition dans la mise en œuvre d'outils efficaces et adaptés.

De même, le recensement des prestations existantes sur notre territoire permettra de cerner les besoins non couverts, et d'envisager les réponses adéquates à proposer. A partir de là, la création d'un guide des prestataires nous semble pertinent. Enfin, un travail de benchmarking est nécessaire pour réfléchir à la mise en œuvre de notre politique de mobilité.

Objectif – Coordonner et connecter tous les modes de déplacement pour les habitants

Développer le co-voiturage

Notre territoire rural est marqué par l'usage du véhicule personnel tant pour les déplacements vers les lieux de travail que pour les déplacements vers les lieux de loisirs ou de consommation.

Notre volonté politique est d'offrir, aux habitants et usagers du territoire, des outils pour faciliter le co-voiturage en mettant en place une plateforme et en créant des aires dédiées sur le territoire.

Articuler les déplacements entre les gares et les arrêts de bus

Notre territoire comporte plusieurs gares en service : Saint Martin le Beau, Bléré-La Croix, Chenonceaux et Courçay. Ces gares constituent un atout pour notre territoire aussi bien pour son attractivité auprès des habitants dans leur usage quotidien qu'auprès des touristes.

Aussi, afin de favoriser l'intermodalité pour les usagers et la continuité de déplacement, il est opportun de faciliter les trajets entre les arrêts de bus et les gares de notre territoire (cohérence des horaires, liaisons...).

Faciliter la circulation et le stationnement auprès des gares

Les gares présentes sur le territoire sont certes attractives et fréquentées mais le constat peut être fait d'un manque, ou de difficultés de stationnement. L'accès en voiture et l'accès sécurisé pour les piétons doivent être repensés afin de renforcer et fluidifier la fréquentation et la circulation.

De même, l'enjeu prégnant de l'usage du vélo impose de prendre davantage en considération son utilisation et ses besoins.
Il est également envisagé de créer une navette intercommunale vers la gare de Bléré-La Croix afin de faciliter son accès, tout en limitant l'usage du véhicule personnel.

Objectif – Assurer une continuité des modes de déplacements doux

Offrir des sentiers pédestres et pistes cyclables sécurisés

Notre ambition est de permettre aux habitants du territoire de circuler à la fois à pied et à vélo sur des pistes et sentiers sécurisés. A terme, l'objectif est de favoriser l'utilisation tant dans les déplacements quotidiens (scolaire, travail...) que pour les loisirs ou le tourisme.

Ainsi, l'élaboration d'un schéma cyclable intercommunal permettrait d'avoir une vision cohérente des aménagements cyclables à créer sur l'ensemble des communes du territoire.

En complément, il est envisagé de mettre en œuvre un outil permettant d'aider les habitants dans l'apprentissage de l'usage du vélo et de les sensibiliser à cette question.

Apaiser l'espace public pour les piétons et cyclistes

La volonté politique est d'offrir davantage d'espaces publics pour les piétons en favorisant des aménagements spécifiques et sécurisés. En pacifiant ces espaces, les habitants seront invités à se réapproprier les centres bourgs et à réinvestir les commerces de proximité.

Par exemple, le pont de Bléré-La Croix en Touraine est un axe essentiel pour notre territoire reliant facilement les communes du Sud Cher à la Gare de Bléré-La Croix. Au vu de la dangerosité de ce pont pour les piétons et les cyclistes, une étude devra être réalisée afin de revoir l'aménagement du pont de manière optimale pour les mobilités douces.

Objectif – Innover et proposer de nouvelles offres de mobilité

Organiser les déplacements en fonction de la programmation culturelle du territoire

Notre Communauté de communes propose une offre culturelle variée sur l'ensemble du territoire depuis de nombreuses années, qui rencontre toujours un franc succès.
Notre volonté politique est de proposer des spectacles ou représentations sur l'ensemble du territoire afin d'en faire profiter l'ensemble de nos habitants.

Afin de faciliter l'accès à notre programmation culturelle, de limiter les déplacements individuels et de faciliter le stationnement, il serait opportun d'organiser les déplacements vers nos manifestations culturelles au bénéfice des habitants, comme nous le faisons déjà pour « Jour de Cher ».

Créer des liaisons vers les zones d'activités

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher gère 7 zones d'activités à vocation économique :

- ZA Ferrière à Athée-sur-Cher ;
- ZA Bois Pataud à Bléré et Civray-de-Touraine ;
- ZA Saint Julien à Bléré ;
- ZA La Vinerie à La Croix-en-Touraine ;
- ZA La Folie et ZA Les Grillonnières à Saint-Martin-le-Beau ;
- ZA Sublaines Bois Gaulpied à Sublaines et Bléré ;

L'objectif est de faciliter l'accès à nos zones aussi bien pour attirer l'emploi que pour assurer l'accès aux clients que sont nos habitants. Cela permet également de favoriser l'intermodalité.

Connecter les axes et lieux touristiques

Fort de son potentiel touristique, notre territoire attire de nombreux visiteurs extérieurs ou habitants lors de leurs loisirs. Toutefois, le château de Chenonceau attire un flux important de visiteurs mais ne fait pas pour autant profiter les autres lieux touristiques en raison notamment de difficultés de déplacements.

Aussi, l'objectif, en lien avec les enjeux touristiques et la promotion de notre territoire, est de capter les visiteurs grâce à la connexion de nos différents sites touristiques entre eux, afin de renforcer leur attractivité.

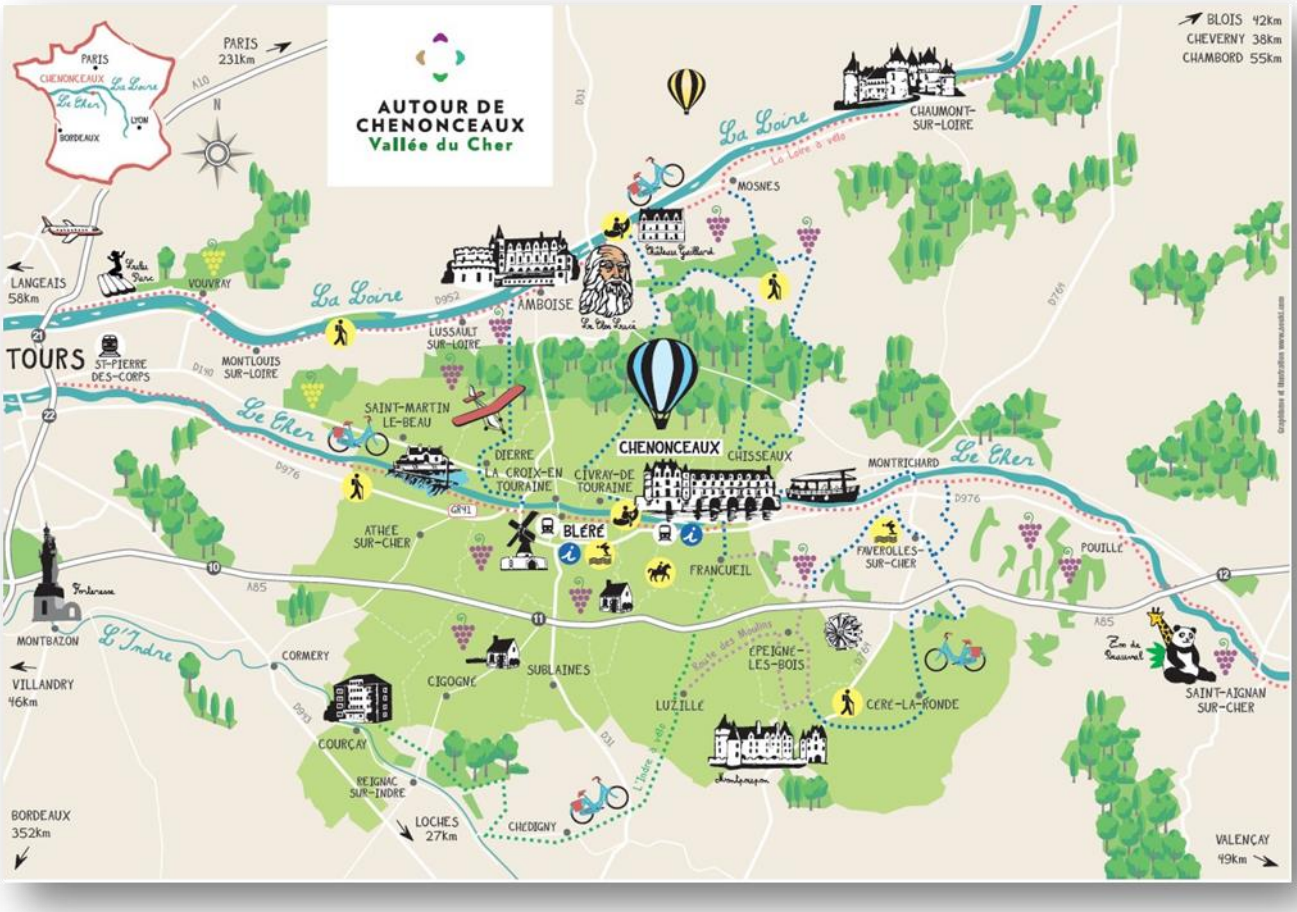

Organiser des transports à la demande

Pour répondre à la demande et offrir des solutions de mobilités à nos habitants, parfois trop éloignés de l'offre de transport existante, nous souhaitons mettre en place un service de transport à la demande.

Les transports à la demande proposent une autre solution de mobilité permettant de se déplacer depuis le domicile ou d'un point d'arrêt. Cela permet d'offrir un service complémentaire aux usagers, sur un circuit de déplacement

REZO POUCE
L'AUTOSTOP AU QUOTIDIEN

complexe, vers des lieux moins ou peu desservis ou pour répondre à un besoin ponctuel.
Les itinéraires et les points d'arrêts sont fixés en fonction des réservations des usagers.

Ainsi, il peut être mis en place des transports à la demande vers des lieux de rencontre comme les marchés, les activités associatives…
Il s'agit d'offrir un mode de déplacement complémentaire tel qu'un système d'auto-stop à l'instar de Rezo Pouce.

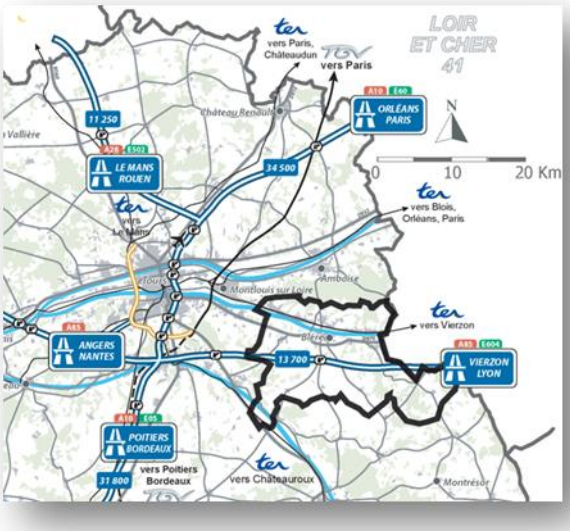

Etudier voire développer de nouveaux moyens de transport

Situé sur un territoire à dominante rural, l'enjeu est d'offrir la possibilité à tous de se déplacer et d'accéder, a minima, aux différents équipements communautaires et structurants du territoire (collège, gymnases…) via d'autres moyens de transports.

Pour ce faire, une étude de faisabilité devra être réalisée afin de connaitre les potentialités de notre territoire et les besoins des différents usagers (habitants, touristes, actifs…) pour les moyens de transport en libre-service. Si les résultats de l'étude vont dans ce sens, la mise en place de ce moyen de transport pourra être envisagée.
Dans l'esprit de renforcer la connexion entre les communes, nous voulons mettre en place un bus intercommunal sur le territoire.

Développer le partenariat avec les territoires voisins

Nos habitants sont aussi des usagers de certains équipements sur les territoires voisins soit parce qu'ils sont inexistants sur notre territoire soit par proximité géographique tout simplement. De plus, de nombreux services ont été délocalisés de Bléré vers Amboise comme par exemple le Trésor Public.
L'objectif consiste à se rapprocher des territoires voisins pour offrir une approche complémentaire et diversifiée pour nos habitants.

Ainsi, un partenariat pourrait être envisagé entre les différentes structures pour mettre en place des navettes vers les équipements (cinéma, hôpitaux…). Plus particulièrement, il serait intéressant de travailler sur une ligne de bus Bléré-Amboise.

PROJET DE TERRITOIRE		CRITÈRES CRTE						
Axes stratégiques	Objectifs	Lutte contre le changement climatique	Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Gestion de la ressource en eau	Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques	Lutte contre les pollutions	Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	Impact sociétal
Axes transversaux	- Identité - Gagner de la visibilité							X
	- Prise en compte des enjeux écologiques - Être un territoire respectueux de l'environnement	X	X	X	X	X	X	
Economie et tourisme	- Accompagner nos entreprises - Accueillir de nouvelles entreprises	X	X		X			X
	- Développer les longs séjours			X			X	X
	- Soutenir les circuits courts	X	X		X		X	X
Cadre de vie – Habitat – Environnement	- Améliorer et diversifier les logements	X	X		X	X		X
	- Accompagner la transition énergétique et environnementale	X	X		X	X	X	
	- Déployer des actions culturelles et sportives							X
Cohérence territoriale	- Favoriser l'accès aux services - Poursuivre l'attractivité de la politique petite enfance, enfance, jeunesse					X		X
	- Développer les relations Mairies/Communauté de communes	X	X					X
	- Favoriser et diversifier l'accès à la santé	X	X			X		X
Mobilités – déplacements - connexions	- Identifier les pratiques existantes et besoins	X	X			X		
	- Coordonner et connecter tous les modes de déplacement pour les habitants - Assurer une continuité des modes de déplacements doux	X	X			X		
	- Innover et proposer de nouvelles offres de mobilité	X	X			X		X

Entreprises, associations : le secteur privé dans le CRTE

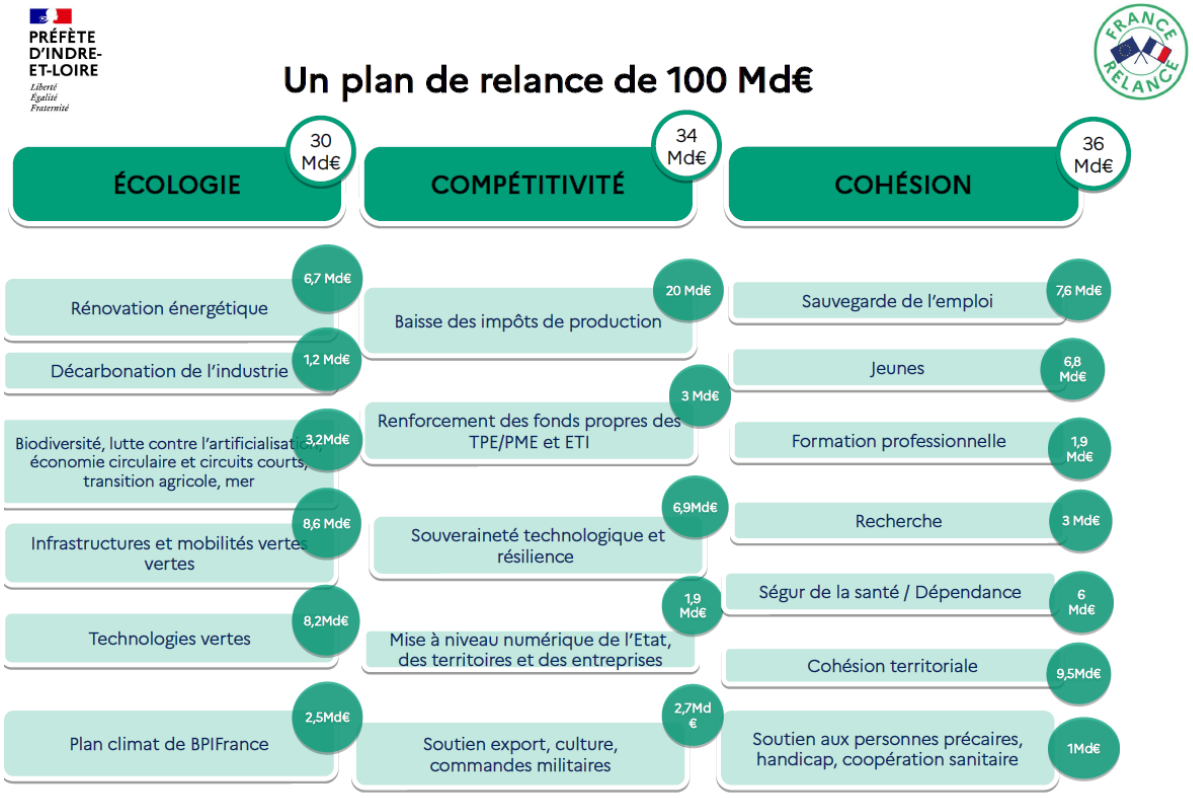

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement accorde de nouvelles subventions aux entreprises et aux associations.

Ces subventions se centrent sur 3 axes principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Ci-dessous se trouve la liste des mesures pouvant concerner les entreprises et les associations du territoire.
Ces mesures prennent fin lorsque le budget alloué est dépensé. Les mesures en cours sont visibles sur https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance.

Écologie :

Rénovation thermique

Le dispositif MaPrimeRénov' est étendu et consacre 200 millions d'euros à aider les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à la rénovation énergétique de leurs locaux.

Un budget de 1,2 Md est attribué aux investissements industriels dans des équipements moins émetteurs de CO2. Ce dispositif comporte 2 volets :

- Un soutien à l'efficacité énergétique pour les sites identifiés comme les plus émetteurs (cimenterie, métallurgie, ...)
- Un soutien à la chaleur bas-carbone pour les entreprises industrielles. Il portera à la fois sur l'investissement et le fonctionnement de leur installation pour compenser l'écart de coûts total entre la chaleur produite à partir de biomasse ou de CSR et leur solution fossile alternative sur une période pluriannuelle.

Economie circulaire et circuits courts

Les filières du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets sont aidées via une aide financière :

- Au développement et à la modernisation des ressourceries
- A l'accompagnement des entreprises, notamment du secteur de l'emballage, dans la substitution du plastique à usage unique et la recherche de solutions alternatives.
- A l'industrialisation des solutions d'emballages réemployables et recyclables, y compris à travers le développement d'infrastructures logistiques et d'outils de lavage.
- À l'acquisition des équipements alternatifs à l'utilisation de plastiques notamment à usage unique ou à leur adaptation dans la restauration collective.
- À l'expérimentation de projets pilotes dans les établissements de santé (études de faisabilité et investissements dans des équipements alternatifs à l'utilisation de plastiques à usage unique).

Il est fait un soutien particulier au recyclage du plastique, via :

- Une aide financière aux études et tests de faisabilité de l'incorporation de matières plastiques recyclées, en particulier pour les entreprises qui n'en intègrent pas déjà.
- Un soutien financier aux investissements des entreprises dans l'adaptation de leurs équipements pour intégrer davantage de matières plastiques recyclées.
- Une aide à l'approvisionnement de tonnes de matières plastiques recyclées à travers un soutien direct au fonctionnement des plasticiens/transformateurs permettant de soutenir la demande, dans le cadre des règles spécifiques de soutien aux entreprises mises en place par la Commission européenne dans le cadre du covid19.

Transition agricole

La filière agricole est aidée financièrement pour accélérer ses transformations (biologique, écologique, circuits courts).

- Promouvoir et accompagner la performance environnementale
- Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes
- Structurer les filières locales grâce aux projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Favoriser le développement de jardins partagés et de l'agriculture urbaine
- Aider les acteurs de l'alimentation locale à en généraliser l'accès : Alimentation locale solidaire
- Accélérer la structuration et le développement de filières performantes permettant de répondre aux attentes sociétales et d'assurer une meilleure rémunération du producteur
- Faire de l'agroécologie l'un des leviers du renouvellement des générations et de l'emploi dans les secteurs agricole et alimentaire

La mesure concernant la filière animale se décline en 3 actions :

- Un pacte « biosécurité – bien-être animal » visant à renforcer la prévention des maladies animales, le soutien à la recherche, la gestion des ressources en eau, tout en permettant d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal.
- L'amélioration de la situation de l'outil d'abattage.
- L'accompagnement de la prise en charge des animaux abandonnés ou en fin de vie.

Technologies vertes

Pour réduire notre production de CO2, nous devons développer et mettre en place de nouvelles méthodes de production d'énergie décarbonées.
Le gouvernement développe une stratégie nationale de l'hydrogène qui passera par plusieurs leviers :

- Soutien aux projets portés par les entreprises dans les territoires
- Mise en place d'un mécanisme de soutien à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appel d'offres et complément de rémunération.
- La mise en place d'un projet commun européen (IPCEI) en vue de soutenir l'industrialisation sur me territoire et le développement de démonstrateurs.

Le soutien au secteur de l'automobile et de l'aéronautique visera trois objectifs :

- Préserver les savoir-faire critiques et améliorer la compétitivité des PME et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) en les aidant à investir dans de nouveaux procédés et installations ;
- Accélérer la diversification, la modernisation et la transformation environnementale via des subventions directes et des prestations de conseil ;
- Soutenir l'innovation et la R&D pour faire de la France un des pays leaders dans les aéronefs et véhicules du futur propres.

Bpifrance

Afin d'amplifier et d'accélérer la dynamique de transition écologique des entreprises, Bpifrance a structuré avec la Banque des territoires un « plan climat ». Les nouveaux produits Climat sont structurés en trois parties :

- Le soutien à l'émergence et la croissance des Greentechs ;
- L'amplification des financements à destination de la filière ENR ;
- La mise en transition des entreprises via du financement en dette et en fonds propres et de l'accompagnement dédié.

Compétitivité

Fiscalité des entreprises

Afin de soutenir les entreprises une baisse des impôts de production est mise en place et repose sur la combinaison de trois mesures :

- La réduction de 50 % de la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour toutes les entreprises redevables de cet impôt ;
- La révision des paramètres de la méthode d'évaluation de l'assiette des impôts fonciers des établissements industriels (EI) permettant une réduction de moitié des impôts fonciers ;
- L''abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur-ajoutée (PVA) qui serait ramené de 3 % à 2 % afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

Financement des entreprises

Deux mesures sont dédiées au renforcement des fonds propres des TPE, PME et ETI.

La création d'un label « relance » visera à identifier les placements financiers les plus pertinents pour une relance durable de l'économie, afin d'orienter l'épargne patiente vers le financement de long terme des PME et ETI. Ce label sera destiné aux fonds régionaux ou nationaux dont la politique d'investissement favorise, selon une approche d'investissement durable (ESG), le renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises implantées en France.

En second lieu, des initiatives seront mises en œuvre pour permettre l'octroi de financements longs aux TPE, PME et ETI et soutenir ainsi leur capacité d'investissement. Les réseaux bancaires pourront ainsi octroyer des prêts participatifs, c'est à dire des prêts de long terme subordonnés et assimilés à des financements en quasi-fonds propres.

Souveraineté technologique

L'ensemble de la Team France Export, composée des chambres de commerce et de l'industrie, de Business France, Bpifrance, des régions et des partenaires de l'export (Conseillers du commerce extérieur de la France, acteurs privés, etc.) est mobilisée pour soutenir la filière de l'export au travers :

- Du renforcement des moyens de l'assurance-prospection. (Versement sous forme d'une avance dans le but de fournir une assurance contre le risque d'échec des démarches de prospection.
- L'Assurance Prospection prend en charge une partie des frais de prospection engagés par l'entreprise qui n'ont pu être amortis par un niveau suffisant de ventes sur la zone géographique couverte.)
- D'un soutien financier aux PME-ETI achetant des prestations de projections à l'export : « le chèque-export »

- De la création du chèque Volontariat international en entreprise (VIE) : l'État prendra en charge 5000 € pour l'envoi en mission d'un VIE par une PME-ETI.
- Du doublement de l'enveloppe FASEP (Le FASEP est une subvention ou une avance remboursable destinée à financer des études de faisabilité ou des démonstrateurs de technologies innovantes, offerts par la France à un État étranger.)
- De la mise en place d'une veille-information sur les marchés, personnalisée et gratuite pour les exportateurs, proposée sur les interfaces de Business France.

Afin de préserver l'emploi de personnels de R&D privés, s'ouvre la possibilité :

- D'une mise à disposition de manière temporaire (12 à 24 mois) dans des laboratoires publics avec prise en charge à 80% par l'État
- D'effectuer une thèse en partenariat avec un laboratoire public.

Mise à niveau numérique

Trois dispositifs sont mis en place afin de mettre à niveau numériquement les entreprises françaises :

- La sensibilisation et les accompagnements collectifs des TPE et PME de tout secteur à la numérisation, via les actions de France Num (www.francenum.gouv.fr)
- Un dispositif d'audit et d'accompagnement des PME et ETI ayant déjà acquis un premier niveau de maturité numérique, quel que soit leur secteur, dans la mise en place de solution d'intelligence artificielle afin de moderniser leur outil de production au moyen de l'intelligence artificielle avec IA booster ;
- Pour le secteur industriel, un soutien à l'ensemble des PME, mais également les ETI, souhaitant réaliser un investissement dans les technologies de l'industrie du futur, via une aide à l'investissement sous forme de subvention, qui sera opérée par l'ASP, et qui se substitue au mécanisme de suramortissement fiscal.

Aide à la culture

Le plan de relance aide la culture en se concentrant sur cinq grandes priorités :

- Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France

Une relance par et pour le patrimoine, dans les territoires, valorisant les métiers d'art et les savoir-faire d'excellence

Le plan de relance permettra notamment de mettre en œuvre un « plan cathédrales », doté de 80M€ et de soutenir, au-delà des moyens mobilisés chaque année par l'Etat, la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés (40M€). Au-delà, il permettra également d'accélérer la restauration des monuments nationaux présentés par le Centre des monuments nationaux à travers l'ensemble du territoire (40 M€) et de mener le projet e restauration du château de Villers-Cotterêts (100 M€). Enfin, une enveloppe spécifique de 20M€ est prévue en faveur de la rénovation d'autres équipements patrimoniaux (musées, archives, archéologie).

- La reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique (426 M€)
  - 220 M€ pour le spectacle vivant privé, hors mécanisme de soutien de la reprise d'activité, handicapée par la distanciation physique
  - 206 M€ pour le spectacle vivant subventionné.

- Un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture.
  - 13M€ pour l'emploi artistique.
  - 30M€ pour une grande commande publique artistique pour accompagner des milliers de créateurs, particulièrement touchés par la crise, ainsi que les institutions qui les accueillent.

- La consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise.

- Plan filière presse

Deux aides pour les entreprises du territoire :

- Pour les diffuseurs de presse indépendants et spécialistes ;
- Pour les petits éditeurs d'information politique et générale.

La réforme du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) simplifie les procédures de demandes d'aide, améliore et renforce le soutien des projets d'investissements déposés par les éditeurs et agences de presse, notamment grâce à des moyens accrus dans le cadre du plan de relance.
Le soutien renforcé aux diffuseurs de presse permet de doubler l'enveloppe allouée à l'aide à la modernisation des diffuseurs afin d'encourager les investissements et d'augmenter l'attractivité des points de vente.

- Plan filière livre
- Programme de modernisation des lieux physiques de diffusion du livre, marchands et non ;
- Aide à la consommation et incitation à la lecture par un effort de mise à niveau des fonds de médiathèques et par la généralisation des actions d'acculturation des plus jeunes au rôle culturel de la librairie.

- Plan filière cinéma et audiovisuel
- Assurer une meilleure reprise des salles de cinéma en allant chercher le public de demain sur tous les territoires pour plus de diffusion culturelle et l'éducation en coordination avec la région ;
- Rattraper le retard en production en se donnant les moyens d'un effet d'entraînement rapide dans les filières cinématographiques et audiovisuelle et les industries techniques. Ce soutien donnera la possibilité de gagner des parts de marché car les productions ne sont pas encore reparties dans tous les autres pays ;
- Renforcer l'internationalisation de la filière en faisant de la France un moteur de la relance mondiale du secteur, grâce à ses exportateurs, ses partenaires de co-production et l'attractivité de ses structures de tournage ;
- Reprendre de l'avance en misant sur les talents d'avenir des secteurs, en détectant au plus tôt les talents pour inventer les récits et les formats d'expression de demain ;
- Mieux structurer et financer le secteur en encourageant les projets de consolidation et en diversifiant les outils de financement, car les entreprises du secteur sont trop nombreuses et atomisées, et de ce fait peu résilientes.

- Une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives (19 M€ de crédits budgétaires et 400 M€ au titre du PIA4 sur 5 ans qui est détaillé dans la suite de ce document)

Cohésion

Sauvegarde de l'emploi

La mise en activité partielle s'adresse à toutes les entreprises de tous les secteurs d'activité dès lors que la pérennité de la structure n'est pas menacée. Il a vocation à soutenir l'emploi tout en permettant à l'employeur de réinterroger sa stratégie et se repositionner durablement sur le marché.
L'activité partielle de longue durée (APLD) prend la forme d'une allocation versée à l'employeur correspondant à 56% ou à 60% (si accords signés avant le 1er octobre 2020) de la rémunération antérieure brute dans la limite de 4,5 SMIC. Les indemnités versées par l'employeur aux salariés sont exonérées de cotisations sociales et fiscales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale CRDS restant toujours dues.

La FNE-Formation prend la forme d'une convention entre l'État et l 'entreprise, le cas échéant par l'intermédiaire d'un opérateur de compétences (OPCO). Les formations financées dans le cadre de ce dispositif doivent permettre aux salariés de favoriser leur employabilité, dans un contexte de mutations économiques.
Les formations obligatoires à la charge de l'employeur sont exclues. Les entreprises de toutes tailles sont éligibles.
La rémunération des stages d'adultes en formation professionnelle est revalorisée. La mesure prévoit :

- Une revalorisation unique de 710€ pour tous les stagiaires de plus de 25 ans révolus ;
- L'instauration d'une prime de 150€ à l'entrée en formation ;
- Le maintien de la rémunération de fin de formation pour tous les jeunes stagiaires indemnisés engagés dans une formation.

Le Fonds de cohésion sociale garantit des prêts à des demandeurs d'emploi, des personnes fragilisées sur le marché du travail ou des bénéficiaires du RSA créant leur entreprise.
Bpifrance dans son plan de relance, cette mesure comporte deux volets :

- Doubler le volume des prêts à taux zéro « classiques » (PTZ Nacre) destinés à accompagner davantage de demandeurs d'emploi dans la création de leur activité ;
- Créer un prêt à taux zéro « renfort » (PTZ renfort) destiné à accompagner des demandeurs d'emploi ayant créé une entreprise récemment et qui se trouvent fragilisés par la crise.

Jeunes

Une enveloppe de CUI-CIE (contrats aidés dans le secteur marchand) ciblée sur les jeunes est notifiée dont les paramètres de prescriptions moyens sont :

- Un taux de prise en charge de l'État de 47% du SMIC
- Une durée hebdomadaire et une durée du contrat inchangées par rapport aux paramètres constants.

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance, 2 500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale du Sport.
L'aide de l'Agence nationale du Sport représente jusqu'à 40 % du coût moyen du salaire, le montant de l'aide peut atteindre 12 000 € par an sur 2 ou 3 années.

80 000 Parcours Emploi Compétences (PEC) seront fléchés pour les jeunes. En outre, les paramètres de prescription moyens ont évolué pour rendre la mesure plus attractive et permettre l'atteinte de ce volume cible : un taux de prise en charge national moyen à 65% du SMIC est fixé (contre une moyenne de 45% fixée en France métropolitaine en 2020), sans faire évoluer en revanche les paramètres moyens de durée hebdomadaire (20,2 heures) et la durée moyenne du contrat de 11 mois.

La prime à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans lancée en 2020 en 2021 se poursuit. Le montant maximal de cette prime est de 4000€.

La rémunération des stages pour les jeunes de moins de 26 ans en formation professionnelle est revalorisée. La mesure prévoit :

- Une revalorisation de 200€ pour les jeunes de 16 à 18 ans (mineurs) et de 500€ pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus ;
- L'instauration d'une prime de 150€ à l'entrée en formation ;
- Le maintien de la rémunération de fin de formation pour tous les jeunes stagiaires indemnisés engagés dans une formation.

Le Volontariat territorial en entreprise « vert », lancé en 2018, est un programme opéré par Bpifrance qui donne la possibilité à des étudiants en alternance ou récemment diplômés d'études supérieures (à partir de bac +2, jusqu'à 2 ans en sortie d'études) d'accéder à des postes à responsabilités dans des PME et ETI.
Création d'une aide financière de 8 000€ versée par Bpifrance pour le compte de l'État pour les 1000 premiers VTE « verts »

Formation professionnelle

Le plan de digitalisation pour l'appareil de formation professionnelle investit dans les mesures suivantes :

- Généraliser l'équipement de tous les organismes de formation d'une plateforme digitale et mettre à disposition des organismes de formation et des CFA une solution de service publique ;
- Mettre à disposition gratuitement des organismes de formation des contenus digitaux gratuits, en réalité virtuelle, intégrés aux parcours de formation, en priorité dans les filières stratégiques du Plan de relance.

En complément, il convient de développer et de labelliser un réseau de tiers lieux permettant de se former en proximité et mettant à disposition les outils digitaux, notamment de réalité virtuelle.
Le marché national de la formation à distance existant pour augmenter le potentiel d'offres de formation à distance.

France compétences a reçu une dotation exceptionnelle à hauteur de 750 M€ afin de garantir les versements aux OPCO qui prennent en charge notamment les frais de formation des apprentis dans les CFA et soutenir ainsi la politique de l'apprentissage dans le contexte de crise.

Le 3 septembre 2020, le Premier ministre présentait le plan France relance et détaillait les nouvelles priorités d'investissements du Gouvernement, en présence du secrétaire général pour l'investissement. À cette occasion, il a annoncé un 4e Programme d'investissements d'avenir (PIA) qui vient en partie amplifier l'effort d'innovation de France relance.

Le quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA4) soutiendra sur 5 ans :

- Le développement des innovations et technologies vertes : 3,4 milliards d'euros seront mobilisés en soutien au développement de technologies ou secteurs « verts » comme les énergies décarbonées et en particulier l'hydrogène, le recyclage, les produits biosourcés et les biotechnologies industrielles, la résilience des villes aux risques sanitaires et climatiques, l'alimentation durable ou encore les équipements agricoles contribuant à la transition écologique.

- La résilience et la souveraineté économiques : 2,6 milliards d'euros permettront de cibler des secteurs, marchés ou technologies prioritaires pour l'indépendance et la souveraineté de notre économie, dans le cadre de stratégies globales (normes juridiques, financements, fiscalité, recherche, formation, etc.). L'objectif est de soutenir les innovations selon leur maturité, depuis leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement en passant par la démonstration de leur efficacité en situation réelle. Ces stratégies d'investissement prioritaires pour l'indépendance économique française seront détaillées au fur et à mesure et concerneront par exemple le numérique (intelligence artificielle, cloud, cybersécurité, technologies quantiques), la santé (bioproduction de thérapies innovantes, lutte contre les maladies infectieuses et émergentes, santé digitale), les industries culturelles et créatives ou encore l'enseignement à l'ère du numérique. Par ailleurs, 500 millions d'euros seront dédiés à des investissements en fonds propres afin de soutenir la création et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes.

- Soutenir les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation : 2,55 milliards d'euros seront mobilisés pour amplifier le soutien aux universités, aux écoles, aux organismes de recherche et de transfert de technologie, pour renforcer leur rayonnement scientifique à l'international, développer des campus de démonstration des grandes transitions sociétales, accompagner les innovations jusqu'au marché en les transformant en brevets, licences, start-ups et expérimentations. Avec pour objectif de faire de la France le terreau le plus fertile d'Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs, le PIA entend capitaliser sur des structures confirmées et des procédures éprouvées : initiatives d'excellences (IdEx, ISite), programmes prioritaires de recherche (PPR), instituts et projets de recherche hospitalo-universitaires (IHU et RHU), instituts de recherche technologique (IRT) et pour la transition énergétique (ITE) ou encore les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT).

- Accompagner les entreprises innovantes à chaque étape de leur développement : 1,95 milliards seront mobilisés pour les entreprises innovantes qui, individuellement ou dans le cadre de programmes collaboratifs, ont besoin d'accéder à des sources de financement pour couvrir le risque inhérent à leurs projets de recherche et développement (R&D). Le futur de nos entreprises passe par des produits et services à très forte valeur ajoutée. Le PIA entend les accompagner à travers des aides à l'innovation opérées par Bpifrance, des concours d'innovation à destination de start-up et PME mais aussi grâce au financement de leurs projets de R&D les plus risqués.

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Jean-Claude OMONT, Vice-Président chargé des Mobilités - Madame Florine PAINEAU, responsable Habitat
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : fpaineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Lancement d'études de faisabilité pour le franchissement du pont entre Bléré et La Croix-en-Touraine par les piétons et les cyclistes

Adresse précise du projet : Pont reliant Bléré et La Croix-en-Touraine (RD 31)

Description du projet :

Dans une logique de favoriser la pratique du vélo et dans le cadre de l'élaboration d'un schéma cyclable à l'échelle intercommunale, la Communauté de communes souhaite travailler sur la possibilité de créer une continuité cyclable et piétonne permettant de franchir le pont reliant Bléré et La Croix-en-Touraine en toute sécurité. Ce franchissement est notamment intéressant puisqu'il permet de relier Bléré à la gare Bléré – La Croix en Touraine.

Une étude de faisabilité est prévue en 2021. Cette étude a pour objet de définir des solutions de franchissements sécurisés du Cher entre Bléré et La Croix en Touraine pour les déplacements doux.

Elle se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et recensement des différentes solutions possibles de franchissement du Cher
- Phase 2 : Propositions de scénarios et organisation de déplacement

- Phase 3 : Etude de faisabilité économique et juridique du scénario retenu

1. **Ambitions poursuivies par le projet : Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Démarrage de l'étude en 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Etude		- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- ADEME		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Jean-Claude OMONT, Vice-Président chargé des Mobilités - Madame Florine PAINEAU, responsable Habitat
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : fpaineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Elaboration d'un schéma cyclable

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Description du projet :

La Communauté de communes a souhaité engager une réflexion sur la problématique des déplacements et plus particulièrement des déplacements en mode doux (ou actifs).
Au regard des voies, pistes et liaisons cyclables déjà réalisées et en projet dans chaque commune ou les reliant entre elles, à l'appui des grands itinéraires supra-territoriaux existants, la communauté de communes souhaite disposer d'un schéma cohérent de liaisons douces existantes et à venir sur l'ensemble du territoire intercommunal.

L'objectif de ce schéma est de donner des pistes d'amélioration du réseau cyclable du territoire et de ses services accessoires, qu'il soit touristique, quotidien ou sportif pour :

- Renforcer la pratique touristique du vélo déjà existante sur le territoire
- Inciter les habitants à favoriser un mode alternatif à la voiture pour leurs trajets quotidiens quand cela est envisageable (itinéraires internes au centre-bourg, entre les hameaux et les bourgs, entre les bourgs et villes voisines, entre les bourgs et les équipements intercommunaux, etc).
- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre issues de l'usage de la voiture individuelle
- Rendre le cadre de vie des habitants du territoire plus agréable

Les indicateurs d'évaluation devront être proposés par le prestataire retenu afin d'assurer un suivi efficient du schéma.

1. **Ambitions poursuivies par le projet : Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Réalisation de l'étude en 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Etude	35 000	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- ADEME	17 500	50
		Emprunts		
		Fonds propres	17 500	50
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteurs du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher, Communauté de communes du Val d'Amboise, Communauté de communes Touraine Est Vallées, Communauté de communes du Castelrenaudais

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Vice-Président chargé de l'Habitat - Madame Florine PAINEAU, responsable Habitat
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : fpaineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Mise en œuvre d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher, de la Communauté de communes du Val d'Amboise, de la Communauté de communes Touraine Est Vallées et de la Communauté de communes du Castelrenaudais

Description du projet :

Une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) est une structure mutualisée, assurant un service public de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments. Elle a notamment pour objectif de sensibiliser et d'informer les particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement et de les aider dans leurs demandes de subvention.

Cette plateforme vise également la structuration du marché et des filières dans le secteur de la rénovation énergétique du bâtiment.

Une étude de préfiguration est actuellement en cours. Elle est menée en coordination entre quatre Communautés de communes :

- La Communauté de communes Bléré – Val de Cher
- La Communauté de communes du Val d'Amboise
- La Communauté de communes Touraine Est Vallées
- La Communauté de communes du Castelrenaudais

Le bureau d'études AUXILIA a été recruté pour réaliser cette étude, qui s'inscrit dans une dynamique régionale avec notamment l'adoption d'un plan de déploiement de PTRE nouvelle génération et du lancement d'un appel à candidatures pour lequel les 4 territoires ont répondu.

Cette étude doit permettre de :

- Etudier la faisabilité de création d'une PTRE ;
- Mesurer l'adéquation entre les ambitions des EPCI à court et moyen termes et l'organisation d'une future PTRE ;
- Proposer et analyser plusieurs scénarii du fonctionnement d'une PTRE à l'appui d'éléments chiffrés (coûts de fonctionnement et d'investissement).

1. **Ambitions poursuivies par le projet : Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Rendu de l'étude de préfiguration prévue pour juin – juillet 2021
Mise en œuvre opérationnelle prévisionnelle : 2021 ou 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		- FEDER		50
		Autres subventions :		
		- SARE	Financement à l'acte	
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
2021 - 2025

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Alain SCHNEL, Vice-Président chargé de l'Environnement - Monsieur Guillaume TITARD, Chargé d'Urbanisme-Planification
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : gtitard@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Réalisation et exploitation d'installations de production d'électricité au sol à partir de l'énergie solaire

Adresse précise du projet : Zone d'Activités *Sublaines-Bois Gaulpied*, à Sublaines et Bléré

Description du projet :

Contexte :

La loi n°2015-992 TECV du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte constitue le socle d'un nouveau modèle énergétique pour la France.
La stratégie affichée se fonde sur deux principes : d'une part, l'efficacité et la sobriété énergiques et d'autre part, la priorité donnée aux énergies renouvelables.

Dans le cadre de cette loi, la France s'est engagée à produire 40% de son électricité par des énergies renouvelables à horizon 2030.

A l'échelle régionale, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET – adopté le 20 décembre 2019), fixe également des objectifs de développement des EnR en région Centre-Val de Loire.

C'est donc dans ce contexte législatif et cette dynamique territoriale que la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher souhaite inscrire ses efforts et priorités pour les projets à venir sur son territoire.

Ambitions :

La Communauté de Communes Bléré-Val de Cher s'interroge depuis plusieurs années sur l'exploitation possible des délaissés autoroutiers situés sur la commune de Sublaines, entre l'autoroute A85 et la Zone d'Activités de Sublaines-Bois Gaulpied, ainsi que sur les espaces non cessibles de la future extension de cette même zone.

La Communauté de Communes souhaite lancer un appel à candidature portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité au sol à partir de l'énergie solaire.

L'opérateur économique qui sera retenu pour accompagner la Communauté de Communes aura pour mission la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des futures installations solaires photovoltaïques. Il assurera les études techniques et financières du projet.

Deux avant-projets avec hypothèses d'implantation, étude de faisabilité et perspective économique sont en cours d'études, pour un lancement de la phase développement du projet courant 2021.

1. **Ambitions poursuivies par le projet : Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Maîtrise d'œuvre notifiée : mi-2021
Etudes réglementaires : Juillet 2021- Juillet 2022
Instruction des autorisations : Juillet 2022 – Décembre 2022
Dépôt Appels d'Offres et consultations : Décembre 2022 – Décembre 2023
Date prévisionnelle de démarrage de travaux : Janvier 2024

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Pièces annexes :
- Plans

Plan général

Site Nord

Site Sud

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Assainissement – Mise en place d'un système de chaulage des boues sur les Stations d'épuration de Civray de Touraine et de Saint Martin le Beau.

Adresse précise du projet : Commune de Civray de Touraine et de Saint Martin le Beau.

Description du projet :

Dans un contexte sanitaire complexe lié à la pandémie de la COVID-19, il apparaît nécessaire de réaliser des investissements sur la filière « boues » sur le territoire de la Communauté de Communes.

Actuellement, la destination privilégiée des boues produites par les stations d'épuration est un retour vers le sol via l'épandage.

Ainsi, afin d'adapter au mieux sa politique d'intervention en matière d'assainissement, la Communauté de Communes souhaite mettre en place :

- Un système de chaulage des boues sur la Station d'épuration et de Saint Martin le Beau.
- Une augmentation de la capacité de stockage du silo de la Station d'épuration de Civray de Touraine (500 m³) et une adaptation pour mise en place d'un système de chaulage.

Ambitions poursuivies par le projet :

Protection de la ressource en Eau et Lutte contre la pollution du milieu naturel.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2022 – 2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux	500 000	- DETR		
		- DSIL	100 000	20
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	250 000	50
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	150 000	40
TOTAL	**500 000,00**	**TOTAL**	**500 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Assainissement – Réhabilitation de la Station d'épuration de Chandon.

Adresse précise du projet : Commune d'Athée sur Cher.

Description du projet :

Station à lits Plantés de roseaux – 180 eqHab.

Le fonctionnement de la Station est dégradé avec un colmatage du second étage ce qui provoque des rejets d'effluents seulement prétraités au milieu naturel.

Il est donc nécessaire de procéder à la réhabilitation de cette Station d'épuration à lits plantés de roseaux.

Ambitions poursuivies par le projet :

Lutte contre la pollution du milieu naturel.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021-2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux	300 000	- DETR		
		- DSIL	90 000	30
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	90 000	30
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	120 000	40
TOTAL	**300 000,00**	**TOTAL**	**300 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Création d'un nouveau Forage ou interconnexions des réseaux.

Adresse précise du projet : Commune de Saint Martin le Beau.

Description du projet :

L'alimentation en Eau Potable de la Commune de Saint Martin le Beau est assurée par un seul forage situé au lieu-dit « Les Sablons », d'une capacité de production de 1 600m3/jour.

L'analyse des eaux de distribution révèle des dépassements des limites de qualités de certains paramètres (sodium), surtout l'été, lorsque la ressource est sollicitée.

L'étude patrimoniale a ouvert 2 options :

1. 1ere option : La Communauté de Communes de Bléré-Val Cher s'engage dans la création un nouveau forage, ceci afin d'atteindre une bonne qualité de l'eau et de sécuriser la ressource.
   Ce forage sera réalisé dans la nappe libre de la craie turonienne, pour diminuer ainsi les prélèvements dans la nappe du Cénomanien.

2. 2ème option : Dans le cadre d'un partenariat entre Collectivités, une interconnexion avec le réseau de la Commune de Montlouis sur Loire est créée

Ambitions poursuivies par le projet :

Gestion de la ressource en Eau – Diminution des prélèvements dans la nappe du Cénomanien.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2022-2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux	400 000	- DETR		
		- DSIL	120 000	30
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	120 000	30
		Emprunts		
		Fonds propres	160 000	40
TOTAL	**400 000,00**	**TOTAL**	**400 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Protection du captage prioritaire de l'Herpenty

Adresse précise du projet : Commune de Bléré.

Description du projet :

Implantation d'infrastructure agroécologique sur l'Aire d'Alimentation des Captages de l'Herpenty (Bléré), classé Captage Stratégique Prioritaires (CSP), afin de :

- Favoriser la biodiversité fonctionnelle aux cultures.
- Réduire les intrants utilisés et limiter les transferts vers la nappe.
- Préserver la ressource en eau potable de la commune de Bléré.

Le bassin versant de l'Herpenty a une superficie de 1468 ha, dont 1 100 dévolus à l'activité agricole. Le périmètre comprend également les pelouses des Grandes Fontaines, gérées par le Conservatoire d'Espaces Naturel Centre.

Ambitions poursuivies par le projet :

Gestion et Protection de la ressource en Eau.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021-2022.
Un travail de connaissance de l'état des lieux initial et de perspectives d'implantation à moyen terme a été mené par Arthur Fournier au cours de son stage de fin d'étude en 2020. Ce travail de coopération avec 7 exploitations agricoles représentant plus de 60% du territoire a permis de mettre en évidence leur volonté d'implanter des bandes enherbées et des haies autour de leurs parcelles.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Plantation de haies	6 500	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	3 500	54
		- Chambre d'Agriculture	500	8
		Emprunts		
		Fonds propres	2 500	38
TOTAL	**6 500,00**	**TOTAL**	**6 500,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Eau Potable - Renouvellement de canalisations pour lutter contre la présence de CVM.

Adresse précise du projet : Commune de Luzillé.

Description du projet :

Dans le cadre de l'étude patrimoniale menée de 2017 à 2019 des portions de réseaux (desservant 25 foyers de la Commune) relarguant des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) ont été identifiées.

Ces CVM proviennent des canalisations en polychlorure de vinyle dont la date de pause est antérieure à 1980 et dans lesquelles le temps de séjour de l'eau est important.
La température impacte, par ailleurs la migration dans l'eau des CVM.

Le bureau d'étude SAFEGE a identifié 7,7 kilomètres de réseau concernés par cette problématique.

Dans le même temps une réflexion sur un programme d'installation de purges automatiques est menée. Ceci aboutit à la mise en place de 8 purges automatiques sur le réseau entre septembre et octobre 2020.
Les résultats des analyses suite à la mise en place de ces purges montrent une amélioration de la situation avec un taux de CVM en dessous du seuil de non-conformité

Depuis, un Bureau d'études a été retenu pour :

- Localiser avec précision les tronçons qui rejettent des CVM.
- Calculer le calibrage des purges.

- Proposer les travaux adaptés à chaque situation (tubage, renouvellement, etc), le phasage et rédiger le cahier des charges.

Ambitions poursuivies par le projet :

Gestion et Protection de la ressource en Eau : les purges représentent une perte de 6 000 m³ par an soit 10% de la production d'Eau Potable sur la Commune de Luzillé.
Cette solution ne peut donc être que provisoire.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021-2024.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Travaux	1 000 000	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	500 000	50
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau		
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	500 000	50
TOTAL	**1 000 000,00**	**TOTAL**	**1 000 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Eau Potable – Comblement d'un Forage sur la Commune de Luzillé.

Adresse précise du projet : Commune de Luzillé.

Description du projet :

Il s'agit de combler un forage qui n'est plus utilisé sur la Commune de Luzillé, ceci afin de protéger la nappe et la ressource en eau des pollutions éventuelles.

La procédure de comblement / remblaiement envisagée serait la suivante :

- Enlèvement de l'ensemble des équipements existants et déconnexion des conduites.
- Inspection télévisée pour lever les incertitudes sur la structure du puits (cimentation, obturation de la galerie ? ...).
- Bilan technique et élaboration des conditions technique de comblement en collaboration avec ARS et Police de l'eau.
- Recépage de la tête de puits à -1 mètre.
- Remplissage du puits par des matériaux inertes (gravier) et siliceux (environ 56 m^3 en première approche).
- Mise en place d'une couche de sablon sur 30 à 50 cm (de -2.30 à -2.00 m).
- Cimentation sur 1 mètre (de -2.00 à -1.00 m).
- Remblaiement avec de la terre végétale.
- Déclaration d'abandon à la police de l'eau et à l'ARS : dossier d'information en préfecture avec dossier de récolement.

Ambitions poursuivies par le projet :

Protection de la ressource en Eau.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2022.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux	60 000	- DETR		
		- DSIL	18 000	30
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	30 000	50
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	12 000	20
TOTAL	**60 000,00**	**TOTAL**	**60 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Assainissement – Rénovation du réseau d'Assainissement et des postes de relèvement.

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de Communes.

Description du projet :

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, certains réseaux et postes de relevage de la filière Eau Usées ont anciens et la capacité hydraulique des ouvrages est dépassée lors des périodes de nappe haute et temps de pluie.

Il s'agit donc de lutter contre les eaux parasites qui se retrouvent dans les réseaux d'Assainissement et engendrent des départs de pollution au milieu naturel.

L'objectif est de garantir le transport de la totalité des eaux usées vers leur lieu de traitement et d'empêcher l'infiltration d'eaux parasites.

Ambitions poursuivies par le projet :

Lutte contre la pollution du milieu naturel.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021-2026.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux 2021	100 000	- DETR		
Travaux 2022	250 000	- DSIL	270 000	20
Travaux 2023	250 000	- Autre fonds d'Etat		
Travaux 2024	250 000			
Travaux 2025	250 000	Région Centre Val de Loire :		
Travaux 2026	250 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	405 000	30
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	675 000	50
TOTAL	**1 350 000,00**	**TOTAL**	**1 350 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Eau Potable – Mise en place d'un dispositif de supervision des ouvrages et de Compteurs de sectorisation.

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

Description du projet :

Au regard de l'étude patrimoniale, l'objectif est de sectoriser l'ensemble du réseau, ceci afin de suivre les débits sur chaque secteur et ainsi de mettre en évidence la présence d'éventuelles de fuites qui pourront alors être traitées.

Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de supervision des ouvrages permettra de bénéficier d'une analyse fine, et en temps réel du réseau, des installations et des équipements avec pour objectif :

- Le contrôle et pilotage des installations.
- L'optimisation du fonctionnement des équipements.
- L'amélioration du rendement des réseaux.
- La sécurité du réseau et des équipements.
- Déclenchement des interventions en cas de dysfonctionnement.

Ambitions poursuivies par le projet :

Gestion de la ressource en eau. Amélioration du suivi de la production et du rendement des ouvrages.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021-2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux	300 000	- DETR		
		- DSIL	30 000	10
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	210 000	70
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	60 000	20
TOTAL	**300 000,00**	**TOTAL**	**300 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Assainissement – Station d'épuration de LUZILLE.

Adresse précise du projet : Lieu-dit Meudon à LUZILLE.

Description du projet : Renouvellement de la station d'épuration boues activées de Meudon

Actuellement, la commune de Luzillé est dotée d'une station d'épuration d'une capacité de 540 équivalents habitants, crée en 1988 et de type boues activées.
Suite à la réalisation d'une étude diagnostic du système d'assainissement, La station d'épuration présente des signes de vieillissement et un volume de stockage de boues insuffisant.

Au regard des cout engendrés par la réhabilitation de la filière boues, et sachant que les prétraitements ainsi que le clarificateur devront être repris, il a été retenu la création d'une nouvelle station d'épuration de 600 EH/hab.

Le projet consiste à la réalisation d'une station d'épuration de type filtre plantés de roseaux avec la création d'une Zone de Rejet Végétalisée avant rejet au milieu naturel.

Ambitions poursuivies par le projet :

Protection de la ressource en Eau et Lutte contre la pollution du milieu naturel.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2022 – 2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux	625 000	- DETR		
		- DSIL	125 000	20
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau	187 500	30
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	312 500	40
TOTAL	**625 000,00**	**TOTAL**	**625 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Eau Potable - Renouvellement de canalisations pour lutter contre la présence de CVM.

Adresse précise du projet : Commune de Bléré.

Description du projet :

La présence de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) a été identifiée sur certains hameaux de la Commune de Bléré (Argy – Avenue du 11 novembre).

Ces CVM proviennent des canalisations en polychlorure de vinyle dont la date de pause est antérieure à 1980 et dans lesquelles le temps de séjour de l'eau est important.
La température impacte, par ailleurs la migration dans l'eau des CVM.

Un programme d'installation de purges automatiques a donc été mené sur ces canalisations.

L'objectif est de renouveler les canalisations concernées par cette problématique, ceci afin de supprimer les purges automatiques engendrant des pertes en Eau Potable.

La longueur de canalisations concernées s'élève à 6 kilomètres.

Ambitions poursuivies par le projet :

Gestion et Protection de la ressource en Eau : les purges représentent une perte de 7200 m³ par an.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021-2024.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Travaux	800 000	- DETR		
		- DSIL	400 000	50
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau		
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	400 000	50
TOTAL	**800 000,00**	**TOTAL**	**800 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de Communes Bléré Val de Cher

Porteur du projet :

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Aurélia GERMANOTTI
Téléphone : 02.47.30.81.03
Mail : agermanotti@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : ZA Sublaines Bois Gaulpied – aménagement de la seconde tranche

Adresse précise du projet :
Le Bois Gaulpied – 37150 BLERE

Description du projet :

Afin d'offrir de nouvelles opportunités de foncier à vocation économique, la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied a été créée à proximité immédiate de l'échangeur de l'A85 et de la sortie n°11. Le site se situe sur les Communes de Sublaines et de Bléré.

La zone d'activités a connu le développement d'une première tranche sur la commune de Sublaines. La commercialisation des terrains étant bien engagée sur le secteur de Sublaines, il s'avère nécessaire de poursuivre le développement de cette ZA à vocation d'activités économiques. Une étude d'opportunité est jointe en annexe.

L'aménagement de la seconde tranche de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied sur la commune de Bléré se réalise, dans le cadre de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), et les travaux se feront en plusieurs phases.

L'objectif principal est de participer au dynamisme économique du territoire communautaire.

Ainsi, le projet de Zone d'Aménagement Concerté se fonde sur les objectifs économiques suivants :

- conforter et diversifier le tissu économique en accueillant de nouvelles

entreprises, notamment les PME-PMI et artisans, et permettant le développement de celles déjà présentes sur le territoire ;
- permettre l'accueil de différentes typologies d'entreprises et de favoriser le développement économique sur ce secteur du territoire : le programme prévisionnel d'accueil d'entreprises a permis de définir des parcelles allant d'une surface de 1000 m² à 138 000 m², pour une surface cessible prévisionnelle totale de 403 000 m² dont 200 000 m² cessible sur la phase 1 et 203 000 m² sur la phase 2 ;
- créer des emplois sur le territoire communautaire.

Il convient de noter également que la ZAC va s'inscrire dans une démarche environnementale, de développement durable et de qualité paysagère.

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher souhaite aménager, dès mars 2021, une première phase permettant de disposer d'environ 10 hectares de terrains cessibles. Les terrains seront divisibles à la demande en fonction de la surface dont ont besoin les porteurs de projet.

Cette opération était déjà inscrite au contrat de ruralité (fiche 2.7 du volet 2 « Développement de l'Attractivité »).

Par ailleurs, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher, avec les Communautés de communes du Val d'Amboise, du Castelrenaudais et de Touraine Est Vallées, a été labellisé TERRITOIRE D'INDUSTRIE dont le protocole d'accord a été signé le 23 avril 2019 en présence de Mesdames les Ministres Jacqueline GOURAULT et Agnès PANNETIER-RUNACHER.

Le protocole d'accord listait les futures actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche territoire d'industrie. Ainsi, dans l'axe 4 « Renforcer l'attractivité industrielle du Grand Est Touraine », il est prévu une fiche-action intitulé *« Assurer le développement et la qualification des parcs industriels locaux ».*

Le développement de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied pour le territoire de Bléré-Val de Cher fait partie des sites évoqués dans cette fiche action.

De plus, une demande est en cours pour l'obtention du label « Site Industriel Clé en Mains ».

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal / Lutte contre le changement climatique

- Projet participant au développement de l'attractivité du territoire
- Création d'emplois

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Démarrage des travaux : mars 2021
Réception des travaux : décembre 2021

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Travaux de VRD	2 089 325,50 €			0,00%
Travaux d'eau potable	136 620,00 €			
Eclairage Public	100 450,00 €	DETR	300 000,00 €	9,39%
Aménagements paysagers	144 921,04 €			
Réalisation d'une vidéo promotionnelle	10 000,00 €	DSIL	500 000,00 €	15,66%
Travaux de fouilles archéologiques	712 426,50 €			
		Fonds Propres	2 393 743,04 €	74,95%
TOTAL	**3 193 743,04 €**	**TOTAL**	**3 193 743,04 €**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de Communes Bléré Val de Cher

Porteur du projet :

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Aurélia GERMANOTTI
Téléphone : 02.47.30.81.03
Mail : agermanotti@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Aménagement d'une boulangerie pâtisserie à La Croix en Touraine

Adresse précise du projet :
29 rue Nationale – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

La Commune de La Croix en Touraine a toujours connu une activité de boulangerie – pâtisserie. En juin 2018, la boulangerie a soudainement fermé, laissant les habitants de la commune sans offre de ces produits de première nécessité. Ce local commercial est vacant depuis la cessation d'activité de l'ancien artisan, locataire des lieux.

Elus municipaux et communautaires souhaitent voir revivre une activité de boulangerie pâtisserie à La Croix en Touraine.

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher dispose de la compétence relative à la création / maintien du dernier commerce de première nécessité. Plusieurs actions en ce sens ont déjà été menées.

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher a missionné le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ainsi que l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC) pour la réalisation d'une étude de réhabilitation de la boulangerie de La Croix en Touraine.

En parallèle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire a été mandatée pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique qui a conclu à la viabilité de ce commerce.

L'objectif est double : réactiver cette activité commerciale et maintenir sa localisation en centre-bourg, où sont situés la majeure partie des équipements (écoles maternelle et élémentaire, mairie), les services à la population et les autres commerces.
En effet, la présence d'une boulangerie pâtisserie, en centre-bourg, est indispensable pour maintenir une offre de commerces et services de proximité, qui répondent aux besoins des personnes à faible mobilité. L'objectif est également de conserver un cœur de bourg vivant pour les habitants de la Commune et pour attirer de nouveaux arrivants et accueillir des touristes itinérants.

La présence de commerces de première nécessité dans un centre-bourg est indispensable pour maintenir son dynamisme et son attractivité.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal / Lutte contre le changement climatique

- Projet participant au développement de l'attractivité du territoire
- Maintien d'un commerce de première nécessité en centre-bourg
- action permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment rénové et donc une baisse de la consommation.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Consultation de maîtrise d'œuvre : juin 2020
Choix du maître d'œuvre : septembre 2020
Octobre 2020 : élaboration des avant-projets
Novembre 2020 : Dépôt du dossier des autorisations administratives :
Début des travaux : 1er trimestre 2021
Ouverture prévue : 1er janvier 2022

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Conseil Départemental	90 000,00 €	19,69%
Architecte	40 896,00 €			
Mission SPS	2 000,00 €	DSIL / DETR	157 400,00 €	34,44%
Contrôle Technique	8 000,00 €			
Etude de sols	1 500,00 €	Contrat de Pays - CRST	90 000,00 €	19,69%
Frais de raccordement réseaux	5 000,00 €			
Travaux	371 000,00 €			
Réfection toiture	22 500,00 €			
Frais divers	3 000,00 €	Fonds Propres	119 596,00 €	26,17%
Diagnostic Amiante	3 100,00 €			
TOTAL	**456 996,00 €**	**TOTAL**	**456 996,00 €**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de Communes Bléré Val de Cher

Porteur du projet :

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Aurélia GERMANOTTI
Téléphone : 02.47.30.81.03
Mail : agermanotti@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Extension du Centre d'Affaires BVC Emergence

Adresse précise du projet :
Centre d'Affaires BVC Emergence
5 rue du Commandant Cousteau – 37150 BLERE

Description du projet :
En 2018, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher a souhaité développer un accompagnement complet et adapté aux besoins des entreprises (faciliter le parcours résidentiel de l'entreprise, en fonction de sa taille, son ancienneté, ses besoins et à tous les stades de sa vie, de la création, reprise, transmission, au développement). L'objectif est que chaque entreprise (ou tout autre acteur économique, associations ou professions libérales) puisse trouver, sur le territoire de la CCBVC, une offre adaptée à ses besoins.

A cette fin, il avait été acté la création d'un centre d'affaires. Cette opération a eu pour objectif de compléter l'offre immobilière de la CCBVC. De plus, il permet aux entreprises de passages de bénéficier d'un cadre de travail sérieux et agréable, et ainsi de découvrir notre territoire et les entreprises qui s'y trouvent.

Le concept du centre d'affaires permet de répondre :

- aux entreprises nouvellement créées qui ne souhaitent pas supporter de lourdes charges de premier établissement avant d'être rassurées sur la viabilité de leur projet
- les jeunes entreprises qui sont soucieuses de limiter le montant de leur masse salariale et de leurs frais généraux
- les entreprises plus importantes, françaises ou étrangères, qui ont besoin de locaux dans un délai rapide, soit pour faire face à un afflux exceptionnel de commandes, soit pour

héberger provisoirement une équipe chargée de la mise en œuvre d'un projet précis de diversification ou de développement commercial.

En fait, toutes les entreprises qui ont besoin de disposer rapidement de bureaux pour une période courte, sans être pour autant sûr de pouvoir continuer à les occuper ultérieurement.
BVC Emergence offre un service adaptable selon les besoins et les profils multiples des utilisateurs, c'est pourquoi nous proposons une offre à la carte.

Plusieurs services seront proposés :

- La location mensuelle de bureaux, qui permet aux entreprises d'aller et venir 24h/24h dans le bâtiment et dans le bureau grâce à la clé du portail et un badge. L'utilisateur peut ainsi profiter de son bureau au Centre d'affaires au même titre qu'un bureau personnel.
- La location ponctuelle de bureaux, qui devra respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du bâtiment. Les utilisateurs seront alors munis de badges qui permettent d'aller et venir dans le bureau et de comptabiliser les heures passées dans le bâtiment.
- La location de salles de réunion, qui devra respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du bâtiment. Les salles de réunion sont équipées de rétroprojecteurs et de mobilier modulable.

Notre but est de faire aussi du centre d'affaires un bâtiment dédié à l'animation économique du territoire, de le faire vivre avec l'organisation d'évènements externes (forums, signatures, journées de formation à destination des entreprises) et internes (apéro d'entreprises, after works, networking, réunions avec les entreprises dans le cadre de BVC Immobilier et de BVC Développement, des réunions Dev'Up, des réunions à destination des entreprises,...).

BVC Emergence a ouvert ses portes en septembre 2018.

Afin de répondre aux besoins, et faire face aux demandes, une extension du Centre d'Affaires est nécessaire car le taux d'occupation des bureaux atteint les 80%.

Le projet porte sur la réhabilitation de la seconde partie du bâtiment afin :

- D'accueillir des services annexes (ex : médecine du travail) ;
- De Répondre aux besoins de l'un de nos locataires avec un espace de travail de 90 m^2 dédié à son activité ;
- De proposer des nouveaux bureaux ;
- De proposer une 3ème salle de réunion avec une capacité supérieure aux 2 salles existantes ;
- De proposer un espace de coworking.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal

- Projet participant au développement de l'attractivité du territoire
- Moteur de développement économique

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Mise en œuvre dès mars 2021 avec le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Architecte	30 000 €	DSIL / DETR	124 000 €	35 %
Mission SPS	1 300 €			
Contrôle Technique	4 000 €			
Travaux et mobilier	310 000 €			
Frais divers	5 000 €	Fonds propres	226 300 €	65 %
TOTAL	**350 300 €**	**TOTAL**	**350 300 €**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Aurélia GERMANOTTI
Téléphone : 02.47.30.81.03
Mail : agermanotti@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Recrutement d'un manager commerce

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Description du projet :

Dans le cadre de l'ORT et de la labellisation de 3 Communes du territoire au titre de « Petites Villes de Demain », il apparait opportun de créer un poste d'animateur économique dédié aux commerces.

L'un des enjeux est de coordonner l'action publique et privée nécessaire à la réussite de la sauvegarde et de la relance de l'activité commerciale en centre-ville.

Les missions principales du Manager Commerce seraient :

- **Mise en œuvre de la stratégie commerciale et artisanale / Animation commerciale**
- Favoriser la mise en réseau des commerçants ;
- Coordonner et soutenir la politique locale du Commerce ;
- Mettre en œuvre un plan d'actions de soutien aux commerces du territoire ;
- Soutenir les actions des associations des commerçants ;
- Développer des partenariats contribuant au développement commercial du territoire et au maintien du commerce de proximité ;
- Mettre en place et animer des démarches collectives pour la promotion des commerces ;

- Créer et suivre l'observatoire des locaux commerciaux et artisanaux vacants
- Mettre en place et développer des outils de conduite de projet et de pilotage : veille économique, faire un diagnostic commercial du territoire, ...etc ;
- Travailler avec les partenaires institutionnels et économiques pour la mise en place d'actions « innovantes » sur la thématique du commerce
- Suivi des dossiers de demande de subventions déposés par les commerçants et artisans au titre de BVC Développement (dispositif d'aides directes de la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher).

1. **Ambitions poursuivies par le projet : Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Recrutement 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Frais de fonctionnement	35 000 par an	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Banque des Territoires	20 000 par an	57
		Emprunts		
		Fonds propres	15 000 par an	25
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de Communes Bléré Val de Cher

Porteur du projet :

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Aurélia GERMANOTTI
Téléphone : 02.47.30.81.03
Mail : agermanotti@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Rénovation de l'Office de Tourisme à Chenonceaux

Adresse précise du projet :
1 rue du Docteur Bretonneau – 37150 CHENONCEAUX

Description du projet :

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher gère les deux bâtiments qui accueillent l'Office de Tourisme « Autour de Chenonceaux Vallée du Cher ». Ils sont situés à Bléré et à Chenonceaux.

Le bâtiment à Chenonceaux est assez ancien et l'ADAC a été mandaté pour étudier l'amélioration du bâtiment sur le plan structurel et fonctionnel.

L'étude réalisée par l'ADAC a eu pour objectif de présenter un état des lieux du bâtiment et des pistes de projets pour les travaux d'amélioration et d'aménagement à envisager.

Le rendu de l'étude est joint en annexe.

L'opération portée par la Communauté de communes pour la rénovation des locaux à l'Office de Tourisme va se réaliser en 3 tranches :

- Réhabilitation du bâtiment principal de l'Office de Tourisme
- Rénovation de l'annexe permettant d'accueillir d'autres activités (loueur de vélo par exemple),
- Création d'un cheminement doux permettant de relier le jardin municipal et les locaux de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme "Autour de Chenonceaux, Vallée du Cher" de Chenonceaux est ouvert toute l'année. Il fonctionne de manière complémentaire avec celui de Bléré. Si ce dernier accueille surtout un public local (notamment vente de tickets et information sur circuits (randonnée)), l'agence de Chenonceaux reçoit plutôt des touristes de passage.

L'office de tourisme propose, outre les informations touristiques ou sur les hébergements, les prestations suivantes :

- La vente d'entrée pour les monuments de la région, des visites ou des parcours.
- Des brochures des différents partenaires.
- Une boutique propose aussi des ouvrages, cadeaux, objets d'artisanats, etc.

L'office est labellisé "Tourisme et Handicap", "Accueil vélo » et propose donc un accueil et des prestations adaptées aux différents publics ciblés.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal / Lutte contre le changement climatique

- Projet participant au développement de l'attractivité du territoire
- Maintien d'un commerce de première nécessité en centre-bourg
- Action permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment rénové et donc une baisse de la consommation.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Consultation de maîtrise d'œuvre : octobre 2020
Avril 2021 : Dépôt du dossier des autorisations administratives
Début des travaux : 2nd semestre 2021

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Conseil Départemental	85 000,00 €	19,41%
Architecte	25 000,00 €	DSIL / DETR		36,07%
Mission SPS	2 000,00 €		158 012,48 €	
Contrôle Technique	8 000,00 €			
Etude de sols	0,00 €	Contrat de Pays - CRST	85 000,00 €	19,41%
Frais de raccordement réseaux	5 000,00 €			
Travaux	395 031,20 €			
Frais divers	3 000,00 €	Fonds Propres	110 018,72 €	25,12%
Diagnostic Amiante				

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de Communes Bléré Val de Cher

Porteur du projet :

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Aurélia GERMANOTTI
Téléphone : 02.47.30.81.03
Mail : agermanotti@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Requalification des zones d'activités de Bois Pataud et Saint Julien à Bléré

Adresse précise du projet :
Rue Alfred Nobel et Rue Marc Seguin à BLERE (37150), pour la ZA Bois Pataud.
Rue du Commandant Cousteau à BLERE (37150), pour la ZA Saint Julien.

Description du projet :

La zone d'activités de Bois Pataud, à Bléré, a été créée dans les années 60.

A l'origine, ce site avait principalement une vocation industrielle. Au fil des années, différentes activités issues du milieu industriel mais également artisanal se sont installées.

Le site compte aujourd'hui une vingtaine d'entreprises et est situé à moins de 2 km du centre-bourg de Bléré en entrée de ville.

En 2013-2014, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher a réalisé une requalification partielle de ce site, sur une friche industrielle de 2 hectares environ.

Désormais, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur l'ensemble du site, avec pour objectif :

- d'économiser le foncier en créant un parc d'activité dense et en valorisant les dents creuses et friches existantes
- de requalifier le parc d'activité en travaillant sur des espaces publics de qualité, et en ayant une exigence renforcée sur les espaces privés.

Cette opération pourrait être menée en deux temps :

- étude de faisabilité pour la requalification de la Zone d'Activités de Bois Pataud :

Il s'agit élaborer un schéma de réaménagement précis de la zone d'activités, le programme d'actions et de travaux et son phasage à court, moyen, et long terme, le chiffrage correspondant à ce programme, les modalités de mise en œuvre du projet.

- mise en œuvre du programme d'actions.

En parallèle, un travail doit également être mené sur la ZA Saint Julien, située à proximité immédiate du site de Bois Pataud à Bléré. La zone d'activités date du début des années 1990 et une action doit être entreprise sur l'éclairage public (modernisation et mise en œuvre d'un dispositif moins consommateur d'énergie).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal / Lutte contre le changement climatique

- Projet participant au développement de l'attractivité du territoire
- Création d'emplois

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude de faisabilité : dernier trimestre 2021 ou 1er trimestre 2022
Travaux : 2022 – 2023

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses envisagés	Montant HT *(estimatif / ~~réel~~[1])*	Recettes	Montant
Etude de faisabilité	30 000 €	Etat	60 000 €
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	CRST	60 000 €
Etudes techniques (géomètre, SPS,...) et frais divers	10 000 €	Emprunt	135 000 €
Travaux	200 000 €		
TOTAL	**255 000 €**	**TOTAL**	**255 000 €**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Vice-Président chargé de l'Habitat - Madame Florine PAINEAU, responsable Habitat
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : fpaineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Description du projet :

Le Programme Petites Villes de Demain permet à certaines communes de moins de 20 000 habitants d'être aidée techniquement et financièrement dans leur projet de redynamisation de leur commune. Ce projet est adapté à la réalité locale et peut porter sur l'habitat, le commerce, les circulations douces, etc.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

1 000 communes seront sélectionnées dans toute la France. Sur le territoire, trois communes ont été sélectionnées :

- Bléré
- La Croix-en-Touraine
- Saint Martin le Beau

Le projet de territoire de ces trois communes sera traduit par une convention ORT. La convention ORT Bléré – La Croix-en-Touraine sera signée fin mars 2021. Un avenant permettra d'intégrer Saint Martin le Beau.

Afin de coordonner la mise en œuvre de ce programme sur le territoire, un chef de projet Petites Villes de Demain sera recruté.

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

1. **Ambitions poursuivies par le projet : Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Recrutement 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Frais de fonctionnement	35 000 par an	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	17 500 par an	50
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- CDC	8 750 par an	25
		Emprunts		
		Fonds propres	8 750 par an	25
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de Communes Bléré Val de Cher

Porteur du projet :

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Éloïse BREIL
Téléphone : 02.47.30.81.02
Mail : ebreil@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Espace France Services mobile

Adresse précise du projet : Communauté de Communes Bléré Val de Cher 39 rue Gambetta 37150 Bléré : présence sur tout le territoire de la Communauté de Communes, dans chacune des Mairies et occasionnellement, lors d'évènements spécifiques.

Description du projet :
Un conseiller numérique va se déplacer sur le territoire afin de proposer un accompagnement des agents Communaux pour effectuer une première réponse aux usagers sur les démarches administratives à effectuer et plus généralement, l'ensemble des démarches effectuées en ligne. Dans un 2ème temps, le conseiller numérique sera à même d'accompagner directement les usagers pour leurs démarches et prendre le temps de travailler avec le public, individuellement et collectivement, afin de favoriser « l'autonomie numérique », réduire la fracture numérique et rapprocher le Service Public des lieux de vie de chacun. Cela s'avère d'autant plus important sur le territoire rural de la Communauté de Communes.
Enfin, l'Espace France Service mobile permettra de dispenser des formations numériques ciblées sur l'ensemble du territoire, selon le public et les diagnostics effectués par le Conseiller numérique Ainsi, l'Espace France Services tel qu'il existe au sein de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher sera complété par le service mobile de l'Espace France Services, afin d'aller au-devant des usagers pour les sensibiliser aux enjeux du numérique et leur permettre de prendre conscience qu'un accompagnement est possible pour eux.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal

- création d'un emploi
- proximité du Service Public pour les habitants
- contribution à la cohésion sociale (accompagnement des agents communaux, réduction des inégalités territoriales et sociales...)

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Mise en œuvre dès mars 2021.

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Mobilier	4 852.85 €	Fonds de soutien à la transformation numérique (Conseil départemental et Région CVL)	16 431 €	60 %
Matériel informatique	1 476.06 €			
Véhicule	15 563.19 €			
Téléphone	290 €			
		Fonds propres	5 751.20 €	40 %
TOTAL	**22 182.20 €**	**TOTAL**	**22 182.20 €**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes BLERE-VAL DE CHER

Porteur du projet : Communauté de communes BLERE-VAL DE CHER

Priorité du projet : 2021-2022
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Service Urbanisme - Mme Laura HELLEC – M. Guillaume TITARD
Téléphone : 02.47.30.81.04
Mail : urbanisme@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Saisine par voie électronique et dématérialisation des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner

Adresse précise du projet :
Communauté de communes Bléré-Val de Cher 39 rue Gambetta 37150 BLERE
Ensemble des mairies du territoire (15 communes)

Description du projet :

La loi ELAN du 23 novembre 2019 a prévu qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3500 habitants auront l'obligation de pouvoir recevoir et instruire par voie dématérialisée les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...) et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

A cette date, l'ensemble de nos communes et la communauté de communes devra proposer un dispositif de saisine par voie électronique.
Toutefois, sur notre territoire, seule la commune de Bléré dépasse le seuil des 3500 habitants donc concernée par l'obligation de dématérialisation.

La communauté de communes Bléré Val de Cher a créé le service mutualisé d'instruction au 1er janvier 2014 auprès de l'ensemble de ces communes. Elle a mis à disposition, depuis novembre 2018, l'utilisation d'un logiciel métier commun R'ADS.

De ce fait, dans le même esprit de mutualisation, il sera proposé aux 15 communes de notre territoire de mutualiser également la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme même si pour les communes ayant moins de 3500 habitants, cela est facultatif.

Notre intention est d'expérimenter la dématérialisation afin d'anticiper et de nous préparer au mieux (communication auprès des habitants, formation des agents, achat de matériel, ...) aux

nouvelles pratiques de demain.

L'objectif est d'offrir un meilleur service à nos administrés et un service équivalent sur l'ensemble du territoire. De plus, cela permettrait de favoriser la résilience de notre territoire à travers notamment l'application du droit des sols.

La démarche s'appuye sur la mise en place de PLAT'AU (plateforme des Autorisations d'Urbanisme) par l'Etat permettant la liaison entre les différents acteurs et qui sera en lien avec notre module d'instruction.

La démarche débutera probablement vers septembre 2021 afin que les parties prenantes se familiarisent avec le nouvel outil pour une utilisation effective au 1er janvier 2022.

Cette démarche nécessite la mise en place d'un nouveau logiciel ou du moins une nouvelle version compatible avec PLAT'AU, la formation des agents concernés (a minima service instructeur et agents communaux) ainsi qu'une communication auprès des particuliers et professionnels (notaires, constructeurs, architectes, ...).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)
Mise en place dernier semestre 2021 pour une application effective au 1er janvier 2022.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Logiciel	4 375	- DETR		
		- DSIL		
Formation	A déterminer	- Autre fonds d'Etat		
Communication	A déterminer	Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de Communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Vice-Président chargé de l'Habitat - Madame Florine PAINEAU, responsable Habitat
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : fpaineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Création d'un foyer de jeunes travailleurs

Adresse précise du projet : Ancienne poste – Rue de Tours à Saint Martin le Beau

Description du projet :

La communauté de communes a pour projet de créer une annexe du foyer de jeunes travailleurs « BVC Le Tremplin », situé à Bléré. Cette annexe serait sur la commune de Saint Martin le Beau. Le projet comporterait trois à quatre logements, dans l'ancienne poste de la commune, à proximité de la gare. Cette offre semble pertinente puisque le foyer de jeunes travailleurs à Bléré est complet depuis juillet 2020. De plus, Saint Martin le Beau bénéficie d'un réel tissu économique : la commune compte environ 20 jeunes en apprentissage, des artisans, une quarantaine d'associations, des maraichers, ces viticulteurs, etc.

Une étude de l'ADAC permettra de déterminer si ce projet est faisable techniquement et financièrement. L'ASHAJ, qui gère déjà le foyer de jeunes travailleurs sur Bléré, pourrait également gérer cette annexe.

Ambitions poursuivies par le projet : Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Etude de faisabilité prévue en 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Vice-Président chargé de l'Habitat - Madame Florine PAINEAU, responsable Habitat
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : fpaineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Réalisation de quatre terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage

Adresse précise du projet : Lieu-dit « Les Chaintres » à Civray-de-Touraine

Description du projet :

Le Schéma Départemental d'accueil et d'Habitat des Gens du Voyage établi conjointement par l'État et le Conseil Départemental vise à réaliser un véritable maillage des aires d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des aires de grand passage au niveau départemental. En cela, il fixe des prescriptions et des recommandations de réalisation d'équipements destinés aux gens du voyage aux collectivités du département.

En 2016, en application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été engagée par l'Etat et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Le projet de révision a été ratifié par le Préfet et le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 26 décembre 2017.

Concernant la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, les prescriptions et les recommandations du schéma révisé pour la période 2017-2022 sont les suivantes :

- Est prescrite, en matière d'accueil et d'habitat, l'obligation de créer quatre terrains familiaux locatifs pour une capacité totale de 16 place-caravanes, en raison du franchissement du seuil de 5 000 habitants par la commune de Bléré.

Afin de nous aider dans cette démarche, une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a été confiée à Tsigane Habitat. Cette mission est composée de quatre étapes :

- Phase 1 : Diagnostic des besoins des gens du voyage intéressés
- Phase 2 : Recherche foncière et élaboration de fiches-projet
- Phase 3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Phase 4 : Accompagnement des ménages dans le logement

Un premier travail d'identification des familles a été effectué.

Ensuite, Tsigane Habitat, en concertation avec la Communauté de communes a engagé la phase 2, notamment la recherche foncière. Plusieurs terrains ont été étudiés mais aucun ne convenait. Finalement, il ressort que le terrain qui paraît le plus adapté est un terrain situé à Civray-de-Touraine, au lieu-dit « Les Chaintres ».

Nous sommes actuellement en cours de rédaction du programme pour constituer le dossier de consultation pour retenir le maître d'œuvre, qui sera en charge des travaux.

1. **Ambitions poursuivies par le projet : Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Maîtrise d'œuvre mi-2021
Date de démarrage de travaux prévisionnelle : janvier 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	400 000	Etat :		
		- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	170 736	43%
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- ADEME		
		Emprunts		
		Fonds propres	229 264	57%
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Vice-Président chargé de l'Habitat - Madame Florine PAINEAU, responsable Habitat
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : fpaineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Réhabilitation de la piscine communautaire

Adresse précise du projet : Bléré

Description du projet :

La CCBVC regroupe des compétences variées dont « l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire », notamment la piscine estivale qui trouve son origine au début des années 70. Elle comprend trois bassins chauffés : un grand bassin de natation (6 couloirs, 375m^2), un petit bassin et une pataugeoire.

La piscine est implantée au cœur de la commune de Bléré, très proche du centre-ville, sur un axe structurant (RD 376 avenue de l'Europe).
Elle est située dans un ensemble d'équipements sportifs et de loisirs « La Gâtine », bénéficiant de la proximité avec le camping et d'une capacité de stationnement de 150 places pour les véhicules légers et de 16 places pour les vélos.

Or, la piscine communautaire fait l'objet de nombreux dysfonctionnements : manque d'accessibilité pour les personnes handicapées, vétusté des revêtements intérieures, nombre de WC insuffisant, toiture devant faire l'objet d'une réfection, etc.

Le projet a pour objet la réhabilitation de la piscine communautaire.

Pour cela, Propolis propose une offre de base (tranche ferme) comme suit :

- La Réhabilitation – restructuration complète du bâtiment principal avec réfection complète de la toiture, réorganisation fonctionnelle des annexes couvertes par le bâtiment principal et remplacement des équipements des vestiaires

- La Réhabilitation des aménagements extérieurs avec réfection complète des plages minérales et réfection des carrelages du bassin sportif et du bassin d'apprentissage

Les différentes tranches optionnelles sont relatives à des travaux d'amélioration du bassin sportif et du bassin d'apprentissage.

Localisation

1. **Ambitions poursuivies par le projet :** Lutte contre le changement climatique/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels/ Lutte contre les pollutions/impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Maîtrise d'œuvre mi-2021
Date de démarrage de travaux prévisionnelle : janvier 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Travaux		Etat :		
		- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- ADEME		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL	**2 000 000.00**	**TOTAL**		**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Mise en place d'outils numériques à destination des Usagers du Service Eau Potable et Assainissement.

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de Communes.

Description du projet :

Il s'agit de développer l'ensemble des outils numériques du Service Eau Potable et Assainissement dans le cadre de l'amélioration de l'information et du Service auprès de Usagers et de l'optimisation du Service.

- Mise en place d'un système d'Information Géographique avec formation des Agents – Ce système permettra, notamment, de bénéficier d'une meilleure réactivité dans le cadre de l'information des usagers concernant les travaux.
- Mise en place d'une plate-forme numérique à destination des usagers concernant les informations de qualité d'eau, de consommation et de facturation, ceci en lien avec les Services de l'Etat (modalités de paiements...).
- Formation des Agents à l'utilisation de l'ensemble de ces outils.

Ambitions poursuivies par le projet :

Protection de la ressource en Eau et amélioration du service et de l'information des usagers.

Dématérialisation des interventions des Agents. Limitation des impressions.

Optimisation des trajets des Agents et limitation des kilomètres parcourus.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021-2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Formation et mise en place des outils	50 000	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	40 000	80
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau		
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	10 000	
TOTAL	**50 000,00**	**TOTAL**	**50 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Porteur du projet : Communauté de communes Bléré – Val de Cher

Priorité du projet :
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Monsieur Ludovic DUBOIS Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement –
Monsieur Antoine COLINEAU, Directeur des Services Techniques
Téléphone : 02 47 23 58 63
Mail : acolineau@cc-blere-valdecher.fr

Nom du projet : Service Eau et Assainissement – Acquisition d'un véhicule électrique.

Adresse précise du projet : Territoire de la Communauté de Communes.

Description du projet :

Au-delà d'une conduite économe et écologique, les conséquences des déplacements automobiles peuvent être réduites par le choix de véhicules performants et pas la source d'énergie utilisée. Cette action concourt au renouvellement du parc automobile avec des véhicules moins polluants, de manière à réduire l'impact du transport routier sur le territoire.

Par ailleurs, cette action permet d'agit pour rendre la Collectivité exemplaire et ainsi inciter les Administrés à s'engager pour réduire l'impact du transport routier.

Ambitions poursuivies par le projet :

Lutte contre le changement climatique.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2022 – 2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Acquisition de deux véhicules électriques équipées	80 000	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- CRST	40 000	
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Agence de l'Eau		
		- Chambre d'Agriculture		
		Emprunts		
		Fonds propres	40 000	
TOTAL	**80 000,00**	**TOTAL**	**80 000,00**	**100%**

Le Président,
Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Athée sur Cher

Porteur du projet : Commune d'Athée

Priorité du projet : Priorité n° 3

Personne en charge du suivi du dossier : Mr Vincent Deniziot, adjoint à la voirie et à l'environnement
Téléphone : 0247506809
Mail : mairie-athee@wanadoo.fr

Nom du projet : Création d'un verger municipal, pédagogique et citoyen

Adresse précise du projet : dans le bourg, à côté du jardin pédagogique existant, à proximité de la mairie, de la crèche, de l'ALSH, et des écoles.

Description du projet :
La création de ce verger permettrait, d'une part, de planter des arbres fruitiers d'espèces différentes et autres essences sur une parcelle communale et d'y associer les habitants (entretien, ramassage des fruits,), d'autre part, d'y associer les équipes enseignantes avec les enfants, comme cela est déjà le cas avec le jardin pédagogique et citoyen.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet – date de démarrage prévisionnel de l'opération

Démarrage du projet à partir du premier semestre 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Acquisition d'arbres et de plants	3100	- DETR		
Travaux de plantation	4100	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays (fiche-projet envoyée ; subvention à solliciter)	2880	40 %
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental (subvention sollicitée au titre du F2D) :	2880	40 %
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	1440	
TOTAL	**7200**	**TOTAL**	**7200**	**100%**

Le Maire, Olivier DELAVEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Athée sur Cher

Porteur du Projet : Commune d'Athée sur Cher

Priorité du projet : Priorité n°1
Personne en charge du suivi du dossier : Mme Adeline BETAILLOULOUX, adjointe aux bâtiments et à la vie scolaire
Téléphone : 0247506809
Mail : mairie-athee@wanadoo.fr

Nom du projet : Isolation de l'école élémentaire

Adresse précise du projet : à l'école élémentaire de la commune

Description du projet :
En 2020, la municipalité a engagé une réflexion sur un programme d'isolation de l'ensemble des bâtiments communaux, préalable à tout changement de mode de chauffage moins énergétique et surtout envisager une alternative au fuel, utilisé à l'école élémentaire, à la salle des fêtes et au bâtiment ALSH-restaurant scolaire.
Depuis 2018, des pannes sont apparues à la chaudière fuel de l'école élémentaire, dysfonctionnements qui se sont accentués fin 2020.
Dès lors, il est apparu nécessaire, dans un premier temps, de lancer en 2021 un programme de travaux d'isolation thermique en priorité sur l'école élémentaire :
Changement des menuiseries pour les 8 classes et salles annexes,
Abaissement des plafonds pour certaines classes,
Rénovation de certaines parties de toiture.
L'opération s'établirait en plusieurs tranches.

Ambitions poursuivies pour le projet (facultatif) : Lutte contre les pollutions et adaptation au changement climatique

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :
1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
A partir de 2022 ou 2023 jusqu'en 2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maîtrise d'œuvre, changement menuiseries, rénovation une partie toiture, abaissement plafonds classes.	200 000	- DETR	160 000	
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	40000	
TOTAL	**200 000**	**TOTAL**	**200 000**	**100%**

Le Maire, Olivier DELAVEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Athée sur Cher

Porteur du projet : Commune d'Athée sur Cher

Priorité du projet : Priorité n° 2
Personne en charge du suivi du dossier : Mme Karine PATIN, adjointe à la culture et au patrimoine Téléphone : 0247506809
Mail : mairie-athee@wanadoo.fr

Nom du projet : Création d'un chantier d'insertion en maraîchage

Adresse précise du projet : les serres et les terres sont situées sur la commune de Courçay. La production est destinée à la cantine scolaire et à la vente en local.

Description du projet :
Le projet vise à alimenter la cantine scolaire des deux écoles, produire et vendre en local des fruits et légumes locaux de qualité pour un coût peu élevé. Pour ce faire, la commune souhaite fonctionner en différents pôles de chantiers d'insertion afin de permettre aux personnes qui sont loin de l'emploi de pouvoir retrouver une activité valorisante. Ce projet s'intègre dans le PCAET de la CCBVC, dont le but est de réduire les sources de pollution et de favoriser les productions locales et biologiques.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : lutte contre les pollutions et impact sociétal
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Démarrage du projet à partir du premier semestre 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Acquisition de matériels, charges de personnel en insertion, location des serres et terres (1,5 ha), étude de sol, achat de graines et	100 028 €	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	80 000	
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	20 028	
TOTAL	**100 028**	**TOTAL**	**100 028**	**100%**

Le Maire, Olivier DELAVEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Athée sur Cher

Porteur du projet : Commune d'Athée

Priorité du projet : Priorité n° 4

Personne en charge du suivi du dossier : Mr Vincent Deniziot, adjoint à la voirie et à l'environnement
Téléphone : 0247506809
Mail : mairie-athee@wanadoo.fr

Nom du projet : Création d'un réseau de pistes cyclables

Adresse précise du projet : dans le bourg, et sur le territoire de la commune.

Description du projet :

La commune est traversée par la piste cyclable du Cher à vélo. Celle-ci longe le Cher. L'objectif serait de permettre aux cyclistes de rejoindre le bourg par des routes et pistes sécurisées. Un des objectifs de la nouvelle municipalité est de mettre en place un réseau d'axes permettant d'encourager la mobilité douce en intégrant les préconisations d'actions du PCAET de la Communauté de Commune Bléré Val de Cher.

Cinq axes de pistes cyclables traversant les hameaux et rejoignant le bourg sont envisagés, avec dans un premier temps, la création d'une piste cyclable rue de l'égalité dans le centre bourg où se rejoindront les axes cyclables. Piste séparée de la route bitumée par un mur végétal. Puis, installation d'une signalisation adaptée et de parkings à vélos ; sécurisation des axes avec notamment la traversée de routes communales et de routes départementales et demande d'infrastructure pour la traversée de l'autoroute A85 par un pont (adaptation de l'existant) ou un souterrain.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Encourager la mobilité douce

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Sur le mandat 2020-2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT (pour la 1ère piste cyclable, rue de l'égalité)				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Dépose mobilier urbain ; busage fossé et bordures ; pose de grilles avaloir ; réalisation d'une structure ;	210 000	- DETR		
		- DSIL	168 000	80 %
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays (fiche-projet envoyée ; subvention à solliciter)		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental (au titre du F2D) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	42 000	
TOTAL	**210 000**	**TOTAL**	**210 000**	**100%**

Le Maire, Olivier DELAVEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet : 2021 - 1

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 821

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Requalification de l'ancienne fonderie AUTO-CAST

Adresse précise du projet : 44 quai Bellevue 37150 Bléré

Description du projet :

Le projet concerne la requalification d'une friche industrielle constituée d'une ancienne fonderie fermée en 2009, sur la commune de Bléré. La municipalité a acquis ce site en 2012 lors d'une vente après liquidation judiciaire de l'exploitant.
L'emprise foncière de celle-ci est d'environ 26 700 m2, pour une superficie de bâtiment d'environ 10 000 n-12, en bord du Cher et à proximité immédiate du centre-bourg.
Ce site industriel était une « installation classée pour la protection de l'environnement ». De premières études environnementales menées entre les années 2014 et 2018, mettent en exergue des pollutions de sols, mais également des eaux souterraines. Le site fait l'objet de servitudes d'utilité publique prescrites par arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2012.
La municipalité souhaite initier en opérationnalité un projet de reconversion globale pour un nouvel usage mixte, à la fois culturel, éducatif, touristique, ou commercial. Ce projet devant permettre l'ouverture sur les rives du Cher et le centre-bourg.
Les études environnementales et les coûts de dépollution du site sont des éléments fondamentaux et déterminants, dans la définition d'une programmation de reconversion.

Cadre de l'opération

Afin de rendre mature et cohérent un projet de requalification, la commune de Bléré, agissant comme maître d'ouvrage, engage sur l'année 2021 une phase de programmation, qui doit permettre de :

- Collecter et analyser l'ensemble des études préalablement menées ;

- Conduire les études et toutes actions nécessaires à la définition d'un programme de reconversion
- Échanger avec les financeurs potentiels pour définir les contours d'un bilan d'opération d'aménagement
- Retenir une stratégie opérationnelle concrètes visant à requalifier avec succès la friche de l'ancienne Fonderie

La programmation devra tenir compte des problématiques identifiées par la municipalité, à savoir :

- La nécessité d'ouvrir ce site industriel, aujourd'hui refermé sur lui-même, sur son environnement immédiat ;
- L'importance d'une gestion raisonnée de la déconstruction et de la dépollution du site ;
- La fermeture du site a provoqué un traumatisme dans la population. Ce site fait intimement partie de la vie de nombreux habitants. Intégrer cette mémoire dans la réflexion est indispensable pour inscrire durablement le projet dans la réalité sociale à l'échelle du bassin de vie et d'activité.

Intégration au territoire :

Le site se situe dans le périmètre d'une Opération de Revitalisation de Territoire, et fait partie des programmes Petites Villes de Demain et Territoires d'Industrie, signes d'une volonté de reconquête des lieux.
La commune de Bléré bénéficie de la proximité de Tours, pôle principal de l'Indre-et-Loire se situant à un peu moins de 30 kilomètres, et de celle de deux communes reconnues pour architectural de par leurs châteaux : Amboise et Chenonceaux. Bléré est aussi en lien direct avec le Cher, passant au nord de la commune. Elle bénéficie également d'une sortie sur l'autoroute A85.
C'est dans ce contexte patrimonial à la fois architectural et naturel que s'inscrit le site de l'ancienne fonderie de Bléré. Pour profiter de ce cadre, les bords de Cher ont été aménagés pour pouvoir accueillir le Cher à vélo, qui passe le long de la fonderie. Ainsi cette voie douce connecte la fonderie à Bléré plage, au centre-bourg, au parc récent de la Gâtine, jusqu'au camping.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : lutte contre les pollutions (5) — Impact sociétal (7)

La Commune de Bléré souhaite engager en 202f, les études permettant de définir précisément un programme de reconversion et les stratégies opérationnelles concrètes visant à requalifier avec succès la friche de l'ancienne Fonderie à partir de l'année 2022.
Le réaménagement d'une friche industrielle constitue une opération complexe. Le choix d'une nouvelle utilisation est inséparable de l'état du site, de l'étendue des travaux nécessaires pour le rendre compatible avec celle-ci (démolition des bâtiments non récupérables ou au contraire réhabilitation en vue d'un usage ultérieur, dépollution ou assainissement des sols, verdissement, etc.), et de leurs coûts.
Pour ce faire, la commune souhaite s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire ayant capacité à ;

- Analyser des données réglementaires et environnementales (exemple : disposition du PPRI, études d'impacts environnementales) ;
- Piloter des études préalables dans une perspective opérationnelle ;
- Apporter des compétences d'analyse pointue, au regard des problématiques patrimoniale, urbaine, architecturale, et paysagère.
-

Les études portant sur l'interprétation de l'état des milieux et le plan de gestion au titre des normes NF X31-620, font parties des prérequis dans la finalisation d'un programme de reconversion.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet – date de démarrage prévisionnel de l'opération :

2021 : études / diagnostic et définition du programme
2022 – 2024 : mise en œuvre du programme

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'œuvre (10% montant travaux]	365 900,00	Etat :		
		- DETR		
Études diverses	530 481,00	- DSIL	A définir	
		- Autre fonds d'Etat : Recyclage du foncier friches - Compensation du déficit d'opération	1 447 168,10	31,77
Acquisition	/	Région Centre Val de Loire :		
Travaux	3 659 000,00	- CRST	457 300	10,04
		- Autres fonds Région	A définir	
		Conseil Départemental :	A définir	
		Europe (préciser le fonds) :		
		-	A définir	
		Autres subventions :		
		- ADEME	1 739 836,70	38,19
		- ANAH	A définir	
		Emprunts	A définir	
		Fonds propres	911 076,20	20,00
TOTAL	4 555 381,00	TOTAL	4 555 381,00	100%

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet : 2022 - 2

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 82

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Installation d'un pigeonnier en bois – Maîtrise douce de la population des pigeons

Adresse précise du projet : 35 rue de Loches 37150 Bléré

Description du projet :

LA PROBLÉMATIQUE DU PIGEON EN VILLE

Les pigeons bisets urbains, descendants de pigeons domestiqués et sélectionnés par l'homme, se sont progressivement installés en ville. Les pigeons se multiplient dans les lieux où ils trouvent de la nourriture, déposée ou non à leur intention. Quand ils sont présents en grand nombre, ils peuvent causer différentes nuisances qui représentent un problème d'écologie urbaine à gérer :

Les déjections des pigeons, concentrées là où ils dorment et sur leur lieu de nidification, peuvent dégrader monuments et bâtiments.

Le roucoulement des pigeons est parfois mal supporté, surtout dans les zones résidentielles.

Le pigeon génère des craintes liées à l'hygiène (transmission de maladies), même si elles sont injustifiées.

Ces différentes nuisances avérées ou ressenties entraînent de nombreuses plaintes de la population, auxquelles les élus et les services municipaux doivent trouver une réponse.

Ainsi, le centre-ville de Bléré voit croître, d'année en année, le nombre de pigeons qui se sont notamment installés sous des toits, dans des greniers...Plusieurs habitants et commerçants s'en plaignent, les cours et les terrasses se trouvant dans un état d'insalubrité qui leur en interdit l'accès.

LES SOLUTIONS PROPOSÉES : ÉLIMINATION PHYSIQUE OU INSTALLATION D'UN PIGEONNIER

L'élimination physique des pigeons consiste à les capturer à l'aide de filets ou de cages pour ensuite les relâcher en dehors des villes ou, le plus souvent, les euthanasier.
La fermeture des ouvertures ou la pose de piques sont souvent irréalisables et également contraires aux règles de la protection animale.
En plus de poser une vraie question éthique, ces méthodes ne résolvent pas les problèmes de surpopulation à l'échelle d'une collectivité, les pigeons éliminés étant vite remplacés par d'autres, tant que les ressources (nourriture et / ou lieu de nidification) sont disponibles localement.

De plus en plus de villes se tournent donc vers une gestion plus douce des pigeons en installant des pigeonniers au cœur de la cité. Outre la visibilité donnée à l'action environnementale de la ville, les pigeonniers, souvent situés dans un parc ou un square, constituent aussi une animation au sein de l'espace public. Ils peuvent aussi devenir des outils de sensibilisation à la nature en ville, - à l'image des jardins partagés -, même si peu de villes saisissent aujourd'hui cette opportunité.
Les pigeonniers sont gérés, le plus souvent, par des sociétés spécialisées qui en font également l'installation. Quelques associations, comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), s'intéressent particulièrement au pigeon en ville, assurant une veille, une sensibilisation et un travail de protection.

LA GESTION ÉCOLOGIQUE D'UN PIGEONNIER

Il est important que le pigeonnier soit implanté à proximité du centre-ville (son rayon d'efficacité est de 400 mètres) ; l'emplacement envisagé se situe donc derrière la mairie, à proximité du parc Lemaître.

La gestion douce, écologique et pédagogique du pigeonnier sera réalisée par l'intervention bimensuelle d'un professionnel qui assurera le traitement des œufs, le nettoyage et la désinfection du pigeonnier ainsi que sa maintenance.

Cette démarche permet de fixer les populations au pigeonnier pour :

- Regrouper et sédentariser les oiseaux,
- Limiter le nourrissage incontrôlé,
- Distribuer une nourriture saine et adaptée aux oiseaux,
- Maîtriser la population des pigeons par un suivi des naissances et la stérilisation d'une partie des œufs,
- Maintenir et surveiller l'état sanitaire des oiseaux.

Grâce à une gestion active du pigeonnier, les populations sont stabilisées, voire réduites de façon douce, et les nuisances occasionnées par les oiseaux diminuées.

Le pigeonnier sera, dans un premier temps, en location – gestion sur une durée de cinq ans, puis un pigeonnier sera fabriqué par le personnel d'une association de réinsertion locale (Castel Renaudais Insertion) et entretenu par du personnel communal après acquisition de compétences.

Enfin, pour que le pigeonnier et l'action menée soient efficaces, il est indispensable de développer une conscience collective pour mettre fin au nourrissage sauvage qui empêche la population de se fixer au pigeonnier. La communication à cet égard est absolument essentielle.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : lutte contre les pollutions (5) / impact sociétal (7)

L'objectif de l'implantation d'un pigeonnier, visuellement esthétique, consiste à réguler de manière douce la population des pigeons en centre-ville, à assurer la salubrité publique, à protéger l'environnement et à participer à l'attractivité de la ville.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération :

La mise en œuvre de ce programme est prévue en 2022.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT /€**	**Recettes**	**Montant / €**	**%**
Maitrise d'œuvre	/	Etat :		
		- DETR		
Etudes diverses	/	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat :		
		Région Centre Val de Loire :		
Location - gestion (sur 5 ans)	23 619,67	- CRST	7 085,91	30,00
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	7 085,90	30,00
		Europe (préciser le fonds) :		
		- Leader	4 723,93	20,00
		Autres subventions :		
		-	A définir	
		Emprunts		
		Fonds propres	4 723,93	20,00
TOTAL	**23 619,67**	**TOTAL**	**23 619,67**	**100%**

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet :

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 82

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Rénovation du Groupe scolaire Balzac

Adresse précise du projet : 4 Place Balzac 37150 Bléré

Description du projet :

CONTEXTE

L'école a été construite dans les années 1960 sur une grande propriété dont il ne subsiste aujourd'hui que le Grand Logis, datant du 15ème siècle.

Les bâtiments sont aujourd'hui partagés entre l'école Honoré de Balzac, la garderie périscolaire et l'ALSH.

L'école élémentaire occupe le bâtiment principal du groupe scolaire. Ce bâtiment de deux étages est construit entre la cour haute et la cour basse. Il compte 14 classes dont 10 sont utilisées pour les cours et 4 pour les activités telles que musique, informatique, bibliothèque et arts plastiques. Le restaurant scolaire, utilisé par les deux écoles, s'organise sur deux niveaux, le long de la rue de la Chatellenie. Le gymnase, localisé dans la cour basse, est aussi utilisé par les élèves de l'école élémentaire.

La Municipalité a récemment mis l'établissement aux normes d'accessibilité avec la mise en œuvre d'un ascenseur et le réaménagement des sanitaires.

Lors des récréations, l'école élémentaire occupe la cour du haut qui possède un préau et celle du bas qui en est dépourvue.

Depuis la rentrée 2020, l'école compte 234 élèves et 400 repas sont servis en 2 services pour les 2 écoles.

Pendant la pause méridienne, les enfants sont pris en charge par le service périscolaire de la Ville.

APPROCHE GLOBALE

Le groupe scolaire est représentatif de certains équipements qui évoluent au fil des besoins. Chaque demande spécifique amène une réponse ponctuelle qui vient se greffer à l'existant sans tenir compte de ses spécificités, comme en témoigne l'aménagement des salles sous le bâtiment ou l'installation d'un bâtiment préfabriqué.

Le projet d'amélioration de la performance thermique du bâtiment pourra être couplé à d'autres travaux liés à l'amélioration des usages et du confort en général.

Ces travaux concernent aussi bien l'école que les locaux de la garderie.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

La commune est propriétaire des bâtiments établis sur les parcelles AE 346, AE 347, AE 348, en zone UA du PLUi et d'une superficie de 8 579 m².

CONTENU DU PROGRAMME

Le programme envisagé comporte les volets suivants :

- **Amélioration thermique**
- Diagnostic sur l'ensemble des bâtiments dans le cadre du programme Energetis de la Région Centre - Val de Loire
- Phasage des travaux en lien avec le projet d'ensemble
- **Travaux dans l'école**
- Réaménagement des sanitaires de la cour
- Agrandissement du préau
- Point d'eau dans chaque classe
- **Travaux dans la cour du bas**
- Construction d'un préau pour la cour basse
- Construction d'un bâtiment en remplacement du préfabriqué (en extension du Grand Logis ou de la salle multi-activité
- Construction de sanitaires mutualisés par l'école et le périscolaire
- **Mise en valeur du Grand Logis**
- Restauration du Grand Logis
- Mise en valeur de la perspective depuis la rue Madame
- Amélioration des abords du Grand Logis, du jardin sur rue et d'un j'ardin pédagogique

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Lutte contre le changement climatique **(1)** - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels (2) - Impact sociétal (7)

Le projet global peut s'appuyer sur plusieurs objectifs :

- Amélioration thermique,
- Amélioration des sanitaires,
- Restauration et mise en valeur du Grand Logis –
- Atténuation de l'impact des constructions plus récentes
- Remplacement du préfabriqué par un bâtiment plus qualitatif,
- Aménagement qualitatif des espaces libres (cours, jardins, plantations).

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet – date de démarrage prévisionnel de l'opération :

2025 – 2026 : mise en œuvre du programme

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT €	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'oeuvre (12% montant travaux)	193 260,00	Etat :		
		- DETR		
Etudes diverses	110 000,00	- DSIL	956880,00	50,00
		- Autre fonds d'État :		
Acquisition	/	Région Centre Val de Loire :		
Travaux	1 610 500 ,00	- CRST	382 752,00	20,00
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	95 688,00	5,00
		Europe (préciser le fonds) :		
		_	A définir	
		Autres subventions :		
		- ADEME	95 688,00	5,00
		Emprunts		
		Fonds propres	382 752,00	20,00
TOTAL	1 913 760,00	TOTAL	1 913 **760,00**	**100%**

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet : 2021 - 2

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 82

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Requalification de l'ancien hôtel – restaurant « Le Bœuf couronné »

Adresse précise du projet : 11 rue Paul Louis Courier 37150 Bléré

Description du projet :

CONTEXTE
La Ville de Bléré a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier dit du Bœuf couronné, qui constituait un hôtel restaurant. Dans le cadre de sa politique de redynamisation et de pérennisation de son centre-ville, l'emplacement de ces bâtiments répond à des enjeux importants et offre de nombreuses possibilités.
Une partie des bâtiments a déjà été démolie.

PERIMETRE D'INTERVENTION
Bâtiments de l'ancien Bœuf couronné, soit environ 4 000 m2 sur les parcelles AB 205 et AB 206.

CONTENU DU PROJET
L'action de la commune de Bléré sur ce projet concernerait la démolition des bâtiments actuels désaffectés. Cette démolition permettrait par la suite la construction de logements locatifs sociaux ainsi que de boutiques commerciales par la SET.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal (7)

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Réaliser une opération de logements proche du centre-ville
- Optimiser les espaces inoccupés

- Développer une offre de logements attractive, adaptée et abordable, en renouvellement de l'existant

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération :

La mise en œuvre de ce programme est prévue en 2021 - 2022.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT /€	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'œuvre (10% montant travaux)	/	Etat :		
		DETR		
Etudes diverses	/	DSIL		
		Autre fonds d'Etat :		
Acquisition	/			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	30 000,00	CRST		
		Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		F2D		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		ANAH	A définir	
		Caisse des dépôts	A définir	
		Emprunts		
		Fonds propres	30 000,00	100,00
TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00	100%

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet : 2022 - 1

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 82

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Démolition d'une grange attenante à la future opération de logements sociaux en centre-ville

Adresse précise du projet : Impasse Charles Bidault 37150 Bléré

Description du projet :

CONTEXTE
En plein cœur du centre-bourg, Val Touraine Habitat a prévu une opération de logements sociaux qui seront situés impasse Charles Bidault. Cette offre permettra de répondre à un réel besoin de la population aux revenus modestes, souhaitant s'installer près des services. Plusieurs granges désaffectées jouxtent cette future opération.

PERIMETRE D'INTERVENTION
Le bâtiment – type « grange » - à démolir est situé sur un terrain d'une superficie de 83 m^2, cadastré AC 250.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
Commune de Bléré

CONTENU DU PROJET
Il est envisagé de démolir les granges attenantes à la future opération de logements sociaux de Val Touraine Habitat afin de proposer une offre culturelle en ce lieu.
Ce projet permettrait de créer un ensemble cohérent avec l'opération menée par Val Touraine Habitat.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (6) - Impact sociétal (7)

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Poursuivre l'aménagement urbain en limitant la consommation d'espaces naturels ou agricoles,
- Implanter une nouvelle offre de logements adaptée aux besoins actuels et futurs,
- Diversifier et renouveler le parc de logements dans le cœur de ville.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération :

La mise en œuvre de ce programme est prévue en 2022.
Un permis de démolir a été obtenu en date du 13 juillet 2020 et une esquisse du projet de logements a été réalisée par VTH.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT /€	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'œuvre	/	Etat :		
		DETR		
Etudes diverses	/	DSIL		
		Autre fonds d'Etat :		
Acquisition	/			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	50 000,00	CRST		
		Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		F2D	20 000,00	40,00
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		ANAH	A définir	
		Caisse des dépôts	A définir	
		Emprunts		
		Fonds propres	30 000,00	100,00
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00	100%

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet :

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 821

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Requalification de la place Charles Bidault et de ses abords

Adresse précise du projet : Place Charles Bidault 37150 Bléré

Description du projet :

CONTEXTE
Le centre-ville de Bléré constitue un espace privilégié pour l'aménagement d'une zone de rencontre pour les piétons.
En effet, la composition de cet espace (rues étroites, commerces, cœur historique) est propice à l'intégration d'une zone de flânerie pour les consommateurs, dans le but de conforter la présence des commerces existants et d'attirer de nouveaux commerçants.
Les enjeux sont donc nombreux au vu de la localisation de cette place qui pourrait être retravaillée ainsi que ses abords pour insérer davantage d'espaces réservés aux piétons.

CONTENU DU PROJET
Le projet consisterait en une extension de la zone réservée aux piétons et passerait par un travail en concertation avec les habitants afin de requalifier cet espace, en accord avec les besoins de chacun (habitants, consommateurs, commerçants...).
Une étude préalable sera réalisée prochainement par l'ADAC, dans le cadre d'une AMO.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
Il s'agit d'une voirie communale.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
Le périmètre d'intervention englobe la place Charles Bidault et ses abords, soit une surface d'environ 3 000 m².

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Economie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques (4) - Impact sociétal (7)

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Apaiser l'espace public en accordant davantage de place aux piétons et aux commerçants,
- Développer un espace appropriable par tous,
- Privilégier les stationnements péricentraux.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération :

La mise en œuvre de ce programme est prévue en 2026.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'œuvre (10% montant travaux]	À définir	Etat :		
		- DETR	400 000.00	40
Études diverses	À définir	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat :		
Acquisition	/			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	À définir	- CRST	300 000.00	30
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	100 000.00	10
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- ADEME		
		- ANAH		
		Emprunts		
		Fonds propres	200 000.00	20,00
TOTAL	1 000 000,00	TOTAL	1 000 000.00	100%0

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet :

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 821

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Requalification de la place de la République et réorganisation du carrefour adjacent

Adresse précise du projet : place de la République 37150 Bléré

Description du projet :

CONTEXTE

L'aménagement de la place de la République, qui date du début du 20ème siècle, n'apparaît plus adapté aux besoins de la population et aux codes de l'urbanisme contemporain. La restauration récente de la chapelle Jehan de Seigne a permis de souligner la singularité de cet édifice de la première Renaissance française et la création d'un vrai jardin sur cette place contribuerait à la lisibilité et à l'attractivité du monument.

De la même façon, le carrefour adjacent doit être traité en cohérence avec la rénovation de la place, d'autant qu'il présente une dangerosité certaine.

Sa configuration rend, en effet, son utilisation complexe dans un contexte de cohabitation croissante des différents modes de déplacement (voitures, vélos, piétons).

L'absence totale de végétalisation en fait, par ailleurs, un espace d'entrée de ville peu attractif et nuit à la mise en valeur de la chapelle.

CONTENU DU PROJET

Le projet consisterait en un réaménagement de la place de la République, à la suite de la restauration de la chapelle Jehan de Seigne, afin de mettre en valeur cet édifice datant de la première Renaissance française.

Cette requalification de l'espace public permettrait, en outre, de répondre aux besoins de la population et des touristes. Une étude préalable sera réalisée prochainement par l'ADAC, dans le cadre d'une AMO et une concertation est engagée avec les services du Département concernant le réaménagement du carrefour.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
Il s'agit d'une voirie et d'espaces publics communaux.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
Le périmètre d'intervention englobe la place de la République, le carrefour et les voiries adjacentes.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal (7)

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Mettre en valeur le patrimoine historique local (chapelle Jehan de Seigne restaurée),
- Développer un espace appropriable par tous,
- Privilégier les stationnements péricentraux,
- Traiter la dangerosité d'un carrefour,
- Faciliter la circulation des automobilistes, cyclistes et piétons.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet – date de démarrage prévisionnel de l'opération :

La mise en œuvre de ce programme est prévue en 2023 – 2024.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT €	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'oeuvre (12% montant travaux)	A définir	Etat :		
		- DETR	400 000.00	40
Etudes diverses	A définir	- DSIL		
		- Autre fonds d'État :		
Acquisition	/	Région Centre Val de Loire :		
Travaux	A définir	- CRST	300 000.00	30
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	100 000.00	10
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- ADEME		
		Emprunts		
		Fonds propres	200 000.00	20,00
TOTAL	1 000 000.00	TOTAL	1 000 000.00	**100%**

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet : 2024 - 1

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 82

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Création d'un court de tennis couvert

Adresse précise du projet : Complexe sportif La Gâtine, Avenue André Delaunay

Description du projet :

CONTEXTE
La Ville de Bléré possède déjà cinq courts de tennis, dont un couvert construit en 1997. Le club de tennis compte, quant à lui, environ 250 adhérents. Les courts sont également utilisés par les écoles et pour les compétitions et tournois.
Le court couvert est saturé et le besoin d'un second court couvert est réel, notamment pendant la période hivernale.

CONTENU DU PROJET
Le projet comporte :

- La création d'une 2ème salle couverte, implantée dans la continuité du tennis couvert existant et formant un bâtiment de 18 m de large et 36 m de long.
- Un parking existant ainsi qu'un cheminement sans déclivité garantissent l'accessibilité du bâtiment depuis la route.
- Le MOE du projet est l'agence d'architecture MORIN ROUCHERE, 78 avenue Aristide Briand 94240 L'HAY-LES-ROSES

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
Commune de Bléré – Parcelle cadastrée AC 471

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

- Surface existante avant travaux : 1 136,60 m²
- Surface créée: 643,60 m²

- Surface totale : 1 780,20 m

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal (7)

Situé au sein du complexe sportif de La Gâtine, avenue Delaunay, ce projet de court de tennis couvert vient participer au développement du club de tennis de la collectivité.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération :

La mise en œuvre de ce programme est prévue en 2024 – 2025.

La MOE est retenue (stade APD) et le permis de construire a été accordé en date du 18 décembre 2020.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT €	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'œuvre (12% montant travaux)	19 000,00	Etat :		
		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'État :		
Acquisition	/	Région Centre Val de Loire :		
Travaux	281 850 ,00	- CRST	90 255.00	30
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	90 255.00	30
		Europe (préciser le fonds) :		
		-	A définir	
		Autres subventions :		
		- FFT	30 085.00	10
		Emprunts		
		Fonds propres	90 255.00	30
TOTAL	300 850.00	TOTAL	300 850.00	**100%**

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Bléré

Porteur du projet : Ville de Bléré

Priorité du projet : 2024 - 2

Personne en charge du suivi du dossier : Catherine BOURIN PONSOT, DGS

Téléphone : 02 47 30 81 82

Mail : direction.generale@blere-touraine.com

Nom du projet : Réaménagement du mail Victor Hugo

Adresse précise du projet : Mail Victor Hugo 37150 Bléré

Description du projet :

CONTEXTE
Le réaménagement du mail Victor Hugo s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie en centre-ville, en lien avec la rénovation des espaces de centralité.
Les enjeux sur ce secteur sont nombreux, - au vu de sa localisation en cœur de ville -, tout comme les publics concernés par son utilisation.
En effet, le mail Victor Hugo accueille le marché de Bléré 2 fois par semaine. Il est également un lieu de passage et de stationnement pour les riverains, les commerçants et les clients des commerces du centre-ville.
Le mail Victor Hugo offre également 48 places de parking non payantes mais son aménagement reste peu fonctionnel

CONTENU DU PROJET
Il est envisagé de commencer par lancer une étude proposant un réaménagement de la place du mail afin de la rendre plus attractive. Cette place servirait pour du stationnement et serait verdie. Il est également souhaité de conserver le marché sur cette place en l'organisant de manière plus optimale.
L'idée serait de travailler en concertation avec les habitants sur ce projet afin de requalifier cette place en accord avec les besoins de chacun (habitants, consommateurs, commerçants).

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
Il s'agit d'une voirie communale.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
L'ensemble du mail est concerné par le projet.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Impact sociétal (7)

L'espace sera traité dans le but de devenir un lieu-clé du centre-ville favorisant les liaisons vers les commerces de proximité via la rue Voltaire, la rue du Bois Ramé et la rue de Loches. Le réaménagement devra également permettre une circulation plus aisée, constituer des espaces appropriables par tous et offrir un endroit attractif pour le marché.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération :

La mise en œuvre de ce programme est prévue en 2024 – 2025.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT /€	Recettes	Montant / €	%
Maitrise d'œuvre (10% montant travaux)	A définir	Etat :		
		DETR	360 000,00	40,00
Etudes diverses	A définir	DSIL		
		Autre fonds d'Etat :		
Acquisition	/			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	A définir	CRST	270 000,00	30,00
		Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		F2D	90 000,00	10,00
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		Emprunts		
		Fonds propres	180 000,00	20,00
TOTAL	900 000,00	TOTAL	900 000,00	100%

Le Maire, Fabien NEBEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Céré la Ronde

Porteur du projet : Commune de Céré la Ronde

Priorité du projet : 2021
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Philippe CAUBEL technique CATHERINE Magali Administratif
Téléphone : 0247942361
Mail : accueil@cere-la-ronde.fr

Nom du projet : Construction d'une ruche pédagogique

Adresse précise du projet : les Abeilles square Jean TOUCHELET 37460 CERE LA RONDE

Description du projet :

Construction d'une ruche pédagogique afin de proposer au Céréens et aux habitants des communs alentours de découvrir le travail des abeilles

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Mai 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	3 500,00	- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	17 491,65	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	20 991,65	100%
TOTAL	**20 991,65**	**TOTAL**	**20 991,65**	**100%**

M. le Maire, Jacques DUVIVIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Céré la Ronde

Porteur du projet : Commune de Céré la Ronde

Priorité du projet : 2021
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Philippe CAUBEL technique CATHERINE Magali Administratif
Téléphone : 0247942361
Mail : accueil@cere-la-ronde.fr

Nom du projet : Maraîcher Bio

Adresse précise du projet : LES CAVES 37460 CERE LA RONDE

Description du projet :

Installation d'un maraîcher bio dans le but de favoriser les circuits courts, fourniture des fruits et légumes pour le restaurant scolaire.
Mise en place d'activités avec les écoles afin de promouvoir les circuits courts et la culture bio.
Vente à la ferme

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : 6

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Automne 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	3 000,00	- DETR		
Etudes diverses	5 050,00	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	84 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	92 050,00	100%
TOTAL	**92 050,00**	**TOTAL**	**92 050,00**	**100%**

Le Maire, Jacques DUVIVIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Céré la Ronde

Porteur du projet : Commune de Céré la Ronde

Priorité du projet : 2021
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Jacques DUVIVIER CATHERINE Magali Administratif
Téléphone : 0247942361
Mail : accueil@cere-la-ronde.fr

Nom du projet : Prairie mellifère et verger pédagogique

Adresse précise du projet : Saint Vincent 2

Description du projet :

Son ambition est de remettre au goût du jour la satisfaction de planter, entretenir et récolter, en créant du lien entre les générations par la transmission de la connaissance et les échanges de savoir.

Il sensibilisera le public à l'environnement et à la biodiversité.
Il favorisera les circuits courts car les fruits pourront être consommés au restaurant scolaire

Une des vocations premières du verger pédagogique est la sauvegarde des variétés anciennes (on parle aussi de verger de sauvegarde ou verger conservatoire). Il permet de redécouvrir des variétés locales oubliées.

De manière générale, le verger pédagogique rassemble une variété d'arbustes tels que groseilliers, cassis, framboisiers, et d'arbres fruitiers tels que pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, abricotiers, pêchers, etc.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Mai 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	10 000,00	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	10 000,00	100%
TOTAL	**10 000,00**	**TOTAL**	**10 000,00**	**100%**

M. le Maire, Jacques DUVIVIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Céré la Ronde

Porteur du projet : Commune de Céré la Ronde

Priorité du projet : 2022/2023/2024
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Philippe CAUBEL technique CATHERINE Magali Administratif
Téléphone : 0247942361
Mail : accueil@cere-la-ronde.fr

Nom du projet : Construction de deux logements locatifs BBC

Adresse précise du projet : LE BOURG CERE LA RONDE

Description du projet :

La commune dispose déjà de plus de 30 logements qui sont tous loués. Afin de continuer dans sa politique de redynamisation du village, le conseil municipal souhaite augmenter son offre de logements.
Des terrains sont disponibles notamment aux Roubries, mais également en centre bourg.
Sur ces terrains l'idée serait d'implanter des maison très basse consommation.
Ainsi la commune ayant une population vieillissante pourrait voir arriver de nouvelles familles.
Ce programme pourrait s'étaler sur plusieurs années et pourrait faire l'objet de tranches.
Le temps de terminer les études, le démarrage pourrait être prévu courant 2022.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Automne 2022/2023/2024

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	220 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Jacques DUVIVIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Céré la Ronde

Porteur du projet : Commune de Céré la Ronde

Priorité du projet : 2021
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Philippe CAUBEL technique CATHERINE Magali Administratif
Téléphone : 0247942361
Mail : accueil@cere-la-ronde.fr

Nom du projet : Aménagement du centre bourg

Adresse précise du projet : CENTRE BOURG

Description du projet :

Aménagement du centre bourg, mise en accessibilité des commerces, mise en place de liaisons douces

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Mai 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	65 000,00	- DETR	150 000,00	15,00%
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	900 000,00	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	800 000,00	82,90%
		Fonds propres	15 000,00	2,10%
TOTAL	**965 000,00**	**TOTAL**	**965 000,00**	**100%**

Le Maire, Jacques DUVIVIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Céré la Ronde

Porteur du projet : Commune de Céré la Ronde

Priorité du projet : 2021
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Philippe CAUBEL technique CATHERINE Magali Administratif
Téléphone : 0247942361
Mail : accueil@cere-la-ronde.fr

Nom du projet : Accessibilité

Adresse précise du projet : CIMETIERE

Description du projet :

Un projet de mise en accessibilité est en cours depuis 2016. Des travaux ont déjà été effectués mais il reste quelques lieux importants à mettre aux normes, notamment le cimetière.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Automne 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	8492.97	30
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	28309.90	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Jacques DUVIVIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Céré la Ronde

Porteur du projet : Commune de Céré la Ronde

Priorité du projet : 2021
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Philippe CAUBEL technique CATHERINE Magali Administratif
Téléphone : 0247942361
Mail : accueil@cere-la-ronde.fr

Nom du projet : Maintien du boulanger artisanal sur la commune

Adresse précise du projet : LE BOURG CERE LA RONDE

Description du projet :

Un boulanger fabrique son pain noir sur la commune dans le fournil de l'ancienne boulangerie. Il vend ce pain sur les marchés de la région et aussi au fournil une à deux fois par semaine.
Le fournil étant ancien et au regard du succès que rencontre ce boulanger le conseil municipal a prévu de construire un nouveau fournil doté d'un espace de vente.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Automne 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	36 855,00	- DETR	141 848,00	30,01%
Etudes diverses	3 000,00	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	81 780,00			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	351 000,00	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	120 000,00	25,39%
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	200 000,00	42,32%
		Fonds propres	10 787,00	2,28%
TOTAL	**472 635,00**	**TOTAL**	**472 635,00**	**100%**

Le Maire, Jacques DUVIVIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire

*Priorité du projet : **2021 A 2026***

(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier • M. Franck AUGIAS

Téléphone : 06.70.81.61.37

Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Aménagement des bords du Cher

Adresse précise du projet : Bords du cher 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

Il s'agit dans un premier temps de réaliser des blocs sanitaires avec pour celui situé au nord de la maison éclusière un appentis adapté aux cyclistes
Il s'agira ensuite de réaliser une liaison douce pour les piétons du côté du Cher allant du pont de Chisseaux au passage automobile situé sous le chemin de fer situé à l'Est de la Commune. Ceci impliquera un réaménagement de la circulation automobile-vélos-piétons qui favorisera un accès facilité aux habitants du village.
Après la finalisation d'achat de terrains, il sera réalisé de nouvelles aires de pique-nique, de fitness, de repos (à vélo, équitation...).
Enfin, il s'agira de réaliser un parcours d'interprétation entièrement tourné vers les différentes sortes de tourismes en continuité avec le parcours d'interprétation réalisé sur la commune voisine de Chissay en Touraine.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : en rouge les ambitions poursuivies par le Projet

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions

6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2021 à 2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat : ensemble ci-dessous	184 000.00 €	40
Maitrise d'œuvre	40 000.00 €	- DETR		
Etudes diverses	20 000.00 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- Amendes de police		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	400 000.00 €	- Contrat de Pays	92 000.00 €	20
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- FDSR Socle et projet	92 000.00 €	20
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts - fonds propre	92 000.00 €	20
TOTAL	**460 000.00 €**	**TOTAL**	**242 000.00**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS-
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Aménagement de la cour d'école

Adresse précise du projet : 5 place Charles Dorléans 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

Aménagement de la partie haute de la cour d'école, actuellement très abimée et dangereuse pour les enfants.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) •

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération *2021*

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	31 557.75 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	9473.00 €	30.02
		FDSR Socle		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	22 084.75 €	69.98
TOTAL	**31 557.75 €**	**TOTAL**	**31 557.75 €**	**100%**

Le Maire,
Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire

*Priorité du projet : **2022***

(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire

Téléphone : 06.70.81.61.37

Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Installation défense incendie

Adresse précise du projet : Lieux dits La Bardoire, La Rabellerie et la Bécasserie 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

Installation de réserves d'eau incendie dans trois points stratégiques de la commune.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) •

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet – date de démarrage prévisionnel de l'opération
2021 à 2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
3 Bâches défense incendie	5000.00 €	Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
Pose clôtures	6 500.00 €	- Autres fonds Région		
Terrassements divers	18 000.00 €			
Remplissage des bâches	3 500.00 €	Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	33 000.00	100
TOTAL	**33 000.00 €**	**TOTAL**	**33 000.00**	**100%**

Le Maire,
Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
*Priorité du projet : **2022***
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Réhabilitation vestiaires sportifs

Adresse précise du projet : Stade de football 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

Les locaux servant de vestiaires / sanitaires au club de football sont inutilisés depuis de nombreuses années. Il convient de les réhabiliter pour les utiliser à des fins associatives.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maîtrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux -Estimation	50 000.00 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	9 473.00	18.95
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- CCBVC	10 000.00	20
		Emprunts		
		Fonds propres	30 527.00	61.05
TOTAL	**50 000.00 €**	**TOTAL**	**50 000.00**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : ***2022 à 2026***
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet: Acquisition et réhabilitation de la salle polyvalente St Vincent

Adresse précise du projet : rue de l'Église 37150 CHISSEAUX.

Description du projet :

Acquisition à l'euro symbolique de la salle St Vincent, mise aux normes ERP.

- Remplacement toitures en tôle fibro-ciment par de l'ardoise naturelle ou du zinc, Carrelage de sols (aujourd'hui en ciment),
- Remplacements des menuiseries (existant date des années 50),
- Création de sanitaires aux normes dans un ERP

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération :
2022 à 2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	80 000.40	40
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	1 .00 €			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
Désamiantage	35 000.00 €	- Autres fonds Région		
Couverture	50 000.00 €			
Menuiseries extérieures	32 000.00 €	Conseil Départemental :		
Carrelage	18 000.00 €	- FDSR socle + projet	50 000.25	25
Sanitaires (extension du bâtiment)	45 000.00 €	Europe (préciser le fonds) :		
VRD	20 000.00 €	-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	70 000.35	35
TOTAL	**200 001.0 €**	**TOTAL**	**200 001.0**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : 2023-2026
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Nouveau site administratif de la mairie

Adresse précise du projet : Ancienne gare de Chisseaux - Place des anciens combattants et victimes de guerre.

Description du projet :

- Achat du bâtiment
- Travaux de rénovation
- Installation de la mairie une maison des associations et bibliothèque création d'une partie musée en hommage à Christophe BOUCHET (artiste peintre notoirement connu en Allemagne et qui a vécu dans ce lieu)

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- Amendes de police		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts - fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Franck
AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : 2023-2026
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Pôle santé

Adresse précise du projet : Terrain des Charmilles à l'angle de la rue de l'Europe et la rue de la Gare - 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

Réalisation d'une maison de santé qui est fondé sur un souhait des personnels de santé. Celle-ci est associée à la pharmacie sur un terrain préempté en 2013 par la Commune dans ce but. Le portage sera réalisé :

- Soit par la commune de Chisseaux,
- Soit par des organismes extérieurs (bailleurs sociaux)

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Achèvement en 2024

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	iyo
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- Amendes de police		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts - fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : 2023-2026
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Production eau chaude solaire au camping

Adresse précise du projet : camping 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

La production d'eau chaude sanitaire qui date de 1989 et fonctionne au gaz propane est hors d'usage.
Il convient de la remplacer en optant pour l'énergie solaire pour favoriser la lutte contre le changement climatique et proscrire l'utilisation des énergies fossiles.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
ECS Solaire	25 000.00	- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- FDSR Socle	9 473.00	37.89
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- CCBVC	10 000.00	40
		Emprunts		
		Fonds propres	5 527.00	22.11
TOTAL	**25 000.00 €**	**TOTAL**	**25 000.00**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : 2023-2026
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Réhabilitation du restaurant scolaire

Adresse précise du projet : 5 place Charles Dorléans 37150 CHISSEAUX.

Description du projet :

- Isolation de cette partie du bâtiment (fenêtres, grenier...)
- Réalisation de travaux de la cuisine, magasins ... afin de les mettre en conformité avec les préconisations de la DSV (Services vétérinaires).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2023-2025

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat : ensemble ci-dessous	50 800.00 €	40
Maîtrise d'œuvre	12 000.00 €	- DETR		
Etudes diverses	5 000.00 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- Amendes de police		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	110 000.00 €	- Contrat de Pays	50 800.00 €	40
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts - fonds propres	25 400.00 €	20
TOTAL	**127 000.00 €**	**TOTAL**	**127 000.00**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : 2023-2026
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : rénovation thermique de la mairie

Adresse précise du projet : 2 rue Nationale 37150 CHISSEAUX.

Description du projet :

Isolation des combles nécessitant la rénovation de la toiture.

Après état des lieux, la remise à neuf de la toiture s'avère une priorité. Cela permettra la mise en place d'une isolation en sous toiture par l'extérieur ;
Il conviendrait de remplacer la chaudière fioul par une pompe à chaleur gaz.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2023-2024

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	26 000.00	40
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays	16 250.00	25
Couverture	40 000.00 €	- Autres fonds Région		
Isolation toiture	9 500.00 €			
Chaudière	15 500.00 €	Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		- FDSR Socle	9 473.00	14.57
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	13 277.00	20.43
TOTAL	**65000.00 €**	**TOTAL**	**65 000.0**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
*Priorité du projet : **2024-2025***
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire *Téléphone :* 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Aménagement de la place CHARLES DORLEANS et 50 m de rue Nationale

Adresse précise du projet : Place Charles Dorléans et rue nationale 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

Voir pour une partie le plan et l'estimation de l'ADAC pour la place Charles Dorléans. La réhabilitation de 50 mètres de rue nationale est un projet en cours dont l'étude est confiée également à l'ADAC.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat : ensemble ci-dessous	110 800.00 €	40
Maitrise d'œuvre	25 000.00 €	- DETR		
Études diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- Amendes de police		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	252 000.00 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	55 400.00	20
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts - fonds propre	110 800.00 €	40
TOTAL	**277 000.0 €**	**TOTAL**	**277 000.00**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : 2024-2025
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Rénovation Bibliothèque municipale

Adresse précise du projet : 4 rue de l'Église 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

Rénovation thermique du bâtiment :

- Remplacement des menuiseries délabrées extérieures en simple vitrage (fenêtres, volets, porte d'entrée) par des menuiseries bois isolées double vitrage,
- Remplacement de la chaudière gaz par un modèle à condensation (chaudière existante de plus de 30 ans),
- Isolation des combles avec 300 mm de laine soufflée,
- Rénovation de la toiture en petites tuiles du pays.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
2024-2025
A déterminer
Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	60 000.00	40
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays	45 000.00	30
Menuiseries extérieures	62 000.00 €	- Autres fonds Région		
Chaudière	10 000.00 €			
Isolation des combles	3 000.00 €	Conseil Départemental :	9 473.00	6.31
Toiture	75 000.00 €			
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	35 527.00	23.69
TOTAL	**150 000.0 €**	**TOTAL**	**150 000.0**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : **M.** Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet: ***2025-2026***
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier: M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Aménagement de la rue de l'Europe

Adresse précise du projet : RD 40 - Entrée ouest de Chisseaux, suite de Chenonceaux

Description du projet :

Il s'agit d'un projet en deux temps :

- Enfouissement des réseaux avec une réfection de l'éclairage public,
- Paysager et organiser les liaisons piétonnes et cyclables

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions lumineuses
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025-2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat : ensemble ci-dessous	96 800.00 €	40
Maitrise d'œuvre	22 000.00 €	- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- Amendes de police		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :	48 400.00 €	20
Travaux	220 000.00 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- FDSR Socle et projet	48 400.00 €	20
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	48 400.00	20
TOTAL	**242 000.00 €**	**TOTAL**	**242 000.00**	**100%**

Le Maire, Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
Priorité du projet : ***2025- 2026***
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail : mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Mise aux normes du cimetière aux personnes à mobilités réduites

Adresse précise du projet : Cimetière 37150 CHISSEAUX

Description du projet :

- Prévoir des cheminements piétons en supports alvéolés et enrobés permettant une circulation PMR.
- Réfection du Jardin du Souvenir
- Reprise de la toiture du bâtiment qui protège le caveau provisoire.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : en rouge les ambitions poursuivies par le projet

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025 - 2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	32 000.00	40
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	80 000.00 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	48 000.00	60
TOTAL	**80 000.0 €**	**TOTAL**	**80 000.0**	**100%**

Le Maire,
Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Chisseaux

Porteur du projet : M. Franck AUGIAS- Maire
*Priorité du projet : **2026***
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : M. Franck AUGIAS Maire
Téléphone : 06.70.81.61.37
Mail: mairie.de.chisseaux@wanadoo.fr

Nom du projet : Achat d'un véhicule pour les services techniques

Adresse précise du projet : Mairie de Chisseaux - 2 rue nationale 37150 CHISSEAUX

Description du projet : Acquisition d'un véhicule utilitaire

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	25 849.84 €			
		Région Centre Val de Loire :		
Carte grise	349.00 €	- Contrat de Pays		
Taxe parafiscale	34.00€	- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	26 232.84	100
TOTAL	**26 232.84 €**	**TOTAL**	**26 232.84**	**100%**

Le Maire,
Franck AUGIAS

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Cigogné

Porteur du projet : Mairie de Cigogné

Priorité du projet :

Personne en charge du suivi du dossier : M. THIBAULT Charly

Téléphone : 02.47.57.83.16 / 06.69.31.38.26

Mail : mairie@communedecigogne.fr

Nom du projet : Aménagements pour les nouveaux logements

Adresse précise du projet : Rue d'Athée-sur-Cher 37310

Description du projet :

- Aménagement d'un accès depuis la route,
- Création d'un verger/ferme pédagogique,
- Aménagements place de stationnement.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire, Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Cigogné

Porteur du projet : Mairie de Cigogné

Priorité du projet :

Personne en charge du suivi du dossier : M. DE SMET Jean-Jacques

Téléphone : 02.47.57.83.16 / 06.69.31.38.26

Mail : mairie@communedecigogne.fr

Nom du projet : Aménagements Rue de Chédigny

Adresse précise du projet : Rue de Chédigny – 37310 Cigogné

Description du projet :

- Enfouissement des réseaux,
- Aménagements des trottoirs pour les piétons,
- Biodiversité- aménagements de la mare,
- Gestion des eaux pluviales.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds)		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire, Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Cigogné

Porteur du projet : Mairie de Cigogné
Priorité du projet :
Personne en charge du suivi du dossier : Mme. BONLIEU-FORTIER Sophie-Anne
Téléphone : 02.47.57.83.16 / 06.69.31.38.26
Mail : mairie@communedecigogne.fr

Nom du projet : Restructuration de l'école

Adresse précise du projet : 2 Place de la Mairie – 37310 Cigogné

Description du projet :

- Réorganisation des classes en vue de déplacer une,
- Création d'une salle motricité et accueil pour le périscolaire,
- Aménagement d'une salle de repos,
- Rénovation énergétique du bâtiment.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds)		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire, Vincent LOUAULT

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Civray-de-Touraine

Porteur du projet : Commune de Civray-de-Touraine
Priorité du projet : 3
Personne en charge du suivi du dossier : Fanny HERMANGE
Téléphone : 06 21 48 39 05 – 02 47 23 62 80
Mail : fhermange.civraydetouraine@gmail.com

Nom du projet : Aménagement routier – rue de la gare

Adresse précise du projet : rue de la gare 37150 Civray-de-Touraine

Description du projet :

Le projet consiste à aménager une circulation douce en entrée de bourg. Effectivement rue de la gare, les véhicules arrivent très vite et occasionnent des accidents (mur détruit, voitures accidentées) jusqu'au jour où des personnes seront gravement blessées ou décédées.

C'est pourquoi la municipalité envisage d'aménager cet espace avec l'accord du Conseil Départemental.

Cela consiste à acheter une parcelle de terrain et de réaliser un aménagement de style rond-point ou déport doux.

Une étude avait déjà été réalisée par le Conseil Département voilà 4/5 ans.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Les travaux pourraient démarrer en 2022/2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	15 000	- DETR	44 375	25
Etudes diverses	2 500	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	10 000			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	150 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	40 000	22.5
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	93 125	52.5
TOTAL	**177 500**	**TOTAL**	**177 500**	**100%**

Le Maire, Fanny HERMANGE

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Civray-de-Touraine

Porteur du projet : Commune de Civray-de-Touraine
Priorité du projet : 1
Personne en charge du suivi du dossier : Fanny HERMANGE
Téléphone : 06 21 48 39 05 – 02 47 23 62 80
Mail : fhermange.civraydetouraine@gmail.com

Nom du projet : Espace culturel

Adresse précise du projet : Rue Nationale 37150 Civray-de-Touraine (ancienne cave coopérative)

Description du projet :

Ce projet consiste à créer un espace culturel sur notre territoire communautaire. En effet, le projet de territoire réalisé en 2020-2021 a fait ressortir le besoin d'une salle de spectacle.
La commune de Civray-de-Touraine a acquis l'ancienne cave coopérative et envisage la création d'une salle de spectacle avec une vraie acoustique, puis une salle d'exposition et un café littéraire.
Un grand espace parking peut être utilisé lors de l'occupation de la salle de spectacle.
Cet espace sera un espace convivial avec la salle d'exposition qui pourra accueillir un marché ou tout autre manifestation ouverte à tout public.
Le café littéraire a pour objectif d'être un endroit où des amateurs de littérature se retrouvent pour en discuter autour d'une boisson, mais aussi un endroit convivial près de l'espace jeux afin que les enfants se divertissent lorsque les parents ou les grands parents passent du bon temps autour d'un verre entre amis.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : ce projet peut être en parti porté par la communauté de communes Autour de Chenonceau – Bléré Val de Cher

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :
1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

La date de démarrage du projet serait 2021-2022. Le bâtiment est désamianté et déplombé, ce qui permet le démarrage immédiatement après le lancement du marché.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	300 000	- DETR		
Etudes diverses		- DSIL	840 000	30
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :	700 000	25
Travaux	2 500 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	56 000	2
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Communauté de Communes	1 000 000	35
		Emprunts	204 000	8
		Fonds propres		
TOTAL	**2 800 000**	**TOTAL**	**2 800 000**	**100%**

Le Maire, Fanny HERMANGE

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Civray-de-Touraine

Porteur du projet : Commune de Civray-de-Touraine
Priorité du projet : 2
Personne en charge du suivi du dossier : Fanny HERMANGE
Téléphone : 06 21 48 39 05 – 02 47 23 62 80
Mail : fhermange.civraydetouraine@gmail.com

Nom du projet : Salle de restauration – Cuisine - ECOLE

Adresse précise du projet : 3 rue des écoles 37150 Civray-de-Touraine

Description du projet :

La période de la pandémie due au Coronavirus nous a démontré que pour une qualité de vie il était nécessaire d'avoir de l'espace suffisant pour déjeuner afin de limiter la propagation du virus.

C'est pourquoi, la collectivité envisage d'agrandir sa salle de restauration pour les enfants. L'espace agrandi serait d'environ 200 m^2.

Le projet consiste également de créer un espace cuisine afin de préparer tous les repas sur place en privilégiant les circuits courts, les produits locaux et en ainsi gagner de la qualité au niveau des repas servis aux enfants.

Nous pourrions ainsi poursuivre notre cantine intergénérationnelle qui était très appréciée par nos ainés.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : Le service restauration pourrait être un marché communautaire (circuits courts, maraichage.....)

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

La date prévisionnelle de démarrage du projet serait 2022-2023

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	50 000	- DETR	175 000	35
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	500 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	40 000	8
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	250 000	50
		Fonds propres	35 000	7
TOTAL	**500 000**	**TOTAL**	**500 000**	**100%**

Le Maire, Fanny HERMANGE

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Civray-de-Touraine

Porteur du projet : Commune de Civray-de-Touraine
Priorité du projet : 4
Personne en charge du suivi du dossier : Fanny HERMANGE
Téléphone : 06 21 48 39 05 – 02 47 23 62 80
Mail : fhermange.civraydetouraine@gmail.com

Nom du projet : Périscolaire - Extrascolaire- ALSH

Adresse précise du projet : 1 rue des écoles 37150 Civray-de-Touraine

Description du projet :

La commune de Civray-de-Touraine envisage la création d'un ALSH (compétence communautaire). Elle a besoin de créer des locaux spécifiques à cette utilisation.

Les bâtiments créés pour cette structure seront limitrophes à l'école. Cela permettra d'avoir les jeux extérieurs en commun ainsi que des salles d'activités et de repos également.

Cette structure serait ouverte le mercredi et toute les vacances scolaires. Le service restauration serait commun à l'école.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

La date prévisionnelle de l'opération serait 2023/2024.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	37 000	- DETR	101 750	25
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	370 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	30 000	7.5
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Communauté de communes	203 000	50
		Emprunts	50 000	12
		Fonds propres	22 250	5.5
TOTAL	**407 000**	**TOTAL**	**407 000**	**100%**

Le Maire, Fanny HERMANGE

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Civray-de-Touraine

Porteur du projet : Commune de Civray-de-Touraine
Priorité du projet : 5
Personne en charge du suivi du dossier : Fanny HERMANGE
Téléphone : 06 21 48 39 05 – 02 47 23 62 80
Mail : fhermange.civraydetouraine@gmail.com

Nom du projet : Aménagement salle des fêtes

Adresse précise du projet : 1 rue des écoles 37150 Civray-de-Touraine

Description du projet :

La commune de Civray-de-Touraine envisage la rénovation de la salle des fêtes comme le préconise la commission de sécurité lors de ses passages. En effet, le chauffage y est vétuste, aucun point d'extraction, les sanitaires ne sont pas aux normes et pas de WC handicapés.

Cette salle permet de conserver des activités pour les associations mais également la location à tous les administrés ou toute autre personne.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : .....

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

La date prévisionnelle de l'opération serait 2024/2025.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	50 000	- DETR	137 500	25
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	500 000	- Contrat de Pays	137 500	25
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	30 000	5.5
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	200 000	36
		Fonds propres	45 000	8.5
TOTAL	**550 000**	**TOTAL**	**550 000**	**100%**

Le Maire Fanny HERMANGE

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Civray-de-Touraine

Porteur du projet : Commune de Civray-de-Touraine
Priorité du projet : 6
Personne en charge du suivi du dossier : Fanny HERMANGE
Téléphone : 06 21 48 39 05 – 02 47 23 62 80
Mail : fhermange.civraydetouraine@gmail.com

Nom du projet : Création d'un service technique

Adresse précise du projet : 26 rue de Chenonceau 37150 Civray-de-Touraine

Description du projet :

Le projet consiste en la création d'un centre technique pour les agents communaux.

En effet le service technique actuel est dans un bâtiment vétuste qui nécessite sa destruction.

Il sera nécessaire de créer un nouveau bâtiment avant la destruction. Le besoin nécessaire en superficie serait de 1000m². La commune a acheté une parcelle en 2021 pour y prévoir sa nouvelle structure.

Cette structure permettra de mettre à l'abri le matériel roulant et l'équipement nécessaire à une équipe technique fonctionnel, y compris des bureaux, sanitaires et salle de pause (déjeuner).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

La date prévisionnelle de démarrage de ce projet serait 2025/2026.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	80 000	- DETR		
Etudes diverses		- DSIL	227 500	25
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	30 000			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	800 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	20 000	2
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	600 000	67
		Fonds propres	62 500	6
TOTAL	**910 000**	**TOTAL**	**910 000**	**100%**

Le Maire, Fanny HERMANGE

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Civray-de-Touraine

Porteur du projet : Commune de Civray-de-Touraine
Priorité du projet : 6
Personne en charge du suivi du dossier : Fanny HERMANGE
Téléphone : 06 21 48 39 05 – 02 47 23 62 80
Mail : fhermange.civraydetouraine@gmail.com

Nom du projet : Création d'un service technique

Adresse précise du projet : 26 rue de Chenonceau 37150 Civray-de-Touraine

Description du projet :

Le projet consiste en la création d'un centre technique pour les agents communaux.

En effet le service technique actuel est dans un bâtiment vétuste qui nécessite sa destruction.

Il sera nécessaire de créer un nouveau bâtiment avant la destruction. Le besoin nécessaire en superficie serait de 1000m^2. La commune a acheté une parcelle en 2021 pour y prévoir sa nouvelle structure.

Cette structure permettra de mettre à l'abri le matériel roulant et l'équipement nécessaire à une équipe technique fonctionnel, y compris des bureaux, sanitaires et salle de pause (déjeuner).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

La date prévisionnelle de démarrage de ce projet serait 2025/2026.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	80 000	- DETR		
Etudes diverses		- DSIL	227 500	25
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	30 000			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	800 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	20 000	2
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	600 000	67
		Fonds propres	62 500	6
TOTAL	**910 000**	**TOTAL**	**910 000**	**100%**

Le Maire, Fanny HERMANGE

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 1D
Personne en charge du suivi du dossier : François BORNE
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Achat de matériel communal pour l'entretien des espaces verts.

Adresse précise du projet : sans objet

Description du projet :

La commune doit remplacer le tracteur tondeuse acquis il y a maintenant plus de 10 ans. Les dépenses pour son entretien augmentent, et son remplacement permettra une réduction des émissions de Col, une gestion plus efficace et moins polluante du désherbage (brosse incluse avec le matériel),
L'achat d'une balayeuse est également projeté, pour un nettoyage plus simple et plus étendu des espaces publics, qui permettra d'éliminer plus de déchets, préserver l'environnement et lutter contre les pollutions

Ambitions poursuivies par le projet :
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**	**%**
		Etat :		
Tracteur	17 709.00	- DETR		
Balayeuse	5 945.00	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- DRAC		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental		
		Amendes de police		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		Agence de l'Eau	4000.00	
		Emprunts		
		Fonds propres	19 654.00	
TOTAL	**23 654.00**	**TOTAL.**	**23 654.00**	**100%**

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 1C
Personne en charge du suivi du dossier : Anne BAYON de NOYER
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Création d'un colombarium et d'un espace de dispersion des cendres

Adresse précise du projet : 6 rue du commerce - mairie

Description du projet :
Le projet consiste à aménager un bureau d'accueil à la mairie au rez-de-chaussée, accueil actuellement situé au premier étage de bâtiment.

Ces travaux permettront de rendre plus accessible l'accès au service public, l'escalier actuel étant ancien et rendant l'accès difficile à certains administrés, cette adaptation étant indispensable aujourd'hui.

Le Conseil Municipal a approuvé ce projet ainsi que son plan de financement et autorisé le Maire à déposer la présente demande de subvention, lors du conseil municipal du 15 décembre dernier.

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2ème semestre 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Etat :		
Mission HAND	965.00	- DETR	8 000.00	40%
Travaux	19 035.00	- DSIL (demande de dépassement exceptionnel des 80%)		
		- Autre fonds d'Etat		
		- DRAC (envoi de la demande avec le permis de construire)		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région (convention Région-Département fonds incitatif) - accordée		
		Conseil Départemental (FDSR] accordée :		
		Amendes de police		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions		
		- Fondation du Patrimoine		
		- Sauvegarde de l'Art Français		
		Emprunts		
		Fonds propres	12 000.00	60 %
TOTAL	20 000.00	TOTAL.	20 000.00	100%

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 1C
Personne en charge du suivi du dossier : Anne BAYON de NOYER
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Création d'un bureau d'accueil au public en rez-de chaussée et mise en accessibilité de la mairie

Adresse précise du projet : mairie

Description du projet :

Le projet consiste à aménager un bureau d'accueil à la Mairie en rez- de chaussée, accueil actuellement situé au premier étage du bâtiment.
Ces travaux permettront de rendre plus accessible l'accès au service public, l'escalier actuel étant ancien et rendant l'accès difficile à certains administrés, cette adaptation étant indispensable aujourd'hui.

Le Conseil Municipal a approuvé ce projet ainsi que son plan de financement et autorisé le Maire à déposer la présente demande de subvention, lors du conseil municipal du 15 décembre dernier.

Ambitions poursuivies par le projet :
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2ème semestre 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	%
		Etat :		
Maîtrise d'œuvre	965.00	- DETR	8 000.00	40%
Travaux	19 035.00	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- DRAC		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental		
		Amendes de police		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		Emprunts		
		Fonds propres	12 000.00	
TOTAL	**20 000.00**	**TOTAL.**	**20 000.00**	**100%**

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 4
Personne en charge du suivi du dossier : Anne BAYON de NOYER
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Aménagement du Centre Bourg 2ème tranche

Adresse précise du projet : place de l'église et rue du commerce

Description du projet :

Une première tranche est prévue en 2021- 2022, consistant principalement à réaliser du traçage afin de matérialiser les espaces de stationnement et sécuriser temporairement la rue du commerce.
La seconde tranche projetée ici est une réfection complète de la place de l'église, avec un aménagement de la circulation piétonne à l'entrée du Bourg et le long de la voie menant à l'école, pour une mise en sécurité et un ralentissement des véhicules dans cette zone étroite, ainsi qu'une mise en valeur du centre bourg.

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	%
Maîtrise d'œuvre (7%)	35 000.00	Etat :		
Travaux	465 000.00	- DETR	200 000.00	40%
		- mit.		
		- Autre fonds d'Etat		
		- DRAC		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental FDSR Socle et projet	90 000.00	18%
		Amendes de police	10 000.00	2%
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		CAF		
		Emprunts		
		Fonds propres	200 000.00	40%
TOTAL	**500 000.00**	**TOTAL**	**500 000.00**	

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 2
Personne en charge du suivi du dossier : Anne BAYON de NOYER
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Restauration de l'église St Urbain de Courçay

Adresse précise du projet : Place de l'église

Description du projet :

A la suite d'un premier diagnostic réalisé en 2014 par l'architecte du patrimoine de l'ADAC37, des travaux sur l'édifice se sont avérés nécessaires pour enrayer les désordres constatés.
Un programme a été réalisé en 2017 et 2018, visant à assécher les murs et canaliser les eaux pluviales tout autour de l'édifice (avec des financements DETR et FMI
En 2019, un marché a été passé avec un Architecte du Patrimoine afin d'établir un diagnostic de maîtrise d'œuvre pour la planification des travaux et prioriser les urgences. Ce diagnostic a été rendu en mai dernier.
La totalité des travaux s'élève à 760 000.00€ HT, en 6 tranches.
Les travaux prioritaires, tranche 0, sont sur les maçonneries en partie haute (rondelis côté ouest) et la charpente, pour un montant estimatif de maîtrise d'œuvre et travaux de 100 000€ HT.
Le diagnostic complet et les chiffrages sont annexés à la présente fiche.
La première tranche de travaux est prévue pour démarrer en 2021, par le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux, le dépôt du permis de construire, et la consultation des entreprises, pour un démarrage probable en début d'année 2022.

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Maîtrise d'œuvre, permis de construire et consultation des entreprises en 2021, début des travaux en début 2022.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	10 000.00	Etat :		
Études Complémentaires	15 000.00	- DETR		
Travaux	75 000.00	- DSIL (demande de dépassement exceptionnel des 80%)	20 759.23	20.75%
		- Autre fonds d'Etat		
		- DRAC (envoi de la demande avec le permis de construire)	39 331.20	39.33%
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région (convention Région-Département fonds incitatif) - accordée	14 749.00	14.75%
		Conseil Départemental (FDSR] accordée :	14 749.00	14.75%
		Amendes de police		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions		
		- Fondation du Patrimoine	3000.00	3%
		- Sauvegarde de l'Art Français	2 000.00	2%
		Emprunts		
		Fonds propres	5 411.57	5,41%
TOTAL	100 000.00	TOTAL.	100 000.00	100%

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 2
Personne en charge du suivi du dossier : Gilles CHAMPION
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Création d'une piste de pumptrack

Adresse précise du projet : Rue des AFN

Description du projet :

Conformément à sa promesse de campagne en direction des jeunes, la commune de Courçay projette de réaliser un pumptrack à proximité du stade de football et du terrain multisports. Cet équipement permet, s'il est réalisé en enrobé, une utilisation par un très grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes de tous âges, puisqu'il se prête à la pratique des BIVIX, VTT, skate, rollers, trottinette et tout engin non motorisé à roues.
Il permettrait d'offrir aux jeunes courciquois une activité sur place et d'attirer également des jeunes des communes environnantes, puisque ce type d'équipement est très à la mode et recherché, et que les plus proches sont situés à 12km. Il contribuerait ainsi à renforcer l'attractivité de la commune.
La municipalité a fait appel pour sa conception à la société CG concept and Ride, dirigée par Chaney Guennet, champion du monde de Pumptrack Crankwrox 2018, et associée pour la réalisation à la SARL Allouard Kévin basée à Civray. Elles ont réalisé notamment le Pumptrack de Chédigny.

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Réalisation 1er semestre 2023

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
		Etat :		
Réalisation de la piste en enrobés	48 890.00	- DETR	19 556.00	40%
		DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- DRAC		
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental		
		Amendes de police		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		CAF	5 000.00	
		Emprunts		
		Fonds propres	24 334.00	
TOTAL	48 890.00	TOTAL	48 890.00	100%

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 1A
Personne en charge du suivi du dossier : Anne BAYON de NOYER
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Aménagement d'un nouveau parking rue du Commerce, réaménagement du parking place de l'église et sécurisation de l'accès à l'école

Adresse précise du projet : Centre bourg : place de l'église et rue du commerce

Description du projet :

Le bourg de Courçay dispose d'un espace de stationnement place de l'église, non matérialisé, qui permet aux habitants des maisons de bourg, ayant peu de terrain, de garer leurs véhicules, aux clients des deux restaurants, ainsi qu'aux parents d'élèves de l'école, de stationner aisément. Cette place est également utilisée par des groupes de randonneurs et touristes à la belle saison.

Cet espace se révèle aujourd'hui insuffisant pour les riverains et usagers, d'autant plus que, début 2020, le service transports de la Région Centre a demandé à la commune d'aménager et matérialiser les places de stationnement afin de permettre aux cars de faire demi- tour lors de la desserte de l'arrêt « place de l'église », entraînant la suppression de de plusieurs places.

En effet, les conducteurs de cars doivent souvent effectuer des manœuvres rendues difficiles, voire dangereuses, par les stationnements gênants.

Pour pallier à la suppression des places, la nouvelle municipalité, à la reprise du dossier, a engagé des démarches auprès du propriétaire d'un terrain classé en emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, voté en 2002, afin d'obtenir la cession du terrain au profit de la commune, pour créer un deuxième parking.

Le Conseil Municipal a approuvé cet achat lors du dernier conseil, le 15 décembre dernier.

L'opération que nous soumettons aujourd'hui au financement de l'Etat représente ce projet d'ensemble ayant pour objectif d'améliorer la desserte, le quotidien des habitants, et la circulation dans le bourg : par l'aménagement de stationnements et de sécurisation place de l'église, l'amélioration du cheminement piéton entre la place et le groupe formé par l'école et la Mairie, et la création d'un nouveau parking.

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre et travaux création parking	150 000.00	Etat :		
		- DETR (119 000€ subventionnable)	35 700.00	18.4%
Travaux sécurisation	20 000.00	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	23 000.00			
		Région Centre Val de Loire :		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental : FDSR	96 500.00	50%
		Amendes de police	6 000.00	3.15%
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	54 800.00	28.4%
TOTAL	193 000.00	TOTAL	193 000.00	100%

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Courçay

Porteur du projet : Mairie de Courçay
Priorité du projet : 5
Personne en charge du suivi du dossier : Anne BAYON de NOYER
Téléphone : 02 47 94 16 06
Mail : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Nom du projet : Remplacement de matériel et aménagement de la salle polyvalente

Adresse précise du projet : Rue des AFN

Description du projet :

La salle polyvalente, utilisée pour des locations le week-end, des activités sportives en semaine, par les associations et l'école, des manifestations communales, des spectacles..., a été construite au milieu des années 1990.
Le matériel de cuisine a besoin d'être renouvelé, l'espace réaménagé, et une petite extension s'avère nécessaire pour le stockage du matériel.
L'aménagement d'une scène est également envisagé, l'accueil de spectacles étant aujourd'hui limité à la contrainte d'une scène trop petite, et à l'absence de loges.
Une étude acoustique pour la pose d'un limiteur de son est prévue, afin de réduire les nuisances sonores pour les riverains proches de la salle

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025

Plan de financement prévisionnel:

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Achat de matériel	9 000.00	Etat :		
Travaux	70 000.00	- DETR		
		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
		- DRAC		
		Région Centre Val de Loire:		
		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental FDSR	11 240.00	
		Amendes de police		
		Europe (préciser le fonds):		
		Autres subventions:		
		CAF		
		Emprunts		
		Fonds propres	67 760.00	
TOTAL	79 000.00	TOTAL	79 000.00	100%

Le Maire, Anne BAYON de NOYER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Dierre

Porteur du projet : Commune de Dierre
Priorité du projet :
Personne en charge du suivi du dossier : Max BESNARD
Téléphone : 0247579386
Mail : mairie@dierre37.fr

Nom du projet : Retenue collinaire

Adresse précise du projet : Rue de Bonnefonds prendre le chemin rural n°32 sur 400 mètres

Description du projet :

Bien en amont de la source du Ruisseau Gauthier dans les bois non exploités pour dire abandonnés la commune de Dierre possède un terrain allant d'un côté à l'autre des versants Est Ouest qui a été acquis dans les années 1980 pour mettre en place une retenue collinaire qui a été commencée et jamais finie suite à des pressions administratives de l'époque qui n'avaient et n'ont pas lieu d'être.
Le but de cette retenue facilement réalisable et à faible coût s'avère aujourd'hui plus que nécessaire.
Les orages de plus en plus forts qui s'abattent sur la partie sud de la forêt d'Amboise font que le trop plein des étangs et en particulière celui de la Caillaudière (rocade d'Amboise à La Croix en Touraine) ainsi que les eaux de pluies sur les bassins versants arrivent à cet endroit.
Cela provoque que des déferlements d'eau arrachant tout sur son passage. En aval le ruisseau Gauthier plus bas ne peut absorber la vague. Le goudron, les poteaux électriques et les clôtures des maisons sont systématiquement détruits.
À chaque fois, nous sommes classés en catastrophe naturelle les deux dernières sont 2016 et 2018.
Le coût des travaux est énorme la dernière fois nous avons pu obtenir une aide de la région, du département, de la SNCF et du SIEIL, le reste ayant dû être supporté une fois de plus par la commune. Les services de la Préfecture nous ayant fait savoir qu'ils n'avaient pas de fonds disponibles pour nous venir en aide.
Le seul moyen d'après des chefs d'entreprises spécialisés dans ce genre de travaux est de créer une retenue collinaire pour régulariser le débit de ces eaux (sachant que passé ces orages il n'y a jamais d'eau) les pluies normales étant absorbées par les terrains jouxtant cette dépression du sol.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2ème semestre 2021 dans la mesure où les ressources de la commune pourront supporter le coût de ces travaux.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- CRTE	7 570	30
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	25 232	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	17 662	70
TOTAL	**25 232**	**TOTAL**	**25 232**	**100%**

Le Maire, Max BESNARD

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Dierre

Porteur du projet : Commune de Dierre
Priorité du projet :
Personne en charge du suivi du dossier : Max BESNARD
Téléphone : 0247579386
Mail : mairie@dierre37.fr

Nom du projet : Acquisition d'un broyeur à végétaux à installer en libre-service sous contrôle d'un employé municipal

Adresse précise du projet : 1400 rue de Chenonceaux

Description du projet :

Bon nombre de Dierrois ont des arbres ou végétaux à tailler. Ils sont obligés de les transporter aux déchetteries qui les acceptent ou les refusent compte tenu du volume emmené.
Il faut qu'ils achètent une remorque où qu'ils achètent un deuxième véhicule dit utilitaire.
Le fait de broyer ces végétaux évite les déplacements, ils sont sûrs de ne pas revenir avec leur chargement, de plus le produit du broyage leur servant de paillage.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2023

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- CRTE	6 600	30
Acquisition avec les travaux D'infrastructure	22 200			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays	6 600	30
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	9 000	40
TOTAL	22 200	**TOTAL**	22 200	100%

Le Maire, Max BESNARD

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Dierre

Porteur du projet : Commune de Dierre
Priorité du projet :
Personne en charge du suivi du dossier : Max BESNARD
Téléphone : 0247579386
Mail : mairie@dierre37.fr

Nom du projet : Etang pédagogique favorisant la biodiversité flore et faune (plus particulièrement ornithologique)

Adresse précise du projet :

Description du projet :

La commune possède et continue d'acquérir des terrains entre la voie ferrée Vierzon-Tours et la D140 du hameau du ruisseau Gauthier en allant vers l'ouest.
Ces terrains sont des peupleraies qui au fur et à mesure de l'exploitation du bois sont proposés par les propriétaires à la vente.
L'eau se trouve à très faible profondeur et plutôt que de faire des délaissés écologiques très proche de l'habitat et dont la commune est particulièrement nantie, il nous semble bon et intéressant de créer une grande surface d'eau pas très profonde pour que la flore semi-aquatique et la faune surtout ornithologique puissent s'installer.
Cela serait le juste retour de toutes les boires et haies arrachées dans cette plaine lors du remembrement.
Cette initiative aurait aussi un impact sociétal envers les enfants de l'école de Dierre et aussi des écoles environnantes à travers un parcours initiatique.
La surface possible maximum de ce projet étant de 18 000 m².

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025 car il nous faut encore acquérir du foncier

Plan de financement prévisionnel:

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- CRTE	96 000	30
Acquisition	16 000			
+ frais d'actes	4 000	Région Centre Val de Loire :		
Travaux	300 000	- Contrat de Pays	96 000	30
Non encore évalué du fait qu'il nous faut encore acquérir des terrains		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	32 000	10
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	96 000	30
TOTAL	**320 000**	**TOTAL**	**320 000**	**100**

Le Maire, Max BESNARD

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Dierre

Porteur du projet : Commune de Dierre
Priorité du projet :
Personne en charge du suivi du dossier : Max BESNARD
Téléphone : 0247579386
Mail : mairie@dierre37.fr

Nom du projet : Aménagement d'une desserte existante pour favoriser l'Écologie – Tourisme – Culture et Economie

Adresse précise du projet : Rue de l'Aérodrome

Description du projet :
Plusieurs entreprises nationales ont pour objet de créer un parc photovoltaïque sur 9 hectares appartenant à la commune de Dierre longeant les pistes de l'aérodrome
La rue de l'aérodrome est très étroite et elle supporte un trafic important au regard de sa structure actuelle. Pêcheurs, randonneurs, cyclistes qui se rendent au bord du Cher sur le chemin de halage. Pilotes, élèves, touristes, marchandises utilisant les avions et hélicoptères. Agriculteurs céréaliers cultivant les terres communales, camions approvisionnant, entretenant l'aérodrome et le N.E.C. et dorénavant la maintenance du futur parc photovoltaïque.
Il faut donc compte tenu de toutes ces problématiques en profiter pour répondre à :

- La culture et les loisirs :

En favorisant l'accès des élèves pilotes, des randonneurs, cyclistes, pêcheurs souhaitant découvrir la flore, la faune d'un espace naturel des bords du Cher entre Saint Martin le Beau et la Croix en Touraine (8km).

- Tourisme :

Faciliter l'accès des touristes désirant découvrir la Touraine vue du ciel (avion, hélicoptère, dirigeable)

- Économique :

Améliorer la résistance de cette voie au passage des engins agricoles (céréaliers) et aux camions d'approvisionnement, d'entretien et de maintenance de l'aérodrome, héliport, NEC et futur parc photovoltaïque

- Sécurité :

Créer une voie douce parallèle à cette rue pour les vélos et randonneurs ainsi qu'un rond-point pour faciliter les manœuvres d'aller et retour de tous les usagers à moteur.
Lorsque les autorisations administratives de la construction du parc photovoltaïque seront effectives (1-2-3 ans à venir à compter du dépôt qui sera fait fin 2021 début 2022).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Lorsque les autorisations administratives de la construction du parc photovoltaïque seront effectives (1-2-3 ans à venir à compter du dépôt qui sera fait fin 2021 début 2022).

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	40 000	20
Etudes diverses		- DSIL		
		- CRTE	40 000	20
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	200 000	- Contrat de Pays	40 000	20
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	40 000	20
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	10 000	10
		Fonds propres	10 000	10
TOTAL	**200 000**	**TOTAL**	**200 000**	**100%**

Le Maire, Max BESNARD

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Dierre

Porteur du projet : Commune de Dierre
Priorité du projet :
Personne en charge du suivi du dossier : Max BESNARD
Téléphone : 0247579386
Mail : mairie@dierre37.fr

Nom du projet : Aire de covoiturage

Adresse précise du projet : Place de la Laïcité

Description du projet :

Curieusement les trains ne s'arrêtent plus à Dierre et du fait que nous avons une voie ferrée nous n'avons pas de desserte de bus. Les Dierrois sont donc obligés d'aller à la gare à Saint Martin le Beau ou à La Croix en Touraine pour prendre le train ou de prendre leur voiture pour aller sur l'agglo tourangelle où à Amboise les deux pôles les plus attractifs (travail, école et Fac). Suite à l'agrandissement de la Place de la Laïcité, dont les travaux vont se terminer en avril, il sera réservé tout un emplacement environ 10 voitures surveillé par vidéo pour le covoiturage.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Fin 2021- début 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- CRTE	1 400	40
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
Traçage au sol	2 500	- Autres fonds Région		
Caméra de surveillance	1 000			
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	2100	60
TOTAL	**3 500**	**TOTAL**	**3 500**	**100%**

Le Maire, Max BESNARD

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Dierre

Porteur du projet : Commune de Dierre
Priorité du projet :
Personne en charge du suivi du dossier : Max BESNARD
Téléphone : 0247579386
Mail : mairie@dierre37.fr

Nom du projet : Création d'une halle

Adresse précise du projet : Place du Général de Gaulle

Description du projet :

Dans le cadre de l'extension de la Loire à vélo, le conseil départemental a relié Amboise à Chenonceaux et vice versa en empruntant l'Allée de Dierre qui traverse la forêt royale d'Amboise.
Cette large allée datant d'avant François 1er passe
Auprès de la pagode de Chanteloup côté Ouest construite par le duc de Choiseul sous Louis XV
De la Faisanderie pavillon renaissance où François 1er élevait ses faisans,
- Du Fourneau cité dans le carré de Busserole Tome XXIX pape 124 dont l'histoire remonte au 11 -ème siècle,
- De la Huchonière pavillon de chasse toujours occupé un peu à l'écart (environ 400 mètres), C'était à l'époque de la royauté la route d'Espagne mais elle servait beaucoup aux bouchers d'Amboise qui remontaient les bêtes qui paissaient dans les prés de Dierre, avant de nourrir la cour.
En dédommagement ou récompense envers la population dierroise les bouchers ont eu pour ordre de construire une église (Saint Médard classée monument historique).
Une fois sorti de la forêt, nous débouchons sur un très beau vignoble offrant une vue exceptionnelle, à 180° sur la Vallée du Cher, puis descend le coteau par la rue du Prieuré (le cloître n'existant plus aujourd'hui) pour arriver dans le bourg de Dierre.
Afin d'éviter la D40 qui traverse la commune d'Est en Ouest, dans le but de sécuriser les cyclotouristes et randonneurs à pied ou à cheval, la commune a acquis auprès de trente propriétaires une bande de terrain de 8 mètres de large depuis le lavoir et de l'ancienne distillerie pour rejoindre le ruisseau Gauthier pour créer une voie douce.
Celle-ci est bordée côté sud d'une haie champêtre et permet de découvrir l'Église Saint Médard qui reçut la visite de la Reine Mère Elisabeth II de Grande Bretagne en 1963.

À proximité de ce bâtiment se trouve un square et un grand parking arboré ainsi qu'un terrain jouxtant cette voie douce bordé par un ruisseau dénommé « Le Filet ».
C'est sur ce terrain avec les conseils de l'architecte des bâtiments de France que nous avons décidé de construire une halle.
Cette halle pourra servir à plusieurs fins.

- Aire de repos pique-nique couvert avec sanitaire autonettoyant pour les cyclistes et randonneurs extrêmement nombreux de Pâques à la Toussaint
- Espace pour kermesse scolaire, repas de plein air abrités, garden-partys publiques ou privées, ce bâtiment étant suffisamment loin de toutes habitations pour ne créer aucune nuisance sonore.
- Aire de jeu couverte pour les enfants de l'école la semaine
- Douche et sanitaire pour les terrains de sports et loisirs (basket, hand-ball, beach-volley,
  tennis, BMX, football, ping-pong, pétanque) situé à proximité entre la voie ferrée et la D140 accessible par un tunnel ferroviaire en face du dit terrain.
- Éventuels marchés de proximité pour la vente de produits locaux ou de circuit court.

Nous pouvons donc constater que cette construction servira à plusieurs fins et va donc devenir un centre d'attractivité convivial dans différents domaines (touristique-éducatif-sportif-commercial).
Cette réalisation qui vient compléter l'espace sports et loisirs déjà existant va tisser un lien social entre les Dierrois jeunes et moins jeunes, mais aussi avec les touristes, les membres des clubs de rando ou sportif qui viendront utiliser et qui utilise déjà cet espace
En contrepartie, cela va permettre à une petite commune rurale de faire connaître son patrimoine (lavoirs, puits, sentiers, châteaux, maisons tourangelles et forestières, ruisseaux, forêts, viticulture, chemin de halage, écluse avec barrage à aiguilles, aérodrome, héliport) tout ceci dans un cadre bucolique à proximité de villes ou lieu touristique, de renommée mondiale (Amboise 9 km, Chenonceaux 9 km, Tours 20 km, Loches 25 km).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Début : 2021 /fin des travaux : juillet 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT sur une simulation d'une construction estimée à 200 000 €				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	%
Acquisition	0	Etat :		
Maitrise d'œuvre	16 000	- Contrat de ruralité		
Travaux Charpente toiture	64 000	- DETR	61 950	30
Travaux vestiaire douche	100 000			
Travaux Raccordement	4 500	Région Centre Val de Loire :		
WC automatique	22 000	- Contrat de Pays	82 600	40
		Conseil Départemental		
		Communauté de communes	20 000	10
		Autofinancement	41950	20
TOTAL	**206 500**	**TOTAL**	**206 500**	**100%**

Le Maire, Max BESNARD

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Achat matériel technique

Adresse précise du projet : atelier technique de la commune

Description du projet : Achat Tracteur, Giro-broyeur, Tronçonneuse, ...

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Acquisition tracteur 2021, autre matériel 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Acquisition	38000	Etat : DETR	7 600	20
		CD37 :FDSR socle	14 000	37
		Fonds propres	16 400	43
TOTAL	**38 000**	**TOTAL**	**38 000**	**100%**

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Végétalisation du village

Adresse précise du projet : Centre bourg, cimetière, plan d'eau

Description du projet :

Végétalisation et réaménagement du cœur du village et des hameaux

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude : 2021
Début des travaux : 2021
Ø

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Études	0	ADAC		
Travaux	60 000	Contrat de Pays	18 000	30
		FDADDT	30 000	50
		Fonds propres	12 000	20
TOTAL	60 000	TOTAL	60 000	100%

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet :
Travaux débutés en 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 4723 92 88
Mail : mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Rénovation thermique des logements communaux

Adresse précise du projet :

- 6 rue du Prieuré
- 8 rue de la Fontaine

Description du projet :

Réfection de l'isolation, ventilation, chauffage (pompe à chaleur)

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Étude 2020
Début des travaux 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	8 171,53	40
Etudes diverses		- DSIL	8 171,47	40
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
Isolation	2 298	- Autres ronds Région		
Menuiseries	5 813			
Chauffage	12 317	Conseil Départemental :		
		Europe (feder):		
		Autres subventions :		
		Emprunts		
		Fonds propres	4 085	20
TOTAL	**20 428**	**TOTAL**	**20 428**	**100%**

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2023
Personne en charge du suivi du dossier : Claire DUPRE
Téléphone : 02 4723 92 88
Mail : mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Création d'un Tiers Lieu – micro Folies

Phase 1 - Projets Micro Folies

Description du projet :

Dans un local communal, réhabilitation du rez de chaussée pour accueillir l'exposition micro Folies (appel à projet)

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Début des travaux : 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Acquisition	33 600.00	- DSIL		
		- Autre fonds	26 880.00	80 %
		Fonds propres	6 720.00	20 %
TOTAL	**33 600.00**	TOTAL	33 600.00	100%

Phase 2 – Création d'un tiers Lieux

Adresse précise du projet : 3 route des Moulins

Description du projet :

Réhabilitation du bâtiment de l'ancien chais pour la création d'un tiers lieu qui abriterait une maison des associations. La bibliothèque, la Recyclerie avec ateliers type « repair café », un espace de co-working, un café associatif/littéraire avec organisation de conférences, débats...

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

8. Lutte contre le changement climatique
9. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
10. Gestion de la ressource en eau
11. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
12. Lutte contre les pollutions
13. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
14. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude :2023
Début des travaux : 2024

Plan de financement prévisionnel : à préciser

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Défense incendie

Adresse précise du projet : Hameau de la Grefferie

Description du projet :

Mise en place d'une bâche incendie

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Etude : 2021
Début des travaux : 2021
0

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	Recettes	**Montant**	**%**
Acquisition / Travaux	13 350	Etat : DETR	6 675	50
		Fonds propres	6 675	50
TOTAL	13 350	**TOTAL**	**13 350**	**100%**

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2021-2026
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Voirie

Adresse précise du projet : toute la commune

Description du projet :

Mise en sécurité des routes communales dégradées

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Étude : 2021
Début des travaux : 2021 et fin des travaux : 2026
Ø

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement • révisionnel HT				
Dépenses	Montant **HT**	Recettes	Montant	%
Travaux	150 000	Amendes de police	7 500	5
		Emprunts	90 000	60
		Fonds propres	52 500	35
TOTAL	**150 000**	**TOTAL**	**150 000**	100

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Rénovation thermique des logements communaux

Adresse précise du projet : bourg

Description du projet :

Réfection de l'isolation, ventilation, chauffage (pompe à chaleur)

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Étude : 2021
Début des travaux : 2022
Ø

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	45 000	Etat : DSIL	22 500	50
		Europe (feder)	4 500	10
		Fonds propres	18 000	40
TOTAL	**45 000**	**TOTAL**	**45 000**	**100%**

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Aménagement du plan d'eau

Adresse précise du projet : plan d'eau, 2 route de Montpoupon

Description du projet :

Nettoyage du bief, création d'un sentier pédagogique, création d'une aire de jeux sur le thème de la faune et flore locales, aire (l'accueil cyclotouristes avec 3 structures type « pods »

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet – date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude : 2022
Début des travaux : 2023
Ø

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Maitrise d'œuvre	8 000	FNADT	24 000	30
Travaux	72 000	Contrat de Pays	24 000	30
		Europe (LEADER)	8 000	10
		ALVEOLE (cyclotourisme) ANS (aire de jeux)	8 000	10
		Fonds propres	16 000	20
TOTAL	**80 000**	TOTAL	**80 000**	100%

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2025
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Rénovation de la salle des fêtes

Adresse précise du projet : salle des fêtes, bourg d'Epeigné les Bois

Description du projet :

- Agrandissement de la cuisine, création d'une réserve, réfection des sanitaires,
- Création d'une salle pour les associations, aménagement d'un dortoir à l'étage

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude : 2021
Début des travaux : 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Maîtrise d'œuvre	35 000	Etat : DETR	175 000	50
Travaux	315 000	CD37 : FDSR Projet	105 000	30
		Emprunts	70 000	20
TOTAL	**350 000**	**TOTAL**	**350 000**	**100%**

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune d'Epeigné les Bois

Porteur du projet : Mairie
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Jean CANDIAGO
Téléphone : 02 47 23 92 88
Mail: mairie@epeignelesbois.fr

Nom du projet : Création d'une garderie dans la cour d'école

Adresse précise du projet : Salle des Fêtes, Epeigné les Bois

Description du projet :

Création d'une salle annexe à l'école maternelle pour la garderie/salle de sieste

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération
Étude: 2023 / Début des travaux: 2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
Etude / Mao	10 000	Etat : DSIL	50 000	50
Travaux	90 000	Emprunts	50 000	50
TOTAL	**100 000**	**TOTAL**	**100 000**	**100%**

Le Maire, Jean CANDIAGO

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Francueil

Porteurs du projet : Pierre EHLINGER. Maire

Priorité du projet : Deuxième semestre 2021

Personne en charge du suivi du dossier : Régis Bourachot, adjoint au maire

Téléphone : 02 47 23 91 43

Mail : mairie-francueil@orange.fr

Nom du projet : Prairie et zone humide en cœur de village

Adresse précise du projet : Route de Luzillé 37150 FRANCUEIL

Description du projet :

- Le projet vise à mettre en place un plan de sauvegarde de la biodiversité à deux pas du centre-bourg et à créer un parcours pédagogique pour les visiteurs et les groupes scolaires.

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	%
		Etat :		
Maîtrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses	7 000 €	DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	83 500€			
		Région Centre Val de Loire :	45 000 €	
Travaux	59 500 €	Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	45 000 €	
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :	30 000 €	
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	30 000 €	
TOTAL	**150 000 €**	**TOTAL**	**150 000 €**	**100%**

Le Maire, Pierre EHLINGER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Francueil

Porteurs du projet : Pierre EHLINGER. Maire

Priorité du projet : Deuxième semestre 2021

Personne en charge du suivi du dossier : Régis Bourachot, adjoint au maire

Téléphone : 02 47 23 91 43

Mail : mairie-francueil@orange.fr

Nom du projet : Rénovation énergétique

Adresse précise du projet : Mairie, rue des Écoles 37150 FRANCUEIL

Description du projet :

- Le projet vise à mettre aux normes les portes et fenêtres du bâtiment de la Mairie dans le but d'économiser l'énergie et de renforcer l'isolation du bâtiment

Ambitions poursuivies par le projet : Éviter la déperdition d'énergie, améliorer le confort et réaliser des économies budgétaires

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	10 000	
Acquisition	30 000 €			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région	10 000	
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	10 000	
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000	100%

Le Maire, Pierre EHLINGER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Francueil

Porteurs du projet : Pierre EHLINGER. Maire

Priorité du projet : juillet / août 2022

Personne en charge du suivi du dossier : Régis Bourachot, adjoint au maire

Téléphone : 02 47 23 91 43

Mail : mairie-francueil@orange.fr

Nom du projet : Rénovation énergétique école

Adresse précise du projet : rue des Écoles 37150 FRANCUEIL

Description du projet :

- Le projet vise à changer et rénover l'ensemble des menuiseries (fenêtres et portes) pour parvenir à des économies d'énergie significatives

Ambitions poursuivies par le projet : Éviter la déperdition d'énergie, améliorer le confort et réaliser des économies budgétaires

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Juillet / août 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	0/0
		Etat :		
Maitrise d'oeuvre		- DETR	30 000 €	
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	65 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	20 000 €	
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	15 000 €,	
TOTAL	65 000 €	TOTAL	65 000 €	100%

Le Maire, Pierre EHLINGER

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Francueil

Porteurs du projet : Pierre EHLINGER. Maire et Patrick de FRIBERG, 1er adjoint au maire

Priorité du projet : Premier semestre 2022

Personne en charge du suivi du dossier : Patrick de FRIBERG

Téléphone : 02 47 23 91 43

Mail : mairie-francueil@orange.fr

Nom du projet : Déplacement et Aménagement d'un Restaurant/Bar/Tabac

Adresse précise du projet : Place de Verdun 37150 FRANCUEIL

Description du projet :

Le café/bar de Francueil a fait l'objet d'une fermeture suite aux difficultés financières de l'exploitant. La commune a racheté le fonds de commerce et souhaite changer son implantation.
L'emplacement de ce commerce ne possède pas de places de stationnement et son agencement ne permet pas une utilisation optimale des locaux. C'est probablement la raison pour laquelle les deux derniers exploitants ont rencontré des difficultés de gestion ayant amené la fermeture provisoire.
La commune a racheté le fonds de commerce et projette le déplacement et l'aménagement d'un café/bar/restaurant/tabac place de Verdun. Cet emplacement dispose de toutes les commodités nécessaires.

Ambitions poursuivies par le projet : Mettre les locaux aux normes écologiques et environnementales.

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

1ER semestre 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maîtrise d'œuvre	35 000	- DETR		
Etudes diverses	15 000	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	380 000	- Contrat de Pays	40 000	
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	40 000	
		Europe (préciser le fonds) :	50 000	
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	100 000	
		Fonds propres	200 000	
TOTAL	430 000	TOTAL	430 000	100%

Le Maire, Pierre EHLINGER

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Francueil

Porteurs du projet : Pierre EHLINGER. Maire et Patrick de FRIBERG, 1er adjoint au maire

Priorité du projet : Deuxième semestre 2021

Personne en charge du suivi du dossier : Patrick de FRIBERG,

Téléphone : 02 47 23 91 43

Mail : mairie-francueil@orange.fr

Nom du projet : Panneau lumineux d'information

Adresse précise du projet : Place de Verdun 37150 FRANCUEIL

Description du projet :

- Le projet vise à mettre en place un panneau lumineux d'information à la population

Ambitions poursuivies par le projet :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Deuxième semestre 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maîtrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	11 000			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région	6 000 €	
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	5 000 €	
TOTAL	11 000	TOTAL	11 000 €	100%

Le Maire, Pierre EHLINGER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Isolation extérieure de l'école maternelle + agrandissement du dortoir et d'un bloc sanitaire

Adresse précise du projet : Place de la Libération – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Rénovation énergétique d'une partie de l'école maternelle Yves Duteil (partie la plus ancienne de l'école construite en 1985) par : l'isolation extérieure, changement des fenêtres, changement de la chaudière.

Parallèlement, du fait d'une population grandissante dans la commune : agrandissement du dortoir pour passer de 30 à 40 places et agrandissement d'un bloc sanitaire.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
2. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2021 – Travaux démarrés en janvier 2021. Fin prévue : septembre 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR (accordée)	121 600,00	30
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat – souhaité - ?	**78 935,65**	**20**
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		F2D (accordé)	118 335,00	30
		Emprunts		
		Fonds propres	78 935,66	20
TOTAL	**397 806,31**	**TOTAL**	**397 806,31**	**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2022 à 2024

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Rénovation énergétique du Centre Lorin de La Croix

Adresse précise du projet : Rue Edouard André – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Rénovation énergétique du Centre Lorin de La Croix (centre d'animation composé d'un hall d'accueil de belle taille avec comptoir, d'une cuisine équipée, de sanitaires, d'une régie, de 3 salles distinctes, dont l'une possède une scène + loge. Ces salles peuvent, après ouverture des cloisons amovibles, n'en former qu'une très grande, ...). Ce centre sert de salle des fêtes et est également utilisé par les associations pour leurs activités.

Le projet porte sur la rénovation du système de chauffage et de ventilation de ce bâtiment qui a une trentaine d'années et dont la chaudière et le système de ventilation arrivent en fin de vie. La commune souhaite également améliorer la performance énergétique de ce bâtiment très énergivore et améliorer le confort en été par un système permettant le rafraichissement des locaux.

Une étude géothermique est envisagée pour ce dernier point.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
2. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2022 pour l'équipement chaudière + ventilation et les années suivantes pour la rénovation thermique.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	60 000 €	- DETR		
Etudes diverses	40 000 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	800 000€	80
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	900 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Emprunts	200 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**1 000 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021/2022/2023

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Rénovation énergétique de l'école élémentaire et agrandissement

Adresse précise du projet : place de la Libération – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Ce projet consiste en la rénovation énergétique du bâtiment actuel hébergeant l'école élémentaire ainsi qu'au remplacement de la structure modulaire qui jouxte l'école et qui devra permettre d'accueillir l'équivalent de 2 classes (l'une pouvant éventuellement accueillir une classe de maternelle).
Le bâtiment de l'école élémentaire datant des années 60, il n'a pas été conçu dans un souci de confort thermique pour les usagers (enseignants et élèves), ni dans un souci de performances énergétiques. La commune envisage donc de le rénover en ce sens en y intégrant également tous les travaux de mise aux normes actuelles de sanitaires, du câblage informatique des classes ainsi que l'accès PMR au rez-de-chaussée.

En outre, une extension modulaire est à prévoir en lieu et place de la structure en préfabriqué qui jouxte l'école actuelle.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
2. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Étude ADAC et/ou ALEC 37 en 2021- 2022. Réalisation à partir de 2023.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	75 000 €	- DETR	150 000 €	15
Etudes diverses	25 000 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	350 000 €	35
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	900 000 €	- Contrat de Pays	150 000 €	15
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	150 000 €	15
		Emprunts	200 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**1 000 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Réfection des huisseries de la mairie

Adresse précise du projet : 30 rue nationale

Description du projet :

La mairie de La croix-en-Touraine a été implantée dans une ancienne demeure familiale du centre bourg en 2004. L'ensemble des huisseries du bâtiment date de l'origine de celui-ci et ne correspond plus à ce que devrait offrir aujourd'hui un bâtiment public en termes de performance énergétique.
La municipalité a donc décidé de mettre en adéquation les huisseries du bâtiment avec l'usage qui est fait de celui-ci aujourd'hui, tout en gardant l'esthétique et l'esprit du bâtiment qui fait partie d'un ensemble classé Maison des Illustres (parc Edouard André).

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Adaptation au changement climatique
2. Recherche d'économie énergétique

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude à prévoir en 2024 pour une réalisation en 2025

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	25 000 €	- DETR	100 000 €	30
Etudes diverses	25 000 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	100 000€	30
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	300 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	75 000 €	20
		Emprunts	75 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**350 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine
Priorité du projet : 2021
Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL
Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79
Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Acquisition des locaux de l'ancienne boulangerie et aménagement du futur logement des boulangers

Adresse précise du projet : 29 rue nationale – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Suite à l'arrêt d'activité du dernier boulanger de La Croix-en-Touraine, la commune a acquis le bâtiment début 2020 et prévoit de relancer l'activité avec l'appui de la communauté de communes Bléré-val-de-Cher (CCBVC). La commune financera le futur logement qui sera proposé au boulanger au 1er étage de son commerce. Les travaux consistent en la réhabilitation totale du 1er étage du bâtiment pour y réaliser un appartement de type T4. Cet appartement sera réservé en priorité aux futurs commerçants.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Impact sociétal très important dans une commune en expansion et qui ne dispose plus de ce commerce de 1ère nécessité. Dans le futur PLUI de la CCBVC, la commune-relais de La Croix-en-Touraine doit croître de plus de 150 logements dans les 15 ans à venir.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Ce projet doit débuter en 2021 et être terminé au plus tard 1T2022 en lien direct avec l'aménagement du commerce de boulangerie.

Plan de financement prévisionnel au 29 janvier 2021 :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	150 000 €	36
Etudes diverses	27 748 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	190 000 €			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	204 125€	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	126 562 €	30
		Emprunts	145 311€	34
		Fonds propres		
TOTAL	**421 873 €**	**TOTAL**	**421 873 €**	**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Parking de la boulangerie et aménagement de la grange

Adresse précise du projet : 36 rue Grange Baudet – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Ce projet consiste d'une part en la création d'un parking dédié aux commerçants de la boulangerie, aux locataires du logement situé au-dessus de ce commerce et aux utilisateurs des alvéoles de stockage. D'autre part, il consiste à réhabiliter une ancienne grange pour y aménager trois alvéoles de stockage qui pourront être affectées à des besoins divers : stockage de matériel communal, stockage de matériel d'associations communales.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Impact sociétal : le parking permettra d'accueillir tous les usagers du site (commerçants, personnel de la boulangerie, locataire du logement, etc...) sans pénaliser les autres parkings existants du centre-bourg qui sont déjà saturés. Les alvéoles de stockage permettront d'offrir des espaces sains et sécurisés pour stocker les matériels volumineux essentiels aux activités de certaines associations.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Ce projet sera étudié au 1T2021 pour un choix de maîtrise d'œuvre au 2T2021 et une réalisation au 1S2022. Le parking devra être réalisé au plus près de l'ouverture de la boulangerie.
Une étude ADAC est en cours.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	25 000 €	- DETR	100 000 €	30
Etudes diverses	25 000 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	100 000€	30
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	300 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	75 000 €	20
		Emprunts	75 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**350 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021/2022

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Parkings de la gare

Adresse précise du projet : rue de la Gare et zone des Longerons – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Ce projet consiste en la réalisation d'extensions aux parkings de la gare déjà existants. Du fait de l'augmentation de la fréquence TER des liaisons entre Tours et la gare de La Croix-en-Touraine/Bléré, les usagers en provenance des communes limitrophes à cette gare sont de plus en plus nombreux à opter pour ce type de transport en commun pour se rendre soit à leur travail, soit à leur établissement scolaire, soit encore pour accéder plus simplement au centre de Tours. Il est donc nécessaire de leur offrir un stationnement adéquat de part et d'autre de la voie ferrée.
Côté sud, l'acquisition d'un terrain pour réaliser un nouveau parking ainsi qu'un accès sécurisé depuis la RD31F est à envisager.
Côté nord, une extension enherbée du parking existant peut être prévue d'une part le long de la voie ferrée en alignement du parking actuel, et d'autre part dans la zone des Longerons à proximité d'une liaison douce qui dessert le centre bourg. Cette dernière extension permettrait également de désengorger la place des écoles aux moments des entrées et sorties des élèves.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Impact sociétal fort lié au changement de mode de transport pour aller d'un mode individuel vers un mode collectif.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

La municipalité envisage le début de réalisation de ce projet en 2022. Une étude ADAC est en cours avec pour objectif de finaliser le champ des possibles au 2T2021.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	25 000 €	- DETR	100 000 €	30
Etudes diverses	25 000 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	100 000€	30
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	300 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	75 000 €	20
		Emprunts	75 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**350 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021 et années suivantes

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Réfection de l'église

Adresse précise du projet : avenue du Colonel Soufflet – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Ce projet consiste en la réfection d'une partie des toitures de l'église, en la mise aux normes électriques ainsi qu'en la réfection de certains éléments intérieurs (Piliers, soubassements de murs, murs...). Cette église du XIIème siècle est classée aux monuments historiques par arrêté du 26 novembre 1943.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
2. Impact sociétal
3. Conservation d'un patrimoine architectural

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etudes ABF, DRAC et ADAC en 2021/ 2022 et réalisations échelonnées.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	60 000 €	- DETR		
Etudes diverses	40 000 €	- DSIL		
		- DRAC	600 000 €	60
		- Autres fonds d'Etat	100 000 €	10
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	900 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	50 000 €	5
		Autres subventions :		
		- Fondation du patrimoine	50 000 €	5
		Emprunts	200 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**1 000 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021 à 2024

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Aménagement de la rue Saint Marc -

Adresse précise du projet : rue Saint Marc – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Ce projet consiste en l'aménagement de la rue avec enfouissement de tous les réseaux et la réalisation de trottoirs des deux côtés de celle-ci.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels notamment pour l'écoulement des eaux pluviales et le ravinement des bords de rue.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude ADAC remise à jour en 2021 pour une réalisation en 2023/2024

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	25 000 €	- DETR	100 000 €	30
Etudes diverses	25 000 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	100 000€	30
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	300 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	75 000 €	20
		Emprunts	75 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**350 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2021 à 2026

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Requalification et mise aux normes d'un ancien garage poids lourd pour les services techniques de la commune

Adresse précise du projet : rue de Tours – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

La commune a acquis début 2021 un ancien garage poids lourd afin d'y réaliser une partie des locaux de ses services techniques en zone non inondable. Ce local permettra, à terme, un stockage du matériel roulant de la commune ainsi que l'offre de locaux adaptés aux membres du personnel technique, pour ce qui est des vestiaires, douches, sanitaires, salle de repas et salle de réunion du personnel.

Ce garage devra être mis aux normes électriques, sécurisé et adapté comme indiqué ci-dessus. Une clôture périphérique devra également être faite sur le terrain de 2000 m².

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Impact sociétal lié à la capacité de concentrer nos matériels roulants en un point central de la commune rendant leur usage plus facile et plus rapide en cas de besoin (Utilisation possible en cas de déclenchement du PCS notamment).

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude en 2021 et réalisations échelonnées sur 5 ans

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	25 000 €	- DETR		
Etudes diverses	25 000 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat	230 000 €	66
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	300 000 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	50 000 €	14
		Emprunts		
		Fonds propres	70 000 €	20
TOTAL	**350 000 €**	**TOTAL**		**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de La Croix-en-Touraine

Porteur du projet : Commune de la Croix-en-Touraine

Priorité du projet : 2023 à 2025

Personne en charge du suivi du dossier : Denis CHANTREL

Téléphone : 02 47 23 64 64 – 06 80 51 04 79

Mail : dch.mairielacroix@gmail.com

Nom du projet : Aménagement des dépendances du Parc Edouard André

Adresse précise du projet : 30 rue Nationale – 37150 LA CROIX EN TOURAINE

Description du projet :

Ce projet consiste en l'agrandissement de notre bibliothèque locale qui est aujourd'hui gérée par l'association « Bibliochouette » qui comptait en 2020 environ 400 adhérents (Notre commune décomptait en 2020 : 2354 habitants).
Le dynamisme de cette association n'étant plus à démontrer, la municipalité envisage d'accroître son espace de vie en réaménageant la partie du reste des dépendances du Parc qui est la plus proche du bâtiment actuel de la bibliothèque.

De plus, une activité d'expositions permanentes est envisagée en complément de cette extension.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

1. Impact sociétal fort permettant d'offrir un espace culturel local dans un environnement bucolique et tout à fait adapté. Le Parc Edouard André et l'ensemble de ses bâtiments est labellisé Maison des Illustres.

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Etude prévue en 2023 pour une réalisation en 2024/2025

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	75 000 €	- DETR	100 000 €	11
Etudes diverses	25 000 €	- DSIL		
		- DRAC	50 000 €	6
		- Autres fonds d'Etat	320 000 €	36
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	800 000 €	- Contrat de Pays	150 000€	16
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	100 000 €	11
		Emprunts	180 000 €	20
		Fonds propres		
TOTAL	**900 000 €**	**TOTAL**	**900 000 €**	**100%**

Le Maire, Michèle GASNIER

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(11 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Collecte des eaux pluviales lieuxdits Fosse Maure et La Roche

Adresse précise du projet : Fosse Maure et La Roche

Description du projet :

- Collecte des eaux pluviales

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Printemps 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
Fosse Maure	22 603.50	- Autres fonds Région		
La Roche	6 790.00			
		Conseil Départemental :	12 711.00	
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	16 682.50	
TOTAL	29 393.50	TOTAL	29 393.50	100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(11 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Aménagements paysagers (près du ruisseau dit de Francueil et entrées de bourg)

Adresse précise du projet : Meudon, rue de Bléré, rue du Temple, rue de Loches, rue du Général de Gaulle, rue de Chenonceaux à Luzillé

Description du projet :

- Aménagement paysager avec installation d'une aire de pique-nique
- Création de jachères fleuries
- 1 naissance • 1 arbre
- Fabrication et installation d'hôtels à insectes

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2021-2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(1 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Mise en valeur touristique de la commune

Adresse précise du projet : Le Bourg

Description du projet :

- Aménager une halte à vélos
- Organiser une signalétique d'orientation dans le bourg
- Mettre en valeur les commerces (fleurissement...)
- Installer une signalétique dynamique en entrée de bourg
- Équiper la place du 8 mai d'une place de stationnement pour les camping-cars

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2022-2023

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(11 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Maison des associations (mise en accessibilité avec remplacement de la chaudière)

Adresse précise du projet : rue de Chenonceaux

Description du projet :

- Mise aux normes d'accessibilité (avec ou sans monte-personnes)
- Changement de chaudière (chaudière actuelle au fioul)

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	15 000.00	- DETR	62 000.00	40
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	100 000.00	- Contrat de Pays	31 000.00	20
Chaudière	40 000.00	- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	31 000.00	20
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	31 000.00	20
TOTAL	155 000.00	TOTAL	155 000.00	100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(1 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Préservation des registres d'état civil

Adresse précise du projet : Place de la Mairie

Description du projet :

- Numérisation des registres d'état civil
- Restauration des registres endommagés
- Acquisition d'un logiciel métier

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(11 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Réfection du clocher de l'église

Adresse précise du projet : rue de Chenonceaux

Description du projet :

- Réfection du clocher de l'église
- Remise en service de la cloche
- Rénovation du mobilier (bancs)

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2022-2023

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(1 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Réfection route d'Épeigné-les-Bois

Adresse précise du projet : route d'Épeigné-les-Bois

Description du projet :

- Réfection de la route utilisée par les Transports scolaires (RPI Luzillé/Épeigné : transports scolaires entre les 2 écoles)
- Éliminer la dangerosité de la route endommagée

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(11 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Modernisation du plateau sportif

Adresse précise du projet : vallée Moreau

Description du projet :

- Réaménagement du plateau sportif : remplacement des jeux si usagés
- Réfection des sols,
- Mise en place de nouveaux équipements à destination des scolaires et des jeunes

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2021-2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(11 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Réaménagement du cimetière

Adresse précise du projet : rue de la Sourdière à Luzillé

Description du projet :

- Accessibilité du cimetière par un agencement des allées et rationalisation de l'espace disponible
- Installation d'un nouveau colombarium
- Procédure administrative de reprise des concessions à l'état d'abandon
- Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière
- Reprise physique des concessions à l'état d'abandon ou non renouvelées

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : 2021-2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Luzillé

Porteur du projet : Anne MARQUENET-JOUZEAU
Priorité du projet :
(1 est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)
Personne en charge du suivi du dossier : Corinne CHAUSSOY
Téléphone : 02.47.57.07.17
Mail : mairie.sg@luzille.fr

Nom du projet : Agrandissement de la cantine et création d'une nouvelle salle de classe

Adresse précise du projet : route de Loches

Description du projet :

- Agrandissement du réfectoire de la cantine et de la cuisine
- Création d'une nouvelle salle de classe pour les activités de décloisonnement
- Remplacement du modulaire par un plus récent, pouvant servir de salle d'activités artistiques et/ou sportives

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Prévisionnel : rentrée scolaire 2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		TOTAL		100%

Le Maire Anne MARQUENET-JOUZEAU

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : Adjointe : Christine Poirier, pour La Commune

Priorité du projet : 2021/2022

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet : Aménagement du Clos Yvonnet

Adresse précise du projet : VC 130 CR74 A rue Traversière

Description du projet : création d'un espace de biodiversité

Les objectifs du projet sont :

- Création d'un lieu de découverte de la biodiversité à destination de tout public (riverains, touristes, écoliers, ALSH...) avec un cheminement piéton adapté PMR, Création de zones de pique-nique,
- Plantation d'arbres à essences diverses,
- Mise en place de ruches en partenariat avec un apiculteur du territoire intercommunal

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2021/2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat		
Maîtrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire		
Travaux	30 000	- Contrat de Pays (biodiversité)	13 000	
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- FDADDT	5000	
		Europe		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL	30 000		30 000	100%

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : Jacques BRAULT

Priorité du projet : Budget 2021/2022

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet: Réhabilitation de la Mairie et salles communales

Adresse précise du projet : Place Marcel Habert

Description du projet :
Les locaux actuels sont dans un état de vétusté flagrant, les huisseries en simple vitrage, ...
Les objectifs du projet sont :
Pour la mairie :

- Réaménagement des bureaux avec un hall d'accueil,
- Changement des huisseries, volets roulants si possible pour les économies d'énergie,
- Mise en conformité ERP et PMR,
- Organigramme portes de la mairie (bureaux et portes extérieures),
- Mise en sécurité des lieux avec la pose d'une alarme, mise en place de blocs secours et différentiels.

Pour les salles communales :

- Changement des huisseries pour les économies d'énergie,
- Création d'un sanitaire adapté handicapé,
- Création d'un coin cuisine pour permettre l'accueil de l'association AGEVIE (aide à l'autonomie des personnes handicapées) et faire la salle de pause des agents communaux.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2021/2022

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'oeuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux mairie	100 000	- Contrat de Pays		
Travaux salles communales	110 000	- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	100 000	
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- SIEIL	35 000	
		- Petites Villes de de main	33 000	
		Emprunts		
		Fonds propres	42 000	20%
TOTAL	210 000	TOTAL	210 000	100%

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : Adjoint : Gwendal MOULIN, pour La Commune

Priorité du projet : 2023/2024

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet : Réhabilitation de l'école élémentaire La Bergeronnerie

Adresse précise du projet : 14 rue de la Résistance

Description du projet :

- Rénovation thermique des bâtiments
- Agrandissement de la salle de restauration,
- Aménagement des accès afin de favoriser les mobilités douces et partagée.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2023/2024

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement révisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	%
		Etat :		
Maitrise d'oeuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL	400 000	
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	2 000 000	- Contrat de Pays	530 000	
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- Amende de police	30 000	
		Europe (préciser le fonds) :		
		- Bâtiment démonstrateur	400 000	
		Autres subventions :		
		- SIEIL	40 000	
		- Petites Villes de Demain	200 000	
		Emprunts	400 000	
		Fonds propres		
TOTAL	**2000 000**	**TOTAL**	**2 000 000**	**100%**

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : Christine Poirier et Jacques BRAULT (adjoints)

Priorité du projet : 2024/2025

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet : Création de circulations douces et partagées dans le bourg

Adresse précise du projet : chemin le long de la ligne de chemin de fer reliant la rue Abraham Courtemanche à la gare, venelles et chemins ruraux du bourg.

Description du projet :
Création de circulations douces et partagées dans le bourg afin de donner ou redonner un accès sécurisé aux commerces et services du territoire.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2024/2025

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement s révisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'oeuvre		- DETR	40 000	
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux (estimation)	120 000	- Contrat de Pays (mobilité)	30 000	
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- Amende de Police	30 000	
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	20 000	20 %
TOTAL	120 000	TOTAL	120 000	100%

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : La Commune /CCBVC/Jacques BRAULT/ Danielle BROCHARD (adjoints)

Priorité du projet : 2024

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet : Rénovation énergétique du gymnase

Adresse précise du projet : Gymnase Pierre Boureau, rue du Gros Buisson

Description du projet :

- Isolation du gymnase

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2024

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'oeuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL	400 000	
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	1 000 000	- Contrat de Pays	150 000	
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	200 000	
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- CCBVC fonds de concours	50 000	
		Emprunts		
		Fonds propres	200 000	20 %
TOTAL	**1 000 000**	**TOTAL**	**1 000 000**	**100%**

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : Adjointe : Christine Poirier, pour La Commune

Priorité du projet : 2021/2022/2023

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet : Aménagement de la rue de la Molardière et rue Raymonde Sergent

Adresse précise du projet : rue de la Molardière et Rue Raymonde Sergent

Description du projet :

- Création et gestion d'un réseau d'eaux pluviales
- Aménagement de la voirie - Création de trottoirs

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2021/2022/2023

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR	240 000	80
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	300 000	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- Amende de police		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	60 000	20
TOTAL	**300 000**	**TOTAL**	**300 000**	**100%**

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-Le-Beau

Porteur du projet : Commune de Saint-Martin-Le-Beau

Priorité du projet : 2022
(Il est demandé aux communes de prioriser leurs projets par année, si plusieurs projets la même année)

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT, DGS
Téléphone : 02.47.50.23.70
Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet : Aménagement d'une bibliothèque

Adresse précise du projet : Place de l'église- 37270 Saint-Martin-Le-Beau

Description du projet :

La bibliothèque actuelle est située dans des locaux loués à un organisme HLM et mis à disposition de l'association gérant la bibliothèque.
La commune de Saint Martin Le Beau a fait l'acquisition en 2021 d'un bâtiment situé dans le centre-bourg, en proximité des commerces et de plusieurs équipements publics : mairie, agence postale communale, police municipale, salles communales et église.
Elle souhaite aménager ce bâtiment ancien, occupé auparavant par un cabinet médical, pour y accueillir la bibliothèque au rez-de-chaussée.
Dans un second temps, l'étage du bâtiment pourrait accueillir un logement, des activités associatives ou encore un espace de coworking.
Le bâtiment, en proximité immédiate de l'église classée, est un immeuble d'environ 180 m^2 sur 2 niveaux, érigé en 1850, et de qualité architecturale typique de la région : pierre, tuffeau et ardoise.
Ce projet s'intègre dans un projet plus global d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg.

Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- Améliorer l'offre culturelle en créant un lieu de culture, de découvertes, et d'accès au savoir, ouvert à toutes les générations
- Mettre en valeur un bâtiment vacant, à l'architecture typique, en centre-bourg
- Remettre à disposition un logement locatif au sein du parc de logement locatif social du territoire communal

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) : .....

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. **Lutte contre le changement climatique**
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. **Impact sociétal**

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

Préciser l'échéancier entre 2021 à 2026 (les projets après 2026 devraient faire l'objet d'un nouveau CRTE)

2021 = acquisition du bâtiment, consultation de maîtrise d'ouvrage, réalisation des études de faisabilité
2022 = aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment pour l'accueil de la bibliothèque
2023 = aménagement de l'étage selon les orientations résultant de l'étude de faisabilité initiale

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	13.200 €	- DETR	50.000 €	
Etudes diverses	4.500 €	- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition	190.000 €			
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux Bibliothèque	110.000 €	- Contrat de Pays		
Mobilier et équipements divers	10.000 €	- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	100.000 €	
		Europe (préciser le fonds) :		
		-		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		- CCBVC	20.000 €	
		- SIEIL	20.000 €	
		Emprunts		
		Fonds propres	137.700 €	
TOTAL	**327.700 €**	**TOTAL**		**100%**

Alain SCHNEL, maire

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : Jacques BRAULT/ Danielle BROCHARD (adjoints)

Priorité du projet : 2024

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet: Construction d'un Pôle Associatif et Culturel

Adresse précise du projet : rue du Gros Buisson

Description du projet : construction d'un pôle associatif et culturel

La priorité est de libérer le gymnase actuel de toutes les manifestations communales et associatives.
Cette salle permettra l'aménagement d'activités sportives douces (type Yoga, danse, Qi Gong...). Une tribune mobile sera réservée face à la scène et un espace de rangement lui sera réservée afin de permettre de multiples configurations de la salle, adaptables aux activités.
Le club house, les vestiaires et les sanitaires seront accessibles depuis l'extérieur.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2021/2022/2023

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement Prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	245 000	- DETR		
Etudes diverses		- DSIL	600 000	
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	1 600 000	- Contrat de Pays	300 000	
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		- F2D	250 000	
		Europe (préciser le fonds) :		
		- FEDER	200 000	
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts	495 000	
		Fonds propres		
TOTAL	1 845 000	TOTAL	1 845 000	

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Porteur du projet : Christine POIRIER et Jacques BRAULT (adjoints)

Priorité du projet : 2025/2026

Personne en charge du suivi du dossier : Isabelle BENOIT

Téléphone : 02 47 50 67 26

Mail : dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Nom du projet : Aménagement du centre Bourg

Adresse précise du projet : Place de la mairie, place de l'église, place Simone Veil

Description du projet : aménagement des places communales sise devant la mairie, l'église et la place « Simone Veil ».

Les objectifs du projet sont :

- Démolition de la « Maison Tourteau »,
- Création d'une circulation partagée et sécurisée : piétonne, cycliste et motorisée,
- Création de stationnement,
- Construction d'une halle et/ou d'une zone de marché,
- Mise en valeur du patrimoine existant notamment le jardin des simples,
- Enfouissement des colonnes de tri sélectif,
- Enfouissement des réseaux autant que possible.

Ambitions poursuivies par le projet (facultatif) :

Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou/et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet - date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025/2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maîtrise d'oeuvre		- DETR	500 000	
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	1 500 000	- Contrat de Pays	400 000	
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine [par ex.)		
		- Petites Villes de Demain	100 000	
		- SIEIL	70 000	
		Emprunts	430 000	
		Fonds propres		
TOTAL	1 500 000	TOTAL	1 500 000	100%

Le Maire, Alain SCHNEL

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Sublaines

Porteur de projet : MAIRIE DE SUBLAINES
Priorité du projet : urgent 2021
Personne en charge du suivi du dossier : M. Vincent JARRY
Téléphone : 06.61.51.65.31
Mail : jerome.jarry.sub@gmail.com

Nom du projet : Rénovation Logement Communal

Adresse précise du projet : 15 rue de Loches, 37310 SUBLAINES

DESCRIPTION DU PROJET :

- Rénovation du logement communal
- Changement des menuiseries extérieures
- Changement des radiateurs
- Rénovation des plafonds, des murs et des sols

Ambitions poursuivies par le projet : 1
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet : date de démarrage prévisionnel de l'opération

Début mars 2021 / réception été 2021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat :		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux	31 557.75 €	- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :	9473.00 €	30.02
		FDSR Socle		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres	22 084.75 €	69.98
TOTAL	**31 557.75 €**	**TOTAL**	**31 557.75 €**	**100%**

Le Maire, M. Jérôme JARRY

AUTOUR DE CHENONCEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Sublaines

Porteur de projet : MAIRIE DE SUBLAINES
Priorité du projet : FIN DE MANDAT
Personne en charge du suivi du dossier : M. Jérôme JARRY
Téléphone : 06.61.51.65.31
Mail : jerome.jarry.sub@gmail.com

Nom du projet : Rénovation du logement de la mairie

Adresse précise du projet : 4 rue du 8 mai 1945, 37310 SUBLAINES

DESCRIPTION DU PROJET :
Rénovation complète du logement au-dessus de la mairie pour faire des économies d'énergie

Ambitions poursuivies par le projet : 1 et 4
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal

Planning du projet : date de démarrage prévisionnel de l'opération

2025/2026

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel HT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**	**%**
		Etat ;		
Maitrise d'œuvre		- DETR		
Etudes diverses		- DSIL		
		- Autre fonds d'Etat		
Acquisition				
		Région Centre Val de Loire :		
Travaux		- Contrat de Pays		
		- Autres fonds Région		
		Conseil Départemental :		
		FDSR Socle		
		Europe (préciser le fonds) :		
		Autres subventions :		
		- Caf Touraine (par ex.)		
		Emprunts		
		Fonds propres		
TOTAL		**TOTAL**		

Le Maire, M. Jérôme JARRY

AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

FRANCE RELANCE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Commune de Sublaines

Porteur de projet : MAIRIE DE SUBLAINES
Priorité du projet : 2021 (lancement des études) à 2023
Personne en charge du suivi du dossier : M. Vincent JARRY
Téléphone : 06.50.60.69.85
Mail : 37milane@gmail.com

Nom du projet : Modification de la salle polyvalente

Adresse précise du projet : salle polyvalente, 15 rue de Loches, 37310 SUBLAINES

DESCRIPTION DU PROJET :
Rénovation énergétique et de l'accès aux PMR de la salle polyvalente ainsi que l'extension de la salle par la fermeture, du préau pour la création de nouvelles toilettes, d'une nouvelle cuisine et d'une entrée.
Réalisation d'un espace vert

Ambitions poursuivies par le projet : 1
Les fiches actions doivent entrer dans l'un ou / et l'autre des projets suivants :

1. **Lutte contre le changement climatique**
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. **Impact sociétal**

Planning du projet – date de démarrage prévisionnel de l'opération

Démarrage 2021 (première études, maitrise d'œuvre) – Réception 2023

Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses envisagés	Montant HT *(estimatif / ~~réel~~[1])*	Recettes	Montant
Etude de faisabilité	ADAC		
Maîtrise d'œuvre	50 000 €		
Etudes techniques (géomètre, SPS,...) et frais divers	10 000 €		
Travaux	371 000 €		
TOTAL	**431 000 €**	**TOTAL**	**431 000 €**

Le maire, M. Jérôme JARRY

brute

			Plan de financement							Le projet répond-il à un enjeu prioritaire pour l'État ?																Le projet répond-il à un enjeu prioritaire pour le Conseil Régional ?		Le projet répond-il à un enjeu prioritaire pour le Conseil Départemental ?		Financement prévisionnel		
										PRÉFECTURE		DDT		DDETS		DREAL (DR, UD)		DRAC (DR, UD)		UDAP		ARS		CAF		AELB		ADEME		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL DEPARTEMENTAL		Montant à financer par l' État		
numéro fiche	Nom du projet de la fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement / Régional	Année de réalisation	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	Montant demandé par EPCI ou Projet prioritaire pour l'Etat	Montant proposé par l' Etat	Enveloppe de financement
Orientation 1 > XXX	1-01-2022-01	Création d'un parcours artistique pédagogique et citoyen	Athée sur Cher	7 200 €	0 €	2 880 €	2 880 €	0 €	1 440 €	2022																						#REF!	0 €	
	1-01-2022-02	Isolation de l'école élémentaire	Athée sur Cher	200 000 €	160 000 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	2022																						#REF!	0 €	
	1-01-2022-03	Isolation de l'école maternelle et création d'espaces extérieurs	Athée sur Cher	100 519 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	20 519 €	2022																						#REF!	0 €	
	1-01-2023-01	Travaux de pistes	Athée sur Cher	210 000 €	168 000 €	0 €	0 €	0 €	42 000 €	2023																						#REF!	0 €	
	1-02-2021-01	Requalification de la tyrolienne fondeire Auto-Café	Bléré	4 555 391 €	1 447 168 €	457 300 €	A définir	1 728 839 €	911 076 €	2021																						#REF!	0 €	
	1-02-2022-02	Installation d'un pignonnier et des jeux d'escalade	Bléré	23 613 €	0 €	7 085 €	7 085 €	4 723 €	4 723 €	2022																									
	1-02-2025-01	Création d'un Groupe scolaire Bléré-Couffy-Thenay	Bléré	1 913 760 €	956 880 €	382 752 €	95 688 €	95 688 €	382 752 €	2025																									
	1-03-2021-03	Construction d'une cuisine pédagogique	Céré la Ronde	20 991 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 991 €	2021																									
	1-03-2021-05	Matériel des espaces verts	Céré la Ronde	92 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	92 050 €	2021																									
	1-03-2021-06	Tracteur tondeuse et rotofil	Céré la Ronde	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	2021																									
	1-03-2023-01	Construction de 2 classes et d'un bloc BIC	Céré la Ronde							2023																									
	1-05-2022-01	Aménagement des bords du Cher	Chisseaux	460 000 €	184 000 €	92 000 €	92 000 €	0 €	92 000 €	2022																									
	1-06-2022-01	Aménagements extérieurs des logements	Cigogné							2022																									
	1-06-2023-01	Aménagements Rue de Chédigny	Cigogné							2023																									
	1-06-2024-01	Restructuration de la mairie	Cigogné							2024																									
	1-08-2025-01	Achat de matériel pour l'entretien des espaces verts	Courçay	23 654 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	19 654 €	2025																									
	1-09-2021-01	Réseau colmaté	Dierre	25 212 €	7 570 €	0 €	0 €	0 €	17 682 €	2021																									
	1-09-2023-01	Acquisition d'un broyeur à végétaux pour l'école	Dierre	22 200 €	6 600 €	6 600 €	0 €	0 €	9 000 €	2023																									
	1-09-2025-01	Projet pédagogique autour de la biodiversité liée et naturelle	Dierre	320 000 €	96 000 €	96 000 €	32 000 €	0 €	96 000 €	2025																									
	1-10-2021-01	Achat matériel technique	Epeigné les Bois	38 000 €	7 600 €	0 €	14 000 €	0 €	16 400 €	2021																									
	1-10-2021-02	Végétalisation du village	Epeigné les Bois	60 000 €	0 €	18 000 €	30 000 €	0 €	12 000 €	2021																									
	1-10-2021-03	Rénovation des logements communaux	Epeigné les Bois	20 419 €	16 342 €	0 €	0 €	0 €	4 085 €	2021																									
	1-11-2021-01	Aménagement d'un tunnel en cœur de village	Francueil	150 000 €	0 €	45 000 €	45 000 €	30 000 €	30 000 €	2021																									
	1-11-2022-01	Rénovation énergétique	Francueil	30 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	2022																									
	1-11-2022-02	Rénovation énergétique école maternelle	Francueil	65 000 €	30 000 €	0 €	20 000 €	0 €	15 000 €	2022																									
	1-12-2021-02	Isolation collège, salle de sport, agrandissement du dortoir et d'un bloc sanitaire	La Croix en Touraine	397 806 €	200 535 €	0 €	118 335 €	0 €	78 935 €	2021																									
	1-12-2022-04	Rénovation énergétique du gymnase	La Croix en Touraine	1 000 000 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	2022																									
	1-12-2023-02	Rénovation énergétique et thermique de l'école haute démontable	La Croix en Touraine	1 000 000 €	500 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	200 000 €	2023																									
	1-12-2025-01	Réfection des huisseries de la mairie	La Croix en Touraine	350 000 €	200 000 €	0 €	75 000 €	0 €	75 000 €	2025																									
	1-13-2021-01	Création d'un accès sécurisé à la Frise Maure et La Roche	Lucay	29 959 €	0 €	0 €	12 711 €	0 €	16 682 €	2021																									
	1-13-2022-07	Aménagements paysagers	Lucay							2022																									
	1-14-2022-01	Aménagement du Clos Yvonnet	Saint Martin Le Beau	30 000 €	0 €	13 000 €	5 000 €	0 €	12 000 €	2022																									
	1-14-2022-02	Réhabilitation de la mairie et salles associatives	Saint Martin Le Beau	210 000 €	0 €	0 €	100 000 €	68 000 €	42 000 €	2022																									
	1-14-2023-01	Réhabilitation de l'école élémentaire Le Bourgeonnais	Saint Martin Le Beau	2 000 000 €	400 000 €	530 000 €	30 000 €	640 000 €	400 000 €	2023																									
	1-14-2024-01	Création du parcours sportif et pédagogique dans le bourg	Saint Martin Le Beau	120 000 €	40 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €	20 000 €	2024																									
	1-14-2024-02	Rénovation énergétique du gymnase	Saint Martin Le Beau	1 000 000 €	400 000 €	150 000 €	200 000 €	50 000 €	200 000 €	2024																									
	1-15-2022-01	Rénovation Logement communal	Sublaines							2022																									
	1-15-2025-01	Rénovation complète du complexe sportif de la mairie	Sublaines							2025																									
	1-00-2021-06	Etudes et travaux pour le fonctionnement du pont Bréard, à Orbo et à Saint-Martin	CCBVC							2021																									
	1-00-2021-09	Elaboration d'un schéma cyclable	CCBVC	35 000 €	0 €	0 €	0 €	17 500 €	17 500 €	2021																									
	1-00-2022-01	Mise en valeur touristique et fluviale sur le pont de Rivarennes	CCBVC							2022																									
	1-00-2022-04	OPTE Photovoltaïques	CCBVC							2022																									
	1-00-2022-06	Bouro	CCBVC	500 000 €	100 000 €	0 €	0 €	250 000 €	150 000 €	2022																									
	1-00-2022-07	Chambon	CCBVC	300 000 €	90 000 €	0 €	0 €	30 000 €	120 000 €	2022																									
	1-00-2022-08	Pompe St-Martin le Beau	CCBVC	400 000 €	120 000 €	0 €	0 €	120 000 €	160 000 €	2022																									
	1-00-2022-09	Harpenty	CCBVC	6 500 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	2 500 €	2022																									
	1-00-2023-02	CVM Lucay	CCBVC	1 000 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	2023																									
	1-00-2023-03	Forage Lucay	CCBVC	60 000 €	18 000 €	0 €	0 €	30 000 €	12 000 €	2023																									
	1-00-2023-05	Rénovation postes de travaux hydrauliques	CCBVC	1 350 000 €	270 000 €	0 €	0 €	405 000 €	675 000 €	2023																									
	1-00-2023-06	Supervision et comptage de la ressource	CCBVC	300 000 €	30 000 €	0 €	0 €	210 000 €	60 000 €	2023																									
	1-00-2025-01	CVM Bréré	CCBVC	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	400 000 €	2025																									
	2-11-2022-01	Déplacement et aménagement d'un commerce de bouche et mise en valeur touristique de la	Francueil	430 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €	50 000 €	300 000 €	2022																									
	2-13-2023-01	Aménagement de la place du Marché	Lucay							2023																									
	2-00-2021-01	Un Safranier-Bois Gaudron	CCBVC	3 193 743 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	2 393 743 €	2021																									
	2-00-2021-02	Aménagement d'une boulangerie paysanne à la Grève	CCBVC	456 996 €	157 400 €	90 000 €	90 000 €	0 €	119 596 €	2021																									
	2-00-2021-05	Extension du centre d'affaires	CCBVC	350 000 €	124 000 €	0 €	0 €	0 €	226 000 €	2021																									
	2-00-2021-07	Recrutement d'un manager	CCBVC	50 000 € / an	0 €	0 €	0 €	20 000 € / an	30 000 € / an	2021																									
	2-00-2021-08	Recrutement de l'Office de tourisme à compétence	CCBVC	438 033 €	158 012 €	85 000 €	85 000 €	0 €	110 019 €	2021																									
	2-00-2023-01	Restructuration des Ets de Bois Passot sur le quai	CCBVC	255 000 €	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €	135 000 €	2023																									
	1-10-2023-01	Création de Tiers Lieu	Epeigné les Bois							2023																									
	1-09-2022-01	Aménagement d'une station	Dierre	200 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	40 000 €	2022																									
Orientation 1 > XXX	3-02-2021-02	Requalification de la tyrolienne fondeire Auto-Café Restaurant "la Baleuf Lovenjoie"	Bléré	30 000 €	0 €	0 €	0 €	A définir	30 000 €	2021																									
	3-02-2022-01	Création d'un passage alternatif à déchets	Bléré	50 000 €	0 €	0 €	20 000 €	A définir	30 000 €	2022																									
	3-02-2023-01	Restructuration de la mairie et de la place Charles Boucher-Cormier	Bléré	1 000 000 €	400 000 €	300 000 €	100 000 €	0 €	200 000 €	2023																									
	3-02-2023-02	Requalification de la Rue de la République	Bléré	1 000 000 €	400 000 €	300 000 €	100 000 €	0 €	200 000 €	2023																									
	3-02-2024-01	Création d'un court de tennis couvert	Bléré	300 833 €	0 €	90 253 €	90 253 €	30 081 €	90 253 €	2024																									
	3-02-2024-02	Aménagement du mail Victor Hugo	Bléré	900 000 €	360 000 €	270 000 €	90 000 €	0 €	180 000 €	2024																									
	3-03-2021-01	Aménagement du centre bourg	Céré la Ronde	965 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	815 000 €	2021																									
	3-03-2021-02	Insertion du boulanger artisanal sur la commune	Céré la Ronde	472 615 €	141 846 €	0 €	120 000 €	0 €	210 767 €	2021																									
	3-03-2021-04	Accessibilité	Céré la Ronde							2021																									
	3-05-2021-01	Aménagement de la place du village	Chisseaux	31 557 €	0 €	0 €	9 473 €	0 €	22 084 €	2021																									
	3-05-2022-02	Matériel défense incendie	Chisseaux	33 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33 000 €	2022																									
	3-05-2022-03	Renouvellement des ordinateurs sportifs	Chisseaux	50 000 €	0 €	0 €	9 473 €	10 000 €	30 527 €	2022																									
	3-05-2023-01	Acquisition et installation d'une aire polyvalente 3d virtuelle	Chisseaux	200 001 €	80 000 €	0 €	50 000 €	0 €	70 000 €	2023																									
	3-05-2023-02	Rénovation de la salle administrative de la mairie	Chisseaux							2023																									
	3-05-2023-03	Pôle santé	Chisseaux							2023																									
	3-05-2023-04	Production eau chaude solaire du cimetière	Chisseaux	25 000 €	0 €	0 €	9 473 €	10 000 €	5 527 €	2023																									
	3-05-2023-05	Rénovation du bâtiment scolaire	Chisseaux	127 000 €	50 800 €	50 800 €	0 €	0 €	25 400 €	2023																									
	3-05-2023-06	Rénovation de la mairie	Chisseaux	65 000 €	26 000 €	16 250 €	0 €	9 473 €	13 277 €	2023																									
	3-05-2024-01	Aménagements de la salle de Conférence 50 m² et de sur Nécropole	Chisseaux	277 000 €	110 800 €	0 €	55 400 €	0 €	110 800 €	2024																									
	3-05-2024-02	Rénovation de la bibliothèque municipale	Chisseaux	150 000 €	60 000 €	45 000 €	9 473 €	0 €	35 527 €	2024																									
	3-05-2025-01	Rénovation énergétique de la toiture de l'école	Chisseaux	242 000 €	96 800 €	48 400 €	48 400 €	0 €	48 400 €	2025																									
	3-05-2025-02	Mise aux normes du cimetière aux personnes handicapées	Chisseaux	80 000 €	32 000 €	0 €	0 €	0 €	48 000 €	2025																									
	3-05-2026-01	Achat d'un véhicule pour les services techniques	Chisseaux	26 232 €	0 €	0 €	0 €	0 €	26 232 €	2026																									
	3-07-2022-01	Aménagement routier rue de la gare	Civray de Touraine	177 530 €	44 375 €	0 €	40 000 €	0 €	93 155 €	2022																									
	3-07-2022-02	Espace culturel	Civray de Touraine	2 800 000 €	840 000 €	700 000 €	56 000 €	1 000 000 €	204 000 €	2022																									
	3-07-2023-01	Salle de restauration de l'école élémentaire	Civray de Touraine	500 000 €	175 000 €	0 €	40 000 €	0 €	285 000 €	2023																									
	3-07-2023-02	Aménagement de la rue	Civray de Touraine	407 000 €	101 750 €	0 €	30 000 €	153 000 €	72 250 €	2023																									
	3-07-2024-01	Aménagement du centre bourg	Civray de Touraine	550 000 €	137 500 €	137 500 €	30 000 €	0 €	245 000 €	2024																									
	3-07-2025-01	Création d'un arrêt technique	Civray de Touraine	910 000 €	227 500 €	0 €	20 000 €	0 €	662 500 €	2025																									
	3-08-2021-01	Création d'un parcours sportif d'un espace de dispersion des cendres	Cloyes	10 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	7 000 €	2021																									
	3-08-2021-02	Bureau d'accueil touristique et point d'accueil de la	Cloyes	20 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	2021																									
	3-08-2022-01	Aménagement du centre bourg 2ème tranche	Cloyes	500 000 €	200 000 €	0 €	100 000 €	0 €	200 000 €	2022																									
	3-08-2022-02	Restauration de l'église St Urbain	Cloyes	100 000 €	60 096 €	14 749 €	14 749 €	5 000 €	5 411 €	2022																									
	3-08-2023-01	Création d'une salle de Pumptrack	Cloyes	48 890 €	19 556 €	0 €	0 €	5 000 €	24 334 €	2023																									
	3-08-2025-01	Aménagements de la salle de spectacle de l'accès à l'école	Cloyes	193 000 €	35 700 €	0 €	102 500 €	0 €	54 800 €	2025																									
	3-08-2025-03	Remplacement de l'habitat et aménagement de la aire polyvalente	Cloyes	79 000 €	0 €	0 €	0 €	11 340 €	67 760 €	2025																									
	3-09-2022-02	Aire de covoiturage	Dierre	5 500 €	1 400 €	0 €	0 €	0 €	2 100 €	2022																									
	3-09-2023-02	Construction d'une halte	Dierre	206 500 €	61 950 €	82 600 €	0 €	20 000 €	41 950 €	2023																									
	3-10-2021-02	Defense incendie	Epeigné les Bois	13 000 €	6 670 €	0 €	0 €	0 €	6 670 €	2021																									
	3-10-2021-04	Voirie	Epeigné les Bois	150 000 €	0 €	0 €	7 500 €	0 €	142 500 €	2021																									
	3-10-2022-02	Rénovation des logements communaux	Epeigné les Bois	45 000 €	22 500 €	0 €	0 €	4 500 €	18 000 €	2022																									
	3-10-2023-02	Aménagement du plan d'eau	Epeigné les Bois	80 000 €	24 000 €	24 000 €	0 €	16 000 €	16 000 €	2023																									
	3-10-2025-01	Rénovation de la salle des fêtes	Epeigné les Bois	350 000 €	175 000 €	0 €	105 000 €	0 €	70 000 €	2025																									
	3-10-2026-01	Création d'une cuisine dans la salle des fêtes et cour d'école	Epeigné les Bois	100 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	2026																									

| | | |

I - DOSSIERS STRUCTURANTS RECEVABILITE CONFIRMEE

		Plan de financement									Avis des services de l'État		Avis du Conseil Régional		Avis du Conseil Départemental	
		Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation						
	Numéro de fiche	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires
Orientation 1 – XXX	**1-01-2022-02**	Isolation de l'école élémentaire	Athée sur Cher	200 000 €	160 000 €	0 €	0 €	0 €	40000 €	2022	OUI	L'école d'Athée rencontre des soucis d'isolation au niveau des fenêtres et de la toiture qui ont été évoqués avec la mairie lors d'une permanence. Cette construction présente un intérêt architectural important et nécessite donc d'être finement étudié et accompagnée pour que le projet soit à la fois vertueux en termes d'économie d'énergie et exemplaire d'un point de vue patrimonial.UDAP Plan de financement à revoir		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-01-2022-03	Création d'un chantier d'insertion en maraîchage	Athée sur Cher	100 028 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	20028 €	2022	OUI	Avis favorable sous réserve de l'avis des parties prenantes (DETS et DRAF ...)				
	1-01-2023-01	Création d'un réseau de pistes cyclables	Athée sur Cher	210 000 €	168 000 €	0 €	0 €	0 €	42000 €	2023	OUI	En lien avec les mobilités douces du PCAET et le Cher à vélo Plan de financement à revoir		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du vélo utilitaire (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-02-2021-01	Requalification de l'ancienne fonderie Auto-Cast	Bléré	4 555 381 €	1 447 168 €	457300 €	A définir	1739836 €	911076 €	2021	OUI	Projet essentiel de requalification de la friche industrielle de la fonderie de Bléré, sur une commune PVD		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la requalification de friches (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-02-2025-01	Rénovation du Groupe scolaire Balzac	Bléré	1 913 760 €	956 880 €	382752 €	95688 €	95688 €	382752 €	2025	OUI	DSIL		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-03-2021-05	Maraîcher Bio	Céré la Ronde	92 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	92050 €	2021	OUI					
	1-09-2021-01	Retenue collinaire	Dierre	25 232 €	7 570 €	0 €	0 €	0 €	17662 €	2021	OUI	A étudier avec le service instructeur Police de l'Eau – SERN				
	1-09-2025-01	Etang pédagogique favorisant la biodiversité flore et faune	Dierre	320 000 €	96 000 €	96000 €	32000 €	0 €	96000 €	2025	OUI	A étudier avec le service instructeur Police de l'Eau – SERN		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la trame verte et bleue (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-10-2021-03	Rénovation thermique des logements communaux	Epeigné les Bois	20 428 €	16 342 €	0 €	0 €	0 €	4085 €	2021	OUI	Serait plus intéressant avec une logique intercommunale		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-11-2022-01	Rénovation énergétique	Francueil	30 000 €	10 000 €	10000 €	0 €	0 €	10000 €	2022	OUI	A développer dans une logique intercommunale		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-11-2022-02	Rénovation énergétique école	Francueil	65 000 €	30 000 €	0 €	20000 €	0 €	15000 €	2022	OUI	A développer dans une logique intercommunale		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-12-2021-02	Isolation extérieure de l'école et agrandissement du dortoir et d'un bloc sanitaire	La Croix en Touraine	397 806 €	200 535 €	0 €	118335 €	0 €	78935 €	2021	OUI	A développer dans une logique intercommunale DETR DSIL		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-12-2022-04	Rénovation énergétique du Centre Lorin	La Croix en Touraine	1 000 000 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	200000 €	2022	OUI	DETR DSIL Plan de financement à revoir		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-12-2023-02	Rénovation énergétique et agrandissement de l'école élémentaire	La Croix en Touraine	1 000 000 €	500 000 €	150000 €	150000 €	0 €	200000 €	2023	OUI	DETR DSIL Plan de financement à revoir		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-12-2025-01	Réfection des huisseries de la mairie	La Croix en Touraine	350 000 €	200 000 €	0 €	75000 €	0 €	75000 €	2025	OUI	DETR Plan de financement à revoir				
	1-13-2021-01	Collecte des eaux pluviales à la Fosse Maure et La Roche	Luzillé	29 393 €	0 €	0 €	12711 €	0 €	16682 €	2021	OUI					
	1-14-2022-01	Aménagement du Clos Yvonnet	Saint Martin Le Beau	30 000 €	0 €	13000 €	5000 €	0 €	12000 €	2022	OUI	Projet à compléter pour intégrer une démarche PVD (intervention sur le cadre de vie, les commerces et l'habitat)		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la biodiversité (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-14-2022-02	Réhabilitation de la mairie et salles communales	Saint Martin Le Beau	210 000 €	0 €	0 €	100000 €	68000 €	42000 €	2022	OUI	DETR En identifiant ce qui relève de la rénovation énergétique				
	1-14-2023-01	Réhabilitation de l'école élémentaire La Bergeronnerie	Saint Martin Le Beau	2 000 000 €	400 000 €	530000 €	30000 €	640000 €	400000 €	2023	OUI	DSIL En identifiant ce qui relève de la rénovation énergétique		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-14-2024-01	Création de circulations douces et partagées dans le bourg	Saint Martin Le Beau	120 000 €	40 000 €	30000 €	30000 €	0 €	20000 €	2024	OUI	oui car PVD		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du vélo utilitaire (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-14-2024-02	Rénovation énergétique du gymnase	Saint Martin Le Beau	1 000 000 €	400 000 €	150000 €	200000 €	50000 €	200000 €	2024	OUI	DETR DSIL		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du plan isolation (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-00-2021-09	Elaboration d'un schéma cyclable	CCBVC	35 000 €	0 €	0 €	0 €	17500 €	17500 €	2021	OUI	Pas de financement d'État				
	1-00-2022-06	Boues	CCBVC	500 000 €	100 000 €	0 €	0 €	250000 €	150000 €	2022	OUI					
	1-00-2022-07	Chandon	CCBVC	300 000 €	90 000 €	0 €	0 €	90000 €	120000 €	2022	OUI					
	1-00-2022-08	Forage St-Martin le Beau	CCBVC	400 000 €	120 000 €	0 €	0 €	120000 €	160000 €	2022	OUI	L'ARS émet un avis favorable à ce projet, dans un souci de sécurisation de l'alimentation sur les aspects qualitatif et quantitatif.				
	1-00-2022-09	Herpenty	CCBVC	6 500 €	0 €	0 €	0 €	4000 €	2500 €	2022	OUI	L'ARS émet un avis favorable sur ces 2 projets, dans un souci de sécurisation de l'alimentation en eau de ces communes.				
	1-00-2023-02	CVM Luzillé	CCBVC	1 000 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	500000 €	2023	OUI	L'ARS émet un avis favorable dans un souci de santé publique				
	1-00-2023-03	Forage Luzillé	CCBVC	60 000 €	18 000 €	0 €	0 €	30000 €	12000 €	2023	OUI	L'ARS émet un avis favorable sur ces 2 projets, dans un souci de sécurisation de l'alimentation en eau de ces communes.				
	1-00-2023-05	Rénovation postes et réseau assainissement	CCBVC	1 350 000 €	270 000 €	0 €	0 €	405000 €	675000 €	2023	OUI					
	1-00-2023-06	Supervision et compteur de sectorisation	CCBVC	300 000 €	30 000 €	0 €	0 €	210000 €	60000 €	2023	OUI					
	1-00-2025-01	CVM Bléré	CCBVC	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	400000 €	2025	OUI	L'ARS met un avis favorable dans un souci de santé publique				
Orientation 2 – XXX	**2-00-2021-01**	ZA Sublaines Bois Gaulpied	CCBVC	3 193 743 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	2393743 €	2021	OUI	DETR DSIL 2020		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du foncier économique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	2-00-2021-02	Aménagement d'une boulangerie pâtisserie à la Croix en Touraine	CCBVC	456 996 €	157 400 €	90000 €	90000 €	0 €	119596 €	2021	OUI	DETR 2021 137 098 ,80 €		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du soutien au commerce de proximité (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	2-00-2021-05	Extension du centre d'affaires BVC Emergence	CCBVC	350 300 €	124 000 €	0 €	0 €	0 €	226300 €	2021	OUI	DSIL Exceptionnelle plan de relance 2021		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la création de locaux d'activités (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	2-00-2021-07	Recrutement d'un manager commerce	CCBVC	35 000 € / an	0 €	0 €	0 €	20 000 € / an	15 000 € / an	2021	OUI	Action PVD				
	2-00-2021-08	Rénovation de l'Office de Tourisme à Chenonceaux	CCBVC	438 031 €	158 012 €	85000 €	85000 €	0 €	110019 €	2021	OUI	DETR 2021 131 409,36 €		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	2-00-2023-01	Requalification des ZA de Bois Pataud et St Julien	CCBVC	255 000 €	60 000 €	60000 €	0 €	0 €	135000 €	2023	OUI	Territoire d'industrie		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du foncier économique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-02-2021-02	Requalification de l'ancien hôtel/restaurant "le Boeuf couronné"	Bléré	30 000 €	0 €	0 €	0 €	A définir	30000 €	2021	OUI	PVD		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-02-2022-01	Démolition d'une grange attenante à des futurs logements sociaux	Bléré	50 000 €	0 €	0 €	20000 €	A définir	30000 €	2022	OUI	PVD				
	3-02-2023-01	Requalification de la place Charles Bidault et de ses abords	Bléré	1 000 000 €	400 000 €	300000 €	100000 €	0 €	200000 €	2023	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de l'aménagement d'espaces publics (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-02-2023-02	Requalification de la place de la République	Bléré	1 000 000 €	400 000 €	300000 €	100000 €	0 €	200000 €	2023	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet		La partie jardin public relève potentiellement du cadre des CRST au titre de l'aménagement d'espaces publics (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-02-2024-01	Création d'un court de tennis couvert	Bléré	300 850 €	0 €	90255 €	90255 €	30085 €	90255 €	2024	OUI	Projet qui permettra d'élargir notablement le temps d'utilisation de l'équipement En associant l'UDAP à la définition du projet		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre des équipements sportifs (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-02-2024-02	Réaménagement du mail Victor Hugo	Bléré	900 000 €	360 000 €	270000 €	90000 €	0 €	180000 €	2024	OUI	Maîtrise d'oeuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet		S'agissant de l'aménagement d'une aire de stationnement, ce projet n'est a priori pas éligible		
	3-03-2021-01	Aménagement du centre bourg	Céré la Ronde	965 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	815000 €	2021	OUI	DETR 2021 75 000 €		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-03-2021-02	Maintien du boulanger artisanal sur la commune	Céré la Ronde	472 635 €	141 848 €	0 €	120000 €	0 €	210787 €	2021	OUI	DETR		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du soutien au commerce de proximité (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-05-2023-03	Pôle santé	Chisseaux							2023	OUI	A étudier Ce projet n'est pas connu de l'ARS et semble se limiter à un projet immobilier, dans la mesure où il n'y a qu'un seul médecin et une pharmacie actuellement installés sur cette commune d'environ 600 habitants.		Seules les structures d'exercice coordonné respectant le cahier des charges CPER peuvent être financées		
	3-05-2023-04	Production eau chaude solaire au camping	Chisseaux	25 000 €	0 €	0 €	9473 €	10000 €	5527 €	2023	OUI	Mériterait une approche intercommunale de ce type de projet				
	3-05-2023-05	Réhabilitation du restaurant scolaire	Chisseaux	127 000 €	50 800 €	50800 €	0 €	0 €	25400 €	2023	OUI	Mériterait une approche intercommunale de ce type de projet		Relève potentiellement du cadre des CRST pour le volet rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-05-2023-06	Rénovation thermique de la mairie	Chisseaux	65 000 €	26 000 €	16250 €	0 €	9473 €	13277 €	2023	OUI	Mériterait une approche intercommunale de ce type de projet		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	3-05-2024-02	Rénovation Bibliothèque municipale	Chisseaux	150 000 €	60 000 €	45000 €	9473 €	0 €	35527 €	2024	OUI	Mériterait une approche intercommunale de ce type de projet		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	3-05-2025-02	Mise aux normes du cimetière aux personnes à mobilités réduites	Chisseaux	80 000 €	32 000 €	0 €	0 €	0 €	48000 €	2025	OUI	A examiner en DETR communale				
	3-07-2022-02	Espace culturel	Civray de Touraine	2 800 000 €	840 000 €	700000 €	56000 €	1000000 €	204000 €	2022	OUI	Bien conçu car sur une friche agricole (cave coopérative)		Le volet "salle de spectacles" pourrait relever potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		

	numéro fiche	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires
Orientation 3 – XXX	**3-07-2022-03**	Salle de restauration/cuisine de l'école	Civray de Touraine	500 000 €	175 000 €	0 €	40000 €	0 €	285000 €	2022	OUI	DETR		Le seul volet "équipements" en vue de la préparation de produits locaux sur place peut relever de la mesure Projets alimentaires territoriaux du CRST		
	3-07-2023-01	Périscolaire - Extrascolaire - ALSH	Civray de Touraine	407 000 €	101 750 €	0 €	30000 €	203000 €	72250 €	2023	OUI	Avis de la CAF à consolider		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-07-2024-01	Aménagement salle des fêtes	Civray de Touraine	550 000 €	137 500 €	137500 €	30000 €	0 €	245000 €	2024	OUI	Mériterait une approche intercommunale de ce type de projet				
	3-09-2022-01	Aménagement du centre bourg 2ème tranche	Courçay	500 000 €	200 000 €	0 €	100000 €	0 €	200000 €	2022	OUI	Au regard du coût du projet		Dépenses (stationnements et trottoirs) non éligibles à un financement régional		
	3-09-2023-01	Création d'une piste de Pumptrack	Courçay	48 890 €	19 556 €	0 €	0 €	5000 €	24334 €	2023	OUI	La réalisation d'équipements de proximité en accès libre est préconisée par l'EN / ministère des sports (et soutenue par l'Agence nationale du sport) pour développer la pratique sportive des jeunes dans un souci de bien-être et de santé				
	3-09-2022-02	Aire de covoiturage	Dierre	3 500 €	1 400 €	0 €	0 €	0 €	2100 €	2022	OUI	Mériterait une approche intercommunale de ce type de projet		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-10-2022-02	Rénovation thermique des logements communaux	Epeigné les Bois	45 000 €	22 500 €	0 €	0 €	4500 €	18000 €	2022	OUI	Mériterait une approche intercommunale de ce type de projet		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	3-10-2025-01	Rénovation de la salle des fêtes	Epeigné les Bois	350 000 €	175 000 €	0 €	105000 €	0 €	70000 €	2025	OUI	A examiner en DETR communale				
	3-12-2021-01	Acquisition et aménagement des locaux de la boulangerie et logement	La Croix en Touraine	421 873 €	150 000 €	0 €	126562 €	0 €	145311 €	2021	OUI	DETR 2021 168 749,20 €		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du soutien de commerce de proximité (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-12-2022-01	Parking de la boulangerie et aménagement de la grange	La Croix en Touraine	350 000 €	200 000 €	0 €	75000 €	0 €	75000 €	2022	OUI	Essentiel en zone PVD				
	3-12-2022-02	Parkings de la gare	La Croix en Touraine	350 000 €	200 000 €	0 €	75000 €	0 €	75000 €	2022	OUI	PVD Veiller à limiter au maximum l'artificialisation				
	3-12-2022-03	Réfection de l'église	La Croix en Touraine	1 000 000 €	700 000 €	0 €	50000 €	50000 €	200000 €	2022	OUI	Monument Historique éligible à une subvention de la DRAC				
	3-12-2023-01	Requalification et mise aux normes d'un ancien garage poids lourd	La Croix en Touraine	900 000 €	470 000 €	150000 €	100000 €	0 €	180000 €	2023	OUI	Plan de financement à revoir				
	3-14-2025-01	Aménagement du centre bourg	Saint Martin Le Beau	1 500 000 €	500 000 €	400000 €	0 €	170000 €	430000 €	2025	OUI					
	3-00-2021-03	Recrutement d'un chef de projet PVD	CCBVC	35 000 € / an	17 500 € /an	0 €	0 €	8 750 € /an	8 750 € /an	2021	OUI					
	3-00-2021-04	Espace France Services mobile	CCBVC	22 182 €	0 €	0 €	0 €	16431 €	5751 €	2021	OUI	Financement du conseiller numérique acté. Convention avec CDC et CCBVC. Prise en charge financière partielle 50 000 € Plan de Relance				
	3-00-2022-03	Terrains familiaux locatifs	CCBVC	400 000 €	170 736 €	0 €	0 €	0 €	229264 €	2022	OUI					
	3-00-2022-05	Réhabilitation Piscine estivale communautaire	CCBVC	2 000 000 €	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	2022	OUI	A étudier quant à son plan de financement, à son phasage.		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation BMP ou au prochain contrat		
	3-00-2023-04	Numérique	CCBVC	50 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	10000 €	2023	OUI	Financement FITN possible sur 2021 2022 dans le cadre du plan de relance				
		Réaménagement de l'Hôtel de ville	Bléré	840 983 €	336 393 €					2021	OUI	DSIL Classique 2021				
		Rénovation et mise aux normes du centre socio-culturel	Bléré	2 598 688 €	1 299 344 €					2021	OUI	DSIL Rénovation Energétique Plan de Relance 2021 2022				

II – Recevabilité à étudier

	numéro fiche	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires
Orientation 1 – XXX	**1-03-2023-01**	Construction de 2 logements locatifs BBC	Céré la Ronde							2023		A étudier				
	1-05-2022-01	Aménagement des bords du Cher	Chisseaux	460 000 €	184 000 €	92000 €	92000 €	0 €	92000 €	2022		A étudier dans la perspective d'un schéma intercommunal des pistes cyclables.		Identifié au CRST		
	1-06-2022-01	Aménagements pour les nouveaux logements	Cigogné							2022		A étudier				
	1-06-2023-01	Aménagements Rue de Chédigny	Cigogné							2023		A étudier				
	1-06-2024-01	Restructuration de l'école	Cigogné							2024		A étudier				
	1-11-2021-01	Prairie et zone humide en coeur de village	Francueil	150 000 €	0 €	45000 €	45000 €	30000 €	30000 €	2021		A encourager sans financement particulier		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la trame verte et bleue (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	1-13-2022-07	Aménagements paysagers	Luzillé							2022		A étudier				
	1-15-2022-01	Rénovation Logement communal	Sublaines							2022		A étudier				
	1-15-2025-01	Rénovation complète du logement au-dessus de la mairie	Sublaines							2025		A étudier				
	1-00-2021-06	Etudes de faisabilité pour le franchissement du pont Bléré/La Croix en Touraine	CCBVC							2021		A étudier				
	1-00-2022-01	Mise en œuvre d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique	CCBVC							2022		A étudier Projet très structurant		Relève d'un financement SARE + FEDER étude de préfiguration à l'échelle des 4 EPCI du Pays Loire Touraine financée à 40% par la Région (aide plafonnée à 20 000 €)		
	1-00-2022-04	CRTE Photovoltaïques	CCBVC							2022		A étudier Projet très structurant				
Orientation 2 – XXX	**2-11-2022-01**	Déplacement et aménagement d'un restaurant/bar/tabac	Francueil	430 000 €	0 €	40000 €	40000 €	50000 €	300000 €	2022		A étudier		La Région n'intervient pas à un taux inférieur à 10%.		
	2-13-2023-01	Mise en valeur touristique de la commune	Luzillé							2023		A étudier				
	2-10-2023-01	Création d'un Tiers Lieu	Epeigné les Bois							2023		A étudier CPER		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
Orientation 3 – XXX	**3-03-2021-04**	Accessibilité	Céré la Ronde							2021		A étudier				
	3-05-2023-02	Nouveau site administratif de la mairie	Chisseaux							2023		A étudier				
	3-13-2022-02	Préservation des registres d'état civil	Luzillé							2022		A étudier				
	3-13-2022-03	Réfection du clocher de l'église	Luzillé							2022		A étudier				
	3-13-2022-04	Réfection route d'Epeigné les Bois	Luzillé							2022		A étudier				
	3-13-2022-05	Modernisation du plateau sportif	Luzillé							2022		A étudier				
	3-13-2022-06	Réaménagement du cimetière	Luzillé							2022		A étudier				
	3-13-2022-07	Agrandissement de la cantine et création d'une nouvelle classe	Luzillé							2022		A étudier				
	3-14-2024-01	Construction d'un Pôle associatif et culturel	Saint Martin Le Beau	1 845 000 €	600 000 €	300000 €	250000 €	200000 €	495000 €	2024		A étudier. Attention, non recevable en l'état car consommation d'espace et pas d'approche mixte du projet relative aux commerces, habitat et cadre de vie MAIS en zone PVD		Projet semblant s'apparenter à une salle polyvalente, non éligible aux financements régionaux		
	3-15-2022-02	Modification de la salle polyvalente	Sublaines							2022		A étudier		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la rénovation énergétique (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	3-00-2021-10	SVE - Dématérialisation ADS	CCBVC	A définir						2021		A étudier				
	3-00-2022-02	Création d'un foyer de jeunes travailleurs	CCBVC							2022		A étudier en lien avec la DETS, DDT et la CAF		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales et notamment accompagnement de l'URHAJ) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		

III – Recevabilité des projets non confirmée

	numéro fiche	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON	Commentaires
Orientation 1 – XXX	**1-01-2022-01**	création d'un verger municipal, pédagogique et citoyen	Athée sur Cher	7 200 €	0 €	2880 €	2880 €	0 €	1440 €	2022	NON	Examen en DETR communale		Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la trame verte et bleue (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	1-02-2022-02	Installation d'un pigeonnier en bois	Bléré	23 619 €	0 €	7085 €	7085 €	4723 €	4723 €	2022	NON	Non structurant				
	1-03-2021-03	Construction d'une ruche pédagogique	Céré la Ronde	20 991 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20991 €	2021	NON	Non structurant à reporter sur les mesures du plan de relance				
	1-03-2021-06	Prairie mélifère et verger pédagogique	Céré la Ronde	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10000 €	2021	NON	Non structurant à reporter sur les mesures du plan de relance				
	1-08-2025-01	Achat de matériel pour l'entretien des espaces verts	Courçay	23 654 €	0 €	0 €	0 €	4000 €	19654 €	2025	NON					
	1-09-2023-01	Acquisition d'un broyeur à végétaux pour le libre-service	Dierre	22 200 €	6 600 €	6600 €	0 €	0 €	9000 €	2023	NON			Relève potentiellement du cadre des CRST au titre de la trame verte et bleue (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		

	1-10-2021-01	Achat matériel technique	Epeigné les Bois	38 000 €	7 600 €	0 €	14000 €	0 €	16400 €	2021	NON					
	1-10-2021-02	Végétalisation du village	Epeigné les Bois	60 000 €	0 €	18000 €	30000 €	0 €	12000 €	2021	NON			Pas assez d'info sur la fiche		
Orientation 2 – XXX	**2-09-2022-01**	Aménagement d'une desserte existante	Dierre	200 000 €	80 000 €	40000 €	40000 €	0 €	40000 €	2022	NON	A examiner en DETR communale		Élargissement d'une route, non éligible aux financements régionaux		
Orientation 3 – XXX	**3-05-2021-01**	Aménagement de la cour d'école	Chisseaux	31 557 €	0 €	0 €	9473 €	0 €	22084 €	2021	NON	Vigilance quant à la sécurisation des espaces si la réalisation des travaux est menée sur des temps scolaires. Nécessité de communication avec le directeur et les équipes pédagogiques ainsi qu'avec les familles.				
	3-05-2022-02	Installation défense incendie	Chisseaux	33 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33000 €	2022	NON	A examiner en DETR communale				
	3-05-2022-03	Réhabilitation des vestiaires sportifs	Chisseaux	50 000 €	0 €	0 €	9473 €	10000 €	30527 €	2022	NON	A étudier				
	3-05-2023-01	Acquisition et réhabilitation de la salle polyvalente St Vincent	Chisseaux	200 001 €	80 000 €	0 €	50000 €	0 €	70000 €	2023	NON	Projet non structurant à ce stade mais pourrait être recevable en orientant vers de la rénovation énergétique				
	3-05-2024-01	Aménagement de la place Charles Dorléans et 50 m de rue Nationale	Chisseaux	277 000 €	110 800 €	0 €	55400 €	0 €	110800 €	2024	NON					
	3-05-2025-01	Aménagement de la rue de l'Europe	Chisseaux	242 000 €	96 800 €	48400 €	48400 €	0 €	48400 €	2025	NON			Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du vélo utilitaire (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		
	3-05-2026-01	Achat d'un véhicule pour les services techniques	Chisseaux	26 232 €	0 €	0 €	0 €	0 €	26232 €	2026	NON					
	3-07-2022-01	Aménagement routier rue de la gare	Civray de Touraine	177 500 €	44 375 €	0 €	40000 €	0 €	93125 €	2022	NON					
	3-07-2025-01	Création d'un service technique	Civray de Touraine	910 000 €	227 500 €	0 €	20000 €	0 €	662500 €	2025	NON	Au titre de la transition écologique				
	3-08-2021-01	Création d'un colombarium et d'un espace de dispersion des cendres	Courçay	10 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	7000 €	2021	NON					
	3-09-2021-02	Création d'un bureau d'accueil au public en rez de chaussée de la mairie	Courçay	20 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	12000 €	2021	NON	DETR 2021 7 006,88 €				
	3-09-2022-02	Restauration de l'église St Urbain	Courçay	100 000 €	60 090 €	14749 €	14749 €	5000 €	5411 €	2022	NON	Monument Historique éligible à une subvention de la DRAC				
	3-09-2025-01	Aménagements de parkings et sécurisation de l'accès à l'école	Courçay	193 000 €	35 700 €	0 €	102500 €	0 €	54800 €	2025	NON	A examiner en DETR communale				
	3-09-2025-03	Remplacement de matériel et aménagement de la salle polyvalente	Courçay	79 000 €	0 €	0 €	11240 €	0 €	67760 €	2025	NON					
	3-09-2023-02	Construction d'une halle	Dierre	206 500 €	61 950 €	82600 €	0 €	20000 €	41950 €	2023	NON	DETR 2021 72 600 €		Relève potentiellement du cadre des CRST pour son volet halte cyclo-toursitique sous réserve de sa connexion avec une boucle cyclo (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Relève d'une négociation au BMP ou prochain contrat		
	3-10-2021-02	Défense incendie	Epeigné les Bois	13 350 €	6 675 €	0 €	0 €	0 €	6675 €	2021	NON	Examen en DETR communale				
	3-10-2021-04	Voirie	Epeigné les Bois	150 000 €	0 €	0 €	7500 €	0 €	142500 €	2021	NON					
	3-10-2023-02	Aménagement du plan d'eau	Epeigné les Bois	80 000 €	24 000 €	24000 €	0 €	16000 €	16000 €	2023	NON	Eventuellement se diriger vers l'AELB pour aide à l'entretien de cours d'eau – plan d'eau		Seul un dossier permettra d'identifier d'éventuelles possibilités d'intervention régionale		
	3-10-2026-01	Création d'une garderie dans la cour d'école	Epeigné les Bois	100 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	50000 €	2026	NON	La caf ne pourra intervenir que si la garderie se transforme en ALSH (habilitation SDEJS).				
	3-11-2021-02	Panneau lumineux d'information	Francueil	11 000 €	0 €	6000 €	0 €	0 €	5000 €	2021	NON	DETR -FITN				
	3-12-2023-01	Aménagement de la rue St-Marc	La Croix en Touraine	350 000 €	200 000 €	0 €	75000 €	0 €	75000 €	2023	NON			Projet (enfouissement de réseaux et trottoirs) non éligible à un financement régional		
	3-13-2022-01	Mise en accessibilité de la maison des associations	Luzillé	155 000 €	62 000 €	31000 €	31000 €	0 €	31000 €	2022	NON	Examen en DETR communale				
	3-14-2021-01	Aménagement de la rue de la Molardière et rue Raymonde Sergent	Saint Martin Le Beau	300 000 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €	60000 €	2021	NON	Séparer la partie gestion des eaux pluviales de celle relative à la voirie et faire une de financement AELB.				
	3-00-2024-01	Acquisition d'un véhicule électrique	CCBVC	80 000 €	0 €	40000 €	0 €	0 €	40000 €	2024	NON			Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) pour un montant maximum de 2 000 €/véhicule Non identifié au CRST Relève d'une négociation au prochain contrat		

Annexe financière 2022 - CRTE

Projets 2022 avec demande de financement auprès de l'Etat en 2022 (DETR, DSIL, …)

Information projet			Plan de financement						Dépot dossier demande de subvention DETR	Commentaires
Numérotation fiche	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département (F2D)	Autres	Autofinancement Emprunt	oui /non numéro de dossier	
3-02-2024-01	Création d'un court de tennis couvert	Bléré	346 610,00 €	247 202,25 €	0,00 €	30 085,75 €	0,00 €	69 322,00 €	oui - 7353052	Parcelle AC471 - DETR déposé
1-02-2021-01	Reconverssion de l'ancienne Fonderie AutoCast	Bléré	2 399 036,00 €	1 121 826,00 €	100 000,00 €	0,00 €	697 402,80 €	479 807,20 €		Montant acquis de l'Etat (DGALN)
3-03-2021-02	Maintien du Boulanger artisanal sur la commune	Céré la Ronde	472 635,00 €	141 848,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	210 787,00 €		a déposer URGENT
3-09-2022-01	Aménagement du Centre Bourg - 2ème tranche	Courçay	500 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €		4 000,00 €	196 000,00 €	oui - 7389303	Amende de police à hauteur de 4000 € + DETR
3-12-2022-01	Parking de la boulangerie et aménagement de la Grange	La Croix-en-Touraine	200 000,00 €	124 000,00 €		36 000,00 €		40 000,00 €	oui n° 7043753	
3-12-2022-02	Parkings Nord de la Gare	La Croix-en-Touraine	160 000,00 €	83 000,00 €		45 000,00 €		32 000,00 €	oui n° 7014057	
3-14-2022-01	Aménagement d'une médiathèque	Saint-Martin-le-Beau	185 400,00 €	74 160,00 €				111 240,00 €	oui - 7388061	DETR demandée
3-14-2024-01	Construction d'un pôle Associatif & Culturel	Saint-Martin-le-Beau	1 708 335,00 €	800 000,00 €		320 000,00 €		588 335,00 €	oui - 7152756	DSIL demandée
3-00-2022-03	Réalisation de terrains familiaux pour les gens du voyage	CC	801 000,00 €	240 300,00 €			336 000,00 €	224 700,00 €	oui - 7402101	
3-00-2022-05	Rénovation de la Piscine communautaire	CC	1 110 000,00 €	444 000,00 €	222 000,00 €	200 000,00 €		244 000,00 €	oui - 7349543	Phase 1 en 2022 : plages et extérieurs y compris bassins Phase 2 en 2023 : batiments (cout prévisionnel 1 000 000 €)
3-00-2022-02	Foyer Jeunes Travailleurs à St martin le Beau	CC	486 778,37 €	194 711,35 €	0,00 €	0,00 €	151 450,00 €	140 617,02 €		Aide CAF Touraine + Action logement + PLAi
			8 369 794,37 €	3 671 047,60 €	422 000,00 €	751 085,75 €	1 037 402,80 €	2 336 808,22 €		

Projets relevant de la DETR dite communale

	Végétalisation du village	Epeigné les Bois	60 000,00 €	30 000,00 €	18 000,00 €			12 000,00 €		dossier FNADDT ?
	Défense Incendie	Epeigné les Bois	13 350,00 €	7 673,84 €	5 676,16 €			5 676,16 €		DETR 2022
	Rénovation thermique des logements communaux	Epeigné les Bois	20 428,00 €	8 171,53 €			8 171,47 €	4 085,00 €		DETR 2021
ention, nouvelle fic	Réfection de la Toiture sud & ravalement de la façade Sud du groupe scolaire	Civray de Touraine	42 698,30 €	17 079,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 618,98 €	oui - 7291480	Attention, nouvelle fiche 2022 - DETR déposée
3-12-2021-01	Aménagement d'un logement dans le cadre de la réhabilitation d'une boulangerie	La Croix-en-Touraine	421 873,00 €	279 530,40 €		57 968,00 €		84 374,60 €	oui n° 3324235	DETR 2021
ention, nouvelle fic	Rénovation d'un batiment à usage de sanitaires dans le cadre de la création d'un espace d'accueil de cyclotouristes	CC	114 056,00 €	45 622,00 €				68 434,00 €	hors CRTE	
Nouvelle fiche à faire pour 2023	Mise en œuvre du schéma cyclable	CC	1 000 000,00 €					300 000,00 €		appel à projet Schéma cyclable
	Installation de la Défense Incendie	Chisseaux	33 000,00 €	19 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 200,00 €		DETR déposée - COMMUNALE
		Athée sur Cher								pas de projet 2022
		Chenonceaux								pas de projet - pas de fiche dans le CRTE
		Cigogné								un projet communal déposé à la DETR
		Dierre								pas de projet 2022
		Luzillé								pas de projet 2022
		Sublaines								pas de projet 2022
	Réhabilitation & Aménagement d'un restaurant, bar tabac	Francueil	40 000,00 €	20 000,00 €				20 000,00 €	vu monsieur Ehlinger le 02 02 2022, pas de dossier sur 2022	